This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 88.
1.5
*

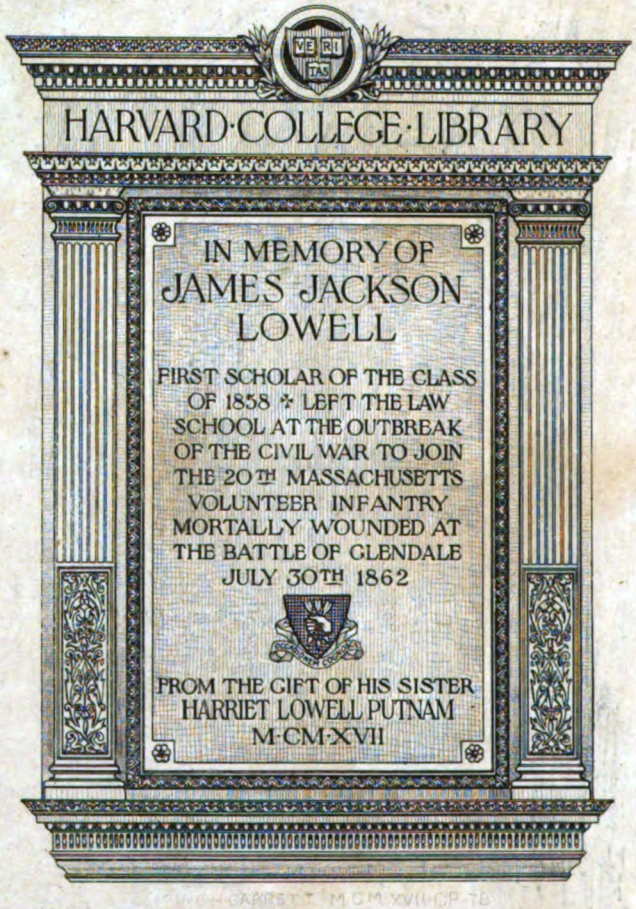

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

N° 1. — Juillet 1890

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME X

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1890

Digitized by Google

Fr 38.1.5

Harvard College Library
May 18, 1922
J. J. Lowell fund

Digitized by Google

A PROPOS

DE

LUGDUNUM

En composant le travail qui va suivre, notre seul désir a été de présenter quelques faits que nous croyons nouveaux, soit par eux-mêmes, soit par la manière dont nous les interprétons, et nous serions heureux si ces faits jetaient encore quelque lumière dans la question si intéressante des origines et de l'étymologie de LVGDVNVM.

On sait que le nom de LYON n'est nullement une corruption de LVGDVN : c'est, bien au contraire, et nous en avons pour garant la haute autorité de M. Henri Martin (1), c'est *ce nom même*, prononcé à la manière gaëlique, et tel qu'un Irlandais le prononcerait encore aujourd'hui : par

(1) *Hist. de France*, 4e édition, t. I, p. 196, note.

Digitized by Google

conséquent, selon nous, l'analogie évidente entre le mot ainsi prononcé (LYON) dès l'antiquité, et les mots LEO, λεών, a sûrement déterminé les anciens à représenter parfois la « ville de Lyon » sous l'emblème d'un « lion » : ainsi doit s'expliquer, à notre sens, le *lion posé* qui figure, avec la légende LVGVDVNI, au revers d'un quinaire de Marc-Antoine, frappé à Lyon même, en 711 et 712, à l'effigie de Fulvie (2) ; ainsi doit s'expliquer encore le *lion couché* qui figure sur un plomb de la douane romaine de Lyon, plomb de fabrique certainement locale, trouvé dans la Saône, et qui fait partie de la collection de M. Récamier (3). Chacun sait que ces jeux de mots, ces rapprochements phonétiques étaient familiers aux monétaires romains; mais nous prions le lecteur de vouloir bien se souvenir que ces deux monuments, où le lion figure, ont été, à coup sûr, fabriqués à Lyon même.

Cependant, ce n'est pas sous cette forme emblématique que l'antiquité romaine paraît avoir toujours représenté « la ville de Lyon », et il semble bien que « le corbeau » ait joué un rôle dans cette représentation symbolique, spécialement, du moins, quand ce corbeau est figuré « posé sur une éminence ou un rocher ».

Mais, avant d'examiner de plus près ce point important,

---

(2) Babelon. *Descr. hist. et chronol. des monn. de la Rép. Rom.* 1885, t. I, p. 169, Antonia, n° 32.

(3) A. Vachez. *Une nouv. interprét. du nom de Lugdunum*, 1886, p. 5. Dans ce remarquable travail, M. Vachez, d'accord avec M. d'Arbois de Jubainville, soutient l'idée juste que le corbeau est l'emblème de LVG : or, précisément, c'est surtout cette idée que nous voulons appuyer ici *par des faits*.

Digitized by Google

disons, en passant, que l'emblème du corbeau posé sur une éminence ne paraît pas avoir été particulier à Lyon : car, fait curieux, on voit *un corbeau de profil posé sur une forteresse,* ce groupe apparaissant comme symbole monétaire sur un denier de coin romain de L. Julius Bursio, frappé (peut-être dans quelque LVGDVN inconnu jusqu'ici) en 88 av. J.-C. (4), c'est-à-dire 45 ans avant l'établissement d'une colonie romaine à Lyon.

Quoi qu'il en soit, que signifie, au juste, le corbeau, sur les monuments antiques, d'origine romaine, ayant trait à LVGDVNVM ?

Voyons d'abord, très brièvement, ce que nous disent les auteurs :

DOCUMENTS ANCIENS

On connaît la légende gauloise tirée du vieux Clitophon (5), légende d'après laquelle deux Tectosages, Atépomar et Momor, voulant bâtir sur une montagne, au confluent du Rhône et de la Saône, la ville gauloise qui devint plus tard la ville romaine de Lyon, virent des corbeaux se diriger de ce côté et se poser sur les arbres d'alentour, circonstance qui aurait déterminé les fondateurs à nommer la ville LVGDVNVM, de LVG, corbeau, et DVNVM, montagne, rocher, forteresse ; malheureusement,

(4) Babelon. *Op cit.*, t. II, p. 7. Julia, symbole n° 117. C'est la circonstance que l'oiseau est « de profil », qui nous engage à voir en lui un corbeau et non un aigle. Les pattes de l'oiseau sont fâcheusement cachées par les créneaux de la forteresse.

(5) Rapportée dans le *de Fluviis*, du Pseudo-Plutarque, comme chacun sait.

Digitized by Google

l'inexactitude absolue de cette étymologie a été établie par les travaux modernes.

TRAVAUX MODERNES

En effet, une thèse toute récente, et à laquelle nous nous rallions, a reconnu, *entre autres impossibilités*, que jamais, en aucune langue, le corbeau ne s'est appelé LVG ; et alors, se basant solidement sur l'étude approfondie des doctrines de la mythologie celtique, elle a admis, pour LVGDVNVM, l'étymologie « montagne de LVG », LVG étant le Mercure gaulois, le dieu particulièrement honoré en Gaule, au rapport de César, et tout spécialement à Lyon, comme l'a établi M. d'Arbois de Jubainville (6). Seulement, cette deuxième étymologie ne nous apprend absolument rien, en ce qui concerne le corbeau lui-même.

Et ainsi, ni les auteurs anciens, ni les textes modernes, ne semblent pouvoir nous expliquer quel rôle positif et certain joue cet oiseau sur les monuments romains ayant trait à LVGDVNVM.

Force nous est donc d'étudier ces monuments figurés eux-mêmes, et, peut-être, en les interprétant avec méthode, arriverons-nous à dégager la vérité.

Pour rendre aussi claire que possible cette enquête iconographique, nous prendrons le soin de classer les monuments en question en deux catégories bien distinctes :

---

(6) Nous laissons de côté, l'étymologie hybride LUCENS MONS, dont on a rapproché CLERMONT, et dont nous rapprocherions encore LUXEMBOURG. L'étymologie LOUCH-DVN nous paraît également insoutenable, car LOUCH n'est pas LVG, et le sens de LOUCH jure avec le sens de DVN. Le nom du dieu LVG a formé des composés comme LVGOTORIX, nom breton, etc., cité par César.

Digitized by Google

1° *Monuments fabriqués* HORS *de la Gaule.*

Récemment, nous avons eu la bonne fortune de signaler et d'interpréter pour la première fois (7), un curieux *aureus* de Marc-Antoine, dont voici le dessin, droit et revers (8) :

Assurément, nous ne voulons pas refaire ici le travail que nous avons rédigé au sujet de ce document nouveau, travail que l'on trouvera ailleurs, mais nous dirons seulement que, d'après nos recherches, la seule interprétation qui convienne au type du revers de cet aureus (frappé pour perpétuer le souvenir de la protection accordée à Lyon par Marc-Antoine), est la suivante :

« Le Génie de la ville de Rome (sous les traits de Marc-
« Antoine), victorieux et pacifique, protège *la ville de Lyon*,
« colonie romaine naissante, et lui apporte le commerce et
« la richesse. »

Mais, pour nous, le point important à retenir ici, c'est que cet aureus a été frappé en 711 dans l'atelier de Rome, et que le monétaire qui en a composé les types (et ce monétaire est P. Clodius, le rhéteur célèbre dont parle Sénèque) a voulu, indiscutablement, représenter, aux pieds

(7) *Académie des Inscriptions*, 20 décembre 1889, et *Revue Numismatique*, 1er fascicule, 1890.

(8) Tiré de Babelon, *Op. cit.*, t. I, p. 164, Antonia, 19.

Digitized by Google

du Génie de Rome, la « ville de Lyon », et l'a représentée, suivant les indications étymologiques de Clitophon, par « un corbeau sur un rocher ».

Ajoutons, pour mémoire, qu'il nous paraît certain que la représentation du « corbeau sur un rocher », figurant de même « la ville de Lyon », a été encore rencontrée sur des poteries trouvées, il est vrai, à Lyon, mais ces poteries, sigillées, de facture toute romaine, ont été sûrement, suivant nous, fabriquées non en Gaule, ni même à Lyon, mais bien en Italie, et peut-être à Rome même, d'où elles ont été, comme d'usage, importées en Gaule.

2° *Monuments fabriqués* EN *Gaule.*

A côté de ces monuments dont nous venons de parler, s'en trouvent d'autres, fabriqués en Gaule, à Lyon même, et sur lesquels le corbeau apparaît encore, mais alors apparaît *toujours sans support*, c'est-à-dire sans être posé sur une éminence ou rocher, et les principaux de ces monuments sont, comme chacun sait, les suivants :

1° Le plomb de la douane romaine de Lyon, mentionné plus haut, et sur lequel « un corbeau apparaît voltigeant » au-dessus du lion couché ;

2° Une série de médailles romaines, frappées dans l'atelier de Lyon, et qui sont :

A. — Un quinaire de Marc-Antoine (9), frappé, selon nous, en 711 (année de la fondation de Lyon) et non pas en 710, comme le dit M. Babelon ;

B. — Deux deniers et un quinaire de Marc-Antoine et

(9) Babelon, *Op. cit.*, t. I, p. 162, Antonia, n° 7.

Digitized by Google

de Lépide (10), frappés également en 711, ce que chacun admet.

Que représentent ces médailles ?

Le droit de la première, et (le revers ?) des trois autres offrent exactement le *même* type, où l'on reconnaît, de gauche à droite :

« Le *lituus*, le *præfericulum*, et le *corbeau* ».

Voici d'ailleurs ce type d'après le quinaire de Marc-Antoine :

Or, que signifie le corbeau, sur ces petits monuments, plomb et médailles ?

Il est bien clair, pour tout le monde, que, puisque, ici, l'oiseau *n'est pas posé sur le rocher* (DVNVM), et certes on reconnaîtra que le monétaire avait toute facilité pour représenter ce rocher s'il l'avait voulu, il est bien clair, disons-nous, que ce corbeau doit avoir *un tout autre sens* que sur notre aureus, et, par conséquent, en tout cas, il ne représente certainement plus la ville de LVG-DVNVM ; sans doute, en persistant à admettre, en dépit de son inexactitude patente, l'étymologie de Clitophon, il représenterait la première syllabe, LVG, de LVGDVNVM ; mais ce serait alors le premier et le *seul* exemple que l'on posséderait d'un nom de ville dont on aurait représenté emblématiquement *une moitié seulement*, et le fait serait tellement étrange, tellement extraordinaire, tellement en dehors des habitudes des monétaires, que nous ne voulons pas nous y arrêter, même un instant : à coup sûr, la vérité n'est pas là.

Pour la connaître, que faut-il ?

Il faut, — commençant par les médailles, — expliquer

---

10) Babelon, *Op. cit.*, t. I, p. 130-131, Æmilia, nos 27 à 32.

Digitized by Google

en entier, et sans idée préconçue, le type qu'elles nous présentent, et comme cette explication ne semble pas avoir été donnée jusqu'ici (en tout cas, M. Babelon ne la donne pas), la voici, telle que nous la concevons, et elle nous semble défier toute critique :

1° Le *lituus*, sur ces médailles, est *l'emblème* de Marc-Antoine, le protecteur avéré de Lyon, dès l'origine de la cité romaine ; en effet, sur nombre de médailles de Marc-Antoine (11), cet emblème apparaît auprès du buste de ce personnage, et il fait allusion à la dignité d'augure dont Marc-Antoine avait été investi en 704 (50 av. J.-C.) ;

2° Le *præfericulum* est *l'emblème* de Lépide, alors proconsul des Gaules, et il fait allusion à la dignité de *Pontifex maximus* dont Lépide venait d'être investi à la mort de César ;

3° Si donc, comme nous venons de le dire, le lituus est bien ici un emblème, et l'emblème d'un personnage protecteur de Lyon : si donc le præfericulum est, lui encore, un emblème, et l'emblème d'un proconsul des Gaules, protecteur naturel de Lyon, on peut tenir pour certain que la troisième partie du type, c'est-à-dire le *corbeau* est, lui aussi, non seulement un *emblème*, mais encore l'emblème d'un protecteur de Lyon, et ce protecteur est, et ne peut être que le dieu de Lyon, le dieu LVG.

Ainsi, la pensée du monétaire se dégage, claire, des symboles dont, suivant la coutume des médailleurs romains, elle était enveloppée, et l'on voit qu'il y a, dans l'œuvre, une unité parfaite ; et l'on peut tenir pour établi que, lorsque Marc-Antoine, qui frappa ces monnaies en sa

(11) Babelon, *Op. cit.*, t. I, Antonia, nos 2, (3 et 4 frappés à Lyon), 28, 30, 35, 39, 45, 55, 63, etc.

Digitized by Google

qualité *d'imperator* (12), en fit composer le type, il voulut que, sur ces premières monnaies sorties de l'atelier de Lyon, ce type représentât (et c'était d'un bon augure pour la cité naissante), les emblèmes des trois *patrons* de la ville, les emblèmes de cette *trinité* bienfaisante et toute-puissante qui comprenait alors, répétons-le :

1° Sous l'emblème du corbeau, le dieu LVG, *protecteur* de Lyon ;

2° Sous l'emblème du præfericulum, Lépide, le proconsul des Gaules en charge, *protecteur* naturel de Lyon ;

3° Sous l'emblème du lituus, Marc-Antoine lui-même, le *protecteur* si dévoué de Lyon, que la ville voudra plus tard, en souvenir de lui, s'appeler *Marci municipium*.

Ainsi, sur ces médailles lyonnaises, le corbeau est bien l'emblème d'un dieu, et nullement la représentation de la ville ; mais alors, à Lyon même, par quel emblème la ville était-elle donc représentée ?

Hé bien ! nous l'avons dit au début même de ce travail : la ville de Lyon était, en Gaule, représentée sous l'emblème d'un *lion*, et ainsi se trouve correctement expliqué le type du précieux plomb dont nous avons parlé :

« Le lion couché qui y figure, c'est la ville de Lyon elle-
« même, et, au dessus, plane, par un geste évident de pro-
« tection, le corbeau, emblème de LVG, le divin protecteur
« de la cité. »

---

(12) Pour perpétuer le souvenir de sa rencontre et de son alliance avec Lépide, en Gaule, quelques mois avant la formation du fameux triumvirat. Les monnaies B de notre classification (voir plus haut), sont parfois attribuées à Lépide : nous n'en voyons pas la raison, car elles présentent exactement le même type que le quinaire A, sûrement frappé par Marc-Antoine.

Digitized by Google

Par l'étude attentive et raisonnée des monuments, nous croyons donc avoir réussi à établir les faits suivants :

1° En *Italie*, à Rome, où le dieu LVG etait absolument inconnu, et alors que la colonie romaine de Lyon venait à peine d'être fondée, on croyait, faute d'autres documents, à l'étymologie erronée qu'a donnée Clitophon, et P. Clodius, le rhéteur célèbre, le savant monétaire de notre aureus, connaissait à coup sûr cette étymologie, mais ne connaissait qu'elle ; voilà pourquoi sur les monuments romains fabriqués en Italie et à Rome (par exemple sur notre aureus), on voit la « ville de Lyon » représentée par « le corbeau sur le rocher » ;

2° Mais en *Gaule*, à Lyon, où l'on savait parfaitement qui était le dieu LVG, et où l'on n'ignorait pas que le corbeau n'était que l'emblème du dieu, ce corbeau, quand il apparaît sur les monuments de fabrique locale, y figure « voltigeant » ou « posé », mais jamais sur un rocher ; c'est donc que, à Lyon même, l'étymologie fantaisiste, LVG, corbeau, était inconnue et pour cause, et l'oiseau, sur les monuments lyonnais, se montre ce qu'il est réellement : l'emblème d'un dieu protecteur ;

3° Par conséquent, en *Gaule*, à Lyon, il ne pouvait être question de représenter « la ville de Lyon » par le corbeau, cet oiseau étant l'emblème réservé au dieu LVG ; et c'est pourquoi cette ville, comme nous l'avons démontré plus haut, est toujours représentée, sur les monuments de fabrique lyonnaise, non point par le corbeau, mais par un emblème tout autre, qui se trouve être, et nous avons dit pourquoi, le lion, posé ou couché ;

4° Seulement, en *Italie*, à Rome, la vérité ne tarda pas à se faire jour, avec le temps ; et c'est pourquoi, sur tous les monuments *postérieurs*, comme par exemple sur la

Digitized by Google

médaille d'Albinus et sur les médaillons romains de terre cuite, copies ou modèles de cette médaille, le corbeau retrouve son caractère vrai d'emblème d'une divinité, puisqu'il figure alors aux pieds du Génie local (qui a peu à peu remplacé le dieu), exactement comme l'aigle, sur les monuments, apparaît aux pieds de Jupiter dont il est un attribut (13).

Voilà la vérité ; et lorsque M. d'Arbois de Jubainville, qui a eu le très grand mérite de reconnaître et de démontrer que LVG-DVNVM voulait dire « montagne de LVG », avançait qu'il était peut-être possible de concilier cette étymologie et celle de Clitophon, et cela en admettant que le corbeau était *probablement* « une manifestation », c'est-à-dire un emblème du dieu LVG, cette affirmation timide d'un fait vrai était restée jusqu'ici sans preuves ; mais peut-être voudra-t-on reconnaître que, grâce aux faits que nous venons d'exposer, nous avons enfin la preuve cherchée, car nous croyons avoir démontré que, dans l'esprit des monétaires lyonnais, nécessairement mieux informés que ceux de Rome des doctrines religieuses de la Gaule, le corbeau était bien, à Lyon, *l'emblème du dieu LVG, et n'était pas autre chose.*

Cependant, n'est-il pas possible d'aller plus loin encore dans la recherche de la vérité, et serait-ce faire acte de témérité que de tenter de découvrir comment et pourquoi le corbeau était devenu, à Lyon, l'emblème du dieu LVG ?

Voici précisément un fait curieux, rapporté par Tite-

(13) Cf., le denier n° 20 de la *gens* Cornelia, *in* Babelon, *Op. cit.*, t. I, p. 397.

Digitized by Google

Live (14), et qui, rapproché, pour la première fois ici, du récit de Clitophon, nous aidera peut être à résoudre cet intéressant problème.

« Après la bataille de la Trébia (bataille gagnée par « Annibal, en 218 av. J.-C.), on vit, dit l'historien, aux « environs de Rome, des prodiges étranges : en particulier, « à Lanuvium, un corbeau descendit dans le temple de « Junon Sospita, et se posa sur le pulvinar même. »

Or, sait-on quelle fut la conséquence de ce fait, si simple en apparence ? c'est que désormais le corbeau devint *l'emblème* de Junon Lanuvienne, et c'est pourquoi cette déesse est figurée, par exemple, sur les deniers de la gens Cornuficia (15), avec un corbeau sur l'épaule.

Maintenant, qui ne voit que les deux légendes, romaine et gauloise, sont, au fond, identiques (16) ?

Il est clair que, dans la légende gauloise, le seul fait important à retenir, et, selon toute probabilité, exact, c'est l'apparition miraculeuse de corbeaux, au moment même où l'on se préparait à élever une ville sur un sommet qui devait être, de temps immémorial, consacré au dieu LVG (17) ;

---

(14) XXI, 62.

(15) Babelon, *Op. cit.*, t. I, p. 434-435, nos 1, 2, 3.

(16) Il est curieux que l'on trouve encore une apparition d'oiseaux (12 vautours), signalée au moment même où Romulus fixe l'emplacement de Rome et *fonde la cité sur le mont Palatin ;* ces vautours figurent sur un denier anonyme de 104 av. J.-C. (Babelon, *Op. cit.*, t. I, p. 72). Il se pourrait que toutes ces légendes eussent pour base commune un thème primitif unique dont elles sont des variantes.

(17) Un fait qui, selon nous, montre bien que, dans les pays celtiques, le dieu LVG, le *Mercure* gaulois, devait être adoré *sur des hauteurs,* c'est la présence, au sommet même du Puy-de-Dôme, du fameux temple de *Mercure* Dumiate. Une montagne du versant oriental du Cantal s'appelle encore le *Luguet ;* etc.

Digitized by Google

par suite, on comprend, sans la moindre difficulté, comment des circonstances toutes semblables, en Italie et en Gaule, ont pu et dû produire, dans les deux pays, des conséquences analogues : car, en définitive, les peuples sont les mêmes partout, accessibles aux mêmes étonnements comme aux mêmes superstitions ; par conséquent, si, dans la légende romaine, l'apparition surnaturelle, au milieu d'évènements critiques, d'un corbeau dans le temple de Junon Sospita, a suffi, comme l'attestent les médailles, pour donner (tout au moins à Lanuvium) cet oiseau pour emblème à la déesse, de même l'apparition extraordinaire de corbeaux, sur la montagne du dieu LVG, à l'endroit et au moment précis où allait, chose grave, s'y établir une cité, a suffi et dû suffire, à notre sens, pour faire (tout au moins à Lyon), de ces oiseaux, l'emblème du dieu.

Et ainsi, de cette interprétation naturelle et vraisemblable de la légende gauloise, interprétation que vient, fort à propos, corroborer le récit de l'historien latin, nous croyons pouvoir tirer cette même conséquence que nous avions déjà tirée de l'étude des monuments : c'est que le corbeau a bien été, en Gaule, à Lyon, non point l'emblème de la ville, mais uniquement, et nous avons dit pourquoi, *l'emblème du dieu LVG*.

Et maintenant, pour être absolument clair, donnons, au risque de nous répéter, les conclusions formelles qui découlent de notre travail :

1° Nous avons apporté une nouvelle démonstration de la fausseté de l'étymologie tirée de Clitophon (LUG, corbeau, DUNUM, rocher), en montrant que « le corbeau sur le rocher » n'apparaît que sur les monuments fabriqués hors de la Gaule, comme *l'aureus* de Marc-Antoine, frappé à Rome en 711. A cette époque, en effet, Lyon venait à

Digitized by Google

peine de recevoir une colonie romaine, les doctrines religieuses des Gaulois de Lyon étaient encore inconnues ou mal connues à Rome, et par suite il n'avait pas été possible d'y contrôler les assertions recueillies par Clitophon, que tout le monde, alors et nécessairement, devait tenir pour exactes;

2° Jamais, à aucune époque, à Lyon, le corbeau n'a représenté la ville elle-même de LVGDVNVM, et nous avons établi, en effet, que cet oiseau n'apparaît jamais, sur les monuments fabriqués dans cette ville dès 711, avec le support ou rocher, DVNVM;

3° La vérité est que le dieu LVG, spécialement honoré sur la montagne (LVG-DVNVM, montagne de LVG), qui a fourni à Lyon, comme l'a prouvé M. d'Arbois de Jubainville, son emplacement et son nom, avait à Lyon, dès 711, le « corbeau pour emblème », et nous l'avons démontré :

A. — Par l'étude des médailles (quinaire de Marc-Antoine, quinaire et denier de Marc-Antoine et de Lépide),

B. — Par l'explication du type du plomb romain trouvé dans la Saône,

C. — Par l'interprétation rationnelle de la légende gauloise tirée de Clitophon et rapprochée d'un récit analogue tiré de Tite-Live;

4° Nous avons montré que, plus tard, et en tout cas très postérieurement à 711 (43 av. J.-C.), les Romains de Rome, mieux informés des doctrines religieuses des Gaulois de Lyon, durent reconnaître qu'en effet l'étymologie de Clitophon était fausse et que, à Lyon, le corbeau était l'emblème d'un dieu, *puisque,* comme nous l'avons fait observer, c'est bien à titre d'emblème ou d'attribut d'une divinité que cet oiseau apparaît sur les monuments relativement récents, comme la médaille d'Albinus;

Digitized by Google

5° La ville de LVGDVNVM elle-même a toujours été représentée à Lyon, sur les monuments, et cela dès 711, « sous l'emblème du lion » et nous l'avons démontré :

A. — Par des considérations sur la prononciation de LVGDVN,

B. — Par l'examen du type de la médaille frappée à Lyon à l'effigie de Fulvie, et du type du plomb lyonnais trouvé dans la Saône,

C. — Par l'affirmation de l'habitude bien connue des monétaires romains de rechercher les rapprochements phonétiques pour en tirer des types parlants.

Telle est, selon nous, la vérité sur LVGDVNVM.

Docteur A. VERCOUTRE.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

B. 1630 (*circa*).

Petit plan de la ville de Lyon renfermé dans un rectangle de 209 millimètres de largeur, sur 162 millimètres de hauteur, gravé sur cuivre par Abraham Bosse, peintre, architecte, dessinateur et graveur à l'eau-forte et au burin, né à Tours vers 1605, mort en 1678.

Nous ne connaissons pas exactement en quelle année ce plan a été dressé, mais certaines indications qu'il comporte

---

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de juin 1890.

Digitized by Google

nous permettent de placer la période de son exécution entre 1626 et 1634, soit en prenant la moyenne à l'année 1630, et ce faisant nous présumons ne pas trop nous écarter de la vérité.

Dans la nouvelle œuvre de Simon Maupin, les chemins, les quais, les rues et les boulevards sont indiqués en plan géométral, mais avec les monuments publics, les maisons, clôtures et murailles de la fortification dessinés en perspective et représentés au naturel. La topographie est figurée d'après les règles de la perspective cavalière, de telle sorte qu'il semble que la montagne de Fourvière s'élève graduellement au-dessus de la plaine ; mais par contre, le versant ouest est caché par ce système, et la ligne de faîte formée par le plateau de Sainte-Foy, les aqueducs, Saint-Irénée et la fortification avancée de Loyasse, borne l'horizon.

En haut est le titre suivant :

LYON
COLONIA COPIA CLAVDIA AVGVSTA
LVGODVNVM

Vetus Inscriptio ad confluentes Isaræ et Rhodani (1).

De chaque côté est une colonne donnant l'explication des 68 numéros gravés sur le plan et se rapportant aux noms des lieux les plus remarquables de la ville ; les seules indications écrites étant : *Le Rosne Fleuve, La Saone Riviere, Pont du Rosne, Pont de Saone, les feullens, les Chartreux, B. St Jean, P. de Veize, Fourviere, St Iriney* (Irénée), *P. de Neufville et Bellecour.*

(1) Inscription du taurobole de Tain. — (Voir la note 7.)

Digitized by Google

Dans le haut, au milieu, les armes de France et de Navarre entourées des colliers des ordres du Roy ; à gauche, le blason du marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon ; à droite, celui de la ville.

Dans le bas, *S. Maupin Inventor*, et près du cadre, *A. Bosse fecit*. On y remarque aussi sur le premier plan, à gauche, deux personnages qui paraissent descendre d'un monticule pour se diriger vers l'entrée du pont du Rhône par le faubourg de la Guillotière.

Bien dessiné et finement gravé, avec ses monuments dont la silhouette se dresse gracieusement sur l'ensemble des masses, et ses fortifications dont les détails et le relief des ouvrages se reconnaissent facilement; d'une exécution irréprochable, en un mot, cette petite estampe est l'une des meilleures représentations de la cité au commencement du XVIIe siècle.

En dessous du plan, imprimé en typographie, est une description historique et topographique de la ville, suivie de cinq vers latins, que nous reproduisons *in extenso :*

Au lecteur. — « La Grandeur et l'Excellence de ceste ville sont incognües surpassant sa renommée, bien qu'estendüe par tout le monde. Elle est tres ancienne, car au passage d'Annibal en Italie, lors qu'il alla si rudement attaquer et vaincre les Romains, elle estoit construite entre le Rhosne et la Saone, en forme de delta ou peninsule, quoy qu'alleguent les ignorants, ausquels on oppose l'authorite de Polybe, de Tite Live, de Strabon et de Pline. Plancus sous Auguste y amena une colonie des vielles bandes et l'augmenta. L'Empereur Clodius lui debvant la naissance luy donna les privileges et droicts Italiques, et fit Senateurs de Rome ses originaires. Cent ans apres que Plancus establit sa peuplade, du temps de Neron elle fut bruslée tout à fait,

Digitized by Google

sans y rester aucun vestige : mais rebastie à ses despens, seul bien qu'il fit en sa vie. Sous ses successeurs elle souffrit de grandes persecutions à cause du Christianisme, et quelques siens Gouverneurs se firent Chefs de part et du pays, et esbranlerent le siege Imperial de Rome, à la descheance duquel elle tomba aux Royaumes d'Arles et de Bourgogne. Apres elle eut des Comtes en partie, l'autre partie demeura à l'Empire, jusques à la cession que les Empereurs et les Comtes en firent à l'Archevesque. Son rang le meritoit : car il estoit lors, comme il est encore aujourd'huy, Primat des Gaules, ou premier des Prelats en deçà les monts : comme le Chapitre qui participa à ces liberalitez est le plus noble de toute la Chrestienté. Son Eglise retient la pureté de l'ancienne au service de Dieu, et n'admet aucune nouveauté. Les Choses en leur vicissitude regardants leurs principes y retournent aysement. Aussi le Roy a reuni la Justice à la Souveraineté de sa couronne. La Forteresse de ceste Ville n'est point diminuee par sa vastité. Il y a correspondance de l'art et de la nature, le Rhosne et la Saone, deux grosses rivieres servent de fossez à chacune partie de la Ville. Anciennement elle estoit frequentée de plusieurs nations, l'on en compte jusques au nombre de soixante trois, qui rendoient leurs vœux au Temple d'Auguste posé à la conjoincture des deux rivieres, et au lieu appellé Ainay. Aujourd'huy elle n'est moins peuplée : car elle doibt à sa bonheur, qu'il est presque impossible que toutes les marchandises et nations de la terre n'y abordent : elle communique à l'Allemagne et Ocean Septentrional par le Rhosne et la Saone, à la Mer Méditerranée, Italie et Levant : comme aussi à l'Espagne et à la Barbarie par le Rhosne. Par Loire et Seine à l'Angleterre et à la Mer de Ponent, outre les riches Provinces de ce Royaume qui luy fournissent

Digitized by Google

tant de bien. Ville, dis-je, riche et opulente en marchandise, abondante en peuple et ouvriers, superbe en batiments, délicieuse en vivres et rafraichissements, la Royne des villes, florissante de bien en mieux sous l'authorité Royalle, sous laquelle Dieu la face longuement prosperer. »

Vidi duobus imminens fluviis jugum,
Quod Phœbus ortu semper obverso videt :
Rhodanus ubi ingens amne praerapido fluit,
Ararque, dubitans quo suos cursus agat,
Tacitus, quietis alluit ripas vadis (2).

Plus bas, séparée par un trait, est la dédicace :

A Monsieur Valier, Plus Ancien Conseiller du Roi en la seneschavcee, et siege presidial de Lyon, seigneur d'Escolles et Beavmont (3).

« Puisque vous avez esté l'Autheur, et m'avez incité à tracer et dresser le plan de la Noble et Excellente ville de Lyon, au contentement public et satisfaction des plus curieux, j'ai suyvi vostre advis, jugeant qu'il procedoit de mesme inclination que la mienne, et que tous deux nous rencontrions en ce poinct de faire honneur à nos hostes, car encor seroit ce peu d'avoir ouy parler de la ville de

(2) J'ai eu sous les yeux une colline qu'à son lever Phébus regarde de face. Aux pieds de cette colline deux fleuves : le Rhône au vaste lit et dont les flots sont pleins de colère ; la Saône, qui ignorant la voie à suivre, silencieusement caresse les rives de ses ondes paisibles.

(3) Sur les registres des séances de la Cour, Vallier n'est plus porté au nombre des conseillers présents à partir de la fin du mois de janvier 1628.

Digitized by Google

Lyon, ny de sa renommée, si l'on ne voyait aussi la fœlicité de son assiete et fœcondite de son terroir, avec la suitte et remarques sommaires de son ancienneté. Ce qui se peut recueillir de ce dessein, quoy que reduict en petit volume, vous l'aurez a gré. Et pour ne destourner vos studieuses occupations, Je finiroy me disant, Monsieur, vostre tres-humble et obeyssant serviteur, S. MAUPIN. »

C. 1659. — Le chef-d'œuvre topographique de Simon Maupin est le plan publié en 1659, par l'imprimeur lyonnais François de Masso. L'exemplaire de ce plan conservé aux Archives municipales est décrit dans l'inventaire Chappe ainsi qu'il suit :

« N° 7. — Un tableau en papier, collé sur toile, monté sur un chassis, sans cadre, au haut duquel on lit ces mots :

« Description au naturel de la ville de Lyon et paysages à l'entour d'icelle, dessinée sur les lieux par le sieur Maupin, voyer de ladite ville.

« A gauche et à droite, sont des remarques sur la ville de Lyon, suivies de l'institution et œconomie de l'Aumone générale de la Charité, avec des tables des Eglises et lieux principaux, par le sieur A. J. P. D. E. D.

« Cette carte fut présentée à MM. de Baillon, Prévôt des Marchands, et à MM. Dugas, de Fromente, Mazenod et Rougier, Echevins, en 1659, par François de Masso, imprimeur. »

Une note écrite en marge porte la mention suivante :

« Il existe une autre carte de la ville de Lyon, faite vers 1688 et dédiée par le sieur Langlois, imprimeur, au Con-

Digitized by Google

sulat, sous la prévôté des marchands de M. Pianello. Les noms des rues y sont rappelés par numéro.

« Il y en a une chez M. Giraud, à Fontanière (4). »

La dernière œuvre de Maupin est gravée sur cuivre, en quatre planches, qui étant raccordées présentent une estampe renfermée dans un rectangle de 957 millimètres de largeur, par 751 millimètres de hauteur. En haut et en dehors du cadre, est le titre suivant en capitales, de douze millimètres de hauteur :

DESCRIPTION AV NATVREL DE LA VILLE DE LYON ET PAISAGES ALENTOUR D'ICELLE

En haut, à droite, contre le trait du cadre, une échelle de 150 toises du Roy, est gravée à l'intérieur d'un cartouche. La longueur totale de cette échelle étant de 68 millimètres, on en déduit que ce plan est dressé à l'échelle de 1 pouce pour 60 toises, ou un pour 4320 — $(\frac{1}{4320})$.

Dans le bas, à droite, une jolie vue de l'ensemble des bâtiments de la Maison de Ville, tels qu'ils furent construits par Maupin, est dessinée sur le panneau du dé d'un piédestal dont la moulure supérieure se relève en demi-cercle dans la partie centrale pour servir de couronnement au blason de la ville ; la signature du graveur, *V. Guigouf*, qu'il faut lire *V. Guigou fecit*, se voit en dessous.

Au-dessus, de deux cornes d'abondance remplies de fruits, partent des branches d'olivier qui s'enroulent au

(4) C'est une seconde édition de ce plan, que nous décrivons plus loin, ainsi que la troisième.

Digitized by Google

sommet pour servir d'encadrement aux armes de France et de Navarre surmontées de la couronne royale. A ces branches sont appliquées les blasons de Nicolas de Villeroy, maréchal de France et gouverneur de Lyon ; de Camille de Neufville, archevêque ; de François de Baillon, prévôt des marchands ; de Dugas, André, Mazenod et Rougier, échevins. Deux banderolles flottantes, avec chute de fruits à leur extrémité inférieure, sur lesquelles sont marquées les indications des blasons, complètent l'ornementation.

L'orientation de ce plan est indiquée par la position des quatre points cardinaux au moyen de deux lignes perpendiculaires tracées dans le lit du Rhône.

Construit à une échelle assez grande, l'assiette de la ville rapportée géométralement quant aux chemins, mais avec les édifices, les maisons, les ouvrages d'art représentés en perspective et au naturel, qui en font un plan des plus curieux. La topographie est indiquée par la méthode alors en usage de la perspective cavalière, présentant les défauts que nous avons signalés au plan précédent.

Mais quelle richesse de détails dans l'exécution : là, tous les monuments fidèlement reproduits, les ponts, les quais, les fortifications, les propriétés particulières, rien n'a échappé à la sagacité du topographe, les moindres accidents de terrain sont relevés. C'est une mine féconde pour l'historien et en même temps un tableau parlant pour le lecteur, auquel il présente une image exacte de l'importance de la cité vers le milieu du XVIIe siècle. On ne saurait mieux décrire cette œuvre qu'en disant qu'elle est :

La plus belle, la plus intéressante et la plus exacte de toutes les descriptions de la ville de Lyon qui ont été faites jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

On pourrait à la rigueur lui reprocher la pénurie des indications écrites, principalement pour le nom des rues, mais cette lacune a été comblée dans une seconde édition que nous décrivons plus loin.

De chaque côté du plan et sur toute sa hauteur, une colonne de $0^m,20$ de large, imprimée en typographie, contient des Remarques sur la ville de Lyon et l'Institution et Œconomie de l'Aumone Generale de Lyon, et Hospital de Nostre Dame de la Charité.

En tête se trouve la dédicace, par François de Masso.

« A MESSIEURS, *Messieurs les Prevost des Marchands et Echevins de la Ville de Lyon.*

« *Messire* FRANÇOIS DE BAILLON, *Chevalier, Comte de la Salle, Baron de Jons, Seigneur de Saillans et autres places, Capitaine Lieutenant de la Compagnie d'Ordonnance de M. le Comte de Mont-revel, Prevost des Marchands,*

« LOVYS DV GAS, *Seigneur de Bois Sainct Just, Conseiller du Roy, Esleu en l'Eslection de Lyonnois, Messieurs* HVGUES ANDRE, *sieur de Fromente,* MARC-ANTOINE MAZENOD, *sieur de Pavesin, et* CHARLES ROVGIER, *Escuyer, Conseiller du Roy en la Seneschaussée et Siege Presidial de la Ville de Lyon, Eschevins de la Ville et Communauté de Lyon.* »

Après les remarques, se trouvent les deux tables suivantes des églises et lieux principaux marqués par des lettres et des chiffres sur le plan :

« *Table alphabétique des Eglises et Monastères.*

« Sainct Jean, Cath., A. — Sainct Just, Egl. Collégiale, B. — Sainct Paul, Egl. Colleg., C. — Sainct Nizier, Egl.

Digitized by Google

Coll., D. — S. Pierre, Abbaye Royale, E. — La Platiere, Prieuré et Paroisse, F. — S. Thomas de Forviere, Paroisse, G. — Saincte Croix, Parroisse, H. — S. Laurens, Eglise Canoniale, I. — S. Vincent, Parroisse, K. — S. Saturnin, Parroisse, L. — S. Michel, Parroisse, M. — S. Romain, Parroisse, N. — S. Pierre le Vieux, Parroisse, O. — S. George, Commanderie et P., P. — Confort, Couvent des Jacobins, Q. — Les Celestins, Monastere, R. — S. Antoine, Monastere, S. — Saincte Claire, Monastere, T. — Maison Professe des Jesuistes, V. — Saincte Elisabeth, Monastère, Y. — Saincte Marie, Monastère, Z. — Esnay, Abbaye, T. »

« *Table des lieux principaux, renvoyent à leur numéro.*

« Porte de Lyon, 1. — Porte de Veize, 2. — Porte d'Halincourt, 3. — Bolevard S. Iean, 4. — Les Chartreux, 5. — Porte de la Croix Rousse, 6. — Bastion S. Clair, 7. — Porte du Rosne, 8. — Porte d'Esnay, 9. — Maison de Ville, 10. — Porte S. George, 11. — Croix du Sablet, 12. — Porte S. Just, 13. — L'anticaille, Monastere, 14. — S. Clair, Chappelle, 15. — S. Roch, Chappelle, 17. — Pierre Scize, 18. — L'Observance, C. de Cord., 19. — Petit Forest, C. de Capuc., 22. — Les Feuillans, Monast., 23. — L'Hostel-Dieu, 24. — La Charité, 25. — Le S. Esprit, Chappelle, 26. — Les Jesuistes du Grand College, 27. — Les PP. de l'Oratoire, 28. — Saincte Vrsule, Monastère, 29. — Sainct Claude, Chappelle, 30. — Les Carmes, Monastère, 31. — Les Augustins, Monast., 32. — La Deserte, Abbaye, 33. — Les Sœurs Celeste, Mon., 34. — Les Carmélites, Mon., 35. — S. Amour, Monastere, 36. — Saincte Catherine, Hospice, 37. — Les Carmes Deschaussez, Monastere, 39. — Les Capucins, Monastere,

Digitized by Google

40. — Saincte Ursule, Monastère, 41. — Sainct Irenee, Prieure, 43. — Porte de Trion, 44. — La Chanal, Chappelle, 45. — Sainct Barthelemy, Chappelle, 46. — S. Sebastien, Chappelle, 47. — Porte S. Clair, 48. — Saincte Marie, Monastere, 49. »

Au bas est l'adresse de l'éditeur :

« *A Lyon, Chez François de Masso, en ruë Mercière, à la Juste Paix.* »

Quoique l'auteur de ce splendide plan n'ait pas cru laisser son nom à la postérité en signant son œuvre, nous avons la preuve matérielle que Simon Maupin l'a seul exécuté, par les pièces suivantes relatives au mandatement des gratifications accordées par le Consulat, en 1659, à ce sujet et pour lui avoir dédié « *un monument élevé à la gloire de la cité* ».

En voici la copie textuelle, accompagnée des reçus donnés par Maupin et de Masso :

« Les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Lyon à Me Claude Pecoil, receveur des deniers communs, dons et octroys de ladicte ville et communaulté de Lyon. Nous vous mandons que des deniers de vostre charge vous payez et deslivrez comptant au sieur Maupin, voyer de ladicte ville, *la somme de cen livres tz* (*sic*) que nous luy avons ordonné en recognoissance des vaccations et peynes qu'il a eu pour avoir fait le dessein et description au naturel de ceste ville et des paisages autour d'icelle, qui a esté desdié au Consulat. Et rapportant le present mandement et quitance sur ce suffizante, et ladicte somme de cen livres elle sera passée et allouee en la despance de vos comptes par

Digitized by Google

tout ou besoing sera ; prians tous ceux quil appartiendra ainsy le faire sans difficulté. Fait au Consulat, par Nous François de Baillon, chevallier, comte de La Salle, baron de Jons, seigneur de Saillans et autres places, Capitaine lieutenant de la compagnie d'Ordonnance de Monsieur le comte de Montrevel, prevost des marchans, Louis Dugas, seigneur de Bois Sainct Just, conseiller du Roy, esleu en l'eslection de Lyonnois, Hugues André, sieur de Fromente, Marc Anthoine Mazenod, bourgeois, et Charles Rougier, escuyer, conseiller du Roy en la senechaulsee et siege presidial de ladicte ville, eschevins susdicts, le vingt sixiesme jour d'aoust mil six cens cinquante neuf.

« La Salle, Dugas, Heugues Andre, Mazenod, Rougier. Par lesdictz sieurs : Demoulceau. »

« Fut present sieur Simond (*sic*) Maupin, voyer de ceste ville de Lyon, cy dernier nommé, lequel de gré confesse avoir heu et receu comptant de noble Claude Pecoil, receveur des deniers communs, dons et octroys de ladicte ville, la somme de cent livres tz. a luy ordonnee estre payee par le mandement cy dernier et pour les causes y contenues. De laquelle somme de cent livres, il se contente et en quicte ledict sieur receveur et tous autres quil appartiendra, par promesse, serment, submission, obligation, renonciation et clauses necessaires. Faict et passé en l'hostel commun de ladicte ville, le trentiesme jour du mois d'aoust, avant midy, l'an mil six cens cinquante neuf. Present a ce : sieur Guillaume Bernard et Claude Deboze, estudians audict Lyon, tesmoins requis et signes avec ledict sieur Maupin.

« Maupin, Bernard, De Boze, De Boze, notaire royal. »

Digitized by Google

« Les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Lyon à Me Claude Pecoil, receveur des deniers communs, dons et octroys de ladicte ville et communauté de Lyon. Nous vous mandons des deniers de vostre charge vous payez et deslivrez comptant à François de Masso, maistre imprimeur de ceste ville, *la somme de deux cens six livres tz.* que nous luy avons ordonné pour avoir desdié au Consulat le dessein et description faite de ceste ville de Lyon et des paisages autour d'icelle, qui a esté fait par le sieur Maupin, voyer de ladicte ville. Et rapportant le presan mandement et quittance sur ce suffizante de ladicte somme de deux cens six livres, elle sera passee et allouee en la despence de vos comptes par tout ou besoing sera ; prians tous ceux quil appartiendra ainsy le faire sans difficulté. Fait au Consulat, par Nous François de Baillon, chevalier, comte de La Salle, baron de Josn, seigneur de Saillans et autres places, capitaine lieutenant de la compagnie d'Ordonnance de Monsieur le comte de Montrevel, prevost des marchans, Louis Dugas, seigneur de Bois Sainct Just, conseiller du Roy, esleu en leslection de Lyonnois, Hugues André, sieur de Fromente, Marc Anthoine Mazenod, bourgeois, et Charles Rougier, escuyer, conseiller du Roy en la senechaussee et siege présidial de ladicte ville, eschevins susdicts, le vingt sixiesme jour d'aoust MVIc cinquante neuf.

« La Salle, Dugas, Heugues Andre, Mazenod, Rougier. Par lesdits sieurs : Demoulceau. »

« Fut present ledict sieur François de Masso, cy devant nommé, de gré confesse avoir heu et receu peult avant ces presentes, es bonnes especes ayant cours, de Me Claude Pecoil, recepveur des deniers communs, dons et octroys de

Digitized by Google

la ville et communaulté de Lyon, absen, la somme de deux cens six livres tz. pour payemen et acquictemen de pareille ordonnance audict confessant, suivant le mandat cy dernier escript et pour les causes y esnoncées. De laquelle somme de deux cens six livres tz. ledict sieur de Masso se contente et quicte et promet acquicter et faire tenir quicte ledict Pecoil et tous autres par promesse, serment, obligations de biens, soubzmission, renonciation et clauses nécessaires. Faict audict Lyon, avant midy, es mon estude et le troiziesme septembre mil six cens cinquante neuf, en presence de sieur Jean Baptiste Dumolin, chirurgien audict Lyon, et Pierre de l'Horme, clerc audict Lyon, tesmoings requis, signes avec ledict confessant. »

« De Masso, Dumolin, De l'Horme, De l'Horme, notaire royal. »

(Archives de la ville. Pièces justificatives de la comptabilité du receveur.)

En 1694 ou 1695, les frères Langlois, marchands imagiers en rue Mercière, firent un second tirage du grand plan de Maupin. Sur cette nouvelle estampe on y voit les édifices construits depuis 1659, tels que l'église des Oratoriens, rue Vieille-Monnaie, le petit édicule du pont du Change, et autres chapelles de couvents ou de pénitents qui ne figurent pas au premier tirage.

Au milieu de la place des Terreaux, une élégante fontaine à deux vasques superposées remplace la pyramide que l'on remarque sur le plan primitif. Enfin les blasons des prévôt des marchands et des échevins sont supprimés dans le cartouche qui ne contient plus, avec les armes de France et de Navarre, que celles de François de Neufville, d'Alphonse de

Digitized by Google

Créqui et de Laurent Pianello à qui le nouveau plan est dédié.

Le texte des colonnes placées à droite et à gauche du plan est aussi changé. En tête est la dédicace suivante de l'éditeur Langlois :

« A MESSIRE LAURENT PIANELLO, *Chevalier, Seigneur de la Valette, Conseiller du Roy en ses Conseils, President Tresorier Général de France, et Commissaire nommé par Sa Majesté pour le Domaine de la Généralité de Lyon et Ancien Prevost des Marchands de ladite Ville.* »

« MONSIEUR, Le rang distingué que vous avez toûjours tenu dans Lyon, et la protection qu'il vous a plu m'y accorder depuis longtems, m'engagent agréablement à vous présenter le plan de cette Ville que j'ay fait retoucher, avec une briève Explication de ce qui s'y est passé, et de ce qu'on y voit à présent de plus remarquable. La seule approbation que vous donnez à cette Pièce, en agréant l'offre que je prends la liberté de vous en faire, suffira pour la rendre celebre, et lui donner plus de vogue que je devrais raisonnablement espérer. . . . . Monsieur, »

« Vôtre très-humble et très-obéïssant serviteur, »

« LANGLOIS »

A la suite est un « *Discours sur la belle situation et sur les autres avantages de la ville de Lyon* », les vues de Lyon, l'étendue de la ville, la fondation de Lyon, l'Eglise de Lyon, les bâtiments magnifiques, son commerce, les grands événements et autres singularités de la ville de Lyon.

Digitized by Google

Dans ce dernier chapitre, il est dit : « Celui qui remplit aujourd'hui si dignement la place de Prévôt des Marchans est Monsieur de Fléchères, ancien Lieutenant Général en la Senéchaussée et siège Presidial de Lyon. » Cette phrase nous permet de fixer la date de cette estampe, car Mathieu de Sève, baron de Fléchères, ayant exercé la charge de Prévôt des Marchands en 1694 et 1695, on ne peut choisir que l'une ou l'autre de ces deux années. Il est aussi à remarquer que dans la dédicace Laurent Pianello est qualifié d'ancien Prévôt des Marchands : en effet, il exerça cette charge durant les années 1687 et 1688, ce qui confirme les dates précédentes.

La « *Table des Eglises principales de Lyon, et des Monastères de l'un et l'autre sexe* », est bien plus considérable que celle du premier tirage. Elle comporte :

« Saint Jean, Eglise Cathédrale. Saint Just, Eglise Collegiale et Paroisse. Saint Paul, Eglise Collegiale et Paroisse. Saint Nizier, Eglise Collegiale et Paroisse. Saint Thomas de Fourviere, Collegiale et Paroisse. Sainte Croix, Paroisse. Saint Pierre, Abbaie et Paroisse. La Platiere, Prieuré et Paroisse. Saint Estienne. Saint Pierre le Vieux, Paroisse. Saint George, Paroisse. Saint Vincent, Paroisse. Saint Irenée, Paroisse. Paroisse de Vaize. Paroisse de la Guillotiere. Aisnai, Abbaie et Paroisse. Saint Irenée, Seminaire. Saint Lazare, Mission. L'Oratoire. Saint Joseph, Mission. Saint Laurent. Saint Saturnin. Les Jacobins, Monastère. Les Celestins, Monastère. Saint Antoine, Monastère. Saint Bonaventure, Monastère des Cordeliers. L'Observance, Monastère. Jesuîtes du Grand College. Jesuîtes du Petit College. Jesuîtes de Saint Joseph. Les Chartraux, Monastère. Les Recollets, Monastère. Les Capucins

Digitized by Google

du grand Couvent. Les Capucins du Petit-Forest. Les Feüillans, Monastère. Les Carmes des Terreaux, Monastère. Les Augustins de S. Vincent, Monastère. Les Carmes Déchaussez, Monastère. Les Trinitaires, Monastère. Les Minimes, Monastère. Les Augustins Déchaussez, Monastère. Les Religieux du Tiers-Ordre de S. François, Monastère. Sainte Claire, Monastère. Sainte Marie de Belle-Cour, Monastère. Sainte Marie de l'Antiquaille, Monastère. Sainte Marie des Chaînes, Monastère. La Deserte, Abbaye. Saint Benoît, Abbaïe. Blie, Monastère. Chazaux, Abbaïe. Les Bleuës-Celestes, Monastère. Saint Amour, Monastère. Le Verbe Incarné, Monastère. Sainte Elizabeth, Monastère. Les Religieuses de Ste Elisabeth de Vaize, Monastère. Sainte Elisabeth, ruë des Fantasques, Monastère. Les Ursules de la vielle Monnoïes, Monastère. Les Ursules de S. Just, Monastère. Les Carmelites, Monastère. Les Bernardines, Monastère. Les Filles de la Propagation, Les Filles du bon Pasteur. Les Repenties. Saint Charles, Ecole des Pauvres. Saint Clair, Chapelle. Saint Claude, Chapelle. Saint Roch, Chapelle. Saint Laurent, Chapelle. Saint Romain, Chapelle. Saint Epipoy, Chapelle. Le Saint Esprit, Chapelle. Bon Rencontre, Chapelle. Saint Alban, Chapelle. Saint Côme, Chapelle. Sainte Catherine, Chapelle. Les Penitens du Confalon. Les Penitens du tres S. Crucifix, en la Chapelle de S. Marcel. Les Penitens de la Misericorde. Les Penitens de Lorette. Les Penitens de la Passion. Les Penitens de Saint-Charles. »

La « *Table des Ruës, Ruelles, Places, Quais, Ports, Portes et Ponts de la Ville de Lyon* », contient 270 noms qui se rapportent à 203 numéros inscrits sur le plan.

Digitized by Google

Au bas de la colonne de droite se trouve l'adresse de l'éditeur :

« A LYON, *Chez les Freres* LANGLOIS, *Marchands Imagiers, ruë Merciere.* »

Vers 1714, Froment, successeur des frères Langlois, publia une troisième édition du grand plan de Simon Maupin.

Le texte de la dédicace à Laurent Pianello (5) est exactement semblable à celui de la deuxième édition, sauf la signature de Froment qui remplace celle de Langlois. Il en est de même du discours sur la belle situation de la ville (6), de la table des églises et monastères, et de celles des noms de rues et places, sauf que dans cette dernière, à la suite de l'indication de la place de Bellecour, on a ajouté : « *Place de Belle-Cour, à present de Louis le Grand* », mention qui précise la date de ce nouveau tirage.

A la fin est l'adresse de l'éditeur :

« LYON, *chez* FROMENT, *Marchand Imagier, Ruë Mercière.* »

Deux modifications seulement apparaissent sur le plan : La première sur la place des Terreaux, où l'élégante

(5) Laurent Pianello, seigneur de la Valette, né à Lyon, le 19 mars 1644, mort le 9 octobre 1718.

(6) Oy y a laissé, sans doute par erreur, la mention relative au prévôt des Marchands en exercice (Monsieur de Fléchères), ce qui était vrai pour l'édition des frères Langlois en 1694 ou 1695, mais qui ne l'était plus en 1714, pour l'édition de Froment. Nous signalons cette particularité qui peut donner lieu à de sérieuses méprises au sujet de la date de cette troisième édition.

Digitized by Google

petite fontaine est remplacée par un jet d'eau qui s'élève du milieu d'un grand bassin de forme vulgaire.

La deuxième sur la place de Bellecour, où l'on remarque la statue de Louis XIV au centre, et les façades décoratives des bâtiments élevés du côté du Rhône et de celui de la Saône, ainsi que le nom de place Louis le Grand écrit en gros caractères.

Or la première pierre du monument de Louis XIV ne fut posée que le 16 octobre 1713, et la statue érigée sur son piédestal le 27 décembre suivant.

En ce qui concerne le changement du nom de la place, c'est le 9 janvier 1714 que le Consulat délibéra que la place de Bellecour serait appelée, dès lors et à perpétuité, *Place Louis le Grand*.

Enfin le Consulat ne fut autorisé à vendre les emplacements destinés à la construction des façades monumentales à l'est et à l'ouest de la place, que par arrêt du Conseil du Roi en date du 8 mai 1714, confirmé par lettres patentes du 29 novembre suivant.

De ce qui précède, on en déduit que la troisième édition du grand plan de Simon Maupin n'est pas antérieure à 1714.

J.-J. GRISARD,

(*A suivre.*) *Ingénieur topographe.*

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE X

1394 à 1455.

DOM BARTHÉLEMY ABBÉ, SEIGNEUR DE CHAZAY. — FONDATION DE LA PRÉBENDE DE SAINT-NICOLAS. — ANTOINE DE BRON, 1400-1411. — GUILLAUME DE LA GRANGE, 1411-1418. — JEAN DE BARJAC, 1418-1439. — PRISE DE CHAZAY PAR LES BOURGUIGNONS. — LES ÉCORCHEURS. — ANTOINE DU TERRAIL, ABBÉ 1439 à 1455.

La victoire d'Humbert de Grôlée sur le sire de Rochebaron donna quelque répit, mais la paix ne se rétablit en Lyonnais que vers 1427, par suite du mariage du comte de Clermont, fils du duc de Bourbon Jean, avec Agnès, sœur de Philippe le Bon, qui

---

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juin 1890.

Digitized by Google

avait succédé à Jean-Sans-Peur (1) au duché de Bourgogne.

Pendant ce temps le prieuré de Chazay avait été réorganisé et ses moines réintégrés dans leurs cellules. Une charte vient nous apprendre qu'on en fit autant au prieuré de Sainte-Marie à Châtillon-d'Azergues, qui avait été aussi ruiné par les guerres (2). C'est la première fois que nous entendons parler de ce prieuré de Châtillon; où était-il situé? Nous n'en connaissons aucune trace. Partout on se hâte de réparer les ruines amoncelées, l'abbé d'Ainay y consacre des sommes fort considérables, et pour augmenter les ressources dont il avait besoin, il vend aux nommés Duvier et Mazet, moyennant trente-six écus, deux maisons situées au grand bourg de Chazay (3).

L'église paroissiale, qui avait été saccagée lors du siège, fut reconstruite à nouveau; mais elle se ressentit des malheurs du temps et fut rebâtie beaucoup moins belle que l'ancienne, comme on peut en juger puisqu'elle existe encore, quoique abandonnée.

Petite, basse, mal éclairée par des vitraux insuffisants, elle n'avait qu'un plafond en bois comme on les faisait à cette époque et ne renfermait de remarquable que quelques

---

(1) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 142.

(2) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4240, chart. 337.

(3) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil., chart. 406. L'honorable famille Mazet, bien connue encore dans nos contrées, apparaîtrait donc à cette époque. M. Jean Mazet, qui pendant de longues années a exercé la charge de notaire à Chazay, était de cette famille, originaire de Civrieux. Son gendre, M. Joseph Tabard, lui a succédé, et l'estime générale de ses concitoyens l'a placé actuellement à la tête de notre municipalité.

Digitized by Google

pierres tombales et deux ou trois chapelles, dont une assez jolie au milieu de la nef du côté de l'Evangile. Son portail cependant, avec ses vieilles ferrures du xve siècle, attire l'attention des amateurs.

Malgré tout, elle était peu digne de notre jolie petite ville et du chef-lieu de la baronnie. Mais les temps étaient si durs, et le peu de familles nobles qui restaient se servaient de la chapelle du château.

En pénétrant dans l'intérieur de cette église, nous trouvons à droite une petite chapelle désignée dans les obituaires sous le nom de chapelle de l'Enfant-Jésus. En 1710, quand on interdit l'ancienne église du château, on lui donna le nom de Saint-Pierre, en y installant la statue de ce saint. On ne voulait pas oublier que saint Pierre avait été le patron du premier sanctuaire élevé à Chazay. En haut, à droite de la nef, se trouvait la chapelle de Notre-Dame, on y admirait devant l'autel un vieux rétable du xive siècle en chêne sculpté, représentant la sainte Vierge et les quatre évangélistes. Nous croyons qu'il provenait de quelque coffre des abbés d'Ainay. Il est assez remarquable, et l'on peut encore le voir dans la nouvelle église, à l'autel de sainte Philomène. Au côté gauche, en haut de la nef, était l'autel de saint Martin, surmonté d'un vieux tableau de saint Georges, terrassant le dragon, peinture de peu de valeur, mais très ancienne. Cette chapelle prit le nom de Saint-Georges à l'époque où l'on fonda la prébende de ce nom.

Au milieu de la nef pendait un lustre très ancien en cristal de roche, surmonté de la couronne royale ; il date également du xive siècle ; il est fort estimé des antiquaires et a été transporté dans la nouvelle église. La nef est séparée du chœur par un grand arceau assez mal contourné, qui est traversé vers le haut par un support en fer formant trois

Digitized by Google

demi-cercles ; celui du milieu supportait un Christ en bois presque de grandeur naturelle, assez artistement fait et très ancien. Dans la nouvelle église, on l'a placé en face de la chaire. Le chœur n'a rien de remarquable ; contre la muraille, au-dessus du maître autel, était un tableau représentant le martyre de saint André ; il a du mérite par les poses de ses personnages et la fraîcheur de son coloris ; il orne actuellement la nouvelle église. Ce vieil édifice avait autrefois un clocher sur le chœur et possédait cinq cloches. En 1793, on le renversa pour s'emparer des cloches, trois furent sauvées et transportées, en 1803, dans la tour ou beffroi de l'ancienne église romane.

Dans la nef on remarquait plusieurs pierres tombales, celle du chanoine de la Chana, dont nous avons déjà parlé, mais qui, jusqu'en 1791, avait été placée sur le corps de l'illustre chanoine dans la chapelle Sainte-Marie ; celle de Lucrèce Nardi, sur laquelle était écrit : « Ci-gist damoiselle Lucresse Nardi, quand vivait femme du sieur..... Graillani, Lucquois, demeurant à Lyon ; qui trépassa le 26 de sept. 1508 requiescat in pace » (4). Puis celle d'un curé de Chazay,

(4) La famille Nardi, originaire de Florence, où elle occupait un rang distingué, portait : *coupé de gueules sur argent, le coupé d'argent en point chargé de trois poignards de gueules mis en fasce.* Elle fut honorée dans cette ville par quatre gonfalonniers et vingt prieurs de la Liberté. Elle était représentée à Lyon, en 1508, par François Nardi, consul de sa nation ; Lucrèce, femme du sieur Graillani, devait être sa sœur. Jacques Nardi a fait l'histoire de la République Florentine, de 1444 à 1551, et le moine apostat François Giuntini a écrit l'histoire de Jacques Nardi. (Voir *Les Florentins à Lyon,* par le comte de Charpin-Feugerolles. Lyon, 1889 ; et l'*Ann. de Lyon*, 1842. *Documents Péricaud*, année 1561.)

Le noble Lucquois Graillani faisait partie à Lyon de la riche colonie

Digitized by Google

en 1478..... Laflotte; et plusieurs autres dont les inscriptions sont devenues illisibles.

Le cimetière, qui entourait l'église au nord, selon l'usage de nos pères, qui aimaient à dormir à l'ombre des murs du sanctuaire, renfermait les tombes d'un grand nombre de familles nobles, comme nous l'avons fait remarquer à l'occasion. Il fut détruit au commencement de ce siècle, changé en champ de foire, et les ossements que l'on recueillit, furent déposés dans le caveau de la chapelle ogivale qui se trouve à gauche au milieu de l'église.

Cette chapelle ogivale est le morceau le plus remarquable de l'ancienne église de Chazay. Les arêtes des nervures de la voûte s'arrêtent sur les quatre symboles des évangélistes, et la croisée attire surtout l'attention. Un écusson se trouve au milieu du vitrail, à l'intérieur, et représente une croix de saint André denchée. Ce qui nous ferait croire que cette chapelle aurait été bâtie vers le milieu du xve siècle par les de La Fontaine, dont les armes sont : *d'azur à une croix d'argent denchée, c'est-à-dire une bordure dentelée de sable* (5).

L'archevêque de Lyon vint visiter Chazay en 1428, et peut-être consacra-t-il l'église qu'on venait de réparer. C'était Amédée de Talaru qui fut élu en 1415, créé cardinal en 1440 et qui mourut en 1444. Il était neveu du cardinal Jean de Talaru, qui fut archevêque de Lyon, de 1375 à 1393.

---

italienne, qui introduisit au xvie siècle dans cette ville l'admirable industrie du tissage de la soie, qui fut pendant plusieurs siècles la source de tant de richesses. La famille Graillani a bâti, croyons-nous, vers 1515, la maison renaissance dont on peut voir encore la façade à gauche dans la rue des Varennes.

(5) *Mazures*, t. II, p. 341.

Digitized by Google

Issu de cette grande et illustre famille dont Guichenon et le Laboureur donnent la généalogie ; il était fils de Mathieu de Talaru, seigneur de la Grange et de Noailly, et de Béatrix de Marcilly (Forez), dame de Chalmazel. Les armes d'Amédée de Talaru étaient : *parti d'or et d'azur à la cotière de gueules brochant sur le tout* (6).

Sa visite à Chazay fut l'occasion d'un échange de cens et servis entre lui et l'abbé de Barjac, le tout était situé à Chazay le long du *bief* ou canal du moulin (7).

Cette même année une réglementation vint organiser le service des fours à bans de notre cité.

Le seigneur baron avait ses fours à bans, c'est-à-dire que les habitants devaient faire cuire leurs pains dans les fours du seigneur, moyennant une légère redevance. Ces fours se trouvaient sur la place qui longe la chapelle actuelle des Sœurs Saint-Charles. Une charte vient nous apprendre qu'en 1428 les boulangers, qui tenaient ces fours, étaient obligés de donner au courrier de l'abbé à Chazay cinq ras d'avoine par an (8). Ils se dédommageaient à leur tour en levant un léger tribut sur le pain qu'on apportait au four. Ils avaient le droit d'introduire dans la pâte de chaque pain, l'index, le médium et le pouce, et d'en retirer tout ce qu'ils pouvaient. Peu à peu, malgré les réclamations, ils ajoutèrent un quatrième doigt, puis enfin le cinquième ; de là vint le nom de *pogne*, mot bien connu dans le pays pour désigner un petit pain.

Les habitants alors augmentèrent la grosseur des pains qui

---

(6) *Mazures*, p. 560-571.

(7) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4,240, chart. 391.

(8) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4,240, chart. 396.

Digitized by Google

devinrent énormes, et de là l'habitude de faire encore de ces pains qui ressemblent à des meules de moulin.

Cependant nos pays n'étaient pas encore débarrassés des bandes ennemies ; les gens d'armes des capitaines Valette, et Rodrigue, s'avancent jusqu'aux portes de Lyon. Le Consulat cherche à traiter avec eux, mais devant leurs exigences, ville, nobles, clergé et autres se réunissent et lèvent des troupes pour les combattre (9). L'ennemi se retire alors mais l'alarme avait été chaude, et toutes les portes et ouvertures des forteresses et des villes avaient été barrées ou fermées, mai 1429 (10).

Ce fut dans ce même mois, 8 mai 1429, que l'illustre vierge de Vaucouleurs sauva la France en faisant lever le siège d'Orléans, et deux mois après, 17 juillet 1429, Charles VII était sacré à Reims, comme elle l'avait annoncé.

Mais il fallut de longs mois pour que toutes les provinces de France fussent libérées. L'année 1430 vit des bandes de brigands parcourir le Mâconnais, Beaujolais et Forez, qui furent ainsi livrés à toutes les horreurs de la guerre civile. Après les longues luttes qu'on venait de soutenir, les habitants des campagnes, pillés par les uns, rançonnés par les autres, étaient réduits à la plus grande misère. Se soulevant alors, ils forment une espèce de Jacquerie, tuant autant de gens d'église et de nobles qu'ils en pouvaient atteindre ; ils cherchaient ainsi à se soustraire à la dîme et aux droits du seigneur. Ils assaillaient les châteaux isolés et les maisons fortes, et s'ils pouvaient s'en

(9) Péricaud. Documents, année 1428.
(10) Péricaud. Documents, année 1429.

Digitized by Google

emparer, il les livraient au pillage, détruisaient les terriers (titres de redevances) et emportaient toutes les richesses qu'ils y trouvaient. En 1793, d'autres bandes de brigands firent de même et d'une façon plus atroce et plus générale encore.

Humbert de Grôlée, bailli royal, effrayé de ce mouvement qui pouvait devenir contagieux, appelle autour de lui le ban et l'arrière-ban des trois provinces.

Se trouvant bientôt à la tête d'une quantité d'hommes de fer, il poursuit avec vigueur les bandes de ces malandrins. Il leur donne la chasse sans relâche, faisant pendre aux arbres des forêts tout ce qui tombait entre ses mains. De leur côté, seigneurs et barons du Lyonnais lui prêtent main-forte, arrêtant et exécutant de même tous ceux qui entraient sur leurs terres, de telle sorte que cette nouvelle Jacquerie fut bientôt étouffée, 1430 (11), par la prise de leur capitaine dans la petite ville de Panissière. Grôlée écrit alors aux conseillers de ville de Lyon, que ce chef de brigands venait de lui avouer que le but de leur campagne était de détruire la noblesse, ainsi que tous les prêtres, un seul excepté dans chaque paroisse, puis les bourgeois et notables des cités (12). Ainsi furent conjurées de plus grandes calamités.

Ces révoltes des pauvres habitants des campagnes n'étaient pas sans excuse. L'on entend à cette époque les clameurs de ces malheureux arriver jusqu'au roi. Charles VII mande bien à son sénéchal à Lyon d'examiner ces plaintes et d'y faire droit, mais l'autorité royale était encore trop mal

---

(11) A. Bernard. *Histoire du Forez*, t. II, p, 44.
(12) Péricaud. Documents, année 1430.

Digitized by Google

assurée pour se faire obéir. La noblesse continuait parfois à exiger avec trop de rigueur les droits de lods et de milods qui ruinaient ces malheureux, et sa puissance la mettait à l'abri des coups du trop faible roi de France (13).

Cette révolte était à peine apaisée que la guerre éclate entre Charles Ier de Bourbon, sire de Beaujolais et comte de Forez, et le duc de Bourgogne. Le duc Charles, qui avait succédé à son père Jean Ier de Bourbon, avait refusé de prêter foi et hommage au duc de Bourgogne pour les villes de Belleville, Thizy, Perreux, etc. (14).

Les troupes du duc de Bourgogne envahissent le Beaujolais, ravagent tous les environs de Villefranche et viennent mettre le siège devant Belleville. Cette ville se défend avec énergie et son clergé se distingue à la tête de ses défenseurs (15).

Pendant ce temps d'autres bandes bourguignonnes parcourent le Lyonnais, qui était resté fidèle au roi et au duc de Bourbon, qui combattait pour la cause royale. Mais nos pays n'étaient pas à même de se défendre contre ces bandes aguerries, l'archevêque envoie alors Jean Chappuis, afin d'exposer au roi de France les maux et pilleries auxquels le Lyonnais était exposé et pour demander prompt secours (16).

---

(13) A. Bernard. *Histoire du Forez*, t. II, p. 47. Les lods étaient les droits qu'on payait au seigneur à la vente d'un héritage censier. Chéruel.

(14) La Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 169.

(15) Péricaud. Documents, année 1433.

(16) Péricaud. Documents, année 1433. Jean Chappuis appartenait à une noble famille lyonnaise, dont une branche vint habiter Chazay au XVIe siècle, où elle exerça la charge honorable de notaire royal jusqu'en 1830.

Digitized by Google

Le roi de France n'était pas en mesure de secourir le Lyonnais, aussi les ennemis vinrent-ils s'établir jusqu'aux portes de Lyon après s'être emparés de Saint-Genis, de Sainte-Foy et de Tassin, 1434 (17).

Humbert de Grôlée venait d'être remplacé dans sa charge de bailli royal par Théode de Valpergue, qui ne put jamais réunir assez de troupes pour chasser l'ennemi, et le laissa ruiner librement toutes nos campagnes.

Qu'arriva-t-il à Chazay ? les chroniques ne nous le disent pas ; la ville eut peut-être à subir quelque nouveau siège. Le duc Charles de Bourbon cherche alors à mettre un terme à cette funeste guerre. Par des lettres patentes datées de la ville d'Anse, le 21 novembre 1434, il promet de prêter le serment requis au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, ainsi qu'au duc de Savoie, pour les places et fiefs dépendant de ces deux duchés (18).

Parmi les faits qui intéressent notre région à cette époque, nous citerons le testament de noble Jean de Thélis, damoiseau, seigneur de Charnay, héritier de noble Edouard de Thélis. Il veut être enterré dans l'église de Charnay, devant la chapelle de Milon de Thélis, son grand-père. Sa grand'mère était dame Marguerite de Commières. Il institue noble Jean de Thélis, seigneur de L'Espinasse, son héritier. Fait à Charnay, dans la chambre haute, sur la salle basse du château, 1434, le 19 septembre (19).

En l'année 1437, un autre ami de l'abbé d'Ainay et son vassal, noble et puissant seigneur Jean de Marzé, chevalier,

---

(17) Péricaud. Documents, année 1434.

(18) La Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 170.

(19) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 635.

Digitized by Google

fait son testament en son château de Marzé, dans la chambre *blanche* du dit château, le 11 septembre 1437. Il veut être enterré en sa chapelle fondée dans l'église de Notre-Dame d'Alix. Il veut un drap noir sur sa bière avec une croix blanche en futaine; d'un côté ses armes, de l'autre celles de sa femme, Catherine de Damas (20). On donnera six petits blancs de roi à tous les prêtres qui assisteront à son enterrement; il ordonne mille messes, etc... Son fils Jean sera mis en religion de Saint-Jean-de-Jérusalem... Guichard, son fils aîné, aura le château de Marzé et les revenus qu'il a sur Morancé et Lacenas... Son fils Hugonin aura son château de Belleroche et ses terres de Charlieu et de Marchampt (21).

La paix d'Arras (1435), entre le roi de France et Philippe le-Bon, amena de grandes réjouissances en Lyonnais, mais cette joie ne fut que de courte durée. En 1436 l'on vit reparaître les horreurs commises autrefois par les Tard-Venus. Les chartes d'Ainay nous parlent du passage de six cents écorcheurs dans la vallée de l'Azergues, qui causèrent les plus grands maux. Ce n'étaient ni les Anglais ni les Bourguignons, mais bien les troupes royales elles-mêmes qui se jetaient en pillards sur les plus belles provinces de France. Parfois ils avaient à leur tête de vrais bandits; d'autres fois des chevaliers d'aventure, comme Rodrigue de Villandrando, qui a laissé le nom de *Rodrigois* tristement célèbre dans nos contrées. C'étaient même de grands seigneurs français, nous dit Canat de Chizy, chez lesquels cinquante ans de désordres et de guerre civile avaient

(20) Damas, marquis d'Antigny, comte de Ruffey en Dombes, porte : *d'or à la croix ancrée de gueules.*

(21) *Mazures*, t. I, p. 540.

Digitized by Google

obscurci toute notion de droit, de justice et d'humanité. Pendant huit années on eut le triste spectacle de troupes des armées royales ravageant et pillant nos plus belles provinces et commettant tous les crimes (22).

Ce fut en septembre 1436 que les Ecorcheurs parurent pour la première fois, le Bâtard de Bourbon, resté tristement célèbre par ses atrocités, était à leur tête. Ils gardaient au milieu de leurs excès une organisation militaire, formant parfois de véritables corps d'armée de huit à dix mille hommes. « Qu'on se figure une province livrée presque sans défense à une armée de dix mille brigands ! (23). »

Les troupes que l'on envoyait contre eux faisaient cause commune avec eux, et elles pillaient, rançonnaient à leur tour pour leur propre compte. De telle sorte que ce que les Ecorcheurs n'avaient pu emporter, ces troupes *libératrices* se l'appropriaient ; aussi les nommait-on *Retondeurs*, parce-qu'ils *retondaient* ceux que les premiers n'avaient pas écorchés jusqu'aux os. Toute ville murée refusait l'entrée et le séjour à ces troupes *libératrices*, ayant tout à craindre d'elles. Les Ecorcheurs pouvaient opérer tout à leur aise sans être inquiétés, jusqu'à ce que enfin le duc de Bourgogne et les paysans désespérés se soient mis à leur faire une guerre impitoyable, de telle sorte que tout ce qu'on pouvait prendre était massacré. Ollivier de la Marche raconte qu'il a vu alors la Saône rougie de leur sang et que souvent on trouvait leurs cadavres liés deux à deux et entraînés par le courant du fleuve. Mais ce fut en vain qu'on usa contre eux

(22) P. Canat de Chizy. *Ecorcheurs dans le Lyonnais. Revue du Lyonnais*, 1861, 23e volumes, p. 41.

(23) P. Canat de Chizy. *Ecorcheurs*, p. 44.

Digitized by Google

des plus terribles représailles et que l'infâme Bâtard de Bourbon fut, par l'ordre du roi, lié dans un sac et précipité dans l'Aube, on était impuissant à les réprimer tous, et les excès se continuèrent pendant de longues années. Ces violences, ces cruautés raffinées étaient commises froidement et sans autre but que d'extorquer de l'argent. Les Ecorcheurs tuaient tout ce qu'ils ne pouvaient rançonner ; ils torturaient le fils pour avoir l'argent du père et outrageaient la fille si ses parents ne pouvaient payer rançon. Fixant d'avance le prix du sang, ils exigeaient tant pour un homme, tant pour une femme et tant pour un enfant. Ils enlevaient tout le bétail, le parquaient dans des lieux fermés jusqu'à ce qu'on vînt payer le tribut pour le ravoir.

C'était un écu pour un cheval, un franc pour une jument, un gros pour un bœuf, deux blancs pour une brebis, et ils laissaient mourir de faim les bêtes qui n'étaient pas réclamées. Tout était sujet à rançon, les récoltes, les maisons, le mobilier, etc., autrement le feu les dévorait. A la suite de ces brigands marchait une foule avide et hideuse de juifs et de marchands qui achetaient à vil prix les objets volés.

Les riches, grâce à de fortes sommes, échappaient souvent aux mauvais traitements ; mais les pauvres, quand ils ne pouvaient payer, subissaient des tortures qui font frémir. Ils étaient tués avec des raffinements de cruauté incroyable, soit par le feu, soit par l'eau, et bien souvent écorchés tout vifs (24).

---

(24) Ces renseignements sont puisés dans les pages fort intéressantes que M. P. Canat de Chizy a publiées dans la *Revue du Lyonnais*, 1861, t. III, p. 41 et 123.

Digitized by Google

ANTOINE DU TERRAIL, abbé, 1438-1454. — L'abbé de Barjac disparaît en 1438 (1439). Une charte le signale encore cette année-là (25).

Le moine Antoine du Terrail est élu en sa place vers la fin de l'année 1438. Il était de cette famille dauphinoise qui produisit le chevalier Bayard, dont l'illustration a rejailli sur tous les membres de cette maison.

Antoine du Terrail, fils de Pierre et de Jeanne d'Arces, était prieur d'Alamon quand il fut appelé au gouvernement d'Ainay et de ses seigneuries. Son caractère doux et pacifique l'amena, en 1455, à faire l'abandon de cette haute dignité en faveur de son neveu Théodore du Terrail. Les armes du nouvel abbé étaient : *d'azur au chef d'argent, à un lion naissant de gueules, à la cotice d'or brochant sur le tout* (26). Ces armes se voient encore sur les portes de la demeure abbatiale à Chazay.

Quant aux d'Arces, qui possédèrent plus tard la seigneurie de Lissieu, ils portaient : *d'azur au franc quartier d'or* (27).

Le nouvel abbé vint aussitôt à Chazay recevoir les hommages de fief de ses vassaux. Le 22 janvier 1438 (1439), noble Marguerite de Commières, dame de Charnay, épouse de Milon de Thélis, rend hommage au nouvel abbé dans l'église de Chazay, devant l'autel de Notre-Dame, pour les maisons qu'elle possède dans la ville et qui lui viennent des d'Ancy (Anziaco) (28). Elles étaient situées près de la

(25) Arch. du Rhône. Ainay, 2e arm., fol. 310, charte 8.

(26) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p. XX. — *Mazures* t. II, p. 591-592.

(27) *Mazures*, t. I, p. 345.

(28) Les d'Ancy portaient : *d'argent à trois losanges de gueules*. Jean Boisseau.

Digitized by Google

maison de noble Jean de Verd, à l'orient du bourg et au nord de la rue tendant de la forteresse à l'église (ce doit être la maison actuelle de M. Jacques Siny). Cette noble dame de Commières fait son testament le 26 mars; elle veut être enterrée dans la chapelle de Notre-Dame, à Charnay, au tombeau de son mari défunt, Milon de Thélis (29). Elle donne à l'église de Marcilly-d'Azergues, qui avait alors pour curé François Tarartre (30), une maison située au château fort de Chazay, près de celle de noble Alisette de Verd, dame de Genzé (Gensiaco) (31),

---

(29) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 286.

(30) Arch. du Rhône. Ainay, 2e arm., vol. 46, charte 21.

(31) Les Verd, seigneurs de Genzé, étaient d'une noble famille illustrée par les charges de baillis de Forez et des terres de l'église de Lyon. Ils possédaient alors le fief de Genzé, sur la paroisse de Marcilly. L'ancien château a été remplacé par un plus moderne, qui est admirablement situé, à peu de distance du village, sur un versant au nord, qui regarde les Chères, Anse et Chazay. Il jouit d'une vue magnifique sur toute cette région. Les de Verd, croyons-nous, sont restés seigneurs de Janzé ou Genzé jusqu'en 1720. A cette époque, Camille Gémeau en devient seigneur, puis Jean Clerico, mari de Catherine Sauvin, en 1752 ; les Clerico prennent le nom de Janzé, et, en 1789, c'est Pierre-Gabriel Clerico de Janzé qui en est seigneur. (Debombourg. *Atl. Hist. du Rhône*, Marcilly.)

Sous la Terreur, une bande de brigands vint surprendre le château de Janzé et emmena à Lyon M. de Janzé et ses deux jeunes fils dont le plus âgé n'avait que dix-sept ans. Ils furent tous trois fusillés aux Brotteaux sans que la jeunesse de ces deux adolescents pût toucher le cœur de ces misérables. « Quel mal avons-nous donc fait ? » disaient ces jeunes victimes quand on les conduisait à la mort. Les survivants de cette noble famille ont quitté des lieux qui leur rappelaient tant de douleurs et sont allés habiter la Bretagne. Le château de Genzé ou Janzé appartient maintenant à M. Boulard de Gatellier. Voir *Mazures*, t. I, p. 372. Th. Ogier. *La France par cantons*, 1856, t. I, p. 370.

Digitized by Google

et de celle de noble Thomas des Verneys (ce doit être l'ancienne cure). Son héritier est Jean de Varennes, seigneur de Rappetour, et l'exécuteur testamentaire, Amédée de Talaru, archevêque de Lyon (32).

Antoine du Terrail se hâta de faire mettre la ville en état de défense, car les bandes de Villandrando et du Bâtard de Bourbon tenaient encore la Bourgogne, le Beaujolais et le Charollais. Les Etats de Bourgogne venaient de faire compter aux capitaines des Ecorcheurs trois mille saluts d'or, ce qui représenterait à notre époque 380,000 francs (33). Ils éloignaient ainsi de leur pays ce terrible chef de bande qui a écrit une page de sang dans l'histoire de la Bourgogne. Fils naturel du duc de Bourbon, il avait été chanoine de Beaujeu ; il jeta le froc pour suivre Rodrigue de Villandrando, qui épousa sa sœur, Marguerite, autre bâtarde du duc (34).

L'abbé d'Ainay apprenant que le Bâtard avait quitté le Nivernais et passé la Loire, vers Lespinasse, le 28 juillet 1440,et s'avançait rapidement sur nos pays, s'entendit avec le Chapitre, le duc de Bourbon et le duc de Savoie, pour arrêter sa marche. Mais on ne put être prêt assez tôt, et les Ecorcheurs, au nombre de quatre mille, après s'être emparés de Mâcon qu'ils pillèrent, descendirent sur Villefranche et se répandirent dans tout le pays qui se trouve à l'entour de la ville d'Anse (35). Repoussés enfin de nos contrées, ils passèrent en Champagne et en Flandre, où ils se dispersèrent, mais pour se reformer bientôt après et reparaître un

(32) Le Laboureur. *Mazures*, t. I, p. 462.

(33) P. Canat de Chizy. *Ecorcheurs*. *Rev. du Lyon.*, 1861, t. 23, p. 123.

(34) *Villandrando*, par Quicherat.

(35) La Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 188. Note.

Digitized by Google

peu plus tard (36). Ce fut vers cette époque que Charles VII parcourut nos provinces, tâchant de ramener quelque peu de tranquillité dans son royaume. Afin de mettre un terme aux sanglants excès des Ecorcheurs, il fit une ordonnance, 2 novembre 1439, qui réformait l'armée. Il se réservait le droit de nommer seul tous les capitaines de France, de les solder ainsi que leurs soldats avec les deniers de l'Etat. Il rendait responsables les capitaines de la conduite de leurs hommes et défendait sous peine de perdre noblesse, corps et biens, à eux et à leurs soldats, de piller et molester gens d'église, marchands et laboureurs. Il les soumettait à la juridiction des baillis et prévôts, et autorisait bourgeois et paysans à s'armer, à se lever en masse contre les gens de guerre qui avaient pris le nom d'Ecorcheurs (37).

Cette ordonnance allait porter un coup décisif non seulement à ces troupes d'aventuriers, mais aussi à la puissance féodale, qui ne l'accepta qu'avec la plus grande résistance.

Cependant il fallut encore de longs jours avant que nos pays soient débarrassés de ces féroces brigands (38).

Le duc de Bourgogne écrivait à son maréchal, le sire de Blanmont, et aux baillis et seigneurs du duché « d'assembler ce qu'ils pourraient finer de gens d'armes, pour à toute puissance résister à la venue des Escorcheurs estant ez marches de Lyonnois et de Beaujolois, afin qu'ils n'entrassent ez pays de Bourgogne et qu'ils ne feissent nulz domaige

---

(36) La Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 184. Note Aubret.

(37) La Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 181. Note, *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 306.

(38) La Mûre. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 81.

Digitized by Google

come il s'estoient vantés de faire » (39), 1442-43. Au nombre de huit mille chevaux, ils s'avançaient vers les états du duc après avoir *appatis* (rançonnés) la ville de Lyon de six cens salus d'or. Puis le 29 mars 1442-43, on apprit la terrible nouvelle que le vendredi après *Oculi*, une ou deux heures avant le jour, a été prinse, et par la rivière de Soonne qui estait espanchiée parmy les prés, la ville de Vimies (Neuville-l'Archevêque) en l'Empire les Lyon », par le seigneur de Beauvoys, Escorcheur (40). Les excès commis dans cette ville par ces brigands furent lamentables : « Ils ont prins, dit un témoin oculaire, tous ceulx de la dicte ville, les ont mis à grandes rançons, tué les aucuns, violés pucelles, efforciés les femmes, fourraigiés toute la ville et ont couruz sept ou huit lieues au pays de Savoie (Vimies appartenait alors au duc de Savoie), pris prisonniers, coupé la gorge à plusieurs jeunes femmes après qui les avoient cogneues, les dépouiller et fait plusieurs autres inhumanités et abhominations, telles que les Sarrasins ne font pas aux chrétiens (41). »

Aussi la terreur était grande dans tout le pays voisin ; on sonnait le *retrait ;* toutes les villes murées faisaient garde jour et nuit et recueillaient manants et bétails. Qu'arriva-t-il à Chazay ? Rien ne vient nous l'apprendre, l'absence aux archives d'Ainay de tout document de cette année, 1443, de même qu'à Lyon la perte de tout registre municipal de cette année laisse croire à quelque grand bouleversement.

Cependant le duc de Bourgogne, le duc de Savoie et le

(39) Canat de Chizy. *Ecorcheurs.* Notes et documents.
(40) Canat de Chizy. *Ecorcheurs.* Notes et documents.
(41) Canat de Chizy. *Ecorcheurs.* Notes et documents.

Digitized by Google

Chapitre de Lyon ne restèrent pas inactifs. On s'organisa pour aller les attaquer à Vimy, les Lyonnais et les hommes d'armes du Chapitre et de l'abbé d'Ainay devaient garder les bords de la rive droite de la Saône, tandis que les troupes des deux ducs réunies à Montluel devaient marcher sur Vimy (42). Mais bientôt les Bourguignons se retirent sans combattre, le roi de France était-il innocent de la chose et n'avait-il pas donné la permission à ces bandes d'Ecorcheurs d'aller piller les terres de Savoie, quitte à les désavouer ensuite ? Le fait est que le sire de Beauvoys qui les commandait se disait lieutenant de messire de Jaloignes (42), maréchal de France, et que le Lyonnais ne fut plus attaqué par eux du jour où ils furent cantonnés en terre de Savoie.

Peu à peu on les vit abandonner la Dombes et aller rejoindre le roi de France, alors en Touraine, qui les attirait auprès de lui en leur promettant de leur payer leur solde. Il leur défendait en même temps d'attaquer la Bourgogne et le duché de Savoie, 1443 (43).

La plupart s'y rendirent, mais le roi sur ces entrefaites, ayant conclu un armistice avec le duc de Suffolk, ces troupes n'ayant plus rien à faire, se remirent à travailler pour leur compte. On apprend avec terreur leur retour vers nos contrées.

Cependant le roi Charles VII, qui voulait à tout prix en débarrasser la France, décide alors de les envoyer en Allemagne pour vivre et faire la guerre (44). Néanmoins deux mois après, les environs de Lyon n'étaient pas encore débarrassés, les gens du Bâtard d'Armagnac tenant toute la

(42) Canat de Chizy. *Ecorcheurs*. Notes et documents.
(43) Canat de Chizy. *Ecorcheurs*. Notes et documents.
(44) Canat de Chizy. *Ecorcheurs*. Notes et documents.

Digitized by Google

province, 1444-45. Aussi lorsque en février 1444 mourut l'archevêque Amédée de Talaru, le Chapitre nomma pour le remplacer Charles de Bourbon, en lui demandant aide et secours contre les excès déplorables commis par les gens du Bâtard. Il espérait que ce prince, fils du duc de Bourbon, filleul du roi, et neveu du duc de Bourgogne, pourrait les mettre à l'abri de leurs attaques (45). Mais Charles VII refuse d'agréer cette nomination, objectant que Jean II, duc de Bourbon, avait fait partie de la Praguerie. Les chanoines comtes, fiers de leurs privilèges, ne veulent à leur tour recevoir Geoffroy de Vassalieu, nommé par le roi. Ils objectent qu'ils ne peuvent se réunir pour l'introduire au Chapitre, obligés qu'ils sont de se disperser dans les forteresses et châteaux de l'Eglise de Lyon pour les défendre contre les bandes des Ecorcheurs qui tiennent la province (46). Nous voyons par ce fait que ces compagnies redoutables étaient encore en nos pays et que les gens d'église ne faisaient pas difficulté de s'armer de pied en cap pour prendre part, en vaillants chevaliers, à ces luttes, organisées pour jeter hors du territoire ces bandes de pillards.

Malgré cette résistance, Geoffroy de Vassalieu prit pendant quelques jours possession du siège archiépiscopal. Il fut soutenu par l'abbé Antoine du Terrail, baron de Chazay, qui fut son grand vicaire, 1445, comme nous le dit La Mure (47).

Cependant les incursions des Ecorcheurs commencèrent

---

(45) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 240. Note.

(46) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 381. Note.

(47) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 383. — La Mure, *Histoire ecclésiastique*, p. 196. — *Mazures*, t II, p. 592.

Digitized by Google

à être vivement réprimées, l'autorité du roi de France allant chaque jour en s'affermissant. Charles VII, en constituant une armée régulière, faisait entrer les soldats et capitaines de ces bandes indisciplinées dans les compagnies permanentes des gens d'armes, belle organisation qui fut une des bases sur lesquelles s'élevèrent les armées modernes (48).

Nous croyons que l'abbé du Terrail sut mettre à l'abri des assauts des Ecorcheurs sa forteresse de Chazay, car rien dans les chartes de cette époque ne nous fait supposer ni que Chazay ait été pris, ni que l'on ait dû payer rançon.

Cependant l'inventaire des pièces de l'abbaye d'Ainay fait mention d'un acte par lequel les officiers de Chazay eurent à produire, en 1444, une défense de leur conduite pendant les guerres. Serait-ce pour n'avoir pas su mettre notre ville à l'abri des attaques des Ecorcheurs? Cette pièce, comme tant d'autres, a été enlevée des Archives d'Ainay (49).

Mais ce qui nous fait croire que le trésor de l'abbaye n'avait pas été mis à contribution, c'est l'achat que fit, en l'année 1446, l'abbé Antoine à noble et puissant homme Gallias de Chiel, seigneur de Beaulieu, de divers servis et d'un pré important au territoire de Chazay (50).

Nous croyons plutôt que ce fut le château de Beaulieu qui fut pillé et rançonné par les Ecorcheurs, vu la détresse où se trouve son possesseur.

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

---

(48) P. Canat de Chizy. *Les Ecorcheurs*, p. 140.

(49) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280, fol. 42.

(50) Arch. du Rhône. Ainay. 2e arm., vol. 46, charte 3.

Digitized by Google

LES

UTOPIES SOCIALISTES

Dans l'Antiquité

On a dit il y a bien longtemps, et on répète souvent encore qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Cet adage, si on le prend à la lettre, est trop facile à réfuter : il a reçu dans le cours des âges bien des démentis. Si le monde oriental semble avoir attendu jusqu'à nos jours, jusqu'à notre impulsion, pour secouer sa longue immobilité, la race entreprenante de Japhet n'a jamais connu cette torpeur. De siècle en siècle elle se charge d'enfanter du nouveau. Chacun des pas de sa carrière est marqué par des découvertes, des inventions, des innovations qui ressemblent parfois à des coups de théâtre ; et, de nos jours, son génie personnifié dans les Watt, les Niepce, les Ampère, les Edison, est en train de transformer le monde.

Mais si les œuvres de l'homme changent sans cesse, l'homme lui-même n'a guère changé. Son cœur, ses ins-

Digitized by Google

tincts, ses besoins, ses aspirations, sont aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'ils ont toujours été. Chaque génération lègue à celle qui la suit le même tempérament moral comme la même contexture physique. Plus on pénètre dans le passé, plus cette identité devient manifeste. Nos systèmes de philosophie se retrouvent presque semblables chez les penseurs de l'Inde. Ils ont eu leurs Achille Comte et leurs Schopenhauer. Les mêmes audaces, les mêmes erreurs se sont reproduites de siècle en siècle ; on peut ajouter les mêmes rêveries.

Ce que nous appelons le socialisme existait en Grèce, il y a deux mille cinq cents ans. Le mot est jeune, mais la chose est vieille. Notre génération a vu créer le mot ; la chose est probablement contemporaine des premières sociétés humaines. De tous temps il y a eu des penseurs, des rêveurs si on veut, qui frappés des imperfections du monde dans lequel ils vivaient (hélas ! toutes les sociétés, comme tous les hommes, ont leurs imperfections), se sont plu à imaginer une société meilleure, mieux ordonnée, plus équitable, mieux organisée pour donner à ses membres une plus haute dose de moralité et de bonheur. Point d'effort plus louable s'il se contient dans les bornes du raisonnable et du possible ; s'il tient suffisamment compte de la vraie nature de l'homme, et la respecte assez pour ne toucher qu'avec précaution au mécanisme social, mécanisme compliqué et délicat qu'on risque de détraquer en voulant l'améliorer. Mais en pareille matière les ardeurs de l'imagination sont à craindre. Chez nous des esprits puissants, dont nous ne saurions suspecter les bonnes intentions, Saint-Simon, Fourrier, Cabet entre autres, se sont laissés entraîner bien loin par le désir légitime de réformer des abus et de guérir des maux indéniables.

Digitized by Google

Ils n'ont prétendu à rien moins qu'à refondre le monde dans un moule nouveau ; et leurs utopies n'ont abouti le plus souvent qu'à les rendre ridicules, à décourager pour longtemps leurs imitateurs.

Eh bien, toutes ces utopies nous les retrouvons dans la Grèce antique. Il y a deux mille cinq cents ans les places publiques d'Athènes retentissaient de discussions sur l'injustice de la société, qui donnait aux uns des richesses scandaleuses, aux autres la misère et tous les maux qu'elle entraîne. On opposait le luxe insolent des riches, souvent vicieux ou incapables, à la pauvreté imméritée de plus d'un bon citoyen. Dans certaines villes doriennes la politique s'était efforcée d'atténuer ce contraste. Les lois de Lacédémone mettaient obstacle à tout accroissement excessif de la richesse ; elles restreignaient le luxe individuel, en obligeant tous les citoyens à une sorte de vie commune, le communisme du brouet noir. Mais les penseurs athéniens allaient beaucoup plus loin que n'avaient fait les législateurs spartiates. Aucune législation n'aurait osé tout ce que se permettait l'audace de leurs spéculations. En tous temps et en tout pays les législateurs sont forcément retenus dans de certaines limites par le sens commun ; les spéculations ont le champ libre. Partage égal des propriétés, égalité absolue de tous les citoyens, égalité de l'homme et de la femme, suppression du mariage personnel, remplacé par la liberté indéfinie des unions, et par suite abolition du droit paternel, les enfants appartenant en commun à l'Etat, voilà les hardiesses où se complaisait l'imagination des utopistes athéniens. Il ne faut pas se figurer que ce fut là seulement le rêve de quelques esprits dévoyés ; un grave philosophe, Platon, n'a pas craint de prendre à son compte les principales de ces utopies. Il les a fait entrer dans le plan de la

Digitized by Google

République idéale qu'il propose à ses concitoyens, et qui, selon lui, doit assurer à la société humaine tout le bien-être possible, en même temps que la sécurité et l'honneur. Chacune de ces propositions est étayée d'un grand nombre de raisons que le philosophe croit plausibles et irréfutables. Entre le monde ancien et celui qu'évoque son génie, l'humanité choisira ; mais si elle veut être heureuse, là est le bonheur.

Voilà où l'excès d'une logique à outrance pouvait conduire un des plus grands esprits, une des âmes les plus hautes que le monde ait produites, et cela dans un livre où d'admirables idées sur le gouvernement des hommes, sur la justice, sur la vertu morale, font de nos jours encore l'admiration de quiconque est en état de les comprendre. Il est trop facile de reconnaître dans ces scènes étranges de Platon quelques-unes des erreurs et des rêveries de nos modernes réformateurs. Le phalanstère de Fourrier et l'Icarie de Cabet auraient réalisé en partie l'idéal rêvé par le philosophe grec. Disons toutefois, à l'honneur de la pensée moderne, qu'en général elle n'est pas allée aussi loin. La communauté des femmes et des enfants répugne trop à la nature épurée par le Christianisme, à des âmes qui, même à leur insu, quelquefois en dépit de leurs protestations, sont profondément imprégnées de l'esprit nouveau que l'Evangile a répandu dans le monde. Au milieu des sanglants désordres de l'Allemagne après la réforme, quelques fous furieux, Jean de Leyde par exemple, ont osé prêcher et mettre en pratique pendant quelques jours ces odieuses doctrines qui ruinent, avec le mariage, toute la moralité humaine. On dit qu'en Amérique certaines sectes soi-disant religieuses les ont introduites dans les règles de leur institut. Mais ce sont là des aberrations sans portée, enfantées par

Digitized by Google

des imaginations perverties, et aucun penseur digne de ce nom n'oserait aujourd'hui les avouer.

Même en Grèce, les rêveries de Platon ne pouvaient rester sans réfutation. Aristote passa au crible toutes ces belles idées, et sa critique pressante, pénétrante, ingénieuse, n'eut pas de peine à en montrer l'inanité. Déjà bien avant Aristote, le bon sens public en avait fait justice. La comédie, organe de ce bon sens de la foule, et si puissante pour ruiner par le ridicule ce qui heurte trop violemment l'instinct de l'humanité, la comédie, dis-je, s'était emparée de ces utopies, elle les avait exposées au grand jour du théâtre ; à cette pleine lumière elle faisait éclater à tous les yeux leur absurdité. Elle les exagérait pour les rendre plus choquantes. C'est une loi de la scène de tout exagérer, les couleurs, la voix, le geste, les idées, condition absolue pour qui veut se faire bien voir, bien entendre, bien comprendre ; mais le trait grossi n'en était pas moins vrai.

C'est le grand moqueur Aristophane qui nous étale, grotesquement réalisés, les rêves qui hantaient plus d'un cerveau de mécontent bien avant que Platon leur prêtât l'autorité de son génie. La pièce est intitulé « L'Assemblée des femmes », ou plutôt « Les femmes à l'Assemblée » ; car il ne s'agit pas d'une réunion de quelques amies ; cette assemblée est celle qui se tient sur l'Agora, la place publique, où les citoyens d'Athènes décident par leur vote des destinées de la patrie. Voici le sujet et le dessin général de l'action. J'en écarte bien des bouffonneries qu'il serait difficile de raconter ici. Ces bouffonneries grecques sont un peu grosses pour des oreilles françaises, même après *Pot Bouille* et la *Bête humaine*.

Une maîtresse femme, Praxagora, est lasse de voir les hommes gouverner seuls la République et confiner les

Digitized by Google

femmes dans les soins du ménage, bien qu'elles soient infiniment plus capables que leurs maris d'exercer le pouvoir et de diriger les grandes affaires. Elle a ourdi un complot parmi ses voisines et ses amies pour s'emparer du gouvernement. La constitution d'Athènes rend cela plus facile qu'il ne semblerait au premier abord. Il suffit d'avoir un jour, un seul jour, la majorité dans l'assemblée du peuple ; car dans cette démocratie sans contre-poids, chaque jour le peuple assemblé fait et défait à son gré tout ce qui lui convient. Mais cette majorité, on ne peut la demander aux hommes qu'elle doit détrôner ; ce sont les femmes elles-mêmes qui la composeront. Sous un déguisement masculin, elles envahiront l'assemblée. Le vote acquis, la révolution sera faite.

Voici donc quel est le mot d'ordre. Au jour fixé toutes les conjurées, avant le lever du soleil, prendront les vêtements, le manteau et le bâton de leurs maris. Elles se sont procuré des barbes postiches. Elles rempliront la place publique ; et pendant que les pauvres maris n'oseront sortir de chez eux, n'ayant sous la main que les robes de leurs épouses, celles-ci voteront à loisir tous les décrets que leur proposera Praxagora, chargée de porter la parole an nom de toutes.

Et ainsi s'est fait. Tout a réussi à merveille. Les huissiers publics, de grossiers barbares, n'y ont vu que du feu ; les conjurées ont franchi sans obstacle les barrières de la place ; Praxagora est montée à la tribune, elle a parlé, et la majorité a voté tout d'une voix que désormais le gouvernement de la République serait remis aux mains des femmes.

Les raisons qu'a fait valoir Praxagora nous les connaissons, elle les a exposées devant nous en répétant son rôle

Digitized by Google

devant les conjurées. Les femmes sont bien plus aptes que les hommes au gouvernement des Etats. Elles sont plus économes, s'étant formées à l'économie par la direction du ménage ; donc les finances publiques seront bien mieux administrées. Les hommes ont la manie d'innover sans cesse ; les femmes au contraire sont fidèles observatrices des mœurs antiques. Elles lavent la laine dans l'eau chaude comme autrefois ; elles font la cuisine comme autrefois ; elles portent leurs fardeaux sur la tête comme autrefois ; elles se font cuire des friandises en cachette comme autrefois ; elles aiment le vin pur comme autrefois ; elles font enrager leurs maris comme autrefois. — Pardon, Mesdames, c'est une femme qui parle. Et encore j'en passe beaucoup. Mais au milieu de ces arguments grotesques, il en est un vraiment sérieux qui arrête et émeut le penseur. « Les femmes, elles sont mères, et seront bien plus jalouses que les hommes de ménager le sang de nos soldats. » Ici tous nous applaudissons. Il est trop vrai que si dans toute l'Europe, les questions de paix ou de guerre étaient soumises à des assemblées de femmes, de mères, d'épouses, de sœurs, nous aurions moins pleuré il y a vingt ans, aujourd'hui nous serions plus rassurés ; pour le grand bonheur de l'humanité les canons Krupp et la dynamite seraient relégués désormais dans le magasin des engins inutiles, comme d'affreux souvenirs de l'antique barbarie.

Praxagora a donné d'autres raisons encore. Elles nous sont rapportées par un brave homme qui, s'étant levé plus matin que sa femme, a pu se rendre à l'assemblée, et entendre les discours qui ont enlevé le vote. Ici un détail amusant ; à sa grande surprise l'assemblée lui a paru remplie de cordonniers. Les cordonniers qui, surtout en Orient, travaillent à l'ombre, ont seuls une pareille blancheur de

Digitized by Google

teint. Puis il a vu monter à la tribune un joli jeune homme au visage blanc et rose. Il ne le connaissait pas, nous, nous le connaissons. Et voici ce qu'a dit ce charmant orateur : « Les femmes sont bien plus habiles que les hommes dans le grand art de la diplomatie. Voyez comme elles savent garder leurs secrets. Bien mieux que les hommes elles sauront se faire et se conserver des alliés. Voyez comme elles se traitent mutuellement en bonnes amies, comme elles savent s'entendre contre leurs maris, comme elles se prêtent mutuellement leurs bijoux, leurs ustensiles. Qui mieux qu'elles s'entend à se faire aimer ? » Il est évident qu'on ne pouvait résister à d'aussi bonnes raisons. L'assemblée a voté avec enthousiasme. Maintenant tout est fini ; les femmes sont mises en possession du pouvoir ; Athènes va être heureuse.

Qu'a décidé le nouveau gouvernement ? Pour commencer, deux toutes petites choses ; la communauté des biens, et la communauté des femmes.

Le premier point d'abord. Ecoutons le législateur. « Je veux que tous participent à tout ; que les biens soient en commun. Il n'y aura plus de riches ni de pauvres ; on ne verra plus l'un moissonner de vastes domaines, tandis que l'autre n'a pas un serviteur. J'entends qu'il n'y ait plus pour tous qu'une seule et même condition. » — C'est du Babeuf tout pur.

Et le moyen d'appliquer ce beau système ? — « Je commencerai par mettre en commun les terres, l'argent monnayé, les meubles, tout ce qui est fortune privée. Puis nous vous nourrirons sur ce fonds commun que nous prendrons soin d'administrer avec une sage économie. Athènes ne sera plus qu'une seule maison, où tout appartiendra à tous. » Voilà le Phalanstère.

Digitized by Google

Reste la mise en pratique. Ici commence la réfutation du bon sens contre la théorie, réfutation à la fois burlesque et profonde. Un honnête citoyen, brave homme, mais naïf, observateur empressé de la loi votée, qu'il ne discute pas, à laquelle il croit devoir obéir pleinement et sans retard, un brave homme, dis-je, rassemble sous nos yeux son petit mobilier et l'apporte sur la place publique où le partage doit se faire. Nous le voyons aligner soigneusement, l'un à côté de l'autre, tous ses humbles ustensiles de ménage; son tamis à farine, son réchaud, une casserole, un miroir, et même un coq, étonné d'être ainsi transporté loin de son fumier ; et encore, une marmite, un rayon de miel (je les cite dans l'ordre, qui est plutôt du désordre), puis une fiole à parfum, et enfin divers petits pots. Le propriétaire ne renonce pas à tout cela sans regret ; il nous avoue que ces objets lui sont devenus chers par un long usage. Un voisin passe, et se moque de lui. Celui-là est un habile, qui sait ce que valent les votes des Athéniens. Il en a vu bien d'autres. — « Qu'est-ce que tu fais-là ? Pourquoi déménages-tu ? — Il faut bien obéir à la loi. — Quelle loi ? — Celle qui a été votée ce matin. — Ah ! que tu es bête ! — Mais quoi ? Ne fais-tu pas de même ? — Moi ! Ah ! je m'en garderais bien. Il faut d'abord savoir ce que feront les autres. » Et plus loin : « Ah ! le nigaud ; va, je connais mieux le peuple. Un décret est bientôt voté ; mais quand est-ce qu'on l'exécute ? » — Et en effet, ce beau décret de Praxagora, personne ne l'exécute. A l'impossible nul n'est tenu ; il n'y a pas de loi qui puisse prévaloir sur le bon sens de tout le monde, et notamment sur l'instinct de la propriété personnelle, le plus fortement ancré de tous les instincts au cœur de l'homme.

Nous avons beaucoup abrégé et omis bien des détails

Digitized by Google

plaisants. Aristophane lui-même passe rapidement sur la seconde loi votée, la communauté des femmes et des enfants. Il se contente de quelques scènes burlesques qui sont plutôt en dehors de la question. Nous citerons seulement deux traits d'excellent comique qui à eux seuls réfutent suffisamment l'utopie. « Si nous vivons de la sorte, demande un personnage, comment les pères pourront-ils reconnaître leurs enfants ? — C'est simple, répond Praxagora, les jeunes regarderont les plus âgés comme leurs pères. — Ah ! bien alors il est à craindre qu'on étrangle de bon cœur les vieillards, puisque maintenant même que chacun connaît son père on se gêne si peu pour lui tordre le cou. Comme on va désormais traiter les pauvres vieux ! » Et plus loin. « Mais si un tel ou un tel vient publiquement m'appeler papa, ce ne sera pas amusant. — Et encore ce ne serait rien. — Quoi donc ? — Si Aristyllus par exemple, venait t'embrasser comme son père. — Ah ! gare à lui, s'il l'osait ? — C'est qu'alors tu sentirais joliment la menthe. » Il paraît que le malheureux Aristyllus était obligé de neutraliser, par l'odeur de la menthe, un autre parfum peu agréable pour ceux qu'il embrassait. Jugez quels éclats de rire dans un auditoire où Aristyllus était connu de tous les spectateurs, où peut-être il était assis lui-même, les regards de tous braqués sur lui. Car il ne faut pas l'oublier, tous ces noms étaient des noms propres, des noms de personnages réels, vivants, que tout le monde reconnaissait au passage. C'était de la comédie, ou plutôt de la satire toute personnelle.

Revenant sur nos pas, à la communauté des biens, il faut terminer par un mot qui, au milieu de ces bouffonneries, arrête le penseur sérieux.

Lorsque Praxagora développe à son mari ses beaux plans

Digitized by Google

d'égalité et de bonheur universel, il lui demande : « Mais alors, qui donc cultivera la terre ? — Qui ? répond-elle, eh ! les esclaves. » — Voilà le grand mot ; il y aura des esclaves. Dans cette société idéale que rêvent les utopistes, il y aura toujours des hommes, plus nombreux que les autres, qui resteront en dehors de cette égalité et de ce bonheur ; des êtres (car en vérité ce ne sont pas des hommes), des êtres condamnés au labeur, aux souffrances, aux privations, et cela fatalement, pour toujours, sans compensations et sans consolations, condamnés à ce malheur sans issue pour assurer à une élite très restreinte le repos et le bien-être. Les plus grands philosophes de l'antiquité n'ont pas compris les choses autrement. Le divin Platon, dans sa République parfaite, n'admet l'égalité que pour les membres de la cité, c'est-à-dire pour les hommes libres. Au-dessous d'eux il maintient la tourbe autrement plus nombreuse des esclaves, sans lesquels l'édifice ne tiendrait pas ; car l'humanité ne peut vivre que par le travail, par le dur travail de la terre ; or, dans la société antique, seul l'esclave cultive, arrose, moissonne, au froid, sous la pluie, sous les rayons brûlants du soleil. Voilà plus de la moitié de l'humanité exclue, en principe et sans espoir, par nature, pour ainsi dire, de toute participation à ces beaux rêves. A le bien voir, ces démocraties trop vantées n'étaient que de très étroites et très jalouses aristocraties, et les utopistes les plus hardis n'avaient encore en vue que l'infime minorité ; ils voulaient réformer le monde, et ils en consacraient la plus criante, la plus odieuse injustice.

A l'honneur de nos modernes socialistes, il faut reconnaître qu'ils pensent, raisonnent et rêvent tout autrement. Ils savent que tous les hommes sont frères, qu'il ne doit

Digitized by Google

exister entre eux aucune barrière fermée ; et en revendiquant le droit de tous à l'égalité, c'est précisément pour la classe la plus nombreuse qu'ils stipulent ; c'est précisément ceux qui travaillent le plus et qui souffrent le plus qu'ils appellent à émerger dans des régions meilleures, où, grâce à une législation plus équitable, les conditions de la vie seront plus également réparties. Qu'ils se soient souvent laissé entraîner à des rêveries insensées, quelquefois même à des projets coupables, il n'en serait pas moins inique de contester avec leur bonne foi la part considérable de vérité et de justice que contiennent leurs revendications, et qui leur donne droit au respect, et, dans une certaine mesure, à la sympathie de tous les cœurs généreux (1).

H. HIGNARD.

(1) Sur le socialisme contemporain on ne saurait consulter d'ouvrage plus instructif que l'*Histoire de la Philosophie en France au XIXe siècle*, par M. Ferraz. Le quatrième volume qui vient de paraître, *Histoire de la Philosophie pendant la Révolution*, clôt dignement cette œuvre magistrale.

Digitized by Google

Causerie d'un Bibliophile

Vieux livres et livres nouveaux.

Les ventes de livres ont été assez nombreuses, cet hiver, à Lyon ; plusieurs n'ont pas manqué d'intérêt. Il y en a eu pour tous les goûts ; les amateurs de livres anciens ont pu trouver quelques bribes. Pour les acheteurs de livres modernes, ils n'ont eu que l'embarras du choix dans les quarante ou cinquante mille volumes qui ont été jetés aux enchères du mois d'octobre au mois de mai. Les prix sont les mêmes que l'an passé. Les amateurs de livres anciens ne se recrutent pas, aussi pourra-t-on craindre, si nous avons une vente importante, comme la vente Renard en 1884, de voir les beaux et bons livres fléchir encore. Ces beaux et bons livres sont rares, il est vrai, espérons donc que malgré leur délaissement ils conserveront la valeur qu'ils avaient avant la hausse de 1878-80.

Digitized by Google

28-30 octobre 1889. — CATALOGUE DE BEAUX LIVRES ANCIENS ET MODERNES, GRAVURES ET DESSINS : COLLECTION DE M. C..., AMATEUR LYONNAIS, Crozet, expert.

Petite collection insignifiante : 146 numéros de livres.

2-23 novembre 1889. — CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE DE FEU M. ÉDOUARD METON, Louis Brun, expert.

Plus de 20,000 volumes : livres pour les enfants, albums d'images, *Bibliothèque rose illustrée*, œuvres de Jules Verne, lots de romans démodés, beaucoup de livres illustrés, genre Hetzel. Très peu de bons ouvrages d'histoire, de littérature, de critique littéraire ; pas de beaux livres d'amateurs de chez Jouaust, Conquet, Launette ou Quantin.

2-7 décembre 1889. — CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU M. LOUIS-FRANÇOIS-ALPHÉE DE LUVIGNE, Louis Brun, expert.

Vente très intéressante. On peut diviser ce catalogue en trois parties bien distinctes : littérature, histoire, beaux-arts ; histoire de Lyon et des provinces voisines ; art héraldique. Cette dernière partie était riche en ouvrages de Palliot, de Louvan Geliot, de Vulson de la Colombière et autres auteurs estimés de science héraldique. Le P. Menestrier n'était représenté, pour le blason, que par quelques volumes défectueux. Parmi les livres sur les provinces, nous avons remarqué quelques bons ouvrages lyonnais, et une collection forézienne assez bien fournie. L'ensemble de ces livres était passable : l'intérieur propre, mais l'extérieur laissant à désirer ; M. de Luvigne ne s'était pas ruiné en dépenses de reliures. Les très beaux exemplaires étaient rares. En général les prix ont été bien soutenus, surtout pour les livres héraldiques.

Digitized by Google

Dans les *lyonnais*, nous avons observé comme l'an passé une tendance à la baisse. Ainsi un magnifique exemplaire de l'*Histoire de Lyon*, du P. Menestrier, bien complet de l'horloge et du plan, avec une reliure en veau de l'époque, intacte, l'intérieur très pur, a été adjugé avec peine 90 fr. Le livre en cet état est de toute rareté; on peut attendre plus de dix ans sans en rencontrer un semblable, et il ne s'est pas vendu plus cher qu'un exemplaire médiocre. Une *Histoire de Lyon*, de Paradin, Lyon, Gryphe, 1573, in-f°, jointe à la *Chronique de Savoye* du même auteur, bon exemplaire relié en veau fauve, a été adjugée seulement 20 fr. Mais, par contre, un exemplaire de Chappuzeau, *Lyon dans son lustre*, pet. in-4, relié veau fauve (reliure moderne), a atteint le prix de 72 fr. Ce livre est rare, surtout avec le frontispice qui représente le plan de Lyon appliqué sur le flanc d'un lion, mais jusqu'à présent il n'avait guère dépassé 25 à 30 fr.

Voici un aperçu de quelques prix :

N° 381. — *Almanach de Lyon*, année 1749, bas., fil., tr. dor., aux armes de Lyon : 23 fr.

N° 386. — *Almanach de Lyon*, année 1773, mar. vert, fil., dent., tr. dor. : 20 fr.

N° 388. — *Almanach de Lyon*, année 1780, bas., fil., tr. dor., aux armes du chapitre de Saint-Jean : 6 fr. 50.

N° 412. — *Eloge de Lyon*, par Brossette. Bel ex., rel. v. fauve, aux armes de Lyon, les blasons finement coloriés : 60 fr.

N° 423. — *Collection lyonnaise*, avec les notes de Guigue. Georg, éditeur, 1878-82, 11 vol. (publiée à 100 fr.), adjugée 26 fr.

N° 436. — *Entrée du cardinal Flavio Chigi*. Lyon, 1664, in-fol. Bon exempl., mais qui demande une reliure neuve : 51 fr.

N° 523. — Vital de Valous. *Lettre sur l'étymologie de la Guillotière*. Lyon, 1863, brochure in-8° : 30 fr.

Digitized by Google

N° 524. — Vital de Valous. *Le Domaine ordinaire du Lyonnais au commencement du XVIe siècle.* Lyon, 1865, brochure in-8° : 30 fr.

N° 525. — Vital de Valous. *Les anciens Hôtels de ville ou maisons communes de Lyon.* Lyon, 1862, brochure in-8° : 30 fr.

N° 526. — Vital de Valous. *Citoyens et bourgeois de Lyon.* 2 brochures in-8° : 40 fr.

Voilà les beaux prix d'avant le krack ! A part la première de ces brochures *Lettre sur l'étymologie de la Guillotière*, les autres ne sont pas rares; nous les avons vu payer 3 ou 4 francs il y a deux ans.

N° 544. — *Les d'Urfé, souvenirs historiques*, par Aug. Bernard, Paris, 1839, in-8°, dos et c. cuir de Russie, tête dor., éb. : 25 fr.

N° 556. — *Les fiefs du Forez. — Recherches sur l'assemblée bailliagère de la province de Forez*, par d'Assier de Valenches. Lyon, L. Perrin, 1860, 2 vol. in-4°, cart., n. r. : 131 fr.

N° 572. — *Histoire universelle, civile et ecclésiastique du pays de Forez*, par J.-M. de la Mure. Lyon, 1674, 2 part. en 1 vol. relié parchemin, ex. passable : 97 fr.

N° 617. — *Histoire de Bresse et de Bugey*, par Guichenon, Lyon, 1650, in-fol., bas., ex. très médiocre : 120 fr.

N° 710. — *Catalogue des chevaliers, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit.* Paris, 1760, in-fol., v. marbré, fil., tr. dor. Bel ex. avec les insignes de l'ordre frappés sur la reliure, front., vignettes, blasons : 85 fr.

N° 714. — *Les fleurs armoriales consulaires de la ville de Lyon, avec les noms, surnoms, qualités et armoiries blasonnées de MM. les conseillers et échevins de ladite ville, depuis 1499*, par Chaussonnet. Lyon, 1779, gr. in-fol. Ouvrage rare et destiné aux seuls échevins ; tous les blasons sont enluminés à la main. Petite découpure au titre : 750 fr.

N° 718. — Chevillard. *La France chrétienne ou Estat des archevéchez et esvéchez de France...* Paris, 1692, in-4°, v. gris, fil., à comp., tr. dor. (Dauphin), volume de 105 ff., entièrement gravé, en bon état : 42 fr.

N° 720. — Chorier. *L'Estat politique de la province de Dauphiné.* Grenoble, 1671. 4 vol. in-12, bas : 27 fr.

N° 741. — Dubuisson. *Armorial des principales maisons et familles du Royaume et particulièrement de celles de Paris et l'Isle de France.* Paris, 1757, 2 vol. in-12, v. m. : 64 fr.

N° 765. — Louvan Géliot. *Indice armorial ou sommaire explication des*

Digitized by Google

mots usitez ou blasons des armoiries. Paris, 1635, in-fol., rel. parch., aux armes de Marc-Antoine Mazenod, échevin de Lyon : 80 fr.

N° 789. Palliot. *Le Parlement de Bourgogne, son origine*. Dijon, 1649. Petitot. *Continuation de l'histoire du Parlement de Bourgogne*. Dijon, 1733, en 1 vol. in-fol. Nombreux blasons, reliure écornée : 102 fr.

N° 790. — Palliot. *La vraye et parfaite science des armoiries ou indice armorial de feu maistre Louvan Geliot*. 1660, in-fol., incomplet du titre et des premiers ff., taché, raccommodé, reliure éraillée, vendu malgré ces défauts : 71 fr.

N° 813. — *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit estably par Henri III*, 1740, in-4°, rel. mar. r., aux armes de France, avec emblèmes de l'Ordre du Saint-Esprit : 50 fr.

N° 827. — Vulson de la Colombière. *Le vray théâtre d'honneur et de chevalerie ou le miroir héroïque de la noblesse*. Paris, 1648, 2 vol. in-f°, état très médiocre : 55 fr.

N° 828. — Vulson de la Colombière. *La science héroïque, traitant de la noblesse, de l'origine des armes*. Paris, 1644, in-f° : 45 fr.

10-14 février 1890. — CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FEU Me MORIN, ANCIEN NOTAIRE DE PROVINCE, Crozet, expert.

Livres modernes, poètes, romanciers, etc. : 658 numéros.

21 avril - 1er mai 1890. — CATALOGUE D'UN LYONNAIS DÉCÉDÉ, D'UNE COLLECTION LYONNAISE, ET D'UNE COLLECTION DE 816 JETONS, Louis Brun, expert.

La première partie, 792 numéros, contenait des livres de toute sorte; nous ne comprenons pas bien le genre de collection de ce *lyonnais décédé*. Ce méli-mélo ressemblait plutôt à des résidus de magasins, qu'à une bibliothèque. Tout autre était la collection lyonnaise : on n'y trouvait pas les grands ouvrages classiques de Paradin, Menestrier, Rubys et Saint-Aubin, mais une réunion considérable de petites pièces curieuses qu'il serait difficile de reconstituer

Digitized by Google

aujourd'hui. Il y avait beaucoup à prendre dans ces 520 numéros, composés de statuts de corporations et de confréries, lettres patentes des rois de France, arrêts, recueils de privilèges, relations de fêtes et cérémonies, règlements des hospices, journaux, affiches.

Tout cela avait été réuni par M. Hubert Jacquet, un homme modeste et instruit, bien connu des bibliophiles. M. Jacquet, décédé il y a peu d'années, était sur la fin de sa vie, inspecteur des bibliothèques scolaires.

Mais le *clou* de cette vente consistait en une belle collection de jetons d'échevins, provenant du cabinet de M. de Luvigne. C'était chose nouvelle à Lyon qu'une vente de jetons d'échevins ; M. de Luvigne en possédait de très beaux et de très rares, qui ont été vivement disputés. Il y a une quinzaine d'années, on trouvait facilement des jetons d'échevins en bronze pour 75 c. ou 1 fr. Aujourd'hui il faut les payer de 3 à 10 fr., selon leur rareté : prix moyen, 4 fr. Quant aux jetons d'argent, ils ne varient guère de 20 à 25 fr. pièce.

Voici quelques-uns des prix :

N° 1317. — *Lumague*, échevin, 1663, cuivre argenté : 16 fr.
N° 1319. — *Charrier*, prévôt, 1665, cuivre argenté : 29 fr.
N° 1324. — *Claude Cachet*, premier échevin, 1670, argent : 25 fr.
N° 1330. — *Jacques Cogniat*, 1672, cuivre argenté : 23 fr.
N° 1335. — *Claude Trollier*, 1er échevin, 1682, cuivre jaune : 23 fr.
N° 1340. — *Mathieu Aumaistre*, 1692, cuivre rouge : 22 fr.
N° 1341. — *Barthélemy Dareste*, 1692, cuivre rouge : 30 fr.
N° 1344. — *Antoine Constant*, 1697, argent : 30 fr.
N° 1357. — *Jacques Laureau*, échevin, cuivre rouge : 30 fr.
N° 1381. — *Jean-Baptiste Flachat*, 6me prévôté, 1763, argent : 38 fr.
N° 1383. — *Prost de Royer*, échevin, 1773, argent : 37 fr.
N° 1388. — *Léonard Gay*, échevin, 1784, argent : 38 fr.

Cette nomenclature ne comprend que des pièces rares,

Digitized by Google

surtout des jetons antérieurs à 1700; mais il s'en est vendu un certain nombre, de la fin du dix-huitième siècle, dans les prix de 1 à 2 fr.

12-17 mai 1890. — CATALOGUE DE BEAUX LIVRES COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE M. L... O... ARTISTE AMATEUR LYONNAIS, Crozet, expert.

807 numéros de livres modernes et brochés, pour la plupart : poètes, romanciers, polygraphes, ouvrages sur les beaux-arts. M. L. O. n'a pas dû faire de gros bénéfices sur sa vente : quantité de numéros vendus vingt et quarante sous; les autres, pas beaucoup plus cher. Ainsi un amateur, un malin, celui-là, a pu s'offrir pour NEUF FRANCS les *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, Paris, Dalibon, 1825, 30 vol. in-8, reliés demi-veau fauve, non rognés, en grand papier vélin, avec les figures de Dévéria (n° 353 du cat.). Parmi les livres plus modernes nous pouvons citer *Leçons conjugales* et *Histoires conjugales*, par Auguste Saulière, Paris, Dentu, 1879 et 1881, exemplaires en papier de Hollande, eaux-fortes sur Japon, publiés à 20 fr. le vol. et adjugés 3 fr. 50 l'un et 4 fr. l'autre. Ce n'est pas encourageant pour les bons jeunes gens qui se meublent, et montent leur bibliothèque en *japons* et *wathmans* !

20-29 mai 1890. — CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES DE FEU M. A. M. CHENAVARD, DE FEU M. RIVIÈRE, ARCHITECTE, ET DE M. VAGANAY, ANTIQUAIRE A LYON, Louis Brun, expert.

Les deux premières parties composées presque exclusivement par des ouvrages d'architecture et sur les beaux-arts; nous n'y avons rien remarqué méritant d'être signalé, ainsi que dans les livres de M. Vaganay.

Digitized by Google

*
* *

Notre collaborateur, M. Vachez, vient de faire paraître un fort joli petit volume (1), qui arrive bien à son heure. C'est la description d'une partie du Lyonnais peu connue, et qui mérite cependant la visite des touristes ou des promeneurs. Au moment où les vacances vont commencer, ce livre sera certainement bien accueilli. Les excursions, les courses à pied, devenant de plus en plus de mode, on trouvera dans ces quelques pages un programme de charmantes promenades.]

M. Vachez a pris pour centre de ses opérations le village de Sainte-Catherine-sur-Riverie, situé à dix kilomètres de Mornant, dans une position des plus pittoresques. De Lyon, l'accès en est facile, par le nouveau chemin de fer de Saint-Just à Mornant. Les environs de Sainte-Catherine offrent aux touristes, qui peuvent disposer de quelques jours, de nombreux buts d'excursions. Voici d'abord Riverie, divisé en deux parties : « Le village moderne bâti sur les bords de la route, et l'ancien bourg féodal qui est demeuré attaché sur le flanc et au sommet de l'éminence qui couronne le château. C'est là surtout que se trouvent les rues étroites et tortueuses, les passages voutés, les vieilles maisons aux écussons armoriés et aux larges toits en encorbellement dont l'aspect est si goûté des artistes. » L'origine de Riverie se perd dans la nuit des temps. Parmi les posses-

---

(1) SAINTE-CATHERINE-SUR-RIVERIE ET SES ENVIRONS. Guide pittoresque et historique, par A. V. 1 vol. pet. in-8, *illustré de 16 gravures, par Joannès Drevet. Lyon, Dizain et Richard, libraires, rue Saint-Pierre, 20.* — Prix : 1 fr. 50.

Digitized by Google

seurs de cette seigneurie, qui fut aussi baronnie, on peut citer, au Moyen Age, l'illustre famille de Roussillon, à la fin du XIVe siècle les Thoire-Villars, au XVIe siècle Claude Laurencin et Antoine Camus, bourgeois de Lyon. Le château fut démantelé pendant les guerres de la Ligue ; il ne reste qu'une tour et quelques toises du mur d'enceinte. De Riverie à Saint-André-la-Côte, on jouit d'une vue très étendue. Un peu au nord de ce village se trouve une montagne appelée *Le Signal*. « Ce sommet, l'un des plus élevés de la chaîne du Lyonnais, servit à Cassini de point trigonométrique pour dresser la carte de la contrée. Une tourelle en pierres sèches y rappelle encore le souvenir des travaux du célèbre géographe. »

Dans une autre direction, l'Aubépin, ancien village fortifié du Moyen Age, dont le château a été détruit depuis longtemps ; Pizey, qui possédait également un château fort, aujourd'hui rasé ; Larajasse, avec son beau château construit au milieu du XVIIe siècle, par Jacques Gayot, échevin de Lyon et conseiller au présidial, et enfin Vaudragon, où l'on voit les vestiges d'un château construit au commencement du XIVe siècle, et un dolmen (2), signalé depuis peu à l'attention des archéologues.

Revenant à Sainte-Catherine, on se rend à Saint-Symphorien en suivant les bords de la Coise, « dont la vallée verdoyante et pleine de fraîcheur, offre, à chaque pas, aux visiteurs les aspects les plus variés et les plus attrayants. Tantôt on suit une gorge étroite, que dominent de chaque côté des coteaux couverts de bois. Tantôt la vallée s'élargit, en laissant au regard de soudaines échappées sur les mon-

(2) Lire dans la *Revue du Lyonnais*, livraison de mai 1889, une étude sur le *Dolmen de Vaudragon*, par M. A. Vachez.

Digitized by Google

tagnes du Forez. » Saint-Symphorien-sur-Coise existait déjà à une époque reculée. Au commencement du XIIIe siècle,

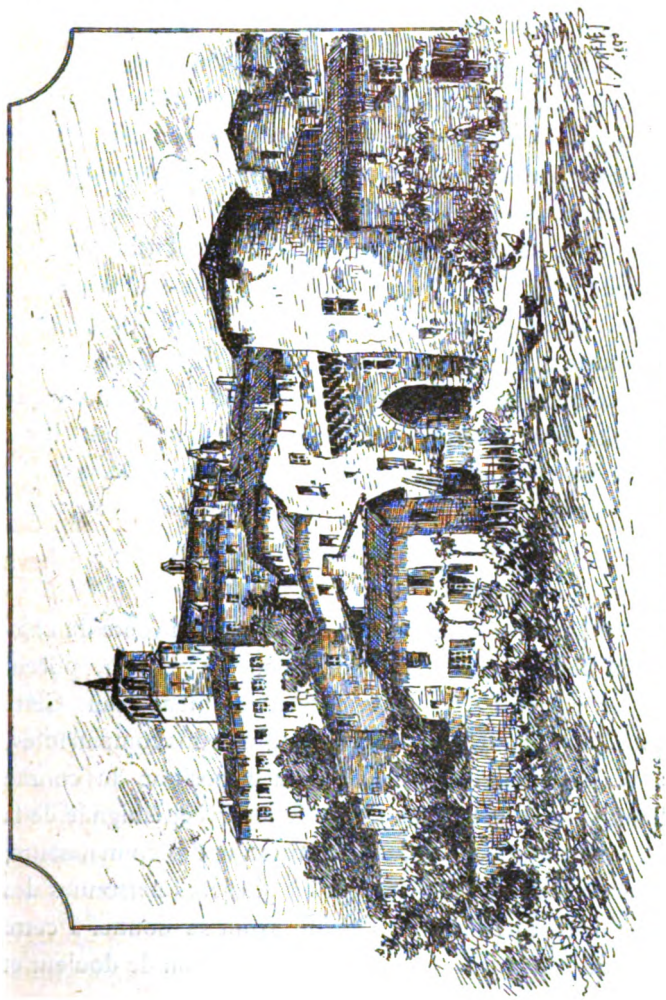

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

elle fut cédée par Gilbert de Saint-Symphorien à l'église de Lyon. Au XIVe siècle, elle fut entourée de hautes murailles

Digitized by Google

par les soins du Chapitre, et se trouva préservée ainsi des Tard-Venus, et ensuite des huguenots. On voit encore une porte de l'enceinte, ainsi que des parties de murailles. L'église, construite au xve siècle par le cardinal Girard, qui était né à Saint-Symphorien, est encore assez bien conservée, elle est fort curieuse. Nous devons à messieurs Dizain et Richard, les éditeurs, de pouvoir donner ici une vue de Saint-Symphorien-sur-Coise, extraite de l'ouvrage de M. Vachez.

Plus loin, dans la montagne, à voir Saint-Martin-en-Haut, et Rochefort qui possède une jolie église du xiiie siècle.

Une visite à Valfleury, célèbre par son pèlerinage, et la description de Mornant, terminent le volume, qui malgré son titre de *guide*, doit prendre place dans une bibliothèque lyonnaise. Imprimé avec soin, par la maison Pitrat, il est illustré avec beaucoup de goût par M. Joannès Drevet.

*
* *

En 1885, les visiteurs qui se rendirent à la vente de charité en faveur des écoles chrétiennes de Lyon, purent admirer un christ de buis merveilleusement beau. Cette œuvre incomparable, appartenant à un de nos compatriotes, M. Waldmann, avait été mise à la disposition du comité organisateur. Placée dans une salle réservée, éloignée de la foule et du bruit, elle excita l'admiration des connaisseurs, en même temps qu'elle arrachait à plusieurs personnes des larmes d'attendrissement, l'artiste ayant su donner à cette figure du Sauveur, une incroyable expression de douleur et de résignation.

L'exhibition de ce christ fit sensation ; M. Steyert, par une lettre à M. Waldmann, et publiée en brochure, exposa

Digitized by Google

dans une description magistrale, les beautés de ce chef-d'œuvre.

Ce christ a été exécuté par un artiste de génie, Jean Guillermin, qui travaillait à Lyon vers 1646 ; le célèbre christ d'ivoire d'Avignon est sorti des mains de ce maître.

Pendant de longues années le christ de buis est resté oublié. Dans une intéressante plaquette (3), parue depuis peu, M. Waldmann expose comment lui fut révélée la haute valeur artistique de l'objet qu'il avait entre les mains. Voici le résumé de ce récit :

Les origines du fameux christ d'ivoire d'Avignon sont connues ; il fut commandé à Jean Guillermin, de passage dans cette ville, en 1659, par les Pénitents de la Miséricorde, et depuis ce moment jusqu'à son installation au musée Calvet, on n'en a pas perdu les traces. On savait que Jean Guillermin avait sculpté un autre christ, en buis, également très remarquable, mais considéré comme perdu.

Le vénérable M. Cattet, curé de Saint-Paul, possédait un très beau christ en buis, qui lui était particulièrement cher. Il l'avait reçu en témoignage de reconnaissance d'une vieille dame tombée dans l'indigence, à la suite de la Révolution. M. Cattet racontait souvent à ses intimes que ce christ, provenant de la chapelle des Pères de la Miséricorde (4), avait été confié à cette dame au moment de la Terreur par un des derniers survivants de la confrérie. M. Cattet, en mourant

---

(3) SIMPLE DÉPOSITION POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU CHRIST DE BUIS DE JEAN GUILLERMIN, par Emile Waldmann. A Lyon, chez Emm. Vitte, place Bellecour, 3. *In-8°, illustré de 3 photogravures.* Prix : 3 fr. 50.

(4) Sans doute les Pénitents de la Miséricorde, dont la chapelle était située à peu près sur l'emplacement occupé actuellement par la maison portant le n° 2 de la place de la Miséricorde.

Digitized by Google

(en 1865), légua ce christ à M. Waldmann, son parent. Celui-ci avait en grande affection le curé de Saint-Paul ; lors de ses fréquentes visites au presbytère, il avait admiré plus d'une fois le magnifique objet d'art. Il le reçut avec bonheur, et le garda soigneusement, pieusement (ce sont ses propres expressions), dans sa maison de campagne.

Tous les amateurs d'antiquités se souviennent de la vente Dommartin qui eut lieu en 1884, et pour laquelle on fit une grande publicité. Le catalogue, distribué en très grand nombre d'exemplaires, appelait l'attention des collectionneurs sur plusieurs pièces exceptionnelles ; un christ, entre autres, était signalé comme une merveille. M. Waldmann, par curiosité, et désireux d'avoir un point de comparaison avec son christ, se rendit à l'exposition de la collection Dommartin. Après un examen approfondi, il se retira convaincu que son christ, incomparablement plus beau que celui qui était mis en vente, devait être l'œuvre d'un artiste célèbre. Il réunit plusieurs de ses amis et leur montra le christ de buis ; l'un d'eux le retournant de tous côtés, découvrit sur un pli de l'écharpe, au bas des reins, ces mots : *Fecit Jean Guillermin*. Larousse consulté, on sut que Jean Guillermin était l'auteur d'un christ d'ivoire, conservé au Musée d'Avignon, et d'un autre christ, en buis, malheureusement perdu.

M. Waldmann écrivit de suite à M. Roumanille, à Avignon, lui faisant part de la découverte de cette signature, et demandant un rendez-vous avec M. Deloye, conservateur du Musée.

Le rendez-vous, accepté avec empressement, eut lieu peu de jours après. Outre M. Deloye et M. Roumanille, plusieurs notabilités d'Avignon s'y trouvaient. D'une voix unanime, l'authenticité du christ fut reconnue; il est déclaré l'égal de celui d'Avignon.

Digitized by Google

D'après M. Steyert, on peut admettre, presque avec certitude, que le christ de buis a été exécuté à Lyon, quelques années avant le départ de Jean Guillermin.

Ce précieux crucifix ne doit plus paraître en public, mais M. Waldmann se fait un plaisir de le montrer aux personnes désireuses de l'examiner. Un *livre d'or*, inauguré par S. E. le cardinal Caverot, est mis à la disposition des visiteurs, qui peuvent y écrire leurs impressions.

*
* *

Depuis plusieurs mois sont exposés chez Dizain et Richard, rue Saint-Pierre, 20, des dessins au lavis et à la plume, de M. Joannès Drevet, destinés à un nouveau livre de Monsieur Josse.

On se rappelle le beau volume *A Travers Lyon*, publié il y a deux ans et qui obtint un rapide succès. Monsieur Josse, l'écrivain si populaire, promenait le lecteur parmi les vieux et les nouveaux quartiers, parsemant son récit d'anecdotes empreintes d'une savoureuse odeur de terroir. M. Drevet avait jeté d'ici de là des croquis, quelquefois un peu fantaisistes, mais exécutés toujours avec beaucoup de brio et d'originalité.

Avec le nouveau volume en préparation, et qui doit paraître à la fin de cette année, Monsieur Josse nous conduira extra muros (5).

---

(5) AUX ENVIRONS DE LYON, par Monsieur Josse, préface de Coste-Labaume, *1 vol. gr. in-8°, illustré de 200 dessins et d'une eau-forte de M. Joannès Drevet.*

500 exempl. papier vélin. — Prix : 30 fr. (En souscription), 25 fr.

15 exempl. sur Japon, avec un dessin original de M. Drevet, 100 fr.

35 exempl. sur Japon. — Prix : 50 fr.

20 exempl. sur Chine. — Prix : 50 fr.

Digitized by Google

La campagne lyonnaise si riante, si accidentée, a été le sujet de nombreuses descriptions. Sans parler des monographies et des histoires particulières de bourgs ou de châteaux, on peut citer Mazade d'Avèse (*Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon, 1810*), et Fortis (*Voyage pittoresque à Lyon, 1821*), qui ont célébré les beautés de ce pays dans le style pompeux et emphatique qui était en règne à cette époque. Ces deux ouvrages n'ont malheureusement pas de gravures. Il existe pourtant un *Atlas du voyage à Lyon*, mais on ne le trouve presque jamais avec le texte, et la dimension des planches, plus d'un mètre de large, le rend impropre à être consulté utilement et facilement.

En 1843, paraissait l'*Album du Lyonnais*, publié par Léon Boitel, avec le concours des écrivains de la *Revue du Lyonnais*. C'est un bon livre, qui est devenu rare, et fort cher. Il contient des notices historiques sur un assez grand nombre de villages et de châteaux du département du Rhône ; mais comme ensemble, c'est incomplet. On y remarque des lithographies qui sont devenues intéressantes ; beaucoup de monuments ayant subi depuis lors, de nombreux et regrettables remaniements.

Le baron Raverat, cet intrépide touriste, avait exploré, outre le Dauphiné, la Savoie et le Bugey, la plupart de nos environs. Il fit paraître ses premières *Promenades* en 1865, sous le titre : *Autour de Lyon*, en un gros volume in-8°, illustré de douze eaux-fortes de Gabillot. Ces gravures ont peu d'intérêt, elles sont sèches, le pittoresque en est absent. *Autour de Lyon* est épuisé depuis longtemps.

Le baron publia ensuite dans *Lyon-Revue*, de 1881 à 1887, une autre série de vingt-quatre *Promenades ;* on y retrouve plusieurs de celles parues en 1865, mais refondues, augmentées. Les cuivres de Gabillot servirent à un deuxième tirage.

Digitized by Google

Le nouveau volume dont nous avons parcouru les bonnes feuilles sera le complément indispensable de ses devanciers ; plus étendu, il embrasse tout le pourtour de la ville, y compris les bords du Rhône, le plateau de Caluire, et quelque peu le Dauphiné, souvent délaissé. Le texte est entrecoupé de nombreuses illustrations, dues aux derniers procédés de la photogravure, qui reproduisent en regard de la description de Monsieur Josse, les sites dont il est fait mention.

Aux environs de Lyon viennent combler une lacune, en attendant que le Lyonnais, aussi favorisé que le Forez, possède un monument iconographique digne de ses gracieux paysages, de ses monuments, de son passé et de ses souvenirs.

Léon GALLE.

Digitized by Google

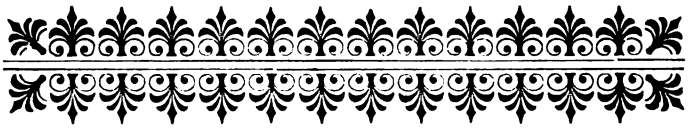

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 3 juin 1890.* — Présidence de M. Arloing. — M. le comte de Charpin-Feugerolles présente à la Compagnie, au nom de M. Valentin-Smith, membre émérite, les neuf premiers fascicules, publiés par ce dernier, du texte de la Loi Gombette, en s'exprimant de la manière suivante : « Messieurs, M. Valentin Smith, auquel son « grand âge permet difficilement de sortir le soir, m'a prié de vous pré- « senter, en son nom, les neuf premiers fascicules de la Loi Gombette. « L'Académie voudra s'associer, j'en suis certain, à l'hommage public « qui a été rendu, par la Société de la Diana, à l'éditeur de la Loi « Gombette, dans sa séance du 13 mars dernier. Cette publication qui « constitue un véritable monument élevé à la science de l'histoire et « de la jurisprudence, a été entreprise à Lyon, depuis quelques années, « par notre vénérable confrère, qui a conservé, à l'âge de 94 ans, toute « la vigueur morale et intellectuelle de l'âge mûr ; il a poursuivi son « œuvre avec une persévérance infatigable, ne se laissant décourager « par aucune difficulté (*ad finem fortiter*), et ces difficultés ont été « grandes et nombreuses, puisqu'il lui a fallu se procurer des copies « exactes des textes de douze manuscrits connus, dont huit sont con- « servés à la Bibliothèque nationale, deux en Allemagne (à Wolfen-

Digitized by Google

« buttel et à Saint-Paul en Carinthie), et deux en Italie (au Vatican et « au Chapitre d'Ivrée, l'antique *Eporedia*).

« M. Valentin-Smith a donc entrepris courageusement de livrer à « l'impression ces douze manuscrits ; il les a enrichis de notes et de « dissertations savantes sur les divergences qui existent entre quelques- « uns d'entre eux. Neuf ont paru déjà, et les trois derniers verront le « jour très prochainement. La copie de l'exemplaire des Archives « d'Ivrée est un admirable *fac-simile*, qui a été exécuté par Dom André « Merlo, professeur au petit séminaire de cette ville.

« On sait que la Loi Gombette fut appelée ainsi de Gombaud, ou « Gondebaud, troisième roi des Bourguignons, qui la promulgua à « Lyon, capitale de ses Etats, en 502. Elle renferme beaucoup de dis- « positions empruntées au Code Théodosien et accorde aux Romains « les mêmes droits qu'au peuple conquérant. Elle fut complétée en 517 « par Sigismond, fils et successeur de Gondebaud, et elle demeura en « vigueur jusqu'au jour où Louis le Débonnaire lui substitua, en 840, « les Capitulaires de Charlemagne. »

Après cette communication, M. A. Locard, membre titulaire, fait hommage à l'Académie de l'ouvrage suivant : *Les huîtres et les mollusques comestibles, moules, praires, clovisses et escargots.* — L'Académie procède ensuite à ses élections semestrielles. Mais aucun candidat n'ayant obtenu la majorité réglementaire, l'élection est renvoyée à six mois.

Séance du 10 juin 1890. — Présidence de M. Arloing. — M. Soulary est inscrit, sur sa demande, dans la classe des membres émérites. —

M. Guinard fait une communication sur *l'Utilisation de l'eau bouillie dans l'alimentation.* La transmission par l'eau de certaines maladies, telles que la fièvre typhoïde et le choléra, étant aujourd'hui démontrée, il est nécessaire de purifier l'eau autant que possible. Or, le moyen le plus simple consiste à faire bouillir l'eau. L'ébullition la purifie, en effet, de ses microbes pathogènes. L'orateur démontre ensuite la double erreur consistant à dire que l'ébullition diminuait le pouvoir nutritif de l'eau par suite de la précipitation des sels, et qu'elle enlevait à l'eau les éléments de l'air. Ces objections écartées, il demeure donc certain que l'ébullition est le procédé le plus sûr, le plus simple et le plus à la portée de tout le monde pour purifier l'eau et qu'il convient d'en vulgariser l'emploi, surtout en temps d'épidémie. — Ces observations sont

Digitized by Google

approuvées par M. Locard et M. Saint-Lager ; ce dernier fait observer, notamment, que la présence du carbonate de chaux dans l'eau est sans importance, au point de vue alimentaire. — M. Humbert Mollière ajoute que les Romains faisaient un fréquent emploi de l'eau bouillie, comme nous l'apprend, notamment Suétone, dans la *Vie de Néron*. — M. Arloing ajoute aussi que cet emploi, abandonné dans les temps modernes, a dû être repris depuis la création de la science de la microbiologie, et qu'il doit être conseillé surtout en temps d'épidémie, quand l'épidémie a sa source dans la composition de l'eau. Cependant, on doit reconnaître que le Rhône renferme relativement peu de microbes. Mais l'eau des puits peut devenir dangereuse, surtout après les crues de nos fleuves. Quant à l'innocuité de la glace, elle dépend de la pureté de l'eau de laquelle elle provient, les microbes résistant même à un froid de 120 degrés, tandis qu'ils sont détruits par une chaleur de 50 à 110 degrés.

Séance du 19 juin 1890. — Présidence de M. Arloing. — A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Leger signale à l'attention de l'Académie l'ébullition sous pression, pour la destruction des microbes, obtenue par un appareil à autoclave, d'origine anglaise, figurant à l'Exposition. — M. Valson communique les premières pages d'une histoire scientifique, dans lesquelles il traite de l'Ecole d'Alexandrie, fondée par les Lagides. Parmi les savants de cette école figurent Euclide, Erathostène et Archimède. L'orateur rappelle notamment le concours puissant apporté par ce dernier à la défense de Syracuse assiégé par les Romains. Mais il reconnaît que si, dans ses ouvrages, Archimède s'élève au-dessus de la portée des savants de son temps, il nous laisse ignorer, comme presque tous les savants de l'antiquité, les méthodes qu'il a suivies. — M. Vachez donne communication de l'introduction et des premiers chapitres de son *Histoire de l'acquisition des terres nobles par des roturiers, du XIIIe au XVIe siècle, dans l'ancienne Généralité de Lyon*, couronnée récemment par la *Société des Etudes historiques*. Après avoir signalé la tendance qu'eut à toute époque la classe bourgeoise enrichie, d'acquérir la possession des fiefs, l'orateur expose qu'au XIIIe siècle, le législateur essaya de l'entraver en créant le droit de franc fief, qui ne fut guère avantageux que pour le Trésor. Car l'acquisition des terres nobles par les roturiers suivit son cours, de même que la possession de ces terres continua à être une source fré-

Digitized by Google

quente, — bien que contestée, — de la noblesse, jusqu'au jour où l'ordonnance de Blois disposa d'une manière absolue, que la possession d'un fief ne pourrait plus anoblir. Après avoir fourni quelques exemples de ces acquisitions au XIIIe siècle, M. Vachez expose la nécessité où se trouva bientôt la noblesse chevaleresque d'aliéner ses terres patrimoniales. Puis abordant l'étude du XVe siècle, il montre l'élévation continue de la classe bourgeoise qui, à cette époque, dut notamment sa fortune à l'exploitation des mines à laquelle se livrèrent, entre autres, les Jossard, les Baronnat et les Syvrieu, anciennes familles consulaires de Lyon.

Séance du 24 juin 1890. — Présidence de M. Arloing. — M. Valson continue la lecture de son histoire des savants de l'antiquité. Il étudie les travaux d'Apollonius de Perge, astronome, qui vivait sous Ptolémée Philopator, et que les anciens avaient placés au-dessus d'Archimède lui-même. Mais à partir de cette époque, l'école d'Alexandrie subit un temps d'arrêt, résultat des troubles politiques qui remplirent les règnes des derniers Lagides. Vient la conquête romaine ; or les Romains ne s'occupèrent guère que de sciences appliquées, aussi apprécièrent-ils chez Archimède, surtout le talent de l'ingénieur. — Sur une question posée par M. Caillemer, l'orateur ajoute que le texte des ouvrages laissés par les savants anciens est souvent difficile à expliquer. M. Saint-Lager fait observer que l'Ecole d'Alexandrie a eu trois phases distinctes : dans la première brillent les mathématiciens, dans la seconde les anatomistes, et dans la troisième les philosophes. Or, l'école anatomiste, qui compte Gallien, Hérophile et Théophraste, a jeté encore plus d'éclat que les deux autres. — M. Valson répond que cette école se place à l'époque romaine ; la période grecque compte, au contraire, des mathématiciens de premier ordre.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. — *Séance du 2 avril 1890.* — Présidence de M. A. Poidebard. — Hommage fait à la Société : 1° *Les Incunables de la ville de Lyon et les premiers débuts de l'imprimerie*, par M. A. Vingtrinier, membre honoraire ; 2° *De la sculpture de figures dans la décoration des monuments antiques*, par M. Georges, membre honoraire. — M. Beauverie donne lecture d'une poésie adressée à *Tristis*, intitulée : *Lassitude*. — M. Dissard communique une note sur la *Borne seigneuriale consulaire de Cuire-la-Croix-*

Digitized by Google

Rousse. — M. le Président lit, au nom de M. Raoul de Cazenove, une étude sur le *Salon lyonnais de 1890.* — M. le comte de Charpin-Feugerolles communique une notice historique sur le *Couvent de Chazeaux-en-Forez.*

Séance du 30 avril 1890. — Présidence de M. A. Poidebard. — Hommage fait à la Société : *Histoire des religions de l'Inde*, par M. de Milloué, membre titulaire. — M. le Président rappelle que la séance du 16 avril n'a pas eu lieu à cause du décès de son regretté président, M. Coint-Bavarot, décédé le 13 avril. Il fait ensuite l'éloge de ce dernier, en exprimant, au nom de tous ses collègues, les regrets que la Compagnie a éprouvés de cette perte. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Larrivé, ancien magistrat, qui sollicite son admission, comme membre titulaire de la Compagnie. Une commission, composée de MM. le baron Raverat, Vettard et Richard, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. le baron Raverat confie à M. le Président un pli cacheté, destiné à prendre date pour une découverte archéologique, qui s'y trouve consignée. Ce pli est déposé aux Archives de la Société, pour lui être remis à sa réquisition. — M. Vettard présente un compte rendu sur un poème intitulé : *Les Martyrs de Lyon*, adressé par M. le curé de Saint-Martin-de-l'Arçon (Hérault). — M. Vettard donne ensuite lecture d'une pièce de vers intitulé : *Vers adressés à Gustave Nadaud*, et d'un sonnet : L'*Angelus de Millet*, adressé à M. Clair Tisseur, au sujet de son volume de poésies : *Pauca paucis.* — M. A. Poidebard lit une étude, intitulée : *Les hommes de loi dans les Comédies de Molière.*

Séance du 4 mai 1890. — Présidence de M. A. Poidebard. — M. A. Poidebard, vice-président de la Société, est nommé président, en remplacement de M. Coint-Bavarot, décédé. — M. Breghot du Lut est nommé vice-président. — Sur un rapport présenté par M. A. Vettard, M. Larrivé est nommé membre titulaire. — M. A. Vingtrinier lit une étude intitulée : *Le baron Raverat et son dernier ouvrage*, dans lequel il rend hommage à la mémoire de cet ancien président de la Compagnie, décédé le 12 mai. — M. le comte de Charpin-Feugerolles communique quelques notes au sujet de l'*Aumônerie générale de Lyon* et de la *Place Bellecour.* — M. Léon Galle donne communication, à titre de curiosité, de lettres relatives à Lyon, extraites d'une correspondance échangée, en 1788, entre deux Secrétaires du Roi.

Digitized by Google

Séance du 28 mai 1890. — Présidence de M. [A. Poidebard. — Hommage fait à la Société : *Le Cartulaire de Saint-Chaffre du Monastier*, publié par M. l'abbé Ulysse Chevalier, membre correspondant. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Larrivé, nouveau membre titulaire, qui assiste à la séance. — M. Clair Tisseur communique une étude intitulée : *La Mangeaille lyonnaise*, qui doit former un chapitre d'une nouvelle édition des *Vieilleries lyonnaises*. — M. Richard lit ensuite un travail juridique ayant pour titre : *De la liberté de tester*.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES INDUSTRIELLES. — *Séance du 2 juillet 1890.* — M. Clavenad, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des services de la voirie, fait une conférence, dans laquelle il traite de *la filtration naturelle des eaux et de l'alimentation de la ville de Lyon par les eaux du Rhône*.

Digitized by Google

Chronique de Juillet 1890

5 Juillet. — M. Jean Bernard, licencié en droit, est nommé avoué près le Tribunal civil de Lyon, en remplacement de son père, décédé.

12 Juillet. — M. Pain est nommé conseiller de Préfecture du département du Rhône, en remplacement de M. Brouillet, nommé sous-préfet de Château-Chinon.

14 Juillet. — Fête nationale. Inauguration du nouveau pont Morand et du monument de la place Carnot (ancienne place Perrache). — Courses de taureaux aux Arènes provençales, à Bonneterre.

20 Juillet. — Grandes courses à ânes, à Charbonnières.

23 Juillet. — Me Dulac est nommé, pour la troisième fois, bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel : Sont nommés membres du Conseil de discipline : Mes Desprez, de la Perrière, Mathevon, Bonnet, Vachon, Vachez, Dubreuil, de Villeneuve, Perrin, Munet, Jacquier, Morin et Bonnard. Un dernier membre reste à nommer.

24 Juillet. — Distribution des prix aux élèves de l'Ecole de la Martinière, sous la présidence de M. Fochier, procureur général, qui prononce un discours, dans lequel il fait l'historique de l'Ecole de la Martinière.

25 Juillet. — Distribution des diplômes aux élèves de l'Ecole supérieur de Commerce, sous la présidence de M. Marius Duc, vice-président de la Chambre de commerce.

Digitized by Google

26 Juillet. – Distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution des Chartreux, sous la présidence de M. Belmont, vicaire général. M. l'abbé Penel, professeur de rhétorique, prononce un discours fort remarquable sur le *Plaisir littéraire dans la lecture.* Le prix des Anciens Élèves est décerné à M. Pierre Curnier, élève de philosophie.

27 Juillet. — Distribution des récompenses aux pupilles de la Société de patronage des enfants pauvres, dans la cour de l'Ecole de la Martinière, sous la présidence de M. de Blanchard, conseiller de Préfecture, remplaçant M. le Préfet du Rhône.

29 Juillet. — Distribution des prix aux élèves de l'Ecole des Frères de la Salle, sous la présidence de M. le chanoine Bonnardet, supérieur du petit séminaire de Saint-Jean.

31 Juillet. — Distribution des prix aux élèves de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon et des Ecoles municipales de dessin, dans la grande salle de la Bibliothèque de la ville, sous la présidence de M. Edouard Aynard, député.

— Première représentation donnée au Grand-Théâtre, par Mme Sarah Bernhardt et sa troupe, dans le drame-légende de *Jeanne d'Arc.*

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES PROTESTANTS

A LYON

Depuis la promulgation de l'Édit de Nantes jusqu'à sa révocation.

1598-1685.

I

L'ÉDIT de Nantes fut signé par Henri IV le 13 avril 1598. Le Roi confirma et étendit par cet édit les droits et les sûretés qui avaient été concédés aux Protestants par des édits ou des traités antérieurs. La situation des Réformés devint moins incertaine (1), et ceux-ci, sans avoir une entière indépendance sociale et religieuse, purent

(1) L'article 27 de la Déclaration du Roi pour l'enregistrement des articles secrets de l'édit de Nantes (30 avril 1598), porte : « sera permis à ceux de ladite Religion, de quelque qualité qu'ils soyent, d'habiter, aller et venir librement en la ville de Lyon et autres villes et places du gouvernement de Lyonnois, nonobstant toutes défenses faites au contraire par les Prévost et Eschevins de ladite ville de Lyon et confirmées par Sa Majesté. »

Digitized by Google

vivre et travailler sous un régime de tolérance, qui fut néanmoins assez dur, au moins dans la pratique. Les Catholiques, qui formaient la très grande majorité de la population, supportaient avec impatience, il faut le reconnaître, l'application de ce régime, et le Roi se montra le plus souvent plus libéral que le peuple.

Nous n'avons ni à exposer les dispositions principales de cet édit qui, comme nous venons de le dire, n'étaient pas nouvelles, ni à faire l'histoire du temps pendant lequel il fut en vigueur. Le cours des événements depuis 1598 jusqu'en 1685, a été décrit plus d'une fois par des écrivains qu'inspiraient des sentiments opposés, et ce n'est pas à nous d'expliquer les causes diverses qui conduisirent à la révocation de l'édit de Nantes, accomplie le 18 octobre 1685.

Pendant plus de quatre-vingts ans, les Huguenots, au moins dans certaines provinces, furent en sécurité au milieu de la population catholique, et il ne semble pas que, dans le domaine du travail, leur condition ait été rendue difficile.

Pour ne parler que de Lyon, il faut rappeler que cette ville, où le souvenir n'était pas perdu des excès de tout genre qui avaient été commis pendant son occupation par les Huguenots, avait été, à la Saint-Barthélemy, le théâtre de violences et de massacres, et que la fureur populaire s'y était donné pleine carrière. On pouvait s'attendre que des sentiments de haine ou au moins de répulsion se seraient manifestés d'une façon générale. Il n'en fut pas ainsi. Dans le cours ordinaire des choses, l'esprit de liberté et de tolérance était regardé comme le meilleur instrument pour la fortune de la ville; le contact incessant avec des étrangers, des réfugiés, des exilés, de tout pays et de toute religion, avait exercé une action sur les idées et les habitudes, avait

Digitized by Google

adouci les mœurs. Il ne faut pas, dès lors, s'étonner de voir que, au XVIIe siècle, d'après les documents contemporains, le « menu peuple » seul était ouvertement hostile, et encore les violents n'étaient-ils qu'en petit nombre (2).

Ce qui confirme cette assertion, c'est qu'on observe à Lyon, pendant la période dont nous parlons, une immigration lente et continue des Réformés, pour la plupart étrangers. Ce mouvement a dû être déterminé par les dispositions relativement favorables de la population lyonnaise, et par l'état exceptionnel de liberté dans lequel le travail et le commerce, dans l'ensemble, se trouvaient à Lyon. Nous disons les dispositions relativement favorables de la population, c'est qu'en effet, dans la plus grande partie de notre pays, une haine vigoureuse animait les deux partis et que cette inimitié, ouverte ou cachée, était grosse de dangers pour les Réformés. L'immigration signalée plus haut donna naissance à Lyon à de nouvelles colonies étrangères, favorisées par quelques privilèges, colonies assez étroites d'ailleurs, mais l'art, l'industrie et le commerce n'ont ni changé de caractère ni acquis plus d'importance.

Dans la seconde moitié du quinzième siècle et pendant tout le seizième siècle, les Italiens avaient pris une large part dans la conduite des affaires de change, de banque et de commerce. D'autres étrangers, moins nombreux, moins bien organisés, disposant de moindres capitaux et qui

(2) C'est du moins ce qui résulte de l'étude des pièces nombreuses relatives aux Réformés qu'on trouve dans les Archives de Lyon. Dans plusieurs d'entre elles sont consignées, il est vrai, des plaintes à raison de menaces, d'injures, de coups ou de dénis de justice : ces plaintes sont en petit nombre. Nous ne tenons pas compte, naturellement, des décisions ou des mesures émanant de l'autorité ecclésiastique catholique.

Digitized by Google

paraissent avoir été moins souples et moins hardis, se livraient aux mêmes entreprises : c'étaient des Flamands, des Allemands, des Grisons, etc.

En matière d'art et d'industrie, la part de chacune des nationalités établies à Lyon a été différente. Nous avons eu, pour le tissage de la soie, l'initiative et le concours des Italiens et des Grecs, et, pour l'impression, ainsi que pour l'ornementation des livres, ceux des Flamands et des Allemands. Pour la peinture et la sculpture, l'action des Flamands a été la plus marquée.

A partir de la promulgation de l'édit de Nantes, un mouvement se produisit qui eut pour résultat d'accroître l'élément germanique dans la population lyonnaise ; mais nous devons faire remarquer (et nous reviendrons plus loin sur ce fait) que c'était à l'époque où les Italiens, sur l'amitié desquels nous ne pouvions plus faire fonds, assujettis dès lors à de nouveaux impôts, se retiraient insensiblement.

Toutefois, qu'il s'agisse des Italiens, des Flamands ou des Allemands, une chose est certaine, et nous en avons donné la preuve en plus d'une occasion, c'est que, dans le domaine de l'art et de l'industrie, les étrangers ont été en très petit nombre. Aucun d'eux n'a eu une haute valeur (3), aucun d'eux n'a eu assez d'autorité personnelle pour faire modifier les modes et les formes du travail suivant sa propre direction. Les étrangers, sauf dans les entreprises de commerce où ils ont exercé une influence dominante, sauf dans l'imprimerie dont les Allemands sont restés en partie les maîtres au xve siècle, les étrangers, disons-nous, n'ont

(3) On peut faire exception pour le peintre flamand Corneille de La Haye.

Digitized by Google

pas retenu pour eux leurs métiers. Ils n'ont pas gardé les qualités de leur race, et nous nous sommes vite approprié leurs inventions, leurs habiletés professionnelles et quelques-uns des traits de leur esprit.

A Lyon, dans notre peuple, l'effort était lent, tranquille, mais il était constant ; l'esprit, très indépendant, était toujours ouvert, saisissant tout, s'emparant de tout, s'assimilant de la façon la plus heureuse les idées et les pratiques de métier, leur donnant un caractère nouveau, original, par ses propres initiatives (4).

Chose singulière, ce peuple si bien doué, attentif à tous les mouvements dans l'art et le travail, a montré longtemps un esprit de résistance à ces mouvements ; il ne cédait aux courants que tardivement. Il conservait ses propres allures quand ailleurs l'évolution s'était accomplie. C'est ainsi que beaucoup d'œuvres lyonnaises paraissent antérieures à leur date véritable. Cela peut s'expliquer par ce fait que la ville de Lyon était en dehors des entraînements déterminés par le souverain. C'était autour du souverain, à la cour, que se préparait la transformation de l'art et de l'industrie, que prenaient naissance les élégances nouvelles et qu'on devisait des raffinements en toutes choses. C'était à la cour qu'il y

(4) Nous avons donné notre impression, une impression rapide, sur le peuple lyonnais, dans notre essai sur *Les Peintres de Lyon*. Nous ne parlons ici des Lyonnais qu'au point de vue de l'exercice des métiers. Pour avoir un sentiment plus vif du caractère assez étrange de ce peuple et le comprendre mieux, il faut lire les pages écrites avec une plume incisive et alerte par un homme qui a un esprit pénétrant et de plus un esprit large et sûr. *Lyon en 1889. Introduction au rapport de la section d'économie sociale du Comité départemental du Rhône*, par M. Edouard Aynard, est une œuvre vigoureuse dont le temps montrera de plus en plus la rare valeur.

Digitized by Google

avait profusion de richesses et de ressources et que les maîtres des métiers trouvaient le plus de clients empressés à faire montre de leur pouvoir ou de leur fortune.

On n'était pas à Lyon dans cette condition. Ceux qui vivaient de l'art ou de l'industrie étaient tenus d'être froids et prudents ; leurs relations étaient étendues, et ils devaient tenir compte des habitudes de leur clientèle lointaine et de l'état relativement arriéré où son éloignement la plaçait.

Revenons à notre sujet.

On ne possède, à dire vrai, aucun moyen de juger avec quelque exactitude de la composition de la population protestante de Lyon dans les quatre-vingts années pendant lesquelles celle-ci fut sous la sauvegarde de l'édit de Nantes. Cependant, à défaut des rôles des tailles, on a une grande grande partie des actes de baptême, de mariage et de décès tenus par les ministres du culte réformé (5). On peut se rendre compte, d'après ces actes, des éléments qui formaient cette population d'origine si diverse.

Nous avons fait rapidement le dépouillement de ces actes d'état civil, et nous en ferons connaître les résultats. Nous avons fait l'examen de ces actes à un point de vue assez étroit, car nous voulions seulement rechercher quelles nouvelles ressources professionnelles l'immigration des Protestants avaient apportées à Lyon.

Les résultats n'ont pas répondu à notre attente. Nous pensions que l'élément protestant s'était fait une plus large place dans nos manufactures, et nous espérions trouver,

---

(5) Les registres, pour la période de 1598 à 1685, sont au nombre de quatre : nos 714, 718, 719 et 720. Le dernier acte porte la date du 31 décembre 1684. Ces registres sont aux Archives de la ville de Lyon.

Digitized by Google

dans les différentes branches de l'art et de l'industrie, des maîtres de quelque renom appartenant à la nouvelle religion. Il n'en a pas été ainsi, et l'on en aura la preuve dans la suite de cet essai. Dès lors, la révocation de l'édit de Nantes ne pouvait pas avoir et n'a pas eu, en effet, *pour Lyon*, quant à l'art et à l'industrie, les funestes conséquences que tant d'écrivains ont décrites. Lyon a souffert, comme toute la France, de cet acte injuste et profondément impolitique, et l'on verra plus loin dans quelle faible mesure les différentes branches du travail ont été atteintes dans cette ville.

Les registres tenus par les pasteurs ne sont pas la seule source à laquelle nous ayons puisé. Les Archives de Lyon possèdent un millier de pièces qui ont appartenu pour la plupart à la communauté réformée de Lyon (6). Ces pièces et celles qui se trouvent aux Archives du département du Rhône nous ont permis d'élargir le champ de notre essai et nous ont fourni une grande somme de faits ignorés ou peu connus.

Nous avons groupé les Réformés suivant leur profession, et nous présenterons d'abord un aperçu de l'état des choses pour chaque groupe. Nous donnerons ensuite la liste de la plupart des Protestants qui ont exercé les métiers qui forment le principal objet de notre étude. Enfin nous exposerons ce que nous avons appris, au cours de nos recherches, sur les « ministres de la parolle de Dieu » à Lyon pendant le XVIIe siècle et sur les temples des Protestants.

---

(6) Archives de la ville de Lyon, série GG., non classée.

Digitized by Google

II

Les métiers exercés par les Réformés

1. — *Mathématiciens.*

Nous commencerons par les savants qui prenaient le titre de mathématiciens. Nous en signalerons deux : Philippe Le Beau (..1602-1621) et François Le Beau (..1619-†1649), fils du précédent. Philippe Le Beau était désigné comme « maistre mathématissien » ou « géografe du Roy » ; ce personnage est intéressant à plus d'un titre, mais ce qui doit arrêter sur lui notre attention, c'est qu'il est l'auteur d'un plan de la ville de Lyon et de ses faubourgs, qu'il fit en 1607, par l'ordre du Consulat (7).

2. — *Peintres.*

Les peintres protestants ont été en très petit nombre au XVIe comme au XVIIe siècle.

Au XVIe siècle, nous n'en connaissons que cinq : Chrétien Smets, né à Malines, qui a quitté Lyon pour entrer au service de Henri d'Albret (...1550-1557); Jean Merle (...1562-1563) ; Resne (...1569); l'auteur d'un recueil d'armoiries, Jérôme de Bara, qui s'est réfugié à Genève pour cause de religion (...1580-1587).

(7) Ce plan est conservé aux Archives de la ville de Lyon.

Digitized by Google

Le cinquième de ces peintres porte un nom célèbre. C'est un Flamand, Corneille de La Haye.

Nous avons trouvé dans les Archives de la ville de Lyon un état des « Huguenots réduicts » qui étaient inscrits sur les rôles des pennonages (8). On lit sur cette pièce : « Corneille de Laye painctre et sa femme et sa fille et serviteurs ». L'état porte la date du 2 décembre 1569 (9).

De quel Corneille de La Haye s'agit-il ?

De Corneille Ier, le peintre du Roi, ou de son fils, Corneille II.

Comme Corneille Ier est mort en 1574 ou en 1575, et comme il a demeuré à Lyon jusqu'à son décès, cette mention peut lui être appliquée.

Ce Corneille de Laye, « Huguenot réduict », vivait avec sa femme et sa fille en 1569. Corneille Ier avait en effet une fille qui n'a pas été mariée, celle qui, au dire d'un érudit contemporain, Antoine Du Verdier, « peignoit divinement bien » et qui fut inhumée aux Jacobins le 11 novembre 1589. En 1569, Corneille II était marié, mais il avait plusieurs enfants, au moins trois, trop jeunes à cette époque pour ne pas être restés avec leur père.

C'est donc le peintre de Henri II, de François II, de Charles IX et de Catherine de Médicis, qui professait la

---

(8) On a si peu de renseignements sur les Huguenots du XVIe siècle que nous signalerons plusieurs pièces conservées aux Archives de Lyon (série GG., non classée) : 1567. « Roolle de ceulx de la Relligion prétendue Réformée demeurant en ceste ville de Lion... qui ne ont poinct faict confession de foy et sont demeurez obstinez et eudurcyz... » — 1567. « Les Huguenots Réduictz et qui ont fait confession de foy et qui ont vescu despuis et tousjours vivent catholicquement et fréquenté les esglises. »

(9) « Le penonaige de Montpellier. »

Digitized by Google

religion réformée, fait vraiment singulier, et qui explique peut-être que ce maître, quoiqu'il paraisse n'avoir travaillé que pour le Roi et la cour de France, se soit retiré à Lyon et y ait passé les trente dernières années de sa vie. Corneille est rentré, d'ailleurs comme on l'a vu, dans le giron de l'église catholique.

Pour qu'au milieu du XVIe siècle, à l'époque où François Clouet était à l'apogée de son talent et de sa réputation, un autre peintre ait eu autant de célébrité, ait été appelé à faire les portraits de Catherine de Médicis et des princesses de la maison de France et ait conservé aussi longtemps la faveur du Roi, il fallait que le mérite de ce maître fût à la hauteur de sa fortune (10).

On compte, au XVIIe siècle, seize peintres protestants, parmi lesquels deux Hollandais, trois Flamands et un Italien.

Le plus ancien de ces peintres, Jacques Vandemère (...1592-1625), était de la famille des Vander Meer, des Flandres, dont une branche s'était établie à Lyon et y a eu six représentants, tous les six peintres au XVIe siècle. Un

---

(10) Nous avons donné une notice de Corneille de La Haye, le peintre du Roi, et un résumé de la filiation de ses descendants dans notre ouvrage sur *les Peintres de Lyon, du XIVe au XVIIIe siècle*, 1888, p. 24 à 26, 99 à 103. Nous ignorons le véritable nom de ce peintre que Henri II, dans les lettres de naturalité de 1547, a désigné sous le nom de Corneille de La Haye, « natif de La Haye en Hollande », et les enfants de ce maître ont conservé ce nom. Dans les rôles des tailles et des pennonages, notre peintre est appelé « Corneille le painctre, Corneille le painctre flamman, Corneille le painctre du Roy », et la place du nom patronymique a été quelquefois laissée en blanc, comme si ce nom eût eu une forme trop étrangère ou eût été abandonné par son possesseur.

Digitized by Google

d'eux, le premier en date, fut Liévin, qui vint à Lyon à la fin du xve siècle. Jacques Vandemère fut le parrain de Jacques Stella, dont le père, François Stella, avait épousé une fille du peintre Jean Vandemère. Les autres Vandemère étaient catholiques (11).

Le deuxième peintre flamand, est Pierre Ranbou, « natif de Malines » (..1632-†1634); le troisième, Théodore Floris (...1683-†1707). Les deux Hollandais sont des inconnus, comme ces derniers : Guillaume Du Bois (...1630-†1634) et Josias Vandenorne, de Dordrecht (...1643-†1647).

Cesare Julio, Italien (...1598-†1636), a laissé quelques ouvrages. Il avait travaillé en 1622 aux décorations qui furent faites pour l'entrée de Louis XIII à Lyon, et de plus il fit les dessins (« les crayons ») de toutes ces décorations. Ces dessins servirent à exécuter les estampes gravées par Pierre Le Fèvre, Grégoire Huret, G. Autgüers, etc., qui furent insérées dans le recueil publié par ordre du Consulat.

Deux autres peintres protestants, peintres et graveurs à l'eau-forte, tous les deux nés près de La Haye, Adrien Vander Kabel (1631-†1705), et Ange Vander Kabel (1645-†1698), s'établirent à Lyon en 1668 ou en 1669, ils abjurèrent la religion réformée, lors de leur mariage. Adrien Vander Kabel épousa Suzanne Bourgeois en 1669 et Ange Vander Kabel Anne Bourguet en 1671 (12).

---

(11) Un de ces Vandemère ou Vandemore, le peintre Jean Vandemore, assista, en mai et en juin 1562, comme témoin, à l'inventaire des meubles, des reliques, etc., du couvent dee Jacobins, qui furent pris en charge par Guillaume Gazeau.

(12) On lit dans les registres des abjurations : « Sieur Ange Vandercable, excelent peintre aagé de trente ans, natif de La Haye en Hollande,

Digitized by Google

Enfin Daniel Sarrabat (1666 - † 1748), qui a eu quelque renom comme dessinateur et peintre d'ornements, fut aussi protestant. Il s'est converti certainement, car il est resté à Lyon après la révocation de l'édit de Nantes, il a été député des peintres et fut nommé agréé de l'Académie royale de peinture en 1703.

Nous ne faisons que mentionner quelques peintres étrangers qui n'ont fait à Lyon qu'un court séjour : Jean Glauber, dit Polydor (...1661-1674), Joseph de Middeler (...1667-1670 (13), Pierre de Braër (...1676), etc.

Jean Perrissin, peintre, graveur en taille-douce et architecte (...1561 - † de 1611 à 1618), que ses estampes ont rendu célèbre, a eu d'assez étroites relations avec les Calvinistes. Il a quitté Lyon en 1569 pour aller demeurer à Genève, où il est resté jusqu'au commencement de 1571. C'est dans le cours de ces deux années que, de concert avec un autre graveur de Lyon, Jacques Tortorel (14), il a « taillé en cuivre et en eau forte... toute l'hystoire » dont

---

a fait abjuration de l'hérésie dans la chapelle de Saint-Sébastien... le 28e avril 1671 et le mesme jour receu la bénédiction nuptialle avec Anne Bourguet (Archives du Rhône, H). » Voir. N. Rondot, *Les Peintres de Lyon du XIVe au XVIIIe siècle*, pp. 157, 158, 165 et 166. Adrien et Ange étaient fils de Cornelis Jansz Vander Kabel et de Maritge Philips, sa femme. (*Saint-Pierre et Saint-Saturnin*, 1671, p. 92.) M. Raoul de Cazenove a publié en 1888 une étude sur Adrien Vander Kabel (*Le peintre Vander Kabel et ses contemporains*).

(13) Joseph de Middeler, que nous avons vu signalé comme professant la religion réformée, était, suivant nous, catholique. Il est inscrit sur les registres des paroisses sous le nom de Joseph Meydelère.

(14) Jacques Tortorel, dont nous n'avons trouvé aucune mention dans les registres des paroisses de Lyon, était peut-être huguenot. Un Jean Tortorel figure en 1569 sur les rôles, à Lyon, parmi les « Huguenots réduicts ».

Digitized by Google

il avait fait les dessins et qui forma le fameux recueil intitulé : *Premier volume contenant quarante Tableaux et Histoires diverses qui sont mémorables touchant les Guerres, Massacres, et Troubles advenus en France en ces dernières années* (de 1559 à 1570 (15). Perrissin était certainement catholique, puisque les sept enfants que, de 1577 à 1597, il a eus de sa femme Simonne Méchin, ont été baptisés à l'église Sainte-Croix, mais il est à remarquer qu'il a tenu sur les fonts du baptême plusieurs enfants de Protestants, et qu'il a marié deux de ses filles à Lyon à des Réformés : Catherine à Michel des Engins, maître orfèvre, et Claudine à Guillaume Guérin, maître menuisier (16).

3. — *Sculpteurs.*

Deux sculpteurs seulement, deux inconnus : Barthélemy Farjat (...1620 - † 1630), et Claude de La Colonge (..1680-1684).

Roubiliac (17), ce sculpteur si habile, resté célèbre en Angleterre et presque inconnu en France, est né à Lyon en 1702 (18). On a dit que ce sculpteur appartenait à une

---

(15) N. Rondot. *Les Peintres de Lyon*, p. 117 à 119. Voir Théophile Dufour. *Notice sur Jean Perrissin et Jacques Tortorel*, 1885.

(16) Deux autres de ses enfants, Marguerite et Jacques, se sont mariés à Genève.

(17) Le grand-père, le père et les enfants du sculpteur ont signé indifféremment *Roubiliac* et *Roubillac*.

(18) « Le 31 dudit (août 1702), j'ay baptisé Louis François, né aujourd'huy, fils du sieur Pierre Robillat marchand et de dame Suzanne Barbier sa femme. Parrain sieur François Dessuduiraud écuyer. Marraine dame Louise Verger femme du sieur Jacque Collemieux bourgeois. (Signé) : P. Roubillac, Louise Vergier, De Suduyraud, Lafaye, vicaire. » (Paroisse Saint-Nizier, nº 56, folio 116, verso.)

Digitized by Google

famille de Protestants qui s'étaient convertis lors de la révocation de l'édit de Nantes (19). Le père de Louis-François Roubiliac, Pierre, était marchand ; son grand-père, Robert, était banquier. L'un et l'autre étaient catholiques. Ils ont eu plusieurs enfants qu'ils ont fait baptiser et qu'ils ont mariés à Lyon, à l'église Saint-Nizier. La conversion des Roubiliac a donc eu lieu avant 1660. Louis-François Roubiliac quitta la France vers 1720 et alla s'établir en Angleterre. Il y aurait repris la religion de ses aïeux. Il a été un grand artiste et a laissé un œuvre considérable ; il a fait les tombeaux, les statues et les bustes d'hommes illustres de l'Angleterre, et plusieurs de ces monuments sont à Westminster. Roubiliac est décédé à Londres le 11 janvier 1762.

4. — *Graveurs d'estampes.*

Si les peintres et les sculpteurs protestants qui ont vécu à Lyon de 1598 à 1685 ont eu peu de renom, le souvenir des graveurs d'estampes n'est pas perdu. Il y en a eu trois, et les œuvres de tous les trois sont intéressantes.

Avant de nous occuper de Léonard Odet et des deux Thurneysen, nous devons parler d'un autre graveur protestant, qu'on regarde généralement comme ayant travaillé à Lyon. Jacques Granthomme ou Grandhomme, que plusieurs auteurs font naître à Heidelberg, était Français. Il a demeuré à Paris, très probablement depuis 1586 jusqu'en 1600, peut-être jusqu'en 1602. Il a quitté alors la France, s'est retiré en Allemagne et a habité d'abord Francfort-sur-le-Mein et ensuite Heidelberg. Il appartenait comme

(19) *La France protestante*, t. IX, p. 20.

Digitized by Google

graveur à l'école de Thomas de Leu et de Rabel, et a fait nombre de portraits dessinés avec beaucoup de précision. Les pièces qu'il a exécutées pendant son séjour en France, sont sans contredit les meilleures de son œuvre. Granthomme a donné les portraits de Catherine de Médicis, de Henri III, de Henri IV, de Marie de Médicis, de Ronsard, comme aussi ceux de Luther, de Mélanchthon, de Calvin, de Théodore de Bèze, ces derniers faits à Heidelberg. Nous n'avons découvert aucune trace du séjour de Jacques Granthomme à Lyon ; sa présence à Lyon en 1598 qui nous a été indiquée n'est prouvée ni par un document ni par la signature d'une estampe.

Les graveurs qui suivent sont, eux, tout à fait Lyonnais, sinon par la naissance, au moins par un séjour prolongé.

Léonard Odet (...1598-1610), « taillyeur d'istoires », a gravé sur bois. Nous avons vu de lui des pièces satiriques faites au temps de la Ligue.

Une d'elles est assez curieuse, c'est le « Pourtraict de la « Ligue infernalle », avec une légende en vers (1) :

« C'est le portraict d'une Religieuse,
« Ayant les yeux sanglans et la cervelle creuse,
« Deux faces en un corps, visant de tous costez,
« Pour mieux dissimuler ses grandes cruautez. »
Etc.

---

(20) Cette estampe, de 53 centimètres sur 34, est au folio 32 d'un recueil factice formé par Pierre L'Etoile, auquel L'Etoile a donné pour titre : *Les belles Figures et Drolleries de la Ligue avec les peintures Placcars et affiches iniurieuses et diffamatoires contre la mémoire et honneur du feu Roy que les Oisons de la Ligue appeloient Henri de Valois.* (Bibliothèque nationale, La [23] 6).

Digitized by Google

Les estampes que le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale possède ne font pas honneur à Léonard Odet ; ce sont, il est vrai, des estampes en couleur populaires. Le dessin est large et le travail assez grossier. On peut en juger par l'estampe du Barbet : « Ie suis loyal barbet veillant. A Lyon, par Léonard Odet En rue Merciere ».

Le Bâlois Jean-Jacques Thurneysen (1636-† 1718, graveur en taille-douce, fut un maître d'un autre ordre, et, de de tous les Réformés, c'est celui qui a, par son mérite, le plus d'importance. Il paraît, du reste, avoir été tenu en haute estime par ses coreligionnaires, et, d'après les estampes qu'il a faites à Lyon, on peut juger de la réputation qu'il avait acquise. De 1672 à 1679, il a produit ses meilleurs ouvrages, et les modèles de ses portraits furent l'archevêque de Lyon, Camille de Neufville, le prieur de l'abbaye de Nantua, Honoré de Longecombe de Pésieu, l'intendant François Du Gué de Bagnols, le président de Silvecane, Claude Pellot, premier président du parlement de Rouen. Thurneysen s'est montré, dans les premières années de sa carrière d'artiste, partisan, comme Claude Mellan, d'un travail de gravure simple et net; une partie de ses estampes, les plus anciennes, ont été gravées sans contretailles. Toutefois, quelque expérience qu'il ait eue de ce procédé véritablement insuffisant, avec quelque habileté qu'il l'ait appliqué, il ne réussit pas à produire des ouvrages en rapport avec son talent ; il y renonça et fit usage des autres modes de travail. Les planches qui lui assignent une place honorable parmi nos graveurs, sont à tailles croisées.

Thurneysen a fait, au début de sa carrière, un assez long séjour à Turin. Il a habité Lyon pendant dix-neuf ans. Inquiété pour cause de religion, il quitta cette ville en 1681, et revint à Bâle. Il alla ensuite à Vienne et à Augsbourg, et

Digitized by Google

rentra enfin dans sa ville natale, où il mourut en 1718. Nous connaissons de ce maître plus de deux cents estampes, qu'il faut diviser en estampes gravées à une taille et estampes gravées à tailles croisées. Thurneysen n'a pas certainement égalé Claude Mellan dans la gravure à une taille. Dans la gravure à contretailles, il occupe un bon rang. Il est sans doute inégal, mais, dans bien des pièces, son art est brillant et son burin est ferme.

Jean-Jacob Thurneysen (1668-† 1730), fils du précédent, est Lyonnais ; il est né à Lyon le 9 décembre 1668. Sa mère, Marie Armet, était fille d'un conseiller de Bourg-en-Bresse. Jean-Jacob Thurneysen a été formé par son père et a suivi la seconde manière de celui-ci. Il a quitté Lyon avec son père et sa mère en 1681. Nous l'avons trouvé successivement à Vieune, à Rome et à Augsbourg, et, aussi longtemps que son père a vécu, il a travaillé avec celui-ci aux mêmes planches. L'œuvre commune était signée : *Ioh. Iac. Thourneyser Pater et Filius Helvetici Basileenses sculpserunt.* Le portrait d'Ernest, comte de Metternich (Bâle, 1708), est particulièrement digne d'attention, et, si l'on veut juger du travail personnel de Jean-Jacob Thurneysen, on peut l'observer dans une Vierge entourée de séraphins qu'il a faite à Vienne en 1696. Jean-Jacob Thurneysen est décédé en 1730.

5. — *Graveurs.*

Ces graveurs étaient des graveurs pour l'orfèvrerie, la bijouterie, l'horlogerie et les ouvrages de métal. Nous n'avons relevé que six noms : un de ces maîtres, Jean Du Curtil (...1609-† 1646) était connu comme graveur sur pierres fines.

Digitized by Google

6. — *Maçons.*

Cinq maîtres maçons étaient protestants. A cette époque, le maître maçon n'avait plus, comme aux siècles précédents, la science, la valeur et le rôle de l'architecte.

7. — *Orfèvres.*

Soixante orfèvres. C'est un nombre élevé, mais il faut considérer que l'on comptait à Lyon, au XVIIe siècle, plus de deux cents maîtres orfèvres (21). Il y en avait eu cinq cent cinquante au XVIe siècle. Parmi ceux-ci, dix-neuf huguenots (dont quatre se convertirent) nous sont connus : Ciencourt, Pernet Couchault, Pierre Coulon, Pierre Le Loup (de Bois-le-Duc, en Flandres), Claude Bourgeois, Jérôme Debourg, Pierre Fournier, Pierre Hervy, André de Laval, Pierre Pérachon, Nicolas Testevuide, Denis de Vallois, François Artois (de Picardie), Jean Boulard, Gilles Jamet, Langlois, Jean Le Grand et Claude Thierry. Les six derniers furent tués à Lyon à la Saint-Barthélemy (22).

Nous n'avons rien de particulier à signaler sur les orfèvres réformés. Quatre étaient de la famille des Morillard, quatre de la famille des Pérachon (23), trois de celle des Jacquemin. Deux étaient Flamands : Gaspard Vantingue-

---

(21) N. Rondot. *Les Orfèvres de Lyon, du XIVe au XVIIIe* siècle, 1888.

(22) Nous n'avons pas à parler ici de Richard Le Fèvre, maître orfèvre, calviniste, qui fut brûlé vif à Lyon le 7 juillet 1554. Le Fèvre était né à Rouen ; il était venu plusieurs fois à Lyon, et c'est en cette ville qu'il fut arrêté et jugé, mais nous ne croyons pas qu'il y ait travaillé régulièrement de son état.

Digitized by Google

muller (...1605-1609) et Théodore Borlet (...1649-1681), huit étaient venus de Genève : David Sirand (...1640-1646), Jean Balexerd (...1640-† 1662), Louis Gardette (...1641), François Gardette (...1643-1656), Jean Sirand (...1646-† 1677), Jean Royaume (...1650-† 1654), Paul Jacquemin (...1675), Michel Guibaut (1679).

8. — *Joailliers et lapidaires.*

La ville de Lyon a été, au xve et au xvie siècle, le siège d'un commerce étendu de diamants et de pierres fines. La bijouterie et la joaillerie furent dans ce temps des métiers très prospères ; les rois de France, les princes et les seigneurs firent à Lyon de fréquents achats de bijoux et de pierres fines montées. Il n'en était plus ainsi au xviie siècle. Nous savons peu de chose sur nos joailliers et nos lapidaires dans ce siècle. Un d'eux, Pierre Devenet, était en faveur auprès de Louis XIII et de la Reine.

Il n'y a dans les comptes du Consulat aucune mention de joailliers protestants. Sept d'entre eux étaient originaires de Genève : Dacier (1623), Tronchin (...1625), Jean Bosque (1627-† 1630), François Galline (...1648-† 1682), Joseph Sicard (...1680-† 1697), Jean Blanchet (...1682-1683) et Jean Remoulou (1683-† 1702).

9. — *Essayeurs de la monnaie.*

Deux essayeurs de la monnaie de Lyon, les Royaume, étaient Genevois.

NATALIS RONDOT.

(*A suivre.*)

(23) Les Pérachon étaient de riches orfèvres.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

XII. BEAVLIEV (1649).

SÉBASTIEN de Pontault, seigneur de Beaulieu, ingénieur et géographe ordinaire du roi, sergent de bataille des camps et armées de Sa Majesté (1), mourut le 20 avril 1674, âgé d'environ soixante et un ans (2).

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de juillet 1890.

(1) Grade à peu près correspondant à celui de maréchal de camp, quoique inférieur à ce dernier.

(2) Voir sur Beaulieu : l'*Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs, et sur le corps du génie en France*, par le colonel Augoyat. Paris, 1860.

Digitized by Google

Entré dans la carrière militaire dès l'âge de quinze ans, Beaulieu assista à un grand nombre de sièges et de batailles où il se distingua, et entre autres blessures eut le bras droit emporté par un boulet dans la tranchée devant Philisbourg.

Il publia les plans et sièges des batailles de son temps. Toutes les publications qu'il fit de son vivant sont en feuilles séparées, ornées de portraits, de beaux cadres, et accompagnées fréquemment de relations ou de descriptions plus ou moins étendues ; quelquefois aussi se sont de simples vues ou profils.

Après sa mort, sa nièce s'occupa de recueillir la partie de ses œuvres relative au règne de Louis XIV, et la publia en 1679 sous ce titre « *Les glorieuses conquêtes de Louis le Grand, où sont représentés les cartes, profils, plan des villes, avec leurs attaques, combats, batailles, etc.*, par messire Sébastien de Pontault, seigneur de Beaulieu, chevalier de l'ordre du Roy, ingénieur et sergent de bataille des camps et armées de Sa Majesté. A Paris, 1679, avec Privilège du Roy, 2 forts volumes grand in-folio ». A ces volumes on en joint quelquefois un troisième, sans titre, qui contient 35 estampes d'une exécution médiocre et relative aux campagnes de Hollande, de 1672 à 1678, qui n'est pas de Beaulieu.

Plusieurs auteurs ont donné à Beaulieu le titre de premier ingénieur et maréchal de camp des armées, qu'il n'a jamais eus, et le présente comme le créateur de la topographie militaire sous Louis XIV, honneur qu'on peut lui contester, car ses plans, pour la plupart, appartiennent plutôt à la perspective cavalière qu'à la topographie militaire.

Le dépôt des estampes de la Bibliothèque nationale possède un plan manuscrit des fortifications de la ville de Lyon, daté de 1649, et signé *Beaulieu*.

Ce plan ne comporte que l'indication des murs de la for-

Digitized by Google

tification avec l'arête du chemin couvert, sauf pour le rempart bordant la rive droite du Rhône où le fleuve servait de fossé. Les deux bords ds la Saône sont indiqués dans toute la traversée de la ville, mais le pont du Change est seul figuré, à l'exception des ponts de bois de Bellecour et de Saint-Vincent.

Le bord inférieur du dessin a été rogné et enlevé en partie, de telle sorte que la pointe du saillant du bastion d'Ainay vers le Rhône et l'extrémité est du pont de la Guillotière manquent.

Le « *pont du Rosne* » est indiqué en pierre jusqu'à la lône du côté de la Guillotière, où il est figuré en bois jusqu'à son entrée du côté du faubourg.

Le dessin a 450 millimètres de largeur, par 388 de hauteur; il est exécuté à l'encre ordinaire, et les escarpements de la Croix-Rousse et du plateau de Fourvière sont indiqués par des hachures à la plume.

Les indications écrites sont les suivantes :

Le Rosne, fl., Saone, R., Pont du Rosne et à la suite Pont de boys, le port de rue Neufve, thour des Serpents (ancienne enceinte de la Lanterne vers le Rhône), faulce porte, B. (astion) fontaine, B. St André, porte St Sebastien, B. Le Marechal, B. La Reine, B. nostre Dame, B. St Jean, Boulevard St Jean, l'Observance, Pierre en Size, St Laurent et le Pré d'Esné.

Le faubourg de la Croix-Rousse est dénommé : faubourg St Sébastien.

Sur le côté droit, une « eschelle de 200 thoises » est tracée.

Digitized by Google

Ce plan est construit à l'échelle de 1 pouce pour 100 toises (mesure de Lyon) ou à $\frac{1}{7.200}$, et il n'offre d'intérêt qu'au point de vue figuratif du tracé de l'ancienne fortification.

Dans l'angle inférieur, à droite, on lit :

Plan de la ville de Lion 1649 ; et en dessous la signature : *Beaulieu.*

XIII. ISRAEL SILVESTRE (1649-1652).

Israël Silvestre, dessinateur et graveur ordinaire du Roi, maître à dessiner de Monseigneur le Dauphin et des pages, conseiller du Roi en son Académie Royale de peinture et sculpture, naquit à Nancy, le 15 août 1621.

Son père, Gilles Silvestre, était peintre sur verre ; il eut pour parrain son oncle maternel, Israël Henriet, qui fut par la suite le principal éditeur de ses œuvres.

Il était fort jeune et avait à peine reçu de son père les premières leçons de dessin lorsqu'il le perdit et vint se réfugier auprès de son oncle, établi à Paris depuis longtemps.

Israël Henriet avait étudié son art sous Callot : c'était un peintre médiocre mais un excellent dessinateur qui, à l'imitation de son maître, maniait habilement la plume.

Le jeune Silvestre se forma sous la direction d'Henriet et, à dix-huit ans, partit pour l'Italie où il fit paraître, à Rome même, ses premières productions. Il y retourna une seconde fois en 1643-44, puis une troisième en 1653.

Israël Silvestre épousa le 10 septembre 1662, Henriette Sélicart, dont il eut cinq enfants et qu'il perdit le 1er septembre 1680. Il mourut le 11 octobre 1691, à trois heures

Digitized by Google

de l'après-midi, en son appartement aux galeries du Louvre, et fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois, auprès de sa femme.

En 1662, Israël Silvestre avait été nommé graveur et dessinateur du Roi, en 1670, le 6 décembre, membre de l'Académie Royale de peinture et sculpture, et en 1675 maître à dessiner du Dauphin.

Nous avons dit qu'Israël Henriet fut le principal éditeur de l'Œuvre colossale de son neveu; mais Le Blond, Pierre Mariette, Nicolas Langlois ont aussi publié quelques planches d'Israël Silvestre, et Robert Pigout une suite de vues de Lyon.

Henriet ne signait le plus souvent que du nom d'Israël les planches qu'il publiait « *Israel excudit* ». Cela a été la cause de l'erreur commise par plusieurs auteurs qui ont attribué à Silvestre des planches publiées par Henriet et auxquelles il était étranger.

D'après M. Faucheux (1), en 1640, à son retour en France du premier voyage qu'il fit en Italie, Israël Silvestre s'arrêta à Lyon, où il dessina et grava les principales perspectives de la ville pour le compte d'un marchand imagier, Robert Pigout.

Mais nous ferons remarquer que, trompé par la ressemblance de la gravure de ces planches avec le faire des premières productions d'Israël Silvestre, M. Faucheux les a rapprochées de celles publiées à Rome, et partant leur a fixé une date anticipée.

En effet, sur quatre des six vues gravées par Israël

(1) Catalogue de l'Œuvre raisonné de toutes les estampes qui forment l'œuvre d'Israël Silvestre, précédé d'une notice sur sa vie, par L. E. Faucheux. Paris, Ve Jules Renouard, rue de Tournon, 6, 1857.

Digitized by Google

Silvestre, figure l'Hôtel de Ville avec sa façade principale et son beffroi achevés. Or, comme les plans de ce monument n'ont été arrêtés que vers le milieu de l'année 1646, et la première pierre posée le 5 septembre suivant, il en résulte qu'Israël Silvestre n'a pu le reproduire dans ses planches en 1640. D'autre part, l'état d'avancement des travaux figuré sur les vues en question correspond à peu près à celui que devait présenter le monument vers la fin de l'année 1649. Dès lors, on est fondé à croire que ce n'est que cette année, ou peut-être la suivante, 1650, qu'Israël Silvestre aurait séjourné à Lyon et dessiné ses monuments ainsi que les principales perspectives de son remarquable panorama.

Nous commençons la description de l'œuvre d'Israël Silvestre relative à Lyon, par la suite des vues publiées par Robert Pigout :

1°. — *Titre.* — Vue prise de la pointe d'Ainay, vers le confluent, montrant les coteaux de Choulans et de Sainte-Foy, avec les bâtiments du Lazaret de la Quarantaine au premier plan.

A gauche, une grande figure assise représente le Rhône, à droite, une femme dans la même posture représente la Saône, toutes deux tenant une corne d'abondance de la main gauche et la droite appuyée sur une urne, la tête ornée d'une couronne de plantes aquatiques. En haut, dans le ciel, une Renommée tient deux trompettes ; elle souffle dans l'une dont la draperie porte les armes de France et de Navarre, et tient à la main gauche l'autre trompette dont la draperie porte les armes du marquis de Villeroy.

Digitized by Google

Dans le bas, le texte du titre en deux colonnes séparées par le blason de la ville entouré d'une couronne de laurier :

PERSPECTIVE DE LA VILLE DE LYON REPRÉSENTÉE EN SIX PLANCHES *de six aspects différents.*

MISE AV JOVR *par* ROBERT PIGOVT. A LYON, *en rue Tomassin. Aves Privilege du Roy.*

En dessous :

Dessigné et gravé par Israel Silvestre.

Cette planche a 345 millimètres de largeur, par 213 de hauteur, mais la vue est renfermée dans un rectangle de 341 millimètres de largeur, par 162 seulement de hauteur.

Dans l'estampe, sous la jambe droite du Rhône, on lit : *F. Rambaud fecit.* Quoique cette pièce soit signée de Silvestre, elle n'est pas de lui, c'est ce que prouve surabondamment la signature de F. Rambaud ; mais Silvestre en a donné le dessin. Elle a été faite après les six estampes suivantes qui sont de Silvestre, et pour leur servir de titre.

2°. — *Veüe De Lyon quand on y monte par le Rosne.*

Splendide vue prise au confluent du Rhône et de la Saône. A gauche, la porte de Saint-Georges et les murailles de la ville, la Commanderie, la Cathédrale, le monastère de l'Antiquaille, les anciens murs romains au-dessus de Saint-Georges et les terrasses du coteau, le pont de bois de Bellecour, etc. Sur le premier plan, la chaîne qui ferme la Saône, la porte de ville et l'abbaye d'Ainay, le rempart, et dans le lointain le pont de la Guillotière.

Digitized by Google

En dessous et de chaque côté du titre sont les quatre vers suivants :

Icy nos deux fleuves se baisent
Commencant leurs vieilles amours
Et pour jamais unis se plaisent
A estendre et haster leur cours.

Plus bas :

Dessigné et Gravé par Israel Silvestre. A Lyon, chez Robert Pigout, en Rue Thomassin. Avec Privilege du Roy. Cette planche a 362 millimètres par 174; mais la vue est renfermée dans un rectangle de 358 millimètres de largeur, par 145 seulement de hauteur.

3°. — *Veüe de Lyon du coste du fauxbourg de la Guillotiere.*

Sur le premier plan, le Rhône avec ses îlots; puis, en partant de gauche, le pont de la Guillotière avec ses tours, la Charité, l'Hôtel-Dieu, les Cordeliers, Saint-Nizier, l'Hôtel-de-Ville et le coteau Saint-Sébastien; dans le fond, Saint-Jean et les coteaux de Saint-Irénée et de Fourvière, et plus à droite, les Chartreux.

En dessous et de chaque côté du titre, les vers suivants :

Icy Lyon dans ses fleuves se mire
Et descourant comme par vanité
Dessus ses monts quelques traits de beauté
Veut que chacun le regarde et l'admire.

Plus bas :

Dessigné et Gravé par Israel Silvestre. A Lyon, chez Robert Pigout, en Rue Thomassin. Avec privilege du Roy.

Digitized by Google

Cette planche a 365 millimètres par 170; mais le dessin est renfermé dans un rectangle de 360 millimètres de largeur, par 140 seulement de hauteur.

4°. — *Veüe de Lyon, quand on est sur le quai des Celestins.*

Au premier plan la Saône, à gauche le pont de bois de Bellecour, à droite le pont du Change avec les maisons placées en encorbellement sur ses deux rives. Le coteau de Fourvière se déroulant sous les yeux du spectateur; la commanderie Saint-Georges, le palais archiépiscopal et la cathédrale qui dresse fièrement ses quatre tours, avec les églises annexes de Saint-Etienne et Sainte-Croix, Saint-Alban et l'hôtel de Fléchères; dans le haut, les murailles de la ville, Saint-Just et les Minimes, l'Antiquaille, la maison de Breda, l'abbaye des Chazeaux, les Récollets et la chapelle de N.-D. de Fourvière couronnant la colline; à droite Saint-Paul, et dans le lointain les Chartreux.

En dessous et de chaque côté du titre, les vers suivants :

La Saone Au bout de Sa Campagne,
Marchant d'un pas Grave et Lent,
Dit N'avoir veu rien d'excellant
Comme cet illustre Montagne.

Plus bas : Dessigné et Gravé par Israel Silvestre. A Lyon, chez Robert Pigout en Rue Thomassin. Avec Privilege du Roy.

Cette planche a 361 millimètres par 168; mais le dessin est renfermé dans un rectangle de 354 millimètres de largeur, par 148 seulement de hauteur.

Digitized by Google

5°. — *Veüe de Lyon, du Chemin neuf, de la maison de Monsieur Pion.*

Au premier plan la cathédrale, la manécanterie et le pont de bois de Bellecour ; dans le fond, à gauche, le Pont du Change et le coteau de la Croix-Rousse, puis le clocher de la Platière, l'Hôtel de Ville, Saint-Nizier, N.-D. de Confort, les Célestins, les Cordeliers, l'Hôpital, la place Bellecour, le Pont du Rhône, la Charité, l'arsenal et Ainay. Dans le fond, les montagnes du Dauphiné bordent l'horizon.

En dessous et de chaque côté du titre, les vers suivants :

Si l'oeil icy N'est Satisfait,
Je lui Donne toute l'Afrique,
L'Europe, Asie et Amerique
Pour trouver à sa veue un objet plus parfait.

Plus bas : Dessigné et Gravé Par Israel Silvestre. A Lyon, Chez Robert Pigout, en rue Thomassin. Avec Privilege Du Roy.

Cette planche a 364 millimètres par 168 : mais le dessin est renfermé dans un rectangle de 358 millimètres de largeur, par 144 seulement de hauteur.

Dans l'estampe, au bas, à droite, on voit les deux lettres IS, et des tracés d'autres lettres qui complétaient probablement le nom d'Israel.

6°. — *Veüe de Lyon, de la Maison des Peres Chartreux.*

Au premier plan la Saône, avec le pont de bois de Saint-Vincent ; à gauche, l'Oratoire, les Capucins, le Grand-Collège, l'Hôtel de Ville, les Carmes, les Augustins, la Platière, Saint-Nizier, les Cordeliers, le Pont du Change,

Digitized by Google

Saint-Antoine, les Célestins, l'Hôtel-Dieu, Ainay, et dans le fond le pont du Rhône avec les montagnes du Dauphiné qui bordent l'horizon.

A droite, l'église Saint-Paul, avec sa flèche, les Capucins, les Carmes-Déchaussés et l'église de Fourvière couronnant la montagne.

En dessous et de chaque côté du titre, les vers suivants :

Ces Ci rares beautez sont l'obiet du mespris
D'un Chartreux dans sa solitude,
Qui dresse Plus haut Son estude
Et Cherche dans le Ciel ce qui n'a point de prix.

Plus bas : Dessigné et Gravé par Israel Silvestre. A Lyon, Chez Robert Pigout, en rue Thomassin. Avec Privilege Du Roy.

Cette planche a 362 millimètres par 174, mais le dessin est renfermé dans un rectangle de 351 millimètres de largeur, par 151 seulement de hauteur.

7°. — *Veüe de Lyon, quand on y descend par la Saône.*

Au premier plan, la chaîne qui ferme la Saône, le boulevard Saint-Jean et la porte d'Halincourt, les Chartreux et Sainte-Marie des Chaînes ; à droite, le château de Pierre-Scize, Bourgneuf, les Carmes-Déchaussés et les Capucins ; dans le fond, Saint-Nizier et l'Hôtel de Ville.

En dessous et de chaque côté du titre, les vers suivants :

Quoi ? ne tremblez Point à la Seule Presence
De ce Lyon affreux devant vous enchaisné
N'estes vous point esmeu voiant cette Eminence,
Ces chasteaux, Ces Rochers, Ce Mont emprisonné.

Digitized by Google

Plus bas : Dessigné et Gravé par Israel Silvestre. A Lyon, Chez Robert Pigout, en rue Thomassin. Avec Privilege Du Roy.

Cette planche a 366 millimètres par 168, mais le dessin est renfermé dans un rectangle de 349 millimètres de largeur, par 146 seulement de hauteur.

Ces six dernières estampes ont été entièrement dessinées et gravées par Israël Silvestre. M. Faucheux ajoute : qu'alors il n'avait pas encore vingt ans, et qu'elles se ressentent de la jeunesse de l'artiste, quoique cependant on y remarque déjà ce dessin correct qui est une des qualités de Silvestre. Nous avons indiqué plus haut ce qu'il fallait penser de cette affirmation, et prouvé, au contraire, que ces estampes n'ont pu être dessinées avant la fin de l'année 1649, soit neuf ans plus tard que la date donnée par M. Faucheux.

Il existe un deuxième tirage de ces planches, effectué en 1651. Le titre de chaque vue n'est plus indiqué dans le bas, mais gravé à l'intérieur d'une banderolle se détachant sur le ciel. Les vers placés au bas diffèrent entièrement de ceux du premier tirage et sont accompagnés de nombreux renvois donnant l'indication des principaux monuments signalés sur le dessin par des lettres majuscules. Enfin, à plusieurs de ces vues, on a ajouté sur l'un des côtés un gros arbre qui ne se trouve pas dans le premier tirage.

En voici la description :

N° 1 *bis*. — *Titre*. — La planche a été réduite en hauteur et le cadre du dessin n'a plus que 156 millimètres au lieu de 162. Sous la jambe gauche du Rhône, la signature de François Rambaud est effacée. Enfin, dans le titre, après

Digitized by Google

Dessigne et Grave, au lieu de : *par Israel Silvestre*, il y a : *par François Rambaud.*

N° 2 *bis.* — Le titre suivant dans une banderolle sur le ciel :

VEVE DE LION REMONTANT PAR LE ROSNE

Dans le lit des rivières est gravé leur nom :

LA SAOSNE, LE ROSNE

En dessous du cadre, entourés de chaque côté par la nomenclature des renvois de A à M gravés sur la vue, sont les vers suivants :

Si le Rosne et la Saosne en leur course conioints
Vont porter à la Mer le tribut de leur onde
C'est pour apprendre à tout le Monde
Les beaute de Lion dont ils sont les temoins.

En dessous : A Lion, chez Robert Pigout. Avec Privilege du Roy.

N° 3 *bis.* — Le titre suivant dans une banderolle sur le ciel :

VEVE DE LION DV FAVXBOVRG DE LA GVILLOTIERE

Dans le lit du fleuve : LE RHOSNE ; à droite, un gros arbre.

En dessous du cadre, entourés de chaque côté par la nomenclature des renvois de A à Q gravés sur la vue, sont les vers suivants :

Digitized by Google

D'un grand Pont, de trois Monts, de cent Tours couronné,
Le Rhosne icy s'enfle de gloire ;
La Seine en est jalouse, et le Tibre estonné,
Craint qu'il faille à la fin luy ceder la victoire.

En dessous : A Lion chez Robert Pigout. Avec Privilege du Roy.

N° 4 *bis*. — Le titre suivant dans une banderolle sur le ciel.

VEVE DV QVAY DES CELESTINS

Dans le lit de la rivière : LA SAONE.

En dessous du cadre, entourés de chaque côté par la nomenclature des renvois de A à R gravés sur la vue, sont les vers suivants :

Ce Temple auguste, ces grands Ponts,
Nobles Arcs triomphans sur l'onde,
Ces Palais, ces Places, ces Monts ;
Font le plus beau séiour du Monde.

En dessous : A Lion, chez Robert Pigout. Avec privilege du Roy.

N° 5 *bis*. — Le titre suivant dans une banderolle sur le ciel :

VEVE DEPVIS LE CHEMIN NEUF

Dans le lit de la rivière : LA SAONE ; à droite, un gros arbre.

En dessous du cadre, entourés de chaque côté par la nomenclature des renvois de A à V gravés sur la vue, sont les vers suivants :

Digitized by Google

Qu'à regret la Saône s'absente
Fameux Lion, de tes doux bords!
Pour reposer plus longtemps dans tes ports,
Voy comme elle est paresseuse et dormante.

N° 6 *bis*. — Le titre suivant dans une banderolle sur le ciel :

VEVE DESPVIS LES CHARTREUX.

Dans le lit de la rivière : LA SAONE ; à gauche, un gros arbre.

En dessous du cadre, entourés de chaque côté par la nomenclature des renvois de A à Q gravés sur la vue, sont les vers suivants :

Alors qu'un devot solitaire
Void d'icy sous ses piez cette ville sans prix,
S'il la regarde avec mespris
La Terre n'a plus rien capable de luy plaire.

En dessous : A Lion chez Robert Pigout. Avec privilege du Roy.

N° 7 *bis*. — Le titre suivant dans une banderolle sur le ciel :

VEVE DE LION DESCENDAT PAR LA SAOSNE

Dans le lit de la rivière : LA SAONE.

En dessous du cadre, entourés de chaque côté par la nomenclature des renvois de A à M gravés sur la vue, sont les vers suivants :

Digitized by Google

Ce haut Fort, ces grans boulevars
Rendent bien Loui: redoutable
Mais mieux qu'en ses dehors, mieux qu'en tous ses rempars
C'est dans son cœur qu'il porte une force indomptable.

En dessous : A Lion chez Robert Pigout. Avec privilege du Roy.

En 1651, Robert Pigout offrit au Consulat un exemplaire de ce second tirage imprimé sur satin blanc, et reçut en retour une gratification de 50 livres, dont voici le mandatement accompagné du reçu donné par la partie prenante :

« Les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Lyon à M. Pierre Perrin, receveur des deniers communs, dons et octroys de ladicte ville et communauté de Lyon.

Nous vous mandons que des deniers de vostre charge vous payez et deslivrez comptant à Robert Pigout, maistre imprimeur en taille douce de ceste ville, la somme de *cinquante livres* que nous luy avons ordonnée pour une planche en taille douce qu'il a faite, représentant ladicte ville en six faces, de laquelle il en a baillé une imprimée en satin pour estre mise en la chambre du Consulat. En raportant le present mandement et quittance sur ce suffisante de ladicte somme de cinquante livres tz., elle sera passée et allouée en la despence de voz comptes partout ou besoing sera. Priant tous ceux quil appartiendra ainsy le faire sans difficulté. Fait au Consulat, par nous, Charles Grolier, escuyer, seigneur de Cazault et de Bellecize, advocat et procureur general de ladicte ville et communauté de Lyon, Prevost des Marchans, Philippe Croppet, sieur de Pontournis, docteur es droictz, juge des terres de

Digitized by Google

l'Archevesché de ladicte ville et de l'abaye royalle d'Enay, François Chappuy, bourgeois, Mathieu Chappuis, conseiller du Roy en la seneschaussée et siege presidial dudict Lyon, et Hugues Blauf, seigneur de la maison forte de Vourles, et de la coste sur Breyneais, conseigneur dudit Vourles, Eschevins susdict, le dixneufviesme jour de decembre M D. I^c cinquante un.

« GROLIER P. CROPPET, CHAPPUYS, CHAPPUYS, BLAUF.

« Par lesditz sieurs : DE MOULCEAU. »

« Le dernier nommé, Robert Pigout, de gre confesse avoir receu comptant du susdict sieur Perrin, receveur de ladicte ville, la somme de cinquante livres a luy ordonnee par le mandement de lautre part; de laquelle somme de cinquante livres ledict confessant se contente et quicte avec pacte, promettant et obligeant et renonciant. Fait et passe audict Lyon, le vingt-troisiesme jour de décembre M D. I^c. cinquante-un, avant midi. Presents : honnete Claude Boutavant, maistre fondeur, et Jacques Parie, clerc audict Lyon, tesmoins qui ont signe avec ledict confessant.

« ROBERT PIGOUT, CLAUDE BOTAVANT, PARIE, JASSERANT; *Notaire Royal.* » (Archives de la ville, pièces justificatives de la comptabilité du receveur.)

L'exemplaire offert au Consulat par Robert Pigout était fixé sur un tableau à huit compartiments. Dans la première case supérieure de gauche, était le titre, et dans celle de droite, les armoiries des membres qui composaient le Consulat en 1751, avec la dédicace de l'éditeur.

Cette curiosité a disparu des archives de la ville, mais

Digitized by Google

l'inventaire Chappe nous en a conservé la description dans les termes suivants :

« N° 6. — Un tableau en bois noir formant huit planches carré long, en satin blanc collé sur le fond.

« Dans le premier carré supérieur à gauche, on lit ces mots :

« Perspective de la ville de Lyon représentée en six planches de six aspects différens, mise au jour par Robert Pigout, à Lyon, dessiné et gravé par François Rambaud (2).

« La seconde planche contient les armoiries de Charles Grolier, Prévôt des Marchands, et de MM. Cropet, François Chapuis, Mathieu Chapuis et Blauf, Echevins en 1651, avec la dédicace du sieur Pigout au Consulat.

« Les six autres planches présentent les différents aspects de la ville de Lyon. »

Après le second tirage, les sept planches, auxquelles on a ajouté une bordure composée de fleurs de lys et de coquilles, avec des écussons en blanc aux angles et dans le milieu des bandes supérieure et inférieure du cadre, ont été utilisées pour l'*Histoire de la Ville de Lyon, Ancienne et Moderne, avec les figures de toutes ses veves, par le R. P. Jean de Saint-Aubin. A Lyon, chez Benoist Coral, en rüe Merciere, à l'Enseigne de la Victoire, M. D. C. LXVI.*

Voici, d'après le P. Menestrier, à quelle occasion cet ouvrage fut composé (3) :

(2) François Rambaud a simplement gravé le titre d'après le dessin d'Israël Silvestre dont le nom est effacé des planches dans le second tirage.

(3) Les divers Caractères des ouvrages historiques avec le plan d'une nouvelle histoire de la ville de Lyon. Lyon, 1694, page 213.

Digitized by Google

« Au tems que l'on imprimoit les vingt volumes des Œuvres du P. Théophile Raynaud, Israël Silvestre, celebre Graveur à l'eau-forte, et disciple de Callot, passa par cette ville revenant de Rome, un Marchand d'Estampes qui le connaissoit le receut dans sa maison, et le fit travailler durant plusieurs mois à graver diverses vûës de cette ville qu'il trouvoit charmantes à cause de sa situation, de la diversité des Edifices, et des ruines de Palais, de Theatres et d'Aqueducs. Ce Marchand d'Estampes se trouvant chargé de ces planches qui lui demeuroient inutiles, s'addressa au P. Mathieu Compain jesuite, qui étoit curieux et avoit un assez beau médailler. Il le pria de lui faire des descriptions succintes de ces vûës, et de ces restes antiques, pour les joindre à ces Estampes afin qu'elles leur servissent d'explication. Le Pere qui avoit peu de santé s'excusa d'entreprendre ce travail, mais il pria le P. Jean de S. Aubin, homme de qualité et savant, de faire ces explications. Il s'y engagea, et son Ouvrage croissant insensiblement sous ses mains, il resolut de ranger en corps d'Histoire, ce qui d'abord ne devoit être qu'une description succinte. Et comme c'étoit un homme d'une grande piété, il crut que les Vies des Saints Archevêques de Lyon enrichiroient son histoire, et se laissant aller à son zele, il donna beaucoup plus à cette espece d'étude qu'à celle des choses qui pouvoient faire le corps d'une Histoire reguliere. Il compila Paradin, Severt, de Rubys, et l'Apologie de M. de Saconay, et la complaisance qu'il eut pour quelques-uns de ses amis, lui fit inserer dans son Ouvrage les Eloges de quelques personnes qui vivoient encore; Enfin n'ayant jamais eu le tems de revoir cet Ouvrage, étant mort avant qu'il fût achevé d'être imprimé, le Libraire me pria d'en faire les Prefaces, et les Epîtres

Digitized by Google

Dedicatoires, et ce fut ce qui me fit prendre la resolution de travailler un jour serieusement à cette Histoire, qui me paroissoit si défectueuse dans tous les Autheurs qu'il avoit cité. »

Nous devons ajouter que dans ce troisième tirage, le titre gravé au bas de la planche n° 1 est remplacé par les vers suivants :

Fleuves Maiestueux elevez vous en voutes
Et pres de nos remparts arrestez vostre cours
Puisque dans vos deux lits, et dans toutes vos routes
Rien ne repondra mieux a vos dignes amours.

Puis en dessous :
A Lyon, chez Robert Pigout. Avec privilege du Roi.

Il existe deux autres états de la planche n° 1. Dans l'un le dessin est semblable au deuxième tirage, avec les mêmes vers en dessous, mais l'adresse de Robert Pigout est remplacée par la suivante, écrite sur une seule ligne :

« A LYON chez Jacques Baugé à la grand ruë vis a vis les deux Dauphins. »

Dans le deuxième, qui doit être le dernier de la série, les vers sont supprimés ; l'on a rétabli, contre le trait inférieur et à droite, la signature « *Silvestre del.* », et en dessous des deux grandes figures du lit en lettres capitales : LE RHOSNE — LA SAONE.

Plus bas est le titre :

A LYON *chez Parizet et avec Privilege du Roy.*

J.-J. GRISARD,
Ingénieur topographe.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE X

1394 à 1455.

DOM BARTHÉLEMY ABBÉ, SEIGNEUR DE CHAZAY. — FONDATION DE LA PRÉBENDE DE SAINT-NICOLAS. — ANTOINE DE BRON, 1400-1411. — GUILLAUME DE LA GRANGE, 1411-1418. — JEAN DE BARJAC, 1418-1439. — PRISE DE CHAZAY PAR LES BOURGUIGNONS. — LES ÉCORCHEURS. — ANTOINE DU TERRAIL, ABBÉ, 1439 à 1455.

DANS le même temps Antoine du Terrail reçoit l'hommage de fief d'Antoine d'Albon, sire de Châtillon, pour sa maison de Chazay.

Cet Antoine était fils d'Amédée d'Albon, qui avait disparu en 1415 à la bataille d'Azincourt et qui avait hérité de son grand-père Thibaud, de la seigneurie de Châtillon-d'Azer-

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet 1890.

Digitized by Google

gues. Antoine épousa la fille de Hugues Jossard, co-seigneur de Châtillon, dont il eut une fille unique, Jeanne, qui en se mariant à messire Roffec de Balzac, lui apporta la seigneurie de ce lieu, en 1464. Ce Roffec était fils de Jean de Balzac, seigneur d'Entragues. Nommé varlet ou chambellan du roi pour avoir battu l'armée des princes, dans la guerre du bien public, devant la ville de Buxy, il devint sénéchal de Nîmes et chevalier de l'ordre de Saint-Michel (1). C'est son fils Geoffroy, comme lui varlet du roi de France, qui possède son tombeau dans la chapelle de Châtillon, et où se voit cette belle pierre sur laquelle est gravée l'image du chevalier.

Il est dit à l'entour : *Cy-gist noble et puissant seigneur, messire Geoffroy de Balzac, chevalier, seigneur du dit lieu et de Châtillon, en son vivant premier varlet de chambre du roi Charles VIII qui trépassa le IXe jour de janvier 1509* (1510).

La famille du Terrail eut un de ses membres qui fut co-seigneur de Châtillon-d'Azergues. Le chevalier Roffec de Balzac achète à Urbain du Terrail, fils d'Yves du Terrail et de Françoise Jossard la part de la terre de Châtillon, que le vendeur tenait de sa mère, les Jossard ayant été co-seigneurs du dit lieu. Cette part de seigneurie fut vendue à Roffec, moyennant huit cents écus d'or (2). Les du Terrail ne gardérent pas longtemps cette part de seigneurie et les Balzac en devinrent seuls maîtres.

Ce fut en l'année 1448 qu'un chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Louis de Gletteins, seigneur de Jarnioux et de Fougères, étant venu à mourir, on exécuta

(1) Vachez. *Châtillon-d'Azergues*, p. 23.
(2) Vachez. *Châtillon-d'Azergues*, p. 27.

Digitized by Google

ses dernières volontés, qui étaient de faire construire à ses frais un pont solide sur l'Azergues, au point où elle traversait le grand chemin d'Anse à Lyon (3).

Il avait fait son testament en 1422, au moment où il allait partir pour Rhodes. Il voulait être enterré dans le couvent des frères mineurs à Villefranche, et laissait mille écus d'or pour construire le dit pont dont nous avons parlé au chapitre Ier (4).

Les de Gletteins appartenaient aux Dombes ; ils possédaient le château de Gletteins sur les bords de la Saône, en face de Villefranche. Outre les seigneuries de Jarnioux et de Fougères, ils avaient de plus le port de Frans et ses revenus. Leurs armes étaient : *Losangé d'or et de gueules* (5).

Ces mille écus d'or devaient être payés en dix ans, cent chaque année ; et les exécuteurs de cette construction furent messires Jean d'Amanzé, chamarier de l'église de Lyon, grand vicaire de l'archevêque, Antoine de Tresettes, chanoine, deux bourgeois de la ville d'Anse, Jean Nadal et Etienne Roux (6).

Ce fut un grand acte de bienfaisance, vu les nombreux malheurs qui arrivaient à ceux qui traversaient la rivière à gué en cet endroit, comme nous le dit Nicolas de Nicolay (7).

Ces nobles chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient alors les défenseurs et les protecteurs de la chrétienté attaquée de toutes parts par les armées de Mahomet II. Aussi

---

(3) Vachez. *Châtillon-d'Azergues*, p. 27.
(4) Guigue. *Mazures*, t. II, p. 502-503.
(5) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 355-501.
(6) Guigue. *Mazures*, t. I, p. 503.
(7) *Nicolas de Nicolay*, p. 216-242.

Digitized by Google

les plus ardentes prières s'élevaient vers le ciel en leur faveur, quand on apprit avec terreur la prise de Constantinople, 1453. A la nouvelle de ce désastre il y eut dans tout le Lyonnais des prières publiques pour conjurer les dangers dont on se sentait menacé. Le Chapitre de Lyon ordonne « une procession solennelle pour la prospérité et la conservation des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, lesquels doivent sous peu, et en noble compagnie, se mettre en route et se rendre, avec l'aide de Dieu, à l'île de Rhodes, afin d'opposer résistance au Turc redoutable (8).» L'église de Chazay eut aussi ses prières, et les gens de la paroisse firent leur procession autour de la ville, selon l'ordonnance épiscopale.

Le château de Beaulieu, après les terribles assauts qu'il avait subis, venait d'être reconstruit et réparé par Gallias de Chiel. L'abbé d'Ainay réclame sur lui son droit de suzeraineté et Gallias vient à Chazay lui faire hommage de fief en 1454 (9).

Ce château des de Chiel, qui jusqu'à ce jour s'était appelé Trédo, prend à cette époque le nom de Beaulieu. Sa belle situation en un lieu des plus fertiles, au milieu du plus gracieux paysage, ses eaux abondantes et magnifiques qui viennent de Fongeares, lui avaient fait donner, croyons-nous, ce nom de Beau-Lieu. Seulement le château féodal, aux fossés profonds, aux murailles hautes, crénelées et percées de meurtrières, a été remplacé au XVIIIe siècle par la belle construction Louis XV que l'on admire aujourd'hui.

De l'ancien donjon il ne reste qu'une haute tour cré-

(8) Forest. *Ecole cathédr.*, p. 183.

(9) Arch. du Rhône. Ainay, H. 4280, 1 port., fol. 36.

Digitized by Google

nelée, garnie d'un pittoresque manteau de lierre jusqu'à son sommet. Cette tour porte encore de nombreuses traces des sièges qu'elle a soutenus, ce qui aurait bien pu, comme le veut Th. Ogier, donner à ce castel le nom de Belli-locus, lieu de guerre (10), que l'on a traduit par *Beaulieu*.

Ce noble Gallias ou Gallien de Chiel, qui prête foi et hommage au baron de Chazay, était fils d'Antoine de Chiel, chevalier, seigneur de Chanues en Bresse, de Beaulieu sur Anse et de Montellier; sa mère était Antoinette de Gigny, dame d'Arromas. Gallien avait épousé Béatrix de Thélis, sœur d'Edouard de Thélis, seigneur de Charnay, qui à son tour avait épousé Jacqueline, sœur de Gallien (11). Ainsi ces deux familles, des plus importantes de la région, s'étaient unies par de mutuelles alliances qui, en augmentant leur influence et leurs richesses, les mettaient à même de se soutenir efficacement en ces temps de guerres continuelles.

Les de Chiel de Beaulieu avaient pour armes : *d'or à la bande de gueules, à un lambel de 5 à 7 pièces d'azur* (12). Cet écusson doit se trouver encore quelque part dans la vieille tour de Beaulieu.

Gallien eut deux enfants que nous trouvons cités dans le testament de leur oncle, Odo de Chiel, chevalier, seigneur de Chanues, et qui héritèrent de ses biens le 22 décembre 1485 (13). Ces deux enfants se nommaient Louis et Jane; Louis succéda à son père dans la seigneurie de Beaulieu.

Une autre grande famille de nos contrées fait hommage de fief à Antoine du Terrail, c'est Antoine de Sarron,

---

(10) Th. Ogier. *France par cantons*. Lyon, 1856, t. II, p. 34.

(11) *Mazures*, t. II, p. 587.

(12) *Mazures*, t. II, p. 548.

(13) *Mazures*, t. I, p. 454.

Digitized by Google

seigneur d'Espinay, près d'Irigny, et qui en se mariant avec Catherine de Civrieux, était devenu seigneur de ce lieu, eu 1419. C'était une famille chevaleresque et fort ancienne. Geoffroy de Sarron part pour la croisade avec Amédée III, comte de Savoie, en 1147. Elle posséda les seigneuries du Jonchay à Anse, d'Amplepuis, des Forges, de Vareille, de Marcoux, de Beligneu, d'Irigny, de Vaux (14), etc. En 1492, Antoine de Sarron, fils du précédent, seigneur de Civrieux, laisse sa seigneurie à son fils Raoul-Benoît, qui la transmet à son fils André, écuyer, capitaine de cinquante lances, et qui épousa Charlotte d'Amanzé (15).

Au XVIIe siècle les de Sarron de Civrieux obtiennent le titre de marquis, et nous trouvons en 1698 le marquis Claude de Sarron, capitaine de carabiniers et seigneur de Civrieux (16). Sa famille continue à posséder cette seigneurie jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. A cette époque, cette maison se fondit dans les Artaud de la Ferrière, tandis

---

(14) Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 37 — *Mazures*, t. I, pp. 169, 428, 623, t. II, pp. 206, 381, 453, 451, 590, 623.

(15) *Mazures*, t. I, p. 169, t. II, p. 205-381.

(16) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 167-180. La haute justice de Civrieux appartenait toujours à l'abbé d'Ainay, qui la vend, en 1786, à M. de Riverieulx de Varax.

Cette honorable famille, à laquelle se sont alliées les familles Billoud, Godinod et Peillon, bien connues dans notre cité lyonnaise, possède encore ce vieux fief de Civrieux et jouit au milieu des habitants de ce joli bourg, de la considération et de l'affection générales, ayant su toujours se montrer la Providence du pays. Sur la porte du vieux donjon l'on voit encore le blason des antiques seigneurs, marquis de Sarron : *d'argent au griffon de gueules;* puis à côté le nouvel écusson des châtelains actuels : *d'azur au mont d'argent, chargé de trois rats grimpants de sable.*

Digitized by Google

que la veuve du dernier marquis de Sarron, qui avait hérité du fait de son mari du domaine de Civrieux, l'apportait en dot à M. Silvain Larréguie, qu'elle épousait en secondes noces. Celui-ci prit de ce jour le nom de Civrieux, que ses descendants portent encore aujourd'hui. Puis en 1842, appelés par d'autres intérêts dans l'ouest de la France, les Larréguie de Civrieux vendirent leur beau domaine et leur château à M. Amédée Monterrat, riche commerçant de Lyon. Celui-ci fit réparer avec goût le vieil édifice, réédifia la tour à moitié rasée, fit de grands embellissements dans le parc, qui devint dès lors un des plus beaux du pays.

CHAPITRE XI

THÉODORE DU TERRAIL, 1455 à 1505. — CHAPELLE SAINTE-MARIE. — CONSTRUCTION DU PALAIS ABBATIAL A CHAZAY. — LE CHEVALIER BAYARD. — BAGNOLS. — LISSIEU.

Ce fut en l'année 1455 que Théodore du Terrail succéda à son oncle en la charge d'abbé d'Ainay et de seigneur de Chazay (17). L'abbé Antoine lui céda ses hautes dignités, désirant vivre loin du monde et sans bruit, se contentant de la charge d'aumônier d'Ainay. Il mourut deux ans après, en 1457, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Sébastien, par lui fondée.

Théodore du Terrail fut un des abbés les plus distingués et les plus opulents qui aient gouverné l'abbaye. Malheureusement sous son gouvernement commença à se glisser

(17) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Introd., p. xx. *Mazures*, t. II, p. 592.

Digitized by Google

dans le cloître l'amour de la somptuosité et du bien-être, qui par la suite causa la ruine de cet antique monastère. Grand seigneur, puissant par ses alliances et ses richesses, il ne marcha plus qu'entouré d'une nombreuse maison. Ayant fait la visite de ses seigneuries, aucune ne lui offrit un séjour plus agréable que Chazay, dont il sut apprécier le site ravissant. Aussi en fit-il sa demeure de prédilection et résolut-il de se bâtir un palais digne du haut baron de Chazay.

Dans le courant de 1455, étant venu dans sa bonne ville, il visita les fortifications et les murailles, et reçut en même temps les hommages de fief de ses nobles vassaux. Ce fut l'occasion de fêtes et de réunions brillantes, où toute la noblesse des environs tint à venir faire sa cour à son illustre maître.

Nous ne savons quels étaient ses officiers à Chazay, le nom seul de son notaire royal est arrivé jusqu'à nous. Il se nommait Jean Berjon et recevait en ce temps de Morisot Châtelet, prébendier de la chapelle Sainte-Marie, le pouvoir de racheter une pension de trois livres, placée sur une maison située au bourg de Chazay (18). Ce Jean Berjon dressa vers la même époque le terrier de H. de Varey, seigneur de Belmont, panetier de la maison du roi (19).

Quant à la prébende de Sainte-Marie, dont le sieur Morisot était titulaire, elle avait été fondée, comme nous l'avons dit, par le chanoine Guy de la Chana. Avec les

---

(18) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil., chart. 291.

(19) Ce terrier est actuellement en vente chez A. Brun, libraire à Lyon. Jean Berjon est la souche, croyons-nous, de la famille Berjon de Civrieux, qui a fourni à nos pays notaires, prêtres et religieux ; elle existe encore dans cette localité.

Digitized by Google

sommes et revenus qu'il avait donnés pour cet usage, on avait construit sur la façade de l'église paroissiale à gauche de la porte d'entrée, une chapelle gothique, qui existe encore (20). Elle porte les marques de son époque et possédait un petit autel en pierre où le prêtre prébendé était tenu de dire les messes fondées. Au-dessous était creusé un caveau qui contenait les restes des de la Chana. Au-dessus de l'autel, au milieu d'un rétable en bois sculpté, était la statue de la Mère de Dieu, qui au point de vue artistique ne manque pas d'une certaine valeur. Elle existe encore dans le domaine du Pressin, où elle a été transportée. Avant la grande révolution, la chapelle Sainte-Marie était à l'usage du premier personnage de Chazay. M. de Saint-Michel, capitaine châtelain et sa famille, avaient seuls le droit d'y entendre la messe de derrière la croisée grillée, qui donne dans l'église.

---

(20) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280., chart. 35. Le prébendier de Notre-Dame, fondation de La Chana, jouissait d'importants revenus, entre autres de quatre ânées de vin. En 1495, les payeurs de cette redevance montrant quelques difficultés à la solder, le prébendier fait assigner les payeurs et obtient gain de cause. (Arch. du Rhône. Invent. Pupil., chart. 205.)

Il est à noter que le prébendier seul pouvait dire la messe aux jours prescrits par les fondateurs, et que tout prébendier dans le diocèse de Lyon, qui omettait une messe fondée, était condamné à une amende de six blancs. (Forest. *Ecole cath.*, p. 228.)

Les écussons de la chapelle Sainte-Marie reproduisaient les armes des de La Chana, qui étaient, comme nous l'avait dit M. Steyert avec son savoir incontesté : *Un échiquier avec bordure.* En effet, M. Dissard, le docte conservateur du Musée de Lyon, vient de découvrir une empreinte du sceau des de La Chana, et nous le reproduirons dans notre prochaine livraison.

Digitized by Google

Après la tourmente révolutionnaire cette chapelle tomba en la possession du notaire royal, M. B. Chapuis. Celui-ci la vendit, en 1834, ainsi que sa propriété du Pressin, à M. François Pagani, d'une ancienne famille génoise qui habitait Lyon depuis 1708 (21).

En 1455, le prébendier de cette chapelle de Sainte-Marie, sieur Morisot-Chatelet, cède à Barthélemy Butturieux une terre située à la Condamine de Chazay, plus une autre aux Verchères du Grand-Moulin, et cela pour une pension de quatre ânées de vin (22).

---

(21) François Pagani, qui avait épousé Mlle Eudoxie-Octavie Champestève, fille de Philippe Champestève et de Victoire Caseneuve, habitait alors Villefranche, 1834, où son père, Alexandre-Marie, s'était réfugié vers 1790. Alexandre-Marie avait épousé vers cette époque Elisabeth Ajacques La Grange, d'une famille alliée aux Guillot des Rues, aux Mazoyer, aux Laplatte et aux Clergeon. Il était fils de Louis Pagani et de Jeanne de Réverony, et petit-fils de Louis Pagani et d'Eléonore Chavanis, cousine germaine de Claude Brossette, échevin et académicien de Lyon, dont la femme était une Chavanis. Ce fut ce dernier, Louis Pagani, qui vint à Lyon en 1708, attiré par un oncle, Julien-Alexandre Pagani et son cousin, le marquis de Chaumont. Il descendait en ligne directe du doge de Gênes, Federigo Pagani, élu le 3 avril 1383 et était fils de Charles Antoine et d'Anne Villette. Les armes des Pagani, que nous avons données au chapitre III, sont au bas du vitrail qui représente saint Léopold, dans la nouvelle église de Chazay. Elles sont entourées de leur devise : *Ohime, si non se morisse ! Hélas ! si au moins il ne mourrait pas !* Le domaine du Pressin, aux portes de Chazay, leur appartenait ; il avait fait partie, au XIVe siècle, des terres du Baboin, et se trouve encore entouré des fonds laissés par ce grand bienfaiteur à la commune de Chazay. Les revenus de ces terres servent aujourd'hui à alimenter notre bureau de bienfaisance. Le Pressin, si gracieux par ses points de vue et si frais par ses eaux abondantes, appartient maintenant à l'honorable famille Danto-Rogeat.

(22) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4240, chart. 369. Les Morisot,

Digitized by Google

Cependant nos pays restaient exposés aux incursions des bandes que le duc de Savoie jetait sur le Lyonnais pour se venger de l'affaire de Vimy. Aussi les mœurs guerrières s'étaient-elles glissées, même parmi les gens d'église, qui se ressentaient de l'humeur belliqueuse de leur temps. L'habitude de commander des gens de guerre, de défendre leurs châteaux et seigneuries, leur avait fait prendre les allures des chevaliers. Le Chapitre de Lyon s'en émeut, il proscrit ces abus, et fait défense aux seigneurs religieux ou clercs « de porter de grosses dagues à la façon des gens d'armes, des grands cheveux à la manière des Hongrois, des souliers à poulaines, des lances et des cuirasses, etc., *in vilipendium totius ecclesiæ* » (23).

L'abbé d'Ainay promulgua les mêmes défenses à ses religieux et s'efforça de faire revivre les mœurs monastiques. Il n'y réussit guère, l'esprit du siècle envahissait de plus en plus les monastères, qui s'en allaient à leur décadence.

A cette époque se termine le grand Cartulaire d'Ainay, recueil précieux dont la publication est due à nos deux savants et infatigables travailleurs, MM. le comte de Charpin-Feugerolles et M. C. Guigue. Aussi allons-nous voir redoubler les difficultés pour suivre l'histoire de Chazay, qui perdra ainsi, craignons-nous, une partie de son intérêt.

---

que nous trouvons dès cette époque bourgeois de Chazay, étaient une noble famille, qui portait des têtes de Mores dans ses armes. Elle habita Chazay jusqu'en 1793, au territoire de Bretigny, maison actuelle du sieur Etienne Lassalle. Le dernier des Morisot, en 1790, exerçait la médecine à Chazay, quand il fut obligé de fuir comme suspect. Ses biens furent confisqués par la nation, qui les revendit vers 1795. Les Morisot étaient alliés aux Eymard, de la colline des Chartreux à Lyon.

(23) Forest. *Ecole cathédr. de Lyon*, p. 253.

Digitized by Google

D'ailleurs Louis XI apparaît et gouverne la France avec cette habileté qui en a fait un de nos plus grands rois. Il affermit de plus en plus l'autorité royale au détriment de la puissance féodale. Les grands feudataires perdent de leur importance et voient leurs riches apanages passer peu à peu au domaine royal. Les guerres de seigneur à seigneur deviennent plus difficiles ; les habitants des villes et des campagnes se constituent en communes et jouissent ainsi d'une plus grande sécurité.

Le duc de Bourbon s'efforce de renouer des relations de paix avec le duc de Savoie ; dans cette intention il se rend à Anse, qui faisait partie du Beaujolais dont il était seigneur. De là il envoie des ambassadeurs au duc de Savoie pour lui proposer une trève en attendant de signer un traité définitif, ce qui fut fait le 1er juillet 1458.

Délivré de ce souci, le duc de Bourbon cherche à étendre sa puissance sur quelques seigneuries du Lyonnais. Il réclame hardiment en 1459 la suzeraineté sur la baronnie de Châtillon-d'Azergues, sur Bagnols et autres fiefs que le traité de 1173 avait placés sous le domaine de l'Eglise de Lyon, et qui n'avaient cessé de relever de ce Chapitre. L'archevêque défend ses droits, en appelle à l'autorité royale et obtient sentence en sa faveur (24).

En même temps Antoine d'Albon, seigneur de Châtillon, a recours au sénéchal du roi à Lyon, qui fait immédiatement défendre, au nom du roi de France, aux seigneurs de Châtillon et des autres fiefs contestés de rendre aucun hommage au duc de Bourbon (25). Ainsi les prétentions du duc

(24) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 252-253. Arch. Rhône Ainay. H. 4280, 1re partie, fol. 8.

(25) Vachez. *Châtillon-d'Azergues*, p. 23.

Digitized by Google

furent repoussées et le Chapitre garda la suzeraineté de ces fiefs importants. C'est cet Antoine d'Albon, qui avait épousé une fille de Jossard, co-seigneur de Châtillon-d'Azergues.

Le baron de Chazay ne laisse pas non plus amoindrir ses droits. En 1460, Gallias ou Gallien de Chiel, seigneur de Beaulieu, par suite de mauvaise administration, ne peut solder les cens et servis qu'il devait en qualité de vassal au seigneur abbé. Théodore du Terrail le cite devant la cour royale de Lyon, obtient contre lui sentence et jugement, fait saisir et vendre ses vignes de Tredo (26), malgré les réclamations du seigneur de Beaulieu, qui n'était pas en mesure de résister à main armée à son terrible seigneur. D'ailleurs le sire de Beaulieu voulait prendre part à l'expédition de Lombardie, où l'armée du roi de France allait soutenir les prétentions de la maison d'Anjou contre les Génois. Cette armée à laquelle s'était jointe toute la noblesse de nos contrées, vint échouer devant Gênes, où elle fut battue le jour de la fête de sainte Madeleine et grand nombre de gentilshommes furent tués et dépouillés (27). La nouvelle de ce désastre vint jeter la désolation dans toute notre province, qui avait de nombreux représentants dans cette expédition.

Au même moment finissait la trève signée entre le duc de Bourbon et le duc de Savoie, et la proximité de Chazay de la Saône, des villes d'Anse et de Vimie, faisait craindre de nouvelles dévastations, le duc de Savoie ayant donné l'ordre à ses capitaines de repasser la Saône (28).

---

(26) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4240, chart. 263.
(27) B. Maillard. *Chronique*. G. Guigue. *Lyon*, *1888*, p. 1.
(28) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 252.

Digitized by Google

Cependant rien ne vient constater dans notre baronnie de désastreuses incursions.

Les Etats généraux de 1356 avaient établi une *aide* extraordinaire pour entretenir l'armée royale. Tous les Français sans distinction devaient contribuer au payement de ce secours accordé au roi. Jean Ier et Charles V continuèrent à lever ces *aides*, puis sous Charles VI, de temporaires elles devinrent permanentes (29).

En 1464, les habitants de Chazay, trouvant que leurs charges étaient assez lourdes par suite des fortifications à à réédifier et des hommes d'armes à solder, refusèrent de payer ces *aides*. Ceci amena une action de justice contre eux, et une sentence de la sénéchaussée de Lyon vint les obliger à se soumettre (30).

Cette même année l'abbé, baron de Chazay, ayant besoin d'argent pour entretenir les murailles de sa ville, vend plusieurs cens et servis dans la seigneurie, sous la condition que ces rentes reviendront à l'abbé à la mort des acquéreurs (31), n'aliénant ainsi jamais un fief que pour un temps.

La Ligue du Bien Public, qui s'était formée contre Louis XI, avait attiré à elle les grands seigneurs de nos pays. Les Lyonnais s'étaient déclarés pour le roi, mais l'archevêque, Charles de Bourbon, entra dans la Ligue et aussi l'abbé d'Ainay, entraîné par le traité défensif et offensif qui les liait l'un à l'autre. Le capitaine des Ligueurs dans nos contrées fut Roffec de Balzac, seigneur de Bagnols, qui réunissant ses troupes à celles de l'archevêque et de l'abbé,

(29) Voir Chéruel à l'art. Impôts.

(30) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4240, chart. 398.

(31) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4240, chart. 279.

Digitized by Google

prit le commandement de cette petite armée. Il alla aussitôt attaquer les forteresses qui tenaient pour le roi, et le dimanche de la quadragésime de l'an 1465, au milieu de la nuit, il vint assiéger Châtillon-d'Azergues pendant que toutes les églises de nos campagnes sonnaient le glas de guerre (32).

C'est ce Roffec qui avait épousé Jeanne, la fille unique d'Antoine d'Albon, seigneur de Châtillon; aussi n'est-ce pas contre Antoine d'Albon qu'il combattait mais bien contre Jean Jossard, co-seigneur de Châtillon (33), resté fidèle au roi.

Cependant Louis XI, avec son habileté ordinaire, sut détacher Roffec de la Ligue, en fit son chambellan, conseiller et sénéchal de Beaucaire (34).

Cette défection entraîna la soumission de l'archevêque et de l'abbé d'Ainay et le roi de France rétablit son autorité sur le Lyonnais, fort à propos, car la guerre allait bientôt recommencer avec Charles le Téméraire.

En 1466, l'abbé Théodore du Terrail fait une acquisition au seigneur de Beaulieu, Gallien de Chiel, de divers servis ainsi composés : 10 ânées de froment, 8 bichets d'orge, 24 raz d'avoine, 8 lampes d'huile, 48 poules et 6 livres d'argent, servis annuels dus par les emphytéotes de Chazay, Morancé, Charnay et Lucenay (35). Il établit également d'une manière régulière tous les servis et rentes nobles de la baronnie de Chazay (36). Mais, en 1469, le seigneur de

(32) B. Maillard. *Chronique*. Guigue, p. 6.

(33) Vachez. *Châtillon-d'Azergues*, p. 25.

(34) B. Maillard. *Chronique*, p. 7.

(35) Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. Invent. Pupil., nº 426. L'emphytéose est un bail à long terme.

(36) Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. Invent. Pupil. nº 235.

Digitized by Google

Beaulieu, Gallien de Chiel, n'ayant pas soldé le servis établi sur une de ses vignes située au hameau de la Chapelle, près Tredo, l'abbé fait saisir cette vigne jusqu'au payement de la rente noble (37).

Les mauvais jours reparaissent en 1470, la guerre ayant recommencé entre le duc de Bourgogne et le roi de France. Louis XI ordonne aussitôt de convoquer le ban et l'arrière-ban pour tenir tête aux troupes de Charles le Téméraire, et le sire de Lanjac est envoyé en Beaujolais pour réunir les nobles vassaux de nos pays et passer en revue leurs hommes d'armes (38).

Ces mesures tinrent en échecs les troupes de Charles le Téméraire, à qui les Suisses allaient donner une terrible besogne.

Il paraît qu'en ce temps, novembre 1470, l'Azergues, grossie par d'abondantes pluies, fit de grands ravages dans les plaines qui s'étendent de Chazay à Anse (39), et ce fut en vain que les riverains reclamèrent digues et jetées; de nos jours encore ces réclamations restent sans écho, et notre terrible petite rivière dévore chaque année de riches terrains.

En 1473, la prébende Sainte-Marie (fondation de La Chana), avait pour bénéficier le prêtre Pierre Châtelet; il

---

(37) Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. Invent. Pupil. nº 415. Le hameau de la Chapelle se trouve entre Tredo et Saint-Pierre, fief des dames de Saint-Pierre à Lyon. La chapelle, qui a fait donner le nom à ce hameau, existe encore, et indique sa grande antiquité en même temps qu'un malheureux abandon ; depuis 1880 on en a fait une habitation particulière.

(38) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 284.

(39) *Actes capitul.* §.

Digitized by Google

échange une maison qu'il avait au bourg de Chazay, avec celle d'Antoine Morisot-Chatelet, située dans la campagne (40). Le droit de nommer à cette prébende appartenait aux héritiers des de La Chana, mais plus tard il appartiendra au curé de Chazay par suite de l'extinction des héritiers. Alors, le curé de Chazay devait reconnaître le droit, qu'avait l'abbé d'Ainay de nommer à la cure, en soldant une rente annuelle de deux livres. Ce droit que l'abbé avait également à Marcilly se payait par une rente de vingt-six gros et deux blancs (41). Civrieux donnait à son tour pour le même droit de patronage une rente annuelle de une livre et dix sols (42).

Dans le cours de l'année 1472, l'apparition d'une grande et belle comète vint jeter l'effroi parmi nos populations. On l'interpréta comme le signe avant-coureur de grands maux (44). Si c'est la peste qui désola nos contrées cinq ans plus tard, un grand tremblement de terre arrivé la même année et une multitude de sauterelles et limaces qui dévorèrent toutes les récoltes en 1479 (44), il faut avouer qu'elle prophétisa assez juste.

L. Pagani.

(*A suivre.*)

---

(40) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil., chart. 346.

(41) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4206, chart. 5. On appelait *gros* une monnaie de la valeur de douze deniers, et le *blanc* était la moitié du sou. Chéruel.

(42) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4206, chart. 15, fol. 49.

(43) B. Maillard. *Chronique*, p. 18.

(44) B. Maillard. *Chronique*, p. 21 et 26.

Digitized by Google

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE PENDANT LA RÉVOLUTION 1789-1804, par M. FERRAZ, correspondant de l'Institut. Paris, Didier, 1889, 1 vol. in-12.

APRÈS avoir consacré trois volumes à l'histoire de la philosophie française au XIXe siècle, M. Ferraz, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lyon, vient de nous donner, en un volume, le très intéressant tableau de cette même philosophie pendant la période révolutionnaire.

Dans une remarquable introduction, il nous montre que cette philosophie est le sensualisme, et il en trouve l'origine dans le XVIIIe siècle. Le cartésianisme, à force de ne regarder qu'avec les yeux de l'esprit, avait perdu le sens des choses matérielles et pratiques. Il s'ensuivit une réaction. De nouveaux philosophes, passant à l'extrême opposé, ne regardèrent plus qu'avec les yeux du corps et,

Digitized by Google

appliquant à la science de l'homme la méthode des sciences physiques, ne trouvèrent de certitude que dans les faits matériels et négligèrent la recherche des causes comme placées au-dessus de la sphère de la connaissance.

Le premier philosophe que M. Ferraz nous présente est Garat, rhéteur habile qui réussit à enthousiasmer un nombreux auditoire par sa faconde méridionale. Ministre de la justice, puis de l'intérieur pendant les plus mauvais jours de la Révolution, chargé de lire à Louis XVI son arrêt de mort, il plaignit ce malheureux roi et admira ses vertus, mais n'en conserva pas moins ses fonctions, loua également Robespierre et plus encore Napoléon. Il reste peu de chose de son enseignement.

Avec Laromiguière, la philosophie ne fait pas de bien grands progrès. Il a beau parler de principes et d'analyse, il ne s'élève pas au dessus du corps et de la sensation.

Destutt de Tracy et Cabanis ne s'élèvent pas beaucoup plus haut. — Le premier était un ancien officier. Emprisonné pendant la Terreur, il devait monter sur l'échafaud le 11 thermidor : le renversement de Robespierre deux jours avant le sauva. Rendu à la liberté, il continua ses études philosophiques, sans pouvoir se dégager des entraves du sensualisme.

Cabanis ne s'en dégagea pas davantage ; médecin plutôt que philosophe, il a réuni dans son ouvrage des *Rapports du physique et du moral,* un grand nombre de faits de détail qui ne manquent pas d'intérêt. Mais, dès qu'il abandonne les faits pour la théorie, il tombe dans le plus grossier matérialisme. C'est ainsi qu'il voit dans le cerveau un organe qui digère les idées comme l'estomac digère les aliments. Il a sans doute disséqué des estomacs et y a trouvé des aliments. A-t-il trouvé des idées en disséquant des cerveaux : il aurait dû nous le dire.

Digitized by Google

Plus heureux que nombre de ses amis, Cabanis semble ne pas avoir été inquiété par les gouvernements révolutionnaires et s'il toucha à la politique, ce fut seulement en fournissant à Condorcet le poison qui lui permit d'échapper au bourreau par le suicide.

De Gerando, encore un ancien officier, était né à Lyon. Sa philosophie opère un mouvement du côté du spiritualisme. Abandonnant la méthode d'observation extérieure, qui est celle des sciences naturelles, il sut pratiquer sur lui-même l'observation interne. Il remarqua très bien que lorsqu'il était plongé dans une atmosphère chaude ou froide, il éprouvait des modifications purement passives; mais que dès qu'il mettait un de ses organes en mouvement, il savait avec une complète certitude que c'était son moi, un moi distinct du monde extérieur qui faisait effort, voulait et agissait. Il découvrit ainsi en lui-même une activité et une volonté qui ne viennent pas de la sensibilité et qui subsistent indépendamment du monde extérieur.

Cette distinction entre le moi et le monde extérieur fut encore plus solidement établie par Maine de Biran. Mais c'est dans l'ouvrage de M. Ferraz, intitulé *Spiritualisme et libéralisme*, plutôt que dans son livre sur l'histoire de la philosophie pendant la Révolution, qu'il convient de l'étudier. Maine de Biran nous y apparaît comme le plus éminent métaphysicien que la France ait eu depuis Malebranche.

Les philosophes de l'époque de la Révolution, comme on pouvait l'attendre de personnages qui discouraient beaucoup sur le bonheur de l'humanité, n'ont pas manqué de bâtir des théories sur l'histoire.

Notre esprit est ainsi fait que, trouvant des lois partout, dans le monde moral comme dans le monde

Digitized by Google

physique, il est amené à en rechercher également dans le développement de l'humanité. Ces lois sont-elles maintenant assez connues pour qu'on puisse constater dans la vie de l'humanité une certaine suite de causes et d'effets et concevoir un système et une philosophie de l'histoire ? Condorcet l'a cru. Il affirme l'existence du progrès ; mais il a manqué à la fois de logique et d'une connaissance suffisante de l'antiquité. Il admire, en effet, la Grèce, surtout sa liberté, sans songer qu'en Grèce plus de la moitié des hommes étaient esclaves. Puis, passant de la Grèce à Rome, il admire toujours, mais déjà un peu moins. Enfin, passant de Rome au Moyen Age, il n'admire plus du tout. Après avoir affirmé en théorie que le progrès existe, il nous prouve par les faits que le progrès n'existe pas; M. Ferraz montre très bien cette contradiction.

Condorcet ne se contente pas d'affirmer le progrès dans le passé, il le prédit encore pour l'avenir ; il affirme entre autres que la science se développera indéfiniment, et que le développement de la science entraînera nécessairement le développement de la moralité. On le voit, nous sommes en pleine utopie, et M. Ferraz a bien raison de faire des réserves sur ces prédictions singulières.

Comme Condorcet, Volney admet la loi du progrès ; il ajoute toutefois à ses idées des préjugés religieux qui sont loin de les améliorer. On est étonné surtout de voir la base qu'il donne à cette évolution progressive. « Conserve-toi », tel est, suivant lui, le seul principe de la morale, et par conséquent la seule cause du progrès. Pour le coup le système devient tout à fait dangereux, car si deux hommes sont menacés de mourir de faim, que devra faire le plus fort ? M. Ferraz ne se pose pas la question, mais ses lecteurs n'y perdent rien.

Digitized by Google

La morale de Volney, nous dit-il excellemment, « est le renversement de toute morale digne de ce nom. Avec sa doctrine, il y a de la folie à sacrifier sa vie au devoir, puisque la vie est le premier et pour ainsi dire le seul bien, et la sagesse consiste à faire de la conservation de la vie le but de la vie elle-même. Rodrigue et don Diègue, le jeune Curiace et le vieil Horace ne sont plus que des insensés, égarés par la croyance à une religion chimérique, à la religion de la famille, de la patrie et de l'honneur. Les vrais sages, c'est ce bon Sganarelle, qui se cache dans un coin et pourvoit prudemment à sa sûreté, au lieu de secourir son maître et de s'exposer à recevoir quelque blessure dangereuse ; c'est cet excellent Sosie qui, blotti dans sa cachette, se réconforte bravement en mangeant salé et en buvant sec, pendant qu'Amphytrion combat imprudemment des ennemis en armes ; c'est Argan, le malade imaginaire, le dévot par excellence de cette religion de la conservation physique dont M. Fleurant est le sacristain et M. Purgon le grand prêtre » (p. 252.)

Mentionnons seulement Saint-Lambert, dont le catéchisme universel n'est qu'un code du plaisir à la seule portée des gens qui ont une santé solide et la bourse bien garnie, et constatons que le sensualisme, c'est-à-dire le matérialisme, ne s'arrêta, de déduction en déduction, ou plutôt de chute en chute, qu'à l'athéisme théorique avec Naigeon et Sylvain Maréchal, et à l'athéisme pratique, avec Chaumette et les Hébertistes, en prêchant la liberté illimitée, l'égalité absolue, la communauté des biens, termes menteurs qui signifient toujours l'oppression du plus faible par le plus fort.

On raconte qu'invité à Paris, au mois de novembre 1628, à une réunion de savants chez le nonce Mgr de Bagni, où

Digitized by Google

se trouvaient entre autres le cardinal de Bérulle et le Père Mersenne, Descartes, alors âgé de trente-deux ans, entendit discourir sur la philosophie un certain M. Chandoux. Philosophe superficiel, mais beau diseur, M. Chandoux séduisit l'assemblée tout entière, à l'exception de Descartes. Le cardinal de Bérulle, qui avait vu la réserve du jeune savant, lui demanda ce qu'il pensait d'un discours que tout le monde avait admiré. Descartes répondit d'abord qu'après l'approbation de tant d'illustres personnages, il ne pouvait que se ranger à l'avis général. Mais le cardinal et le nonce ayant insisté, il ne put se taire plus longtemps. Après avoir loué par politesse l'éloquence de l'orateur, il fit observer combien il était aisé de faire passer le faux pour le vrai et le vrai pour le faux.

Afin d'en faire l'épreuve, il demanda que quelqu'un de la compagnie voulût bien lui présenter telle vérité qui parût le plus incontestable. On lui en présenta une; mais avec douze arguments dont la vraisemblance allait croissant, il montra que la proposition était fausse. Il demanda ensuite l'épreuve contraire. On lui posa une proposition d'une fausseté incontestable : il montra qu'elle était vraie. L'assemblée fut confondue; on le serait à moins (1).

Faut-il conclure de ce fait l'impossibilité d'arriver à la vérité ? Assurément non; mais seulement que nous devons tout examiner avec une défiance extrême, et que si nous avons un autre moyen que le raisonnement pour juger une philosophie, nous ferons bien d'en user. C'est ce qui nous arrive pour la philosophie pendant la Révolution française. Nous pouvons juger l'arbre à ses fruits. Les fruits ont été mauvais, donc la philosophie était fausse.

---

(1) MILLET. *Histoire de Descartes, avant 1637*. Paris, Didier, 1867, p. 149.

Digitized by Google

Cependant les conséquences du matérialisme ramenèrent à des idées plus saines divers personnages, entre autres La Harpe, qu'on avait vu au Lycée coiffé du bonnet rouge, et surtout Rivarol, qui avait été, en 1788, un des adversaires les plus décidés des religions positives.

De Maistre, de Bonald, Châteaubriand, ont continué ce mouvement de réaction contre le sensualisme de la révolution. On pourra lire l'histoire de ce mouvement dans les trois volumes que M. Ferraz a consacrés à l'histoire de la philosophie du XIXe siècle, sous le titre : *Spiritualisme et libéralisme, Traditionalisme et ultramontanisme,* enfin *Socialisme et positivisme.* C'est dans ce troisième volume qu'il étudie Auguste Comte et touche ainsi à la philosophie des temps présents.

Si la religion est indispensable à tous les hommes, l'étude de la philosophie occupera toujours les esprits d'élite. Le premier des Pères de l'Eglise latine, saint Augustin, dont la Psychologie a fourni à M. Ferraz la matière d'un volume, a été un philosophe autant qu'un théologien.

Saint Augustin nous indique deux voies pour arriver à la vérité : l'autorité et la raison, c'est-à-dire la théologie et la philosophie, et il ajoute qu'en suivant l'autorité on suit encore la raison. Cependant cela ne nous suffit pas : nous voulons suivre notre raison ; nous désirons non seulement connaître, mais encore comprendre des vérités de plus en plus nombreuses et avec une certitude de plus en plus grande ; c'est le rôle de la philosophie de nous y aider ; c'est le but que, dans tous ses ouvrages, M. Ferraz s'est proposé d'atteindre ; ses nombreux lecteurs, et mieux encore tous ceux qui ont suivi ses cours savent qu'il y est parvenu.

E. CHARVÉRIAT.

Digitized by Google

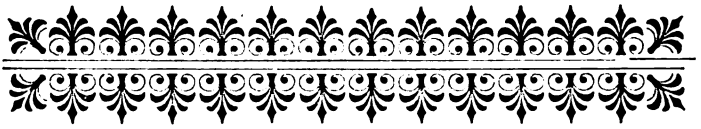

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance publique du 1er juillet 1890.* — Présidence de M. Arloing. — Dans cette séance sont entendus deux discours de réception. M. H. Sicard : *Coup d'œil historique sur la marche de la zoologie, ses progrès et ses tendances.* — M. Léon Clédat : *L'orthographe française.*

Séance du 8 juillet 1890. — Présidence de M. Arloing. — Communication d'une lettre de M. le docteur Vercoutre, médecin-major à Rambervillers (Vosges), au sujet d'un mémoire sur l'étymologie de *Lugdunum.* (V. la *Revue du Lyonnais,* de juillet 1890). — Dépôt de plusieurs demandes pour les prix Livet et Lombard de Buffières. — M. Alexis Bertrand, professeur à la Faculté des Lettres, pose sa candidature à la place laissée vacante par la nomination de M. l'abbé Guinand au titre de membre émérite. — M. Valson continue sa communication sur l'histoire des savants de l'antiquité. Après avoir retracé un tableau général de la marche de l'étude des sciences, en Grèce et en Egypte, l'orateur suit les progrès de l'astronomie, science remontant au temps des Chaldéens, et dans laquelle s'illustrent Pythagore, Meton, Aristarque de Samos et Eratosthène. Mais c'est avec Hipparque, l'homme le plus

Digitized by Google

étonnant de l'antiquité, que commence la véritable science astronomique. Le premier, il se livre à l'étude de la précession des équinoxes et de la variation de la vitesse des astres, en se rapprochant, autant qu'il lui était possible, avec les instruments imparfaits, dont il disposait, de l'ellipse de Kepler. Et ce qu'il y a de remarquable chez ce grand savant, c'est que, pendant quinze siècles, ses successeurs ne changeront rien à ses théories. — Sur une question posée par M. Leger, M. Valson ajoute qu'un bien petit nombre des ouvrages de ces savants sont parvenus jusqu'à nous. M. Caillemer observe aussi que la plupart des ouvrages conservés sont écrits sur des papyrus, et qu'un bien petit nombre traitent de la science proprement dite. Un grand nombre de ceux retrouvés au mont Athos, traitent ainsi de la poliorcétique. Quant à la Bibliothèque de Lyon, elle ne possède pas des manuscrits antérieurs au IXe siècle et, même à la Bibliothèque nationale, un manuscrit du VIe siècle, est une rareté.

Séance du 15 juillet 1890. — Présidence de M. Arloing. — Communication est donnée de trois lettres de candidature : de M. Bayet, pour la section d'histoire et d'antiquités ; de M. Léon Malo, pour la section de philosophie et d'économie politique, et de M. le comte de Sparre, pour la section de mathématiques. — M. Caillemer rend compte des décisions qui ont été prises par la Commission du prix Chazière. Ces propositions sont approuvées par l'Académie. — M. Bonnel communique une étude sur la *Définition de l'angle plan*. La définition ordinaire de l'angle et le procédé habituel de la mesure des angles donnent, dit l'orateur, le droit de conclure que deux droites distinctes et sécantes ne peuvent pas faire entre elles un angle nul. Il en résulte que si deux droites distinctes font un angle nul, ces droites ne doivent pas se rencontrer du tout, c'est-à-dire n'avoir aucun point commun, même à l'infini. En second lieu, si l'on suppose qu'on ait pu mener, par un point extérieur à une droite, une autre droite, ne rencontrant pas la première et faisant avec elle un angle nul, on trouve que cette autre droite ne saurait être, sans absurdité, oblique à la perpendiculaire abaissée du point sur la droite donnée. L'absurdité se manifeste, soit qu'on envisage l'espace compris entre les deux côtés de l'angle, soit qu'on envisage leur inclinaison ; elle disparaît, au contraire, si la seconde droite devient, comme la première, perpendiculaire à celle qu'on a abaissée sur la droite donnée. La bande peut donc rigou-

Digitized by Google

reusement être regardée comme un angle de surface minimum et d'inclinaison nulle. Enfin, des trois hypothèses, qu'on a pu faire, relativement aux droites non sécantes, celle de la géométrie simplement abstraite n'est pas plus admissible que celle de la géométrie doublement abstraite, et le système de la géométrie usité est le seul qui puisse faire partie d'une science rationnelle, car il est le seul qui respecte, dès le principe, les propriétés fondamentales de la ligne droite. Et c'est là précisément le point que l'orateur s'était proposé d'établir, dans la définition de l'angle plan. Sur une question posée par M. Valson, M. Bonnel ajoute que la géométrie de Lobatchewski n'a pas pris racine dans l'enseignement ; seule la Société de statistique s'en est occupée. — M. Valson fait observer qu'au contraire cette géométrie nouvelle a pris une certaine consistance en Belgique ; aussi serait-il à désirer que ce système, véritable scepticisme de la science, fût sérieusement réfuté.

Séance du 22 juillet 1890. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Fontaine, doyen de la Faculté des Lettres, annonce qu'il maintient sa candidature dans la section de littérature. — Dépôt de plusieurs demandes pour les prix Livet et Lombard de Buffières. — M. Valson continue la lecture de son étude sur l'*Histoire de l'Ecole d'Alexandrie.* Au temps du grand astronome Hipparque succède la période pendant laquelle vécut Ptolémée, qui se livra tout à la fois à l'étude de l'astronomie et à l'application de l'astronomie à la géographie. Mais son système astronomique, accueilli avec enthousiasme par les anciens, a été vivement combattu depuis l'époque de la Renaissance. Comme géographe, Ptolémée a été aussi le précurseur des grands géographes contemporains ; il est vrai que la conquête romaine avait rendu les voyages bien plus faciles qu'auparavant. — M. Léon Roux fait observer que le travail de M. Valson révèle que la science avait fait, dans l'antiquité, plus de progrès qu'on ne le croit généralement. — M. Allegret confirme cette observation. Il y avait, dit-il, beaucoup de profondeur dans la science des anciens, et il suffit, à ce sujet, de citer le nom d'Euclide. Les anciens ont fait beaucoup de choses que l'on ne connaît pas, et, d'autre part, les travaux les plus récents ont fait oublier ceux qui les ont précédés. C'est ainsi que Copernic lui-même s'est beaucoup inspiré de Ptolémée. Mais est-il bien certain, ajoute M. Allegret, que les travaux de Ptolémée, astronome, soient bien du même auteur que ceux de Ptolémée, géographe ? — M. Valson répond qu'il croit ferme-

Digitized by Google

ment qu'il n'y a qu'un seul Ptolémée, mais que ses travaux sont l'œuvre de plusieurs collaborateurs, travaillant sous sa direction. Dans les sciences, il y a, d'ailleurs, deux phases à distinguer; celle de l'invention et celle de l'érudition. Les savants anciens appartiennent à la première, et c'est dans cette période que l'on constate la plus grande puissance d'intelligence. C'est ainsi que les plus grandes découvertes modernes sont dues à des hommes encore dans la période de la jeunesse.

Séance du 29 juillet 1890. — Présidence de M. Morin-Pons. — M. Raulin et M. l'abbé Ulysse Chevalier, renouvellent leur demande de candidature, le premier dans la section de mathématiques, et le second dans la section d'histoire et antiquités. — La candidature de M. Dufresne, docteur en médecine à Genève, au titre de membre correspondant, est posée par MM. Bouchacourt et Vachez. — Hommages faits à l'Académie : 1° *Le Rhône. Du fort de l'Ecluse au fort de Pierre-Châtel. Une excursion dans la Savoie du Sud,* par M. le docteur Dufresne ; 2° *Histoire de la Compagnie des agents de change de Lyon,* par M. Genevet, syndic des agents de change. — M. Vachez donne lecture de deux chapitres de son *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers dans le Lyonnais, Forez et Beaujolais.* Dans le premier il fait connaître les causes qui favorisèrent, surtout pendant les soixante premières années du XVIe siècle, la tendance des bourgeois de Lyon, à faire l'acquisition de terres seigneuriales. Indépendamment du développement du commerce et de l'industrie, qui caractérise cette époque, ce fut aussi l'abolition du droit de franc fief, accordée aux bourgeois de Lyon par Charles VIII, puis l'anoblissement des échevins lyonnais, à l'expiration de leurs fonctions, et enfin la confiscation des seigneuries du connétable de Bourbon, qui furent presque toutes acquises par de simples bourgeois de Lyon. Dans un second chapitre, l'orateur fait le tableau des fiefs nobles, acquis par les banquiers et marchands florentins, que les dissensions politiques avaient contraints de se réfugier dans notre ville. Il expose ainsi la fortune rapide et prodigieuse des Gondi, des Capponi, des Paffi et des Gadagne, qui après s'être enrichis dans le commerce et les opérations de banque, devinrent tous acquéreurs de terres ayant appartenu à nos anciennes familles chevaleresques.

Digitized by Google

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 11 juin 1890.* — Présidence de M. A. Poidebard. — M. Valentin Smith, membre honoraire, fait hommage des douze fascicules qu'il a publiées sur la Loi Gombette. — M. le Président donne communication d'une lettre de M. Pierre de Bouchaud, qui demande à faire partie de la Société, comme membre titulaire. Une commission, composée de MM. Conil, Vettard et Grillet, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. A. Bleton lit un chapitre de son ouvrage en préparation : *Les Environs de Lyon*, relatif à Collonges et à Saint-Romain-au-Mont-d'Or. — Sous ce titre : *Deux visites de souverain dans une petite ville de province*, M. Cuaz communique le récit du passage, à deux reprises, de l'empereur Napoléon Ier, à Bourg. — M. l'abbé Relave lit une étude sur Pierre Dupont, extraite d'un travail en préparation sur les *Maîtres du XIXe siècle*.

Séance du 25 juin 1890. — Présidence de M. A. Poidebard. — M. Aug. Bleton fait hommage à la Société de son *Manuel d'économie politique* (Lyon, Palud, 1890). — M. le Président adresse ses félicitations à M. Aug. Vettard, au sujet de la médaille de vermeil, que lui a décernée la Société littéraire de Clémence Isaure de Toulouse, pour un sonnet : L'*Angelus de Millet*, sujet mis au concours. — Sur un rapport présenté par M. l'abbé Conil, M. Pierre de Bouchaud, est nommé membre titulaire de la Société. — M. Aug. Bleton lit une description du village de Couzon, extraite de son ouvrage : *Les Environs de Lyon*. — M. Larrivé communique un récit de Voyage sur le Lac de Genève. — M. A. Vingtrinier donne lecture d'un chapitre de son roman : *Les Mariages de M. Pilon*.

Séance du 2 juillet 1890. — Présidence de M. Alex. Poidebard. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Pierre de Bouchaud, membre nouvellement admis, qui assiste à la séance. — M. Vachez communique deux chapitres de son étude sur l'*Acquisition des fiefs nobles par les roturiers, dans le Lyonnais, Forez et Beaujolais, du XIIIe au XVIe siècle*. — M. l'abbé Conil lit un chapitre d'une *Promenade archéologique en Provence, d'Avignon à la Sainte-Baume*. — M. A. Vingtrinier donne lecture d'un extrait des *Mariages de M. Pilon*.

Digitized by Google

Séance du 23 juillet 1890. — M. Bleton lit une notice sur la vie et les œuvres de M. Coin-Bavarot. — M. Vachez termine la lecture de son *Étude sur l'acquisition des terres nobles par les roturiers, dans le Lyonnais, Forez et Beaujolais.* — M. l'abbé Conil communique la fin du récit d'un *Voyage à la Sainte-Baume.*

Digitized by Google

Chronique d'Août 1890

1er *août*. — Ouverture de la 3e session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Jean, conseiller à la Cour d'appel.

2 *Août*. — Distribution des prix, dans la grande salle de la Bibliothèque de la ville, aux élèves des classes élémentaires et primaires du lycée Ampère, sous la présidence de M. Bertagne, proviseur du Lycée, qui prononce un discours sur *les Collections et les Collectionneurs*.

— Distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique, sous la présidence de M. Rebatel, président du Conseil général.

3 *Août*. — Distribution des prix du Lycée des jeunes filles, sous la présidence de M. Gravier, secrétaire général de la Préfecture du Rhône.

— Grande fête, organisée par le cercle commercial sur la place Bellecour, au profit des victimes du devoir.

4 *Août*. — Mort de M. Ville, notaire honoraire, ancien maire de Givors, et président honoraire du Comice agricole des cantons de

Digitized by Google

Givors, Saint-Genis-Laval, Mornant et Condrieu, décédé à l'âge de 75 ans.

— Distribution des prix dans la salle de la Bibliothèque de la ville, aux élèves du petit lycée de Saint-Rambert, et des classes inférieures du grand lycée, sous la présidence de M. Bayet, doyen honoraire de la Faculté des Lettres.

5 Août. — Distribution des prix aux élèves des classes supérieures du lycée Ampère, sous la présidence de M. Fochier, procureur général. M. Bonnerot, professeur de troisième, prononce le discours d'usage, sur le *Rôle de l'histoire dans la littérature.* — M. Fochier prononce un discours sur les *Nouveaux programmes d'enseignement secondaire.*

6 Août. — M. Tavernier, avocat à la Cour d'appel, est nommé membre du Conseil de discipline de l'ordre.

— Élection des membres de la Chambre des Avoués près la Cour d'appel. Sont nommés : Président, M. Ducreux ; syndic, M. Duquaire ; rapporteur, M. Garcin ; trésorier, M. Pellissier ; secrétaire, M. Mazas.

11 Août. — M. Raoult, procureur de la République près le Tribunal de Sens, est nommé juge au Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Bastid, nommé juge au Tribunal de la Seine.

— Ouverture de la première session du Conseil d'arrondissement, sous la présidence de M. Poncet.

14 Août. — M. Picon, juge d'instruction à Belley, est nommé substitut du Procureur de la République, à Lyon, en remplacement de M. Tournade, nommé substitut du Procureur de la République près le Tribunal de la Seine.

18 Août. — Ouverture de la première session du Conseil général du département du Rhône, sous la présidence de M. Causse, doyen d'âge. Élection des membres du bureau. Sont nommés : Président, M. Rebatel ; vice-présidents, MM. Bonnand et Guichard ; secrétaires, MM. Paillasson et Martel.

Digitized by Google

19 Août. — Inauguration solennelle de la salle d'audience du Conseil de Préfecture, dans le nouvel hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Cambon, préfet du Rhône.

31 Août. — Ouverture de la chasse dans le département du Rhône.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LES PROTESTANTS

A LYON

Depuis la promulgation de l'Édit de Nantes jusqu'à sa révocation.

1598-1685 (*).

---

10. — *Horlogers.*

INQUANTE-CINQ horlogers étaient Protestants. On comptait à Lyon, au XVIIe siècle, plus de cent vingt horlogers. Ces chiffres font ressortir deux faits, également intéressants : en premier lieu, l'horlogerie était alors, à Lyon, une industrie importante et prospère (les montres de Lyon étaient surtout l'objet d'une exportation régulière dans les pays du Levant) ; en second lieu, elle était en partie, à peu près par moitié, dans les mains des Réformés. Neuf horlogers étaient de Genève, six du Forez, cinq du pays de Gex, deux de la Lorraine, deux de Blois, etc.

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* d'Août 1890.

Digitized by Google

Les de Montmain, au nombre de sept, furent des maîtres renommés ; ils étaient originaires de Saint-Etienne en Forez, où ils avaient été maîtres fourbisseurs, « maistres graveurs et cizeleurs en armurerie. » Pierre Louteau, Pierre Périscel, Abraham Bergier, Jacques Warin, Abel Senebier, Jean Nourry, Marc Redouté, ont été parmi les plus habiles horlogers de Lyon.

Il y a eu, à Lyon, au XVIe siècle plusieurs horlogers huguenots : Pierre de Fobis (..1543-1572), Nicolas Odet (..1562), Nicolas Le Prince (..1564-1572), Claude Godon (..1569-1583).

Nous avons encore trouvé au XVIIIe siècle des horlogers protestants : quatre Genevois, Isaac Belard, Benjamin Coindet, André Duvernay et Pierre Sauret.

II. — *Armuriers, fourbisseurs et arquebusiers.*

On ne voit pas au XVIIe siècle la même activité à Lyon dans le métier de l'armurerie ; le nombre des maîtres et des ouvriers avait diminué. Les arquebusiers étaient alors les plus occupés.

Huit armuriers, fourbisseurs et arquebusiers étaient Protestants : trois d'entre eux étaient Suisses ; Un de ces derniers, maître arquebusier, Ulrich Starch (..1674-1684), avait un atelier réputé pour la bonté de ses armes (1).

---

(1) Une famille d'armuriers du nom de Starch vivait à Troyes au XVIe et au XVIIe siècle : Hans ou Henri Ier Starch, armurier du duc de Nevers, gouverneur de Champagne (..1550 - † de 1554 à 1562); Hans ou Henri II Starch, fils du précédent (..1563 - † de 1579 à 1588); Hans ou Henri III Starch, « l'un des plus expertz armuriers heaumiers qu'il y eut alors » (..1590 - † 1650); Henri IV Starch (..1624-1654). Ces Starch étaient catholiques.

Digitized by Google

12. — *Potiers de terre* (2).

Un Languedocien, Louis Liron, « maistre pottier de terre de fayance », est venu, vers 1645, monter des fours à Lyon. Il établit une double fabrication : la fabrique de la vaisselle de faïence et celle des grands vases pour les arbustes à fleurs, les tuyaux de fontaine, etc. Son fils, Jean Liron, lui succéda.

13. — *Menuisiers et ébénistes.*

Le métier de menuisier touchait à l'art par plus d'un côté ; les menuisiers faisaient les meubles, et la fabrication des meubles de bois sculpté avait pris à Lyon, dans la première moitié du XVIIe siècle, un assez grand développement. Au milieu de ce siècle, la menuiserie d'ébène devint une branche distincte, exercée dans des ateliers particuliers. On a conservé le souvenir de plusieurs « maistres menuysiers en hébayne » très habiles : Jacques Hubert, « natif d'Anvers en Brabant » (..1640-1654), Thomas Knyff, « Flamant de nation » (..1646-1652), Claude Dumé (..1647-1651) et Jean Motot ou Moutot (..1648-1655). Plusieurs Réformés étaient venus à Lyon pour se livrer à ce travail : c'était Jacques Coutellier (..1646-1657), Jean Macq (..1647-†1652) (3), Alexandre Godemar (..1663-1674), Jacques Gault (..1668-1778), Louis de Gouy (..1671-

(2) Il y a eu à Lyon, au XVIe siècle, un potier de terre et tupinier huguenot, Claude Joniard, qui habitait dans Bourg-Chanin (..1535-1574). Joniard a abjuré la religion réformée. (*La Céramique lyonnaise*, 1889, p. 20.)

(3) Jean Macq, « de Frandal en Allemaigne », faisait des « cadres et cabinetz en façon d'esbenne » ; c'est un ouvrier qui a eu quelque renom.

Digitized by Google

1681) et Louis Du Guay (..1678). Le mot *ébéniste* était entré dans la langue en 1665. Sur nos vingt menuisiers, six étaient ébénistes.

14. — *Imprimeurs* (4).

Les Réformés ont compté trente-six imprimeurs. Un de ces imprimeurs était Flamand, c'était Girard Thomas (..1622-†1631). Sept autres étaient des Genevois : François Chouet (..1625), Jean Boule (..1625-†1649), Pierre Beaudoin (..1634), Abel Fleuret (..1634-†1644), Alexandre Callier (..1636), Abraham Fleuret (..1636), Jean de Baptista (..1645-†1650).

Nous n'avons pas fait mention de Jean II de Tournes, parce qu'il a quitté Lyon, en 1585, avant la concession de l'édit de Nantes.

Jean II de Tournes était fils de Jean Ier de Tournes, le célèbre imprimeur ; celui-ci s'est converti à la religion

(4) Il y avait à Lyon, au XVIe siècle, des Huguenots parmi les imprimeurs et les libraires, et ceux-ci entretenaient des relations fréquentes avec l'Allemagne et la Suisse. On sait qu'Henri Estienne, le célèbre helléniste, qui était calviniste, avait quitté Genève pour venir travailler dans l'imprimerie d'Horace Cardon et qu'il est mort à Lyon en 1598. On se défiait fort des imprimeurs et des libraires de Lyon, et un des articles de l'édit de Châteaubriand, l'article 17, les visait directement. Les « officines et boticques des imprimeurs marchans et vendans livres en ladicte ville », devaient être visitées trois fois par an par deux « gens d'esglise (l'un député par l'archevêque, l'autre par le chapitre) », et le lieutenant du sénéchal de Lyon. Il faut lire sur ce sujet les « Remonstrances faictes aux gens du Roy par un de Messieurs les comtes de Lyon commis par le chapitre pour avec lesdicts gens du Roy visiter les boutiques et magazins des libraires imprimeurs de ladicte ville et se saisir des livres qui s'y pouvoient trouver suspects d'hérésie suivant l'édict du Roy de 1551. »

Digitized by Google

réformée à une époque que nous ignorons (il était certainement huguenot quand il est mort). Jean II, imprimeur moins habile que son père, mais plus instruit, plus lettré, né en 1539, avait épousé Sarah de La Chana ; il est mort à Genève en 1615 (5).

15. — *Libraires et relieurs de livres* (6).

Nous avons réuni les libraires et les relieurs de livres, car les deux professions étaient exercées le plus souvent par le même personnage. Treize étaient Protestants. Parmi eux, six appartenaient à l'ancienne famille des Huguetan ; dans cette famille, on entreprenait, déjà au xve siècle, la confection d'éditions d'ouvrages de toute sorte, et l'on faisait un commerce de librairie très étendu. Les Huguetan se sont réfugiés à Amsterdam lors de la révocation de l'édit de Nantes. Un autre riche libraire protestant de Lyon, Gaylin ou Guélin, les y suivit.

16. — *Mouliniers de soie.*

Nous avons relevé les noms de treize mouliniers de soie, maîtres ou ouvriers : tous, un seul excepté, de 1604 à 1635 (7).

Un d'eux doit être mentionné. Jean-Antoine Benay, « filleur de soye (moulinier) », catholique, était à Lyon en

---

(5) Il y avait encore des de Tournes à Lyon, au xviiie siècle. Jacques de Tournes, de Genève, marchand libraire à Lyon, est décédé dans cette ville en 1741.

(6) Le libraire Thibaut Payen, qui vivait au xvie siècle, est inscrit, en 1569, au nombre des « Huguenots réduicts. »

(7) Les mouliniers étaient nombreux à Lyon au commencement du xviie siècle.

Digitized by Google

1575 ; un autre Benay, également catholique, Horace, aussi « filleur de soye », était alors dans cette ville. Jean-Antoine Benay alla s'établir à Genève. Il y embrassa la religion réformée, et revint à Lyon, où nous l'avons trouvé de 1605 à 1610. Un de ses fils, Pierre Benay, l'accompagna, et nous avons suivi ce dernier à Lyon de 1608 à 1625.

Nous ignorons quel lien a existé entre ce Pierre Benay et le Pierre Benay qu'on dit avoir été un des plus habiles mouliniers de Bologne. Colbert a fait venir d'Italie celui-ci qui aurait monté à Fons, près d'Aubenas, un peu après 1670, suivant les uns, et, en 1684, suivant les autres, une filature et un moulin (8).

Il est probable que le Pierre Benay, appelé par Colbert, était un descendant du maître moulinier lyonnais.

17. — *Cardeurs de soie.*

Six cardeurs de soie seulement, de 1607 à 1639 ; un d'eux était maître.

18. — *Faiseurs de velours et de draps de soie.*

Soixante-sept faiseurs de velours et de draps de soie, maîtres ou ouvriers, c'est un nombre insignifiant par rapport à cette partie de la population lyonnaise.

Il est à remarquer que, sur dix-neuf mouliniers et cardeurs de soie, dix-huit travaillaient de 1604 à 1635. Il en a été de même pour les faiseurs de draps de soie : on en compte les quatre cinquièmes de 1600 à 1640. Cela prouve que les Réformés se sont peu adonnés au travail de la soie,

(8) Comte de Gasparin. *Mûriers et vers à soie*, 1841, p. 102.

Digitized by Google

et que, pour quelque raison que ce soit (9), ils ont abandonné ce travail dans la seconde moitié du XVIIe siècle (10). Un de ceux dont le nom doit être retenu, c'est Jean Cabrier (..1662-1685).

Cabrier était de Montpellier. Il était fabricant de taffetas lustrés, et Thurneysen a gravé l'étiquette que ce fabricant plaçait sur ses étoffes. Cette étiquette, dessinée par Ph. Duval, représente le Commerce, l'Industrie et la Renommée planant sur le globe. Cabrier quitta Lyon lors de la révocation de l'édit de Nantes et alla s'établir à Amsterdam, où il introduisit la fabrication des taffetas ; cette manufacture ne tarda pas à s'éteindre.

19. — *Guimpiers et gazetiers.*

La communauté des guimpiers comprenait, outre les guimpiers proprement dits (11), les fabricants de toiles et de gazes de soie qu'on appelait *gazetiers* ou *gaziers*. Cette dernière fabrication était tout à fait distincte de celle des velours, des draps de soie et des étoffes de ce genre.

Vers 1660, le nombre des Protestants faiseurs de draps de

---

(9) La véritable raison, suivant nous, c'est qu'on s'attacha à n'admettre dans ce métier que des maîtres et des compagnons professant la religion catholique. Nous reviendrons sur ce fait.

(10) Parmi les seize maîtres et ouvriers du premier quart du XVIIe siècle, dix étaient veloutiers ; il n'y en a eu que deux sur les autres cinquante et un.

(11) Nous ne savons pas exactement ce que les guimpiers faisaient au XVIIe siècle. La guimpe (autrefois guimple), était d'abord une pièce de tissu, un fichu, un voile, qui couvrait la poitrine et le cou. Elle était plus ou moins ornée, et, au XVIIe siècle, les guimpiers faisaient des ouvrages dans lesquels la soie était mariée à l'or ou à l'argent.

Digitized by Google

soie a notablement diminué, et c'est alors qu'ils se sont adonnés à la guimperie et au tissage des gazes. Nous n'avons pas trouvé de guimpiers et de *gazetiers* avant 1664, mais, de 1664 à 1683, nous en avons compté vingt-trois, dont treize maîtres.

20. — *Teinturiers.*

Deux teinturiers seulement : un Flamand, Pierre Du Bois (..1610-1619), et un Allemand, Conrad Remp (..1646-1659).

21. — *Banquiers et marchands.*

Les Réformés qui ont été banquiers ou marchands à Lyon ont été relativement nombreux ; nous en avons compté plus de cent soixante-dix. C'était, pour la majorité, des immigrants, Suisses ou Allemands (12), et la plupart appartenaient aux mêmes familles. Ainsi la famille Sollicoffre (Zollikofer), de Saint-Gall, a été représentée par trente-quatre marchands (13). Nous avons eu dix Gonsebach, quatre Fitler, quatre Horutiner et quatre Sellon, originaires de Saint-Gall ; cinq Tronchin (14), et trois Sarrazin, de Genève ; trois Stoppa, du pays des Grisons ; trois Payer, de Schaffouse ; cinq Locher, trois Hervart et deux Manlich,

(12) Plusieurs de ceux qui sont désignés comme Allemands étaient originaires de cantons de la Suisse allemande.

(13) Les Sollicoffre étaient à Lyon dès le XVIe siècle ; il sont restés dans cette ville, ainsi qu'à Marseille, après la révocation de l'édit de Nantes.

(14) Les Tronchin sont d'origine première champenoise.

Digitized by Google

d'Allemagne. Un des Tronchin (Antoine), était « fils de respectable Téodore Tronchin, pasteur et professeur en téollogie de Genève, et de Teodora Rocca » ; il épousa, à Lyon, Anne, fille du banquier Jacob Aceré.

Plusieurs banquiers étaient Protestants, et quelques-uns, dont on peut mesurer l'intelligence et la hardiesse par le rôle que les actes du temps leur attribuent dans le mouvement des affaires, avaient une large surface et disposaient de grands capitaux. Nous signalerons : Daniel Hervart, d'Augsbourg (..1602-†1638), Jacob Aceré (..1625-†1680), Jean-Antoine Manlich, un Allemand (..1631-†1661), Jacques Got (..1650-†1679), Jean-Louis Calandrini, de Genève (..1660), Augustin Burlamachi, aussi Genevois (15) (..1666-1669), Gaspard Scherer, de Saint-Gall (..1670), les deux Jacques Tronchin, de Genève (..1670-1673 et 1673-†1683), etc.

La révocation de l'édit de Nantes a certainement apporté un grand trouble dans les entreprises de banque et de commerce des étrangers, mais elle n'a pas atteint ceux-ci directement. La plupart d'entre eux, estimant qu'ils étaient en sûreté, n'ont pas émigré et n'ont pas en effet été inquiétés. La colonie protestante suisse a même fait, pendant tout le XVIIIe siècle, de précieuses recrues, et la ville de Lyon a été la première étape en France de beaucoup de banquiers suisses. Les noms des nouveaux venus, marchands ou banquiers, sont significatifs. Nous n'en citerons qu'un petit nombre : les Delessert (Benjamin, François et Etienne), de Cossonay et de Genève ; Jean-Henri Egloff, de Gottlischen ;

(15) Les Burlamaqui étaient d'origine lucquoise ; ils étaient déjà à Lyon au commencement du XVIe siècle.

Digitized by Google

Gabriel-Antoine Eynard, de Genève ; Jean-Pierre Meuricoffre, de Bischoffzell ; Claude Passavant, de Bâle ; Jean-Etienne Say (le père de l'économiste Jean-Baptiste Say (16), de Genève ; Nicolas Tschudi, de Schevande, dans le canton de Glaris ; Jacques-Louis Vernes, de Genève.

Dans le même temps, les Belz, les Fitler, les Gonzebach, les Riettmann, les Scherer, les Sollicoffre, continuaient leurs opérations commerciales. Les Philibert (Antoine, Claude et Victor), banquiers riches et entreprenants, imprimaient un plus grand élan à ces affaires. On ne retrouve plus alors les noms des anciennes maisons allemandes, mais de nouvelles ont pris leur place, et, parmi les fondateurs de ces maisons, on remarque Jean-Thierry-Thomas Brölemann, de Soest en Westphalie, les Platzmann, de Berlin, François Johannot, de Francfort-sur-le-Mein (originaire d'Annonay).

22. — *Médecins et chirurgiens.*

Plus de quarante Réformés ont exercé la médecine et la chirurgie à Lyon au XVIIe siècle ; il y a eu parmi eux des maîtres savants et dont la réputation était étendue. Au nombre de leurs devanciers nous citerons Jean Bauhin, né à Bâle en 1541 et décédé à Montbéliard en 1613 ; Bauhin fut un naturaliste renommé.

Nous ne parlons pas de Jacques Daléchamp, né à Caen en 1513 et qui mourut à Lyon en 1588. Daléchamp exerça la médecine à Lyon depuis 1552 jusqu'à sa mort, il fut

(16) Jean-Etienne Say, marié à Françoise Castanet, demeurait dans la rue Royale.

Digitized by Google

médecin de l'Hôtel-Dieu ; mais, s'il a eu quelque célébrité, il l'a due à son érudition et à ses études sur l'histoire naturelle. Il a écrit une histoire des plantes et a donné des éditions de Pline, de Cœlius et de Paul d'Egine. Il fut grand ami d'Antoine Du Pinet (17). Nous n'avons trouvé cependant aucune preuve qu'il ait embrassé le parti de la Réforme ; ce qui est certain, c'est qu'il est décédé le 1er mars 1588, faisant profession de la religion catholique. On lit dans l'*Inventaire des titres des Jacobins,* par le P. Ramette (18) : « Jacques Daléchamp a été enterré dans notre basse ou ancienne église... », et plus loin : « Il est fait mention de l'enterrement dudit Daléchamp fait le 4e mars 1588 au susdit livre des comptes (19). »

Nous faisons connaître ci-après les noms des médecins et des chirurgiens dont la mémoire nous paraît devoir être conservée.

Adrian Connain, sieur de Gauville (..1604-1610).

Philibert Sarrazin, seigneur de La Pierre et de Liserable, qui fut médecin ordinaire du Roi (..1608-†1633). Il a disposé, par son testament, d'objets qui témoignent de l'estime qu'on avait eue pour lui. Ainsi, il a mentionné : « Une chaisne d'or à grosses boucles... à moy donnée, dit-il, par un prince » ; de plus, « un bassin d'argent et esguière d'argent où sont gravées les armes de Monseigneur d'Ha-

(17) Antoine Du Pinet est l'auteur de *Plantz, pourtraictz et description de plusienrs villes et forteresses tant de l'Europe, Asie et Afrique, que des Indes et terres neuves*, etc. Lyon, 1564.

(18) Archives du Rhône. Inventaire des Jacobins, vol. III, fol. 137 verso.

(19) « L'épitaphe avait été appliquée contre le pilastre de la chapelle de Notre-Dame de Confort. » Cette pierre est aujourd'hui au musée de Lyon, portique n° 10. (Docteur Ernest Poncet, *Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon*, 1885, p. 33 et 34.)

Digitized by Google

lincourt, gouverneur pour le Roy à Lyon qu'il m'a donné en considération de quelques services. »

Henri Gras (..1631-†1665), né à Lausanne, conseiller et médecin du Roi.

Cyprien de La Salle (..1637-†1683), maître chirurgien réputé pour son habileté.

Lazare Meyssonnier (..1638-†1672), conseiller et médecin du Roi, fut célèbre comme professeur et se passionna, à la fin de sa vie, pour les sciences occultes (20).

Charles Spon (..1641-†1684), très instruit et très expert en son art, fut aussi médecin du Roi ; c'est l'auteur de la *Pharmacopée de Lyon*.

Jacob Spon (..1666-†1685) fils du précédent ; on doit à ce savant archéologue les *Recherches des Antiquités de Lyon*.

Etienne Boccot, « médecin spagérique à Lyon » (..1671) (21).

Plusieurs de ces médecins portaient le titre d'agrégé. Ils étaient agrégés au collège de médecine de Lyon ; ceux

---

(20) Meyssonnier a abjuré la religion réformée. On a de lui : *Apologie de Me Lazare Meyssonnier... sur ce qui s'est passé depuis sa conversion à l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.* » A Lyon, 1646.

(21) Nous avons appris, de M. le docteur E. Poncet, que le médecin spagirique était celui qui cherchait à expliquer les phénomènes de la vie et ceux de la maladie au moyen de théories chimiques. Spagirique se disait de ce qui avait rapport à l'ancienne chimie. Paracelse a été un des plus brillants représentants de cette école, à laquelle appartenaient les hommes qui n'avaient pas un respect aveugle pour les anciens auteurs et qui étaient les plus empressés à entrer dans les voies du progrès. Henri IV avait un médecin spagirique, Mathurin Morice (†1607), qui fut remplacé par Guillaume Yvelin, également médecin spagirique, retenu au service de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

Digitized by Google

dont nous parlons étaient docteurs de la Faculté de Montpellier (22).

A Lyon, les médecins et les chirurgiens protestants ont exercé leur art jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Nous citerons entre autres Charles Spon, Jacob Spon, Cyprien Levade, Pierre Massonneau. Cependant il ne fut plus permis, vers 1660, aux Protestants de pratiquer publiquement la médecine et la chirurgie, et C.-C. de Rulhière assure même que « l'on avoit cru devoir interdire aux Protestans tout ce qui tient à l'art de guérir (23).

23. — *Professeurs.*

Quelques-uns des professeurs étaient Protestants. C'est Alexandre Morus, professeur de grec (..1644-†1651), et Antoine Faravel, « professeur ès arts d'arithmétique, géométrie et algèbre, natif de Veines en Daufiné » (..1669-1671); c'est Samuel Gualtieri ou Gaultier d'Albano, en Italie, « professeur en langues italienne et autres » (..1659-1671), et enfin François Vignolle, professeur de langues (..1681).

III

Les Banquiers et les Marchands

Les notices abrégées que nous venons de présenter suffisent, à notre avis, pour montrer quelle fut la composition

(22) Le premier degré pour être admissible à l'agrégation, c'était d'être docteur d'une université. Les candidats passaient ensuite des examens répétés et devaient s'être rendus et être reconnus aptes à enseigner toutes les branches de la médecine et de la pharmacie.

(23) *Eclaircissements historiques*, 1788, t. II, p. 92.

Digitized by Google

de la population protestante de Lyon au XVIIe siècle. Nous aurions pu ajouter d'autres métiers, parler notamment des brodeurs, des tireurs d'or, des passementiers et des tapissiers, des boutonniers et des gantiers, des fondeurs et des potiers d'étain. Toutefois, il n'y a eu dans chacun de ces métiers qu'un petit nombre de maîtres et d'ouvriers, nombre même très petit pour quelques-unes de ces professions ; il n'y avait donc pas d'intérêt à s'y arrêter.

Nous n'avons trouvé à relever pour le XVIIe siècle que 540 noms ; c'est peu.

On peut grouper ces Réformés de la façon suivante :

	1598-1641.	1642-1685.
Réformés exerçant :		
Des métiers touchant à l'art ou à la science (les peintres, les sculpteurs, les orfèvres, les médecins, etc.).....	87	55
Des métiers purement industriels (les horlogers, les menuisiers et les ébénistes, les imprimeurs, les faiseurs de tissus de soie, etc.).....	143	89
La banque ou le commerce..	68	101
	298	245

Le nombre des travailleurs protestants a donc diminué dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Il n'y avait pour ainsi dire pas d'artistes parmi eux. On aura remarqué que le décroissement a porté sur les Réformés qui appartenaient aux professions industrielles.

On a fait cette observation que les Protestants, s'ils ont eu dans le travail une forte application, l'ont eue sans

Digitized by Google

finesse et sans grâce. Le don de l'invention, quant à la forme, paraît avoir été rare chez eux, au moins au temps dont nous parlons. Ils avaient, par contre, les aptitudes qu'exige l'office de marchands ou de banquiers ; aussi le nombre de ceux-ci a-t-il augmenté.

L'affluence de ces derniers, presque tous étrangers, s'explique. Ces Suisses et ces Allemands que Lyon attirait y venaient prendre la place des Italiens, et ils y réussirent sans peine. Les circonstances les servirent.

La fabrique d'étoffes de soie commença à se développer et à prospérer à Lyon vers le milieu du XVIe siècle. Les efforts des Rois avaient été vains précédemment. Les maîtres et les ouvriers italiens et grecs n'avaient exercé, malgré les privilèges et les concessions qu'ils avaient reçus, qu'une industrie limitée ; les maîtres et les ouvriers français montraient de leur côté peu de goût et d'ardeur pour une manufacture qui n'avait pas sa pleine liberté d'action. Les Rois comprirent, comme Henri II et Charles IX l'ont rappelé, l'un après l'autre, qu'il fallait « acommoder et favoriser le traffic des banquiers et marchans ». Lyon devint l'unique entrepôt des soies étrangères importées en France ; le commerce des soies fut organisé différemment et plus solidement ; un marché large et permanent s'établit pour la matière première. Ce commerce, à vrai dire nouveau, fut exercé par plus de marchands et par plus de marchands français.

Ce n'est pas cependant cette cause qui fit perdre aux maisons italiennes de leur importance ; il y eut à cela d'autres causes. Il s'est trouvé que ce fut le commencement de leur déclin. Le commerce des soies était devenu plus facile pour les Lyonnais ; l'esprit d'entreprise s'était éveillé chez eux. En même temps, les foires, moins nécessaires, déter-

Digitized by Google

minaient un moindre mouvement d'affaires, et c'était de ces affaires, autrefois si étendues, fondées le plus souvent sur le crédit et pour lesquelles les Italiens, les Florentins surtout, étaient « les plus delliez et les plus habiles », que ceux-ci tiraient le plus de profits. On eut moins besoin d'eux (24).

Vers 1562, au temps où les passions religieuses étaient les plus ardentes à Lyon, le Chapitre de l'église de Lyon demanda l'interdiction de l'exercice de la religion réformée à Lyon dans l'intérêt du commerce et des manufactures. « Les étrangers, a-t-il dit (et par étrangers le Chapitre entendait parler des Italiens), se sont retirez sans commandement, mais par le roy Philippes, par les seigneurs de Venize, Gennes, Florence, Lucques, Milan et aultres leurs supérieurs et magistratz, leur a esté expressément deffendu à peine de la vye de ne venir fréquenter, demeurer ny trafficquer en ce Royaulme en ville où l'on face prescher en la forme de ceste religion nouvelle, et encore qu'il ne le feust deffendu si est qu'ilz sont si bons chrestiens que publicquement ils le font ouyr qu'ils n'entreront jamais en lieu où l'on fera tels presches (25). »

Les banquiers obtinrent en effet du Roi, en 1562, de « tenir leurs changes » à Chalon-sur-Saône, et les foires furent en même temps ouvertes dans cette ville ; les foires furent rétablies à Lyon à la fin de 1563 (26).

---

(24) Il faut dire aussi que la pénurie du Trésor avait obligé le Roi à emprunter et que l'on fut conduit à créer des ressources pour former le gage des emprunts, c'est-à-dire à frapper de taxes les marchandises entrant à Lyon « en foire ou hors foire » et à affermer le recouvrement de ces taxes.

(25) *Mémoire pour faire remonstrances et maintenir les privilèges de la ville de Lyon.*

(26) Rubys, p. 396.

Digitized by Google

La vérité est que les rapports politiques et commerciaux s'étaient affaiblis dès le troisième quart du XVIe siècle.

On se montrait même malveillant et injuste. On peut en juger en lisant ce qu'écrivait en 1574 un homme ardent et passionné il est vrai, mais qui a rempli les fonctions de procureur général de la ville, Claude de Rubis (27).

Le relâchement de nos liens avec les Italiens s'accrut au XVIIe siècle. « L'amitié des Italiens, observe d'Herbigny, estant d'un médiocre intérest pour le Royaulme », ceux-ci furent assujettis dès lors aux nouvelles taxes imposées sur les marchandises (28), et se retirèrent insensiblement.

Les Suisses et les Allemands avaient, en vertu d'anciens traités, confirmés en 1515 et 1516, le bénéfice, les premiers surtout, de privilèges et d'exemptions d'impôts (29). Cela explique que, dès que la raison politique eût fait écarter les Italiens, dès que, par suite, l'influence de ceux-ci se fût amoindrie et que le champ de leurs opérations se fût resserré, l'action des marchands des cantons suisses et de ceux des villes impériales s'élargit. Ces marchands formèrent de solides relations d'un autre ordre, et concoururent avec les maisons italiennes qui n'avaient pas abandonné leur ancien terrain, à assurer aux manufactures de Lyon le jeu

(27) *Les Privilèges et franchises et immunitez octroyées par les Roys Très-chrestiens aux Consuls ... de la ville de Lyon*, 1574, p. 73.

(28) Nous avons parlé plus haut de ces taxes.

(29) « Les marchands suisses et ceux des Villes Impérialles sont par leurs privilèges exempts des douannes de Lion et de Valence et de tous droits d'entrée pour les marchandises originaires de leur païs (D'Herbigny). » Ils avaient de plus le privilège de faire sortir de Lyon leurs marchandises avec les privilèges des foires, et les espèces d'or ou d'argent reçues en payement de leurs marchandises.

Digitized by Google

de tous leurs ressorts ; ils amenèrent la baisse du loyer de l'argent. C'est que le capital, quelle que fût son origine, qu'il provînt de l'épargne locale ou des importations étrangères, n'avait plus les mêmes emplois ni la même circulation qu'autrefois. Il était plus offert. Il faut dire aussi que le commerce avec la Suisse et l'Allemagne étant borné, la base des opérations des Suisses et des Allemands était un peu étroite et que ceux-ci avaient le caractère moins aventureux que les Italiens. Leurs entreprises eurent dès lors moins d'ampleur ; elles furent, par suite, mieux assises.

Les marchands lyonnais s'étaient formés à l'école des Italiens. D'Herbigny en a fait la remarque : « C'est aux Italiens qu'on se reconnoît encore aujourd'huy redevables du génie et de l'intelligence qu'on y a pour le commerce. » Et pénétrant plus avant dans l'étude des conditions des manufactures et du commerce à Lyon, d'Herbigny dit : « L'esprit du marchand règne (en cette ville) plein d'industrie, d'invention et de souplesse aveq beaucoup d'attachement à son intérest, beaucoup d'ordre et d'application aux affaires (30). »

Les opérations de banque, de change et de commerce étaient très intelligemment conduites à Lyon. Les Florentins et les Gênois avaient introduit des pratiques certainement peu communes. Grâce à eux, la plupart des payements étaient « faits en escritures par virement de parties, c'est-à-dire par compensation », et « il y a tel payement où il se soude pour vingt millions d'affaires et où il ne se débourse

(30) *Mémoire sur le Gouvernement de Lion dressé par M. d'Herbigny, intendant en l'année 1698.* (Bibliothèque nationale, mss., fonds français, n° 14325.)

Digitized by Google

pas cent mil escus comptant (31). » Si le crédit était en ce temps si bien ordonné et si facile, c'est que, par bilans trimestriels (32), selon la méthode gênoise, « on ne pert presque pas de vuë son argent. »

Quoiqu'on eût à Lyon des ressources personnelles déjà abondantes, on n'aurait pas pu suffire à tous les besoins du commerce. Aussi, lors de la révocation de l'édit de Nantes, l'ordre fut donné de ménager les marchands étrangers, et d'Herbigny dit que « les Suisses ne furent pas inquiettez. »

Néanmoins une partie de ces familles partirent. Parmi les familles lyonnaises protestantes qui avaient fui, on en comptait qui étaient au premier rang dans le commerce et dont les biens étaient considérables; elles surent emporter leur fortune et entraînèrent avec elles de riches marchands étrangers (33). Ce fut, pour Lyon, un des pires effets de la révocation que la désorganisation du marché des capitaux et du commerce de soies et de produits. La crise de consommation qui suivit aggrava le mal, mais on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle justifia, au point de vue des intérêts privés, ce déplacement hardi et rapide des capitaux.

NATALIS RONDOT.

(*A suivre.*)

---

(31) D'Herbigny. — De Rubys a parlé aussi, dans son Histoire, de « l'ordre et police des payements de Lyon », (p. 499).

(32) On obligeait « les négocians de faire tous leurs billans dans un dépost publicq. »

(33) D'Herbigny a constaté que beaucoup de marchands protestants de Lyon se sont retirés en Suisse, en Hollande, en Angleterre et en Allemagne, et « comme estoient riches et faisoient bonne figure dans le commerce, ont emporté du bien considérablement. »

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

N° 8.

GRANDE vue de Lyon prise au confluent du Rhône et de la Saône. Cette remarquable estampe est gravée en deux feuilles qui se raccordent et mesurent ensemble, entre les traits du cadre, 815 millimètres de largeur, par 182 de hauteur.

A gauche, on voit les bâtiments de la Quarantaine et le coteau de Choulans couronné par le bastion du « Puy d'Ainay », les remparts de la ville descendant jusqu'à la Porte de Saint-Georges et la Saône, la cathédrale et le pont de bois de Bellecour.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Août 1890.

Digitized by Google

Sur le premier plan, la jonction des rivières, la chaîne qui ferme l'entrée de la Saône, la porte, l'église et le rempart d'Ainay dont une partie est complantée de beaux arbres, puis dans le lointain le pont du Rhône.

Au bas de la feuille de droite on lit l'inscription suivante, en quatre lignes, qui est reproduite en latin sur celle de gauche :

« LYON. — La ville de Lyon, dont la scituation est plus commode qu'elle n'est agréable, commencea à porter le nom de Lugdunum apres que Lucius Munatius Plancus son restaurateur, y eut emmené une grande colonie de Romains. Elle a esté de tout temps considérable par le commerce, et anciennement par les Escolles de Rhétorique qui y estoient establies, et par les prix qu'on y donnait à ceux qui excelloient en cette profession. St Irénée a esté un de ses premiers Evesques. Son Eglise principalle est dediée a St Jean. Il n'y a point de lieu au monde ou Dieu soit servi si noblement, puisque ses Chanoines portent tous le titre de Comte. »

En dessous :

« Desssiné et gravé par I. Silvestre. Avec privilege du Roy. A Paris, chez Pierre Mariette, rue S. Jacques a l'Esperance. »

On trouve des exemplaires avant l'adresse de Mariette.

N° 9. — *Veuë du Bastion de Sainct Jean a Lion.*

Petite vue renfermée dans un cercle de 115 millimètres de diamètre. A gauche, le fort Saint-Jean et la porte

Digitized by Google

d'Halincourt, et dans le fond la silhouette de Pierre-Scize. Au bas : *Le Blond excud. cum privil. Regis.*

N° 10. — *Veuë de Pierre Ensize a Lion.*

Petite vue renfermée dans un cercle de 114 millimètres de diamètre. Le château est perché sur rocher, au bas est la porte de ville, et dans le lointain on aperçoit le pont du Change et le massif de la cathédrale. Cette vue est idéale et non exacte. Au bas on lit :

Le Blond excud. cum privil. Regis.

On trouve aussi les n°s 9 et 10 avec l'adresse de *van Merlen excud.*, à la place de celle de *Le Blond.*

M. Faucheux pense que les deux vues, éditées par Le Blond, ont été publiées en 1648. En l'absence de documents certains nous ne pouvons contredire son assertion, mais nous maintenons la date de 1649 ou 1650 pour les grandes vues de la ville publiées par Robert Pigout.

N° 11. — *Veuë de la ville de Lion.* — Israël Silvestre delin. et sculpsit. — Israël excud. cum privil. regis. Sur le premier plan, la Saône, avec le quai Saint-Benoît et le coteau des Chartreux à droite; à gauche, le rocher et le château de Pierre-Scise. Dimensions de la planche : 170 millimètres de largeur, par 97 de hauteur. Le dessin n'a que 90 millimètres de hauteur.

N° 12. — *Veuë d'une partie de la ville de Lion et de la Riviere de Sone.* — Israel Silvestre delin. et fe. Israel excudit, cum privilegio Regis.

Vue prise à l'embouchure de la Saône. Sur le premier

Digitized by Google

plan la Quarantaine, le coteau de Choulans, puis l'église de Saint-Jean, le pont de bois de Bellecour, et à droite Ainay.

Dimensions de la planche : 170 millimètres de largeur, par 98 de hauteur.

N° 13. — *Veuë du Chasteau Gaillard a Lion.* Israël Silvestre delin. et sculp. — Israël ex. cum privil. Regis.

Vue d'un castel construit au XVIe siècle sur l'emplacement occupé actuellement par le sommet de la rue de l'Annonciade et le bas de la place Rouville.

Dimensions de la planche : 171 millimètres de largeur, par 98 de hauteur. Le dessin à 90 millimètres seulement de hauteur.

N° 14. — *Veuë d'un coin du pont du Rosne.*

C'est l'entrée du pont du côté de la ville. Le dessin a, entre les lignes du cadre, 70 millimètres de largeur, par 82 de hauteur.

N° 15. — Petite vue représentant l'abbaye d'Ainay avec un cartouche antique à fronton brisé sur le devant, à l'intérieur duquel est gravé un blason entouré d'une couronne de laurier, et le titre suivant : « *Diverses veus de Lion besine* (sic) *et grave par Israel Silvestre, 1652.* (Ces deux derniers mots sont à peine visibles, dans 1652, le 2 est retourné.

En dessous : A Paris, chez Israël, ruë de l'Arbre-Sec, au logis de M. Le Mercier, Orfevre de la Reine, prez la Croix du Tiroir. Avec privilege du Roy.

Dimensions du dessin entre les traits du cadre : 106 millimètres de largeur, par 91 de hauteur.

Digitized by Google

Dans un coin de l'estampe, à droite, il y a *I. Silvestre f.*
Il existe des exemplaires ou la date est effacée.

N° 16. — *Le Bastion Sainct Iean à Lyon.* Israel ex.

Petite vue du fort Saint-Jean et de la porte d'Halincourt prise à l'aval, du côté de Sainte-Marie des Chaînes. Elle est renfermée dans un rectangle de 102 millimètres de largeur, par 86 de hauteur.

N° 17. — *Belle Cour de Lion.* Israel ex.

Petite vue de la place de Bellecour prise du côté du Rhône, et montrant dans le fond la cathédrale Saint-Jean, l'Antiquaille et la chapelle de Fourvière. Elle est renfermée dans un cadre de 101 millimètres de largeur, par 87 de hauteur.

N° 18. — *La Porte Sainct Clair de Lion.* Israel ex.

Jolie petite vue représentant l'ancienne fausse porte près des Feuillants, avec la machine hydraulique qui puisait l'eau du Rhône. Dans le fond on aperçoit le pont de la Guillotière. Cette estampe est renfermée dans un cadre de 102 millimètres de largeur, par 89 de hauteur.

N° 19. — *Les Cordelliers de Lyon.* Israel ex.

Petite vue de la façade principale et du côté droit de l'église des Cordeliers, avec la croix monumentale élevée au milieu de la place et les maisons adossées au nord du cloître.

Dimensions du cadre : 104 millimètres de largeur, par 86 de hauteur.

Digitized by Google

N° 20. — *Les Jacobins de Lyon.* Israel ex.

Petite vue, finement gravée, de la façade nord de l'église des Jacobins, avec le puits à gauche, et la pyramide qui ornait le milieu de la place.

Dimensions du cadre : 102 millimètres de largeur, par 85 de hauteur.

N° 21. — *Saint Iean de Lion.* Israel excudit.

Vue de la façade de la cathédrale. Dimensions du cadre : 102 millimètres de largeur, par 87 de hauteur.

N° 22. — *Sainct Dizier de Lion.* Israel ex.

Vue de la façade de l'église Saint-Nizier. Dimensions du cadre : 105 millimètres de largeur, par 87 de hauteur.

N° 23. — *Chasteau de Piere en Size de la ville de Lion.* Israel ex.

Vue du château et de la porte de Pierre Scize, prise de Sainte-Marie-des-Chaînes. Dimensions du cadre : 101 millimètres de largeur, par 85 de hauteur.

N° 24. — *Nostre Dame de l'Isle prez Lion.* Israel ex.

Cette vue de l'Ile-Barbe est idéale et n'offre aucune ressemblance avec les lieux qu'elle est censée représenter. Dimensions : 116 millimètres de largeur, par 86 de hauteur.

N° 25. — *Veuë de nostre Dame de l'Isle, proche de la ville de Lion.* Israel Silvestre fecit. — Israel ex. cum privil. Reg.

Vue de l'Ile-Barbe du côté de l'est, mais assez idéale et, comme la précédente, sans aucun rapport exact avec les

Digitized by Google

lieux soi-disant représentés. Elle est du reste gravée à l'endroit, de sorte que sur l'estampe le dessin est renversé. Dimensions du dessin : 140 millimètres de largeur, par 65 de hauteur.

N° 26. — *Veuë d'une partie de la Charité de Lion.* Israel ex.

Vue insignifiante, représentant à gauche un corps de bâtiment à grandes ouvertures cintrées et à deux étages, au centre une chapelle, et à droite deux pauvres. Dimensions : 117 millimètres de largeur, par 91 de hauteur.

N° 27. — *Porte d'Halincourt, de la ville de Lion.* Israel Silvestre fecit. Israel ex. cum privil. Regis.

Vue médiocre et peu exacte du coteau en avant du fort Saint-Jean. On trouve des exemplaires avec un N placé à gauche, et le n° 7 à droite.

Dimensions du dessin : 138 millimètres de largeur, par 63 de hauteur.

N° 28. — *La Porte Neufve de la ville de Lion.* Israel Silvestre fecit. Israel ex. cum privil. Reg.

Cette vue nous paraît représenter la demi-lune avec la porte qui y fut construite et qui existe encore actuellement dans l'enclos du Gymnase de la Croix-Rousse. Cette porte, qui n'a jamais été mise en service, était destinée à remplacer celle de la Croix-Rousse, établie sur le flanc d'un bastion et qu'on se proposait de supprimer pour la reporter au milieu de la courtine, entre ce bastion et celui d'Orléans. Dimensions du dessin : 136 millimètres de largeur, par 66 de hauteur.

Digitized by Google

On trouve des exemplaires avec un N placé à gauche, et le n° 4 à droite.

N° 29. — *Chasteau de Piere en Size de Lion.* Israel excudit.

Vue prise du côté du midi; au premier plan la Saône, le rocher et château de Pierre-Scise; dans le fond, à droite, l'Observance et Sainte-Marie des Chaînes. Dimension de la planche : 161 millimètres de largeur, par 95 de hauteur. Le dessin a 85 millimètres seulement de hauteur.

N° 30. — *Eglise Sainct Iean de Lion.* Israel ex.

Vue de l'église Saint-Jean prise du quai des Célestins. On y voit le chevet des églises Sainte-Croix et Saint-Etienne, le palais archiépiscopal, le pont de bois de Bellecour, et dans le lointain, la Commanderie, les murailles de la ville et Saint-Just.

Dimensions du dessin : 168 millimètres de largeur, par 87 de hauteur.

N° 31. — *Veuë de la Porte et Abbaye d'Enay de Lion.* Dimensions de la planche : 107 millimètres de largeur, par 108 de hauteur.

N° 32. — *Veuë de l'Arsenal et de la Chaine qui ferme la Riviere de Saone, à Lyon.* Dessinée par I. Silvestre et gravée par Perelle. — Avec privilege du Roy, chez Pierre Mariette.

Jolie vue avec l'arsenal et l'église Saint-Michel à gauche, la chaîne et les coteaux de Sainte-Foy et de Choulans à droite. Dimensions du dessin : 261 millimètres de largeur, par 111 de hauteur.

On trouve des épreuves avec l'adresse de Nicolas Langlois à la place de Mariette.

Digitized by Google

N° 33. — *Veüe de l'église de Saint Iean, et du Pont de la Saone à Lyon.* Dessinée par I. Silvestre, et gravée par Perelle. Avec privilege du Roy. Chez Pierre Mariette. On trouve des épreuves avec l'adresse de Nicolas Langlois à la place de Mariette.

Jolie vue prise du pont de Bellecour, mais un peu fantaisiste. On aperçoit le chevet de la cathédrale, les maisons qui bordent la Saône, le pont du Change, le clocher de la Platière, etc.

Dimensions du dessin : 260 millimètres de largeur, par 110 de hauteur.

N° 34. — *Veuë du Palais, et du Port Royal de Lion.* Israel Silvestre del. et fecit, 1652. — Israel excudit cum privil. Regis.

Jolie vue prise de la place de Roanne. On y voit l'hôtel de Fléchères, la maison du Palais-Royal, et entre deux l'église Saint-Jean dont on aperçoit les tours de la façade et une partie de la nef, le pont de bois de Bellecour, et dans le fond le clocher d'Ainay se profile sur le ciel.

Dimensions du dessin : 251 millimètres de largeur, par 115 de hauteur.

N° 35. — *Veuë et Perspective de la Maison de ville de Lion, du costé du Jardin.* Dessigné et gravé par Israel Silvestre, 1652. — Israel ex. Avec privilege du Roy. Ou trouve des exemplaires sans signature, ni date, ni privilège.

Grande et superbe vue de l'Hôtel de Ville en construction, montrant le beffroi terminé, ainsi que la façade, les deux pavillons qui l'accompagnent en retour et une partie des

Digitized by Google

ailes. Dans le fond, à gauche, on voit le clocher de Fourvière.

Dimensions du dessin : 249 millimètres de largeur, par 114 de hauteur.

N° 36. — *Veuë particulière de la ville de Lion, sous Nostre Dame de Fourviere.* Silvestre Sculpt. — Israel excud. cum privil. Regis.

Vue prise de la place des Minimes ; en face Fourvière, à droite le monastère de l'Antiquaille en construction. Dimensions du dessin : 240 millimètres de largeur, par 123 de hauteur.

N° 37. — *Veuë du Bastion S. Iean de Pierre en Size, et d'une partie de la ville de Lion.* — Israel Silvestre, delin. et sculp. — Israel Henriet ex. cum privil. Regis.

Sur le premier plan la Saône, à gauche les fortifications de la porte d'Halincourt, dans le milieu la porte et le château de Pierre-Scize, dont la silhouette est mauvaise et nullement exacte.

Dimensions du dessin : 238 millimètres de largeur, par 113 de hauteur.

D'après M. Faucheux, cette pièce aurait été faite par un des élèves de Silvestre.

N° 38. — *Veuë de l'église des Cordeliers, et d'une partie de la ville de Lion sur le Rosne.* Israel Silvestre, delin. et sculp. — Israel Henriet, ex. cum privil. Regis.

Jolie vue prise de la rive gauche du Rhône, en face le couvent des Cordeliers. Le clocher de l'église se profile sur le ciel, ainsi que celui de Saint-Nizier.

Digitized by Google

Dimensions : 241 millimètres de longueur, par 117 de hauteur.

N° 39. — *Veuë de la face de l'église Cathédrale de Saint Iean de Lyon.* R. Pigout ex. — Avec privilege du Roy.

Jolie petite estampe fort rare. D'après M. Faucheux, cette pièce serait de la même manière, et probablement de la même époque que les sept vues de Lyon publiées par Robert Pigout. Cependant la gravure en est moins accentuée ; elle est un peu plus fine, et l'on peut déjà y reconnaître le graveur qui, peu de temps après, doit produire Notre-Dame de Lorette.

Dimensions du dessin : 163 millimètres de largeur, par 86 de hauteur.

N° 40. — *Veuë du Pont du Rhosne a Lion.*

Estampe dessinée par Silvestre et gravée par F. Flamen. Elle n'offre aucun intérêt, n'étant pas exacte, et représentant aussi bien le pont d'Avignon que tout autre pont semblable.

Dimensions de la planche : 186 millimètres de largeur, par 104 de hauteur.

Ici se termine la description de l'œuvre d'Israël Silvestre, relative à Lyon, ne croyant pas devoir y joindre les vues des environs, telles que celles de la *Maison de Vimy*, la *Vue d'Albigny*, etc., qui sont en dehors du cadre que nous nous sommes imposé.

Quoique la plupart de ces vues ne soient pas d'une exactitude irréprochable, elles présentent cependant des détails d'une grande valeur pour l'Histoire topographique et monumentale de la ville de Lyon.

Digitized by Google

XIV. MERIAN (1657).

Mathieu Mérian, peintre et célèbre graveur à l'eau-forte et au burin, né à Bâle, le 22 septembre 1593, mort aux eaux de Schwalbach (duché de Nassau), le 19 juin 1650. Après un séjour de quatre ans à Zurich, chez le graveur Dietrich Meyer, qui fut son maître, il se rendit à Nancy pour y graver à l'eau-forte les Obsèques du duc Henri II, d'après Claude de la Ruelle. Il alla ensuite à Paris, et s'y lia d'amitié avec Jacques Callot. Les deux artistes se communiquèrent leurs projets, leurs ouvrages, et, pour ainsi dire, leurs talents. Quelques années après, Mérian revint dans sa patrie ; il voyagea en Allemagne, travailla à Stuttgard et ensuite à Francfort, où il s'associa aux travaux de Jean-Théodore de Bry, dont il épousa la fille. De retour à Bâle, il donna une grande quantité de paysages des plus riantes contrées de l'Allemagne, gravés à l'eau-forte, ainsi que des parties de chasse d'après Tempesta. Enfin, cédant aux sollicitations de son beau-père, il s'établit définitivement à Francfort.

C'est dans cette ville qu'il publia ses principaux recueils de planches, parmi lesquels nous citerons :

Les premiers volumes du *Theatrum Europæum*.
L'Archontologia Cosmica de Gottfried.
L'Itinerarium Italiæ.

Enfin, son œuvre principale, *Les Topographiæ de Zeiler* ou *Zeiller*, qui comprend les provinces suivantes, réunies en 10 volumes in-folio :

Digitized by Google

A. — *Austria, Styria, Carinthia, Carniola, Tyrolis, 1649*, avec trois suppléments, l'un de *1656*, et les deux autres de *1677*.
B. — *Bohemia, Moravia, Silesia, 1650*.
C. — *Bavaria, 1644*. Supplément, *1656*.
D. — *Franconia, 1648*.
E. — *Suevia, 1643*. Supplément, *1654*.
F. — *Palatinatus Rheni, 1645*.
G. — *Hassia*, sans date (*1646 ?*), et aussi *1655*.
H. — *Archiepiscopatus Moguntinensis, Trevirensis, Coloniensis, 1646*.
I. — *Westpalia*, sans date.
K. — *Saxonia, inferior, 1653*.
L. — *Ducatus Brunsvicensis et Luneburgensis, 1654*.
M. — *Saxonia superior, Thuringia, Misnia, Lusatia, 1650*.
N. — *Electoratus Brandenburgensis, Pomerania, Prussia, Livonia*, sans date (*1652 ?*).
O. — *Circulus Burgundiensis, 1654*.
P. — *Alsatia, 1644*. Supplément, *1654*.
Q. — *Gallia*, 13 parties, *1655-1661*.
R. — *Helvetia, Rhætia, Valesia, 1642*, et aussi *1654*.
S. — Table générale, 1672.

Mérian est remarquable entre tous les graveurs à l'eau-forte par la quantité, la variété et la beauté de ses ouvrages, parmi lesquels, sans doute, il faut distinguer ce qui appartient à lui-même, de ce qui a été composé par d'autres sous son nom.

Après la mort de Matthieu Mérian, en 1650, son fils Caspar continua le commerce de son père et acheva la publication des *Topographies* de Martin Zeiller.

Digitized by Google

Dans cette œuvre colossale, la France est divisée en treize parties, qui sont :

I. — L'Ile de France, 1655.
II. — La Picardie, 1656.
III. — La Champagne et Brie, 1656.
IV. — La Bourgogne et les provinces de Bresse, Nivernais et Dombes, 1656.
V. — Les provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Bourbonnais, 1657.
VI. — Le Berry, Auvergne et Limousin, 1657.
VII. — La Beauce, le pays Chartrain, l'Anjou, le Maine, le Perche, Vendôme, le Blaisois, Dunois, la Touraine et l'Orléanais, 1657.
VIII. — La Normandie, 1657.
IX. — La Bretagne, 1661.
X. — La Guyenne, Gascogne, Saintonge, Béarn, Périgord et l'Agenois, 1661.
XI. — Le Languedoc, Albigois, Foix, Gévaudan, Lauraquez, Velay, Vivarais, Quercy et Rouergue, 1661.
XII. — Le Comtat-Venaissin, Avignon, Nice et la principauté d'Orange, 1661.
XIII. — Le Dauphiné, 1661.

Le titre général pour la France est :

Topographia GALLIÆ Sive Descriptio et delineatio famosissimorum locorum in potentissimo Regno Galliæ : partim ex usu et optimis Scriptoribus diversarum Linguarum, partim ex Relationibus fide dignis per aliquot annos collectis, in ordinem redacta, et publico data, Per Martinum Zeillerum. Francofurti, Cura et impendio Caspari Meriani. Anno M. DC. LV.

Digitized by Google

Il existe une seconde édition de la *Description de la France*, avec texte hollandais. Amsterdam, veuve J. Boerse, 1660-1663, 4 volumes.

Le titre de la cinquième partie est :

M. Z. *Topographiæ Galliæ sive Descriptionis et delineationis famosissimorum locorum in potentissimo Regno Galliæ. Pars V. Provinciarum Lyonnois, Forest, Beauiolois et Bourbonnois, principaliora ac notiora oppida et loca continens. Francofurti, Apud Casparum Merianum. M. DC. LVII. Cum Privilegio Sac. Caes. Maj.* (1).

Après une description succinte des provinces, sont des notices pour chacune des villes principales, châteaux et monastères : Ainay, Saint-Amand, L'Arbresle, Beaujeu, Belleville, Bourbon-L'Archambaud, Saint-Etienne, Feurs, Saint-Germain-Laval, L'Ile-Barbe, Montbrison, Moulins, La Palisse, La Pacaudière, Saint-Rambert, Saint-Symphorien-en-Lay, Roanne, Tarare, Vimy, Villefranche, etc.

La description de Lyon occupe douze pages (de 7 à 18); c'est, avec quelques additions relatives aux ponts et monuments édifiés depuis 1631, un résumé assez détaillé de l'importante notice sur cette ville, publiée par Abraham Golnitz (2), dans son *Ulysses Belgico-Gallicus. Lugduni Batavorum. Ex officinâ Elzeviriandâ,* 1631, in-12 (3).

---

(1) Martin Zeiller. *Topographies françaises ou description et représentation des principaux lieux du très puissant royaume de France.* Ve partie, renfermant les villes et lieux principaux et plus connus des provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Bourbonnais.

(2) Golnitz a séjourné à Lyon du commencement de décembre 1630 jusqu'au 14 janvier suivant. (Péricaud. *Notes et Documents,* année 1631.)

(3) M. A. Vachez a traduit et publié la description latine de Golnitz

Digitized by Google

Voici l'indication des planches qui accompagnent la Ve partie et qui ne sont que des copies de plans et vues déjà publiés par Simon Maupin et Israël Silvestre :

1°. — *Une carte du Gouvernement General du Lyonnois, suivant les derniers Estats Generaux, ou sont Le Lyonnois, Forez, Beauiolois, Bourbonnois, Auvergne, La Marche,* etc.

Entre les traits extérieurs du cadre, cette carte, assez détaillée du reste, a 367 millimètres de largeur, par 278 de hauteur.

Les longitudes et latitudes tracées sur les bords ne sont pas exactement indiquées : Ainsi, la latitude de Lyon ne serait, d'après cette carte, que de 45° 22' environ, tandis qu'elle est en réalité de 45° 45' 45". Mais à cette époque les instruments et les méthodes en usage pour la détermination des positions géographiques étaient loin de présenter le degré de précision de ceux employés actuellement.

2°. — *Prosp. desz Schlosses de Bourbon-L'Archambaut* (4).

Vue renfermée dans un cadre de 282 millimètres de largeur, par 188 de hauteur.

3°. — *Plan de Lyon.* Dans le ciel, au milieu, les armes de France et de Navarre ; à droite, le blason du marquis de Villeroy, et à gauche, celui de la ville. Le nom de la cité en latin et en français : LVGDVNVM, LYON.

Au bas et à gauche, un index comprenant 70 numéros

---

sous ce titre : *Lyon au XVIIe siècle, extrait de l'Itinéraire en France et en Belgique, d'Abraham Golnitz.* Lyon, 1877. Nous y renvoyons le lecteur.

(4) *Prospect. desz Schlosses.* Vue du château.

Digitized by Google

inscrits sur le plan donne l'indication des lieux et monuments principaux de la ville.

Ce plan n'est qu'une copie de celui publié vers 1630 par Simon Maupin, avec les deux ponts de Bellecour et Saint-Vincent, et l'Hôtel de Ville nouvellement construit sur les Terreaux ajoutés. Les numéros de l'index sont identiques et correspondent aux mêmes monuments, sauf les nos 69 et 70 en plus.

Assez délicatement gravé, il est renfermé dans un cadre de 338 millimètres de largeur, par 272 de hauteur, soit de dimensions un peu plus grandes que l'original. (Voir chap. XI, plan B.)

4°. — *Prosp. de la Ville de Lyon, du Coste de Occidens.*

Cette vue est une copie de celle gravée par Israël Silvestre sous ce titre : *Veue de Lion du fauxbourg de la Guillotiere.*

En dessous et à l'intérieur du cadre est un index se rapportant aux monuments indiqués par des lettres et des chiffres dans cette vue, et sur une autre gravée dans le bas de la même planche, sous ce titre : *Prosp. de la Ville de Lyon du Coste de Oriens*, qui est aussi la copie d'une vue d'Israël Silvestre, portant ce titre : *Veue depuis le Chemin-Neuf.* Ces deux vues sont de dimensions un peu moins grandes que les originaux ; elles sont renfermées dans un cadre de 350 millimètres de largeur, par 127 de hauteur pour la première, et 134 pour la seconde. (Voir chap. XIII, estampes nos 3 et 3 *bis*, 5 et 5 *bis*.)

5°. — *Prosp. de la Ville de Lyon, du Coste de Septentrio.*

Même vue que celle gravée par Israël Silvestre, sous ce titre : *Veue de Lion remontant par le Rhosne.*

Digitized by Google

En dessous et à l'intérieur du cadre est un index se rapportant aux monuments et lieux indiqués par des lettres et des chiffres dans cette vue et dans celle gravée dans le bas de la même planche, sous ce titre : *Prosp. de la Ville de Lyon, du Coste de Meridies*, qui n'est aussi qu'une copie de celle gravée par Israël Silvestre, sous ce titre : *Veue despuis les Chartrevx*. Ces deux vues sont un peu moins grandes que les originaux ; elles sont renfermées dans un cadre de 340 millimètres de largeur, par 127 de hauteur pour la première, et 137 pour la seconde. (Voir chap. XIII, estampes nos 2 et 2 *bis*, 6 et 6 *bis*.)

6°. — Dans le bas, à droite : *Prosp. de la Maison de Ville de Lyon.*

Vue perspective de l'ensemble des bâtiments de l'Hôtel de Ville, avec une pyramide sur la place des Terreaux et une partie des jardins au levant :

A gauche : *Portal de la Maison de Ville de Lyon.*

Enfin, dans le haut, est un plan de détail du nouvel Hôtel de Ville et des jardins qui l'accompagnaient du côté du Rhône. Ces trois pièces, assemblées sur une même feuille, sont des copies très réduites des dessins du projet de Simon Maupin, que le Consulat fit graver à ses frais et dont les exemplaires sont assez rares aujourd'hui.

Le plan est renfermé dans un cadre de 516 millimètres de largeur, par 135 de hauteur ; la vue d'ensemble de l'Hôtel de Ville, dans un cadre de 339 millimètres de largeur, par 128 de hauteur, et la façade dans un troisième cadre de 169 millimètres de largeur, par 130 de hauteur.

7°. — *Hospital de la Charité de la Ville de Lyon.*

Vue générale de l'Hospice de la Charité, réduite de moitié

Digitized by Google

d'après l'estampe jointe à la sixième édition de l'*Institution de l'Avmosne generale de Lyon*, publiée en 1657, et qui a pour titre : *Portraict dv magnifique bastiment de l'Hospital de la Charité de la ville de Lyon.*

La copie donnée par Mérian a 309 millimètres de largeur, par 234 de hauteur.

8°. — *Prosp. du Palais et du Port Royal de Lion.*

Jolie vue d'après celle gravée par Israël Silvestre en 1652, sous ce titre : *Veüe du Palais, et du Port Royal de Lion.*

Elle est un peu plus grande que l'original, ayant 283 milimètres de largeur, par 186 de hauteur. (Voir chap. XIII, estampe n° 34.)

9°. — Dans le haut de la planche : *Les Jacobins de Lyon.*

Cette vue est la reproduction de celle gravée sous le même titre par Israël Silvestre, mais moins finement exécutée. Elle est un peu plus grande que l'original, et mesure, entre les lignes du cadre, 160 millimètres de largeur, par 106 de hauteur. (Voir Chap. XIII, estampe n° 20.)

Dans le bas : *S. Iean de Lion.*

Cette vue est aussi la reproduction d'une gravure d'Israël Silvestre, publiée à Lyon par Robert Pigout, sous ce titre : *Veüe de la face de l'Eglise cathedrale de S. Iean de Lyon.*

Elle est, du reste, bien inférieure à l'original, et mesure entre les lignes du cadre, 160 millimètres de largeur, par 140 de hauteur. (Voir chap. XIII, estampe n° 39.)

10°. — Dans le haut de la planche : *Les Cordelliers de Lion.*

Cette vue est la reproduction agrandie de la jolie petite gravure d'Israël Silvestre intitulée : *Les Cordelliers de Lion.*

Digitized by Google

Elle mesure entre les traits extérieurs du cadre, 162 millimètres de largeur, par 106 de hauteur. (Voir chap. XIII, estampe n° 19.)

Dans le bas de la même planche : *Saint-Dizier de Lion.*

Reproduction agrandie de la vue, gravée sous le même titre, par Israël Silvestre. Elle a 163 millimètres de largeur, par 139 de hauteur. (Voir chap. XIII, estampe n° 22.)

11°. — Dans le haut de la planche : *Porte Saint-Clair de Lion.*

Reproduction agrandie de la jolie petite vue gravée sous ce titre par Israël Silvestre. Elle mesure entre les traits extérieurs du cadre, 162 millimètres de largeur, par 118 de hauteur. (Voir chap. XIII, estampe n° 18.)

Dans le bas de la même planche : *Bastion S. Iean à Lion.*

Reproduction aussi agrandie d'une petite estampe gravée par Israël Silvestre, sous le même titre. Elle mesure entre les traits du cadre, 162 millimètres de largeur, par 129 de hauteur. (Voir chap. XIII, estampe n° 16.)

12°. — Dans le haut de la planche. *Chast. de St Pierre en Lion.*

Cette vue du château de Pierre-Scise est la reproduction de celle gravée par Israël Silvestre, sous ce titre : *Chasteau de Pierre en Size de Lion.* Elle a, entre les traits extérieurs du cadre, 162 millimètres de largeur, par 100 de hauteur. (Voir chap. XIII, estampe n° 29.)

Dans le bas de la même planche : *Belle Cour de Lion.*

Reproduction agrandie de la petite vue gravée sous le même titre, par Israël Silvestre. Dimensions extérieures du cadre : 162 millimètres de largeur, par 145 de hauteur. (Voir chap. XIII, estampe n° 17.)

Digitized by Google

13°. — Dans le haut de la planche : *Chasteau de Movlins en Bourbonnois*.

Dans le bas : *Maison de Vimy. Pres de Lyon.*

Ces deux vues, qui ont 163 millimètres de largeur, par 120 de hauteur pour la première, et 124 pour la seconde, sont des reproductions de vues gravées par Israël Silvestre.

14. — *Rovanne.* Grande estampe représentant une vue panoramique de la ville de Roanne. Elle a entre les traits extérieurs du cadre, 367 millimètres de largeur, par 182 de hauteur.

En résumé, quoique les planches de Mérian ne soient que des copies, elles présentent cependant un certain intérêt historique, en ce sens qu'elles constituent une réunion de vues de la cité et de ses monuments, assez complète pour donner une image fidèle et représentative de ce qu'elle était vers le milieu du XVIIe siècle, et, par suite, peuvent suppléer aux œuvres originales qu'elles reproduisent et dont quelques-unes sont de toute rareté.

J.-J. GRISARD,

(*A suivre.*) *Ingénieur topographe.*

Digitized by Google

Digitized by Google

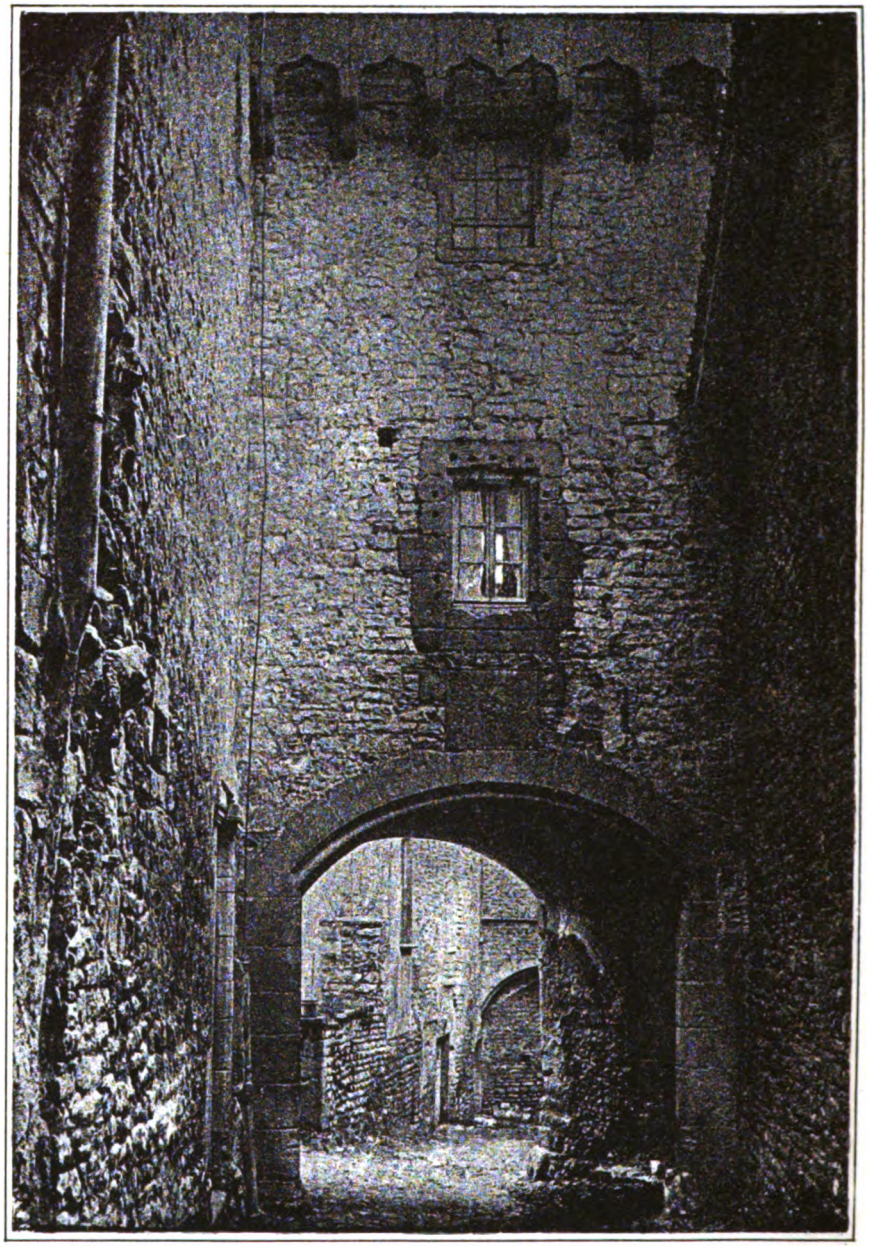

Photo. P. Roustan *Société Polygraphique. - Roanne*

CHAZAY D'AZERGUES

Porte d'entrée du Château des Abbés d'Ainay

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE XI

THÉODORE DU TERRAIL, 1455 à 1505. — CHAPELLE SAINTE-MARIE. — CONSTRUCTION DU PALAIS ABBATIAL A CHAZAY. — LE CHEVALIER BAYARD. — BAGNOLS. — LISSIEU.

Aussi les habitants de notre cité redoublèrent-ils de prières à la Vierge et aux saints et plusieurs chapelles dédiées à Notre-Dame, ainsi que les nombreuses statues de la sainte Vierge que l'on voyait sur le devant des maisons, viennent nous attester leur dévotion pour la Mère du Sauveur.

Dans le grand bourg, au coin de la maison qui fait l'angle de la rue des Varennes et de la rue du Château, se trouve encore une de ses vieilles statues, qui date du XIVe siècle.

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* d'Août 1890.

Digitized by Google

Elle est malheureusement mutilée en partie, ainsi que l'écusson qui est à ses pieds, qui serait venu nous indiquer quelle était la noble famille qui l'avait érigée.

D'ailleurs, nos habitants ne faisaient que suivre l'exemple de nos rois, dont la piété sut toujours mettre la France sous la protection particulière, de la Vierge Marie. C'est ainsi qu'en 1476, Louis XI, de passage à Lyon, voulut que Notre-Dame de Fourvières fût invoquée comme la grande protectrice de la France, et dans cette pensée il la créa châtelaine de vingt-cinq villages dans le Lyonnais (1).

Au prieuré de Chazay, la dévotion envers la Mère de Dieu était également en grand honneur, et la chapelle de Notre-Dame dans l'église Saint-Pierre, était particulièrement visitée. En ce temps le prieur, en même temps que sacristain de Chazay, était frère Guillaume Monet, qui reconnaît devoir chaque année au couvent d'Ainay, 24 sols viennois pour la pitancerie, 15 sols viennois pour l'anniversaire de frère Martin, son prédécesseur, et 20 sols pour l'anniversaire de feu frère Chantre, de Chazay (2). Quant au curé d'alors il se nommait Laflotte, comme en fait foi la pierre tombale qui existe dans l'ancienne église du bourg.

L'abbé Théodore du Terrail rendit pour quelque temps à notre petite ville un peu de cette importance et de cette beauté dont elle avait joui avant les malheurs de la guerre de Cent Ans. Il refit les fortifications, répara les murailles et bâtit le magnifique château gothique dont on admire encore maintenant certains morceaux que le temps a épargnés. De nombreux hommes d'armes gardaient la forteresse et la ville

(1) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 395. Note.
(2) Arch. du Rhône. Ainay. 2e arm., vol. 47, chart. 1, fol. 465.

Digitized by Google

dont la défense avait été confiée au chevalier Christophe de Thélis, des seigneurs de Charnay, 1479 (3).

Ce fut dans le cours de cette année 1479, que nos pays furent envahis par une multitude considérable de sauterelles, chenilles et limaces, qui détruisirent les blés, l'herbe des prairies, les feuilles et les fruits des arbres. On ordonna des prières publiques dans tout le Lyonnais. Partout se firent de grandes processions que les habitants de nos campagnes suivirent en pleurant et en chantant les litanies des saints. L'official de Lyon *excommunia* ces animaux malfaisants, qui moururent tous, nous dit le bon moine B. Maillard (4).

Après ce fléau il en parut un autre; l'hiver de 1480 fut des plus rigoureux. Du 26 décembre au 6 février il y eut une neige si abondante et si continue, que les oiseaux et bestiaux moururent de faim et de soif. La Saône et le Rhône furent tellement gelés que les chevaux, attelés à des voitures pesamment chargées, traversèrent facilement ces deux cours d'eau sur la glace. Les vignes et les blés furent gelés, ce qui occasionna l'année suivante, la famine, la peste et la mort de beaucoup de malheureux (5). Les abbayes d'Ainay et de Savigny distribuèrent de grandes aumônes autour d'elles (6) 1481, avec d'autant plus d'opportunité que ce fut une suite d'années malheureuses.

L'été de 1485 fut très pluvieux et très froid, la grêle tomba fréquemment et l'on fut tourmenté par une multi-

(3) *Mazures*, t. I, p. 636.
(4) B. Maillard, p. 26.
(5) B. Maillard, p. 26.
(6) B. Maillard, p. 28.

Digitized by Google

tude considérable de moucherons et d'insectes appelés *bardanes ;* l'année 1486 fut sèche et improductive (7).

Le seigneur de Chazay vint généreusement au secours des pauvres manants, ses vassaux, et pour que ses ressources fussent plus abondantes, il rétablit avec une grande sagesse l'ordre dans les finances du monastère. Beaucoup de prieurs, par suite des bouleversements précédents, ne donnaient plus les rentes convenues. Il réunit en un chapitre général tous ces hauts dignitaires et exigea les redevances en leur entier, 1485 (8). Le couvent retrouva les revenus nécessaires à l'entretien de ses nombreuses seigneuries, grâce à l'énergique initiative de l'abbé du Terrail, qui fit également intenter une action contre les habitants de Chazay et de Marcilly, qui cherchaient à se soustraire aux obligations du vassal envers son seigneur (9).

Ce fut aussi pour créer des ressources aux nombreux malheureux de la contrée qu'il entreprit la construction de son palais abbatial à Chazay. Sur l'emplacement du prieuré, qui fut supprimé et dont les moines furent transportés au couvent d'Ainay, il traça cette belle demeure, qui fut divisée en deux corps de bâtiments. L'un au nord, qui a conservé jusqu'à nos jours l'ancienne salle du chapitre (maison Péchet), fut affecté au logement de l'archevêque de Lyon, qui jusqu'à cette époque avait eu sa maison dans la ville.

C'était alors l'illustre archevêque Charles de Bourbon, qui, nommé en 1446 à l'âge de onze ans, ne fit son entrée à Lyon qu'en 1466 et ne fut sacré qu'en 1470. Il venait de

(7) B. Maillard, p. 31 et 35.

(8) Arch. du Rhône. Ainay. 2e arm., vol. 41, chart. 8, fol. 399.

(9) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280, chart. 36.

Digitized by Google

reconstruire le palais archiépiscopal à Lyon ; il s'entendit avec Théodore du Terrail pour la reconstruction de sa demeure à Chazay.

Nous allons essayer de donner la description de cet édifice, qui a bien changé d'aspect depuis lors, nous aidant du compte rendu qui en a été fait, en 1757, par Charles Dumarest, docteur en Sorbonne, chanoine-sacristain de Saint-Paul à Lyon, conseiller au parlement des Dombes, et vicaire général de Son Eminence le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon et abbé d'Ainay. Il avait été chargé de ce travail au moment où les ruines de la forteresse et les restes du palais abbatial avaient été abenevisés au sieur Jean de Saint-Michel, capitaine châtelain (10).

Construit au nord du donjon, qui occupait l'emplacement actuel du pensionnat des sœurs Saint-Charles, le château d'Antoine du Terrail lui était relié par des galeries que l'on voit encore et par des souterrains. L'entrée, défendue par des tours et ponts-levis, se trouvait derrière le chevet de l'église paroissiale. Trois portes fortifiées défendaient l'accès de la cour intérieure, le long de laquelle s'étendait à l'est tout le corps de logis. Divisé en deux demeures distinctes l'une de l'autre par des entrées qui s'ouvraient au bas de deux jolies tours gothiques, l'une carrée et l'autre octogone, ce bâtiment avait une quarantaine de mètres de longueur, s'étendant du midi au nord, parallèlement à l'église romane, qui contribuait à donner à cette cour un aspect féodal et des plus religieux. Ces tourelles renfermaient les escaliers de chaque demeure dont l'une, celle du nord, était affectée à l'archevêque de Lyon, et l'autre,

(10) Papiers de M. Simy, à Chazay.

Digitized by Google

celle du midi, au seigneur abbé. Tourelles fort élégantes, elles étaient surmontées l'une et l'autre d'un toit pointu très élancé, et dominaient tout l'édifice avec la grande tour ronde de la façade orientale.

Quelques degrés seulement conduisaient aux appartements de l'archevêque, dont un était particulièrement remarquable. C'était une vaste salle gothique, que l'on peut encore admirer, quoiqu'elle ait été divisée en plusieurs pièces. Elle était probablement autrefois la salle du Chapitre dans l'ancien prieuré.

L'entrée de la demeure de l'abbé d'Ainay prenait au bas de la tour carrée par une jolie porte, entourée de sculptures gothiques, de feuilles de chou et d'acanthe admirablement fouillées, et surmontée des armes des du Terrail, ayant pour cimier la mitre et la crosse abbatiales; elles sont encore intactes. Une dizaine de degrés conduisaient au premier étage dans les appartements de l'abbé.

La façade qui donnait sur cette cour intérieure était particulièrement remarquable. Deux rangs de croisées à meneaux garnies de verrières coloriées s'ouvraient sur toute la longueur de l'édifice, et d'élégantes sculptures couraient à l'entour, accompagnant toutes les arêtes. Aux rebords des toits étaient des corniches sculptées, et par dessous d'élégantes galeries. Des gargouilles grimaçantes aux cheneaux, des embellissements architecturaux aux tours, aux angles des murs et aux pignons des toits, venaient donner à cette demeure un aspect des plus Moyen Age. De nos jours encore, malgré les honteuses mutilations qu'elle a subies, cette demeure conserve l'aspect fort intéressant d'une maison seigneuriale au xve siècle. Les appartements de l'abbé s'étendaient au-dessus de vastes caves ou souterrains, qui servaient de refuge et de magasins en cas de siège. La pre-

Digitized by Google

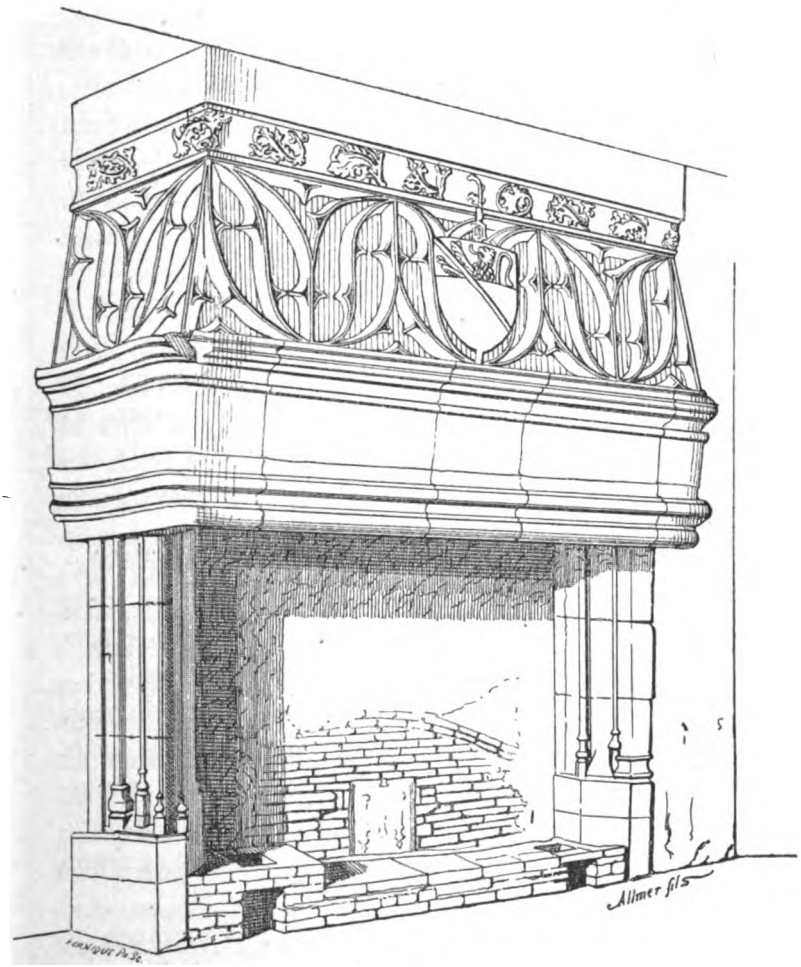

CHAZAY-D'AZERGUES

Cheminée du Château des abbés d'Ainay, seigneurs de Chazay.

Digitized by Google

mière pièce était la salle des gardes, ornée d'une vaste cheminée où valets et hommes d'armes pouvaient se chauffer à l'aise. De là on entrait dans la salle d'audience ou de justice, décorée d'une cheminée ausssi vaste et aussi belle.

Les prisons se trouvaient dans la grande tour dite du beffroi, où loge actuellement le sonneur de la paroisse, la fenêtre barreaudée en indique encore la place au chevet de l'église romane.

Au second étage étaient les appartements particuliers du du seigneur baron. Un salon de réception avec fresques et plancher à la française, se présentait en entrant ; on y voyait une très belle cheminée dont il reste encore quelques vestiges. A côté, la chambre à coucher de l'abbé, prenant ses jours à l'orient et offrant la vue la plus étendue et la plus gracieuse sur les Monts-d'Or, les côtes de Marcilly, de Civrieux et sur les méandres de l'Azergues.

C'est dans cette pièce que se trouve la remarquable cheminée, que nous reproduisons ici, et sur laquelle les armes de Bayard font un si joli effet. Toutes ces salles étaient ornées de peintures et de plafonds artistement travaillés.

La façade extérieure de ce château s'étendait à l'orient, dominant la vallée, et se trouvait gardée par des fossés profonds, une grosse tour crénelée, des terrasses et remparts superposés, qui descendaient jusqu'au bas des Balmes. Tout contribuait à donner à cette noble demeure un aspect aussi élégant que sévère.

Mais tout a bien changé depuis 1793 ; les tours ont été découronnées et les armes et sculptures ont subi le vandalisme révolutionnaire. Puis les différents propriétaires, qui ont habité ces lieux depuis la Révolution, ont fait les changements qui leur convenaient, sans tenir aucun compte de l'art et du bon goût, complétant ainsi sans s'en douter les

Digitized by Google

ravages de 1793. Les croisées ont été bouchées en partie ou dépouillées de leurs croisillons, un pigeonnier a été placardé contre la tour octogone et lui enlève toute sa beauté extérieure. Une construction à deux étages et à deux croisées de façade a été élevée à côté de la grande tour, devant le mur oriental, détruisant l'harmonie extérieure de cette construction ; c'est la maison actuelle de l'aumônier des Sœurs Saint-Charles.

Telle fut cette demeure bâtie par Théodore du Terrail, vers 1480.

Le nouvel édifice était à peine achevé, que le cardinal Charles de Bourbon mourait et laissait son siège à Hugues de Talaru, d'une famille toute lyonnaise et grandement ami de l'abbé d'Ainay. Aussi les bons rapports continuèrent-ils à régner entre ces deux hauts personnages, et Chazay vit réceptions et fêtes brillantes. Ils s'entendirent surtout pour repousser loin de leurs territoires des bandes de soldats indisciplinés qui renouvelaient les horreurs des Ecorcheurs.

Nous connaissons les méfaits de ces nouveaux Routiers par les chroniques du temps, qui racontent que le roi Charles VIII, venant du Forez, s'arrêta à l'abbaye de Savigny, vint coucher au château de Saint Bel et arriva à Lyon dans les premiers jours de mars 1488. Le 7 mars, étant reparti de Lyon, il dîne à L'Arbresle et va coucher à Tarare (11). Ce fut dans ce voyage que le roi put se convaincre des excès commis par ces gens sans aveu. Leurs bandes s'étaient formées à l'arrivée au trône du roi Charles VIII, lorsque ce prince avait élevé les tailles dans nos provinces. « Aussi, nous dit La Mure, en ces pays, en raison des dites charges,

(11) B. Maillard. *Chronique*, p. 40.

Digitized by Google

étaient advenus plusieurs cas pitéables et douloureux... provenant des grandes pilleries et roberies (12). »

A la demande de Pierre, duc de Bourbon, prince des Dombes et comte de Beaujolais, Charles VIII chercha le moyen de mettre fin à ces brigandages. En conséquence, vers 1491, il nomma un prévôt de maréchaux qui eut toute autorité pour réprimer les désordres qui se commettaient dans nos provinces. « Ces grands rançonnements, est-il dit dans l'ordonnance, exactions et pilleries se font chaque jour par les gens de guerre et autres vagabonds, pillards et sans adveu, qui souventes fois passent et repassent, pillent, ravissent de force les biens des sujets, les battent, rançonnent, font grands et innombrables maux, qui demeurent impunis (13). »

Il y eut donc encore de nombreuses alertes dans la baronnie de Chazay, et il fallut les valeureuses chevauchées de maréchal de guerre, Christophe de Thélis, pour faire respecter les domaines de l'abbé d'Ainay dans notre vallée. Le sire de Châtillon, les hommes d'armes du Chapitre et de l'abbaye de Savigny y contribuèrent activement pour leur part. De telle sorte qu'un an et demi plus tard, quand Charles VIII repassa par nos contrées, ces bandes de pillards avaient disparu. Ce fut à ce dernier voyage, 30 octobre 1490, que le roi visita le château de Bagnols. Roffec de Balzac, qui

---

(12) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 336, note.

(13) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 430, note.

Tailles. Impôt levé sur les roturiers en proportion de leurs biens et de leurs revenus, c'était un impôt personnel et territorial. Le mot de taille, croit-on, vient de ce que les collecteurs se servaient d'une taille de bois pour marquer les sommes perçues. Chéruel.

Roberie : vol et larcin, vient de l'ancien mot *rober*, voler.

Digitized by Google

en était alors seigneur, le reçut magnifiquement, entouré de toute la noblesse de nos pays.

Ce château de Bagnols, qui a vu le roi Charles VIII et plus tard Mme de Sévigné lorsqu'il appartenait à M. Du Gué, père de Mme Emmanuel de Coulanges, semble avoir été construit par les de Balzac au xve siècle. « Situé à une demi-lieue du Bois-d'Oingt, nous dit M. Poidebard (14), sur la route de Tarare à Villefranche, dominant la vallée d'Azergues, le château de Bagnols a eu le rare bonheur de ne subir jusqu'à ce jour ni démolition, ni restauration, si ce n'est qu'il a été découronné de ses tours ramenées au niveau du toit. Le corps de bâtiment construit en carré avec cour intérieure, l'enceinte des fossés, les vastes appartements avec leurs boiseries et leurs fermetures anciennes, la belle salle d'honneur avec sa cheminée monumentale, tout cet ensemble intact et bien conservé, aide puissamment l'imagination à se représenter l'arrivée d'un grand personnage dans cette noble demeure, son carrosse roulant lourdement sur le vieux pavé, franchissant le pont-levis et l'antique porte voûtée, et s'arrêtant au bas de l'escalier dans la cour intérieure, près du vieux puits qui conserve encore sa garniture de fer. »

Quelque temps après, le sire de Balzac suivait le roi en Bretagne, emmenant avec lui une troupe de cinq cents lances, commandée par les valeureux chevaliers de la vallée d'Azergues. Mais Roffec ne devait pas revoir ses riches seigneuries de Châtillon et de Bagnols, il mourut dans cette expédition sans laisser de postérité. Son frère puîné,

(14) A. Poidebard. *Les Voyages de Mme de Sévigné en Lyonnais. Revue du Lyonnais*, 1889, t. VII, p. 137.

Digitized by Google

Geoffroy, seigneur de Montmorillon et de Saint-Clément en Bourbonnais, hérita de ses domaines (15).

En février 1491, il y eut une grande inondation de la Saône et de l'Azergues, les eaux emportèrent maisons, meubles, bestiaux et même bien des gens (16). Il est à remarquer que ces inondations qui laissaient dans les champs de nombreux animaux morts et des eaux qui séjournaient longtemps dans les caves et les bas-fonds, amenaient presque toujours la peste. En effet, dans le courant de 1494, la peste fait son apparition et vient contribuer au malheureux sort des habitants de notre vallée. Les archives des comtes de Lyon font mention des prières ordonnées en cette occurrence. « Le 26 août 1494, le Chapitre ayant égard à ce que le roi Charles VIII était dans les pays éloignés (campagne de Naples), et que la *peste* augmentait, de jour en jour ordonne que les clercs et clergeons iront chanter des hymnes devant l'image de Notre-Dame du Haut-Don (17). » Il fut ordonné de même dans la baronnie.

---

(15) B. Maillard. *Chronique*, p. 54 et 55. Vachez, *Châtillon-d'Azergues*, p. 27-28.

Le château de Bagnols appartenait au commencement de ce siècle à la famille Chavanis, si honorablement connue dans nos contrées. Cette famille, originaire de Cublize, paraît à Lyon vers la fin du XVIIe siècle, elle avait pour armes : *D'azur à une bande d'argent, accompagnée de deux étoiles de même.* Elle s'allia aux Gueydon de Meyré, Caquet d'Avaize, Reynard de la Rochette, Granjon, Pagani, Falsan, Morand de Jouffrey et Regnault de Bellescize. Mlle Julie Chavanis, en se mariant à M. A. Morand de Jouffrey, transmit le château de Bagnols à cette maison, et Mlle Morand de Jouffray, par son mariage avec M. du Chevalard, apporta en dot cette noble demeure au descendant de la vieille famille forézienne, Souchon du Chevalard.

(16) B. Maillard. *Chronique*, p. 57.

(17) Forest. *Ecole cathéd.* de Lyon, p. 183.

Digitized by Google

Puis en l'année 1496, un autre fléau vint augmenter nos malheurs; les gens d'armes de l'armée de Charles VIII, séjournèrent en Lyonnais de mars à juillet. Pendant ce temps ils consommèrent toutes les provisions de l'habitant, qui se trouva bientôt en une extrême disette. Après leur départ, les gens de pied arrivèrent à leur tour et complétèrent la ruine de nos pays, qu'ils ne voulaient plus quitter. Le roi, voyant ses ordres méconnus, ordonne de les expulser par la force; aussitôt tous les paysans, se réunissant à leurs seigneurs, chassent non sans peine ces pillards loin de notre territoire (18). Cependant leurs désordres et leurs dévastations laissèrent derrière eux une épidémie dangereuse qui fit de nombreuses victimes dans le cours de 1496 (19).

Théodore du Terrail, d'accord avec les gens du Chapitre et son frère Yves du Terrail, qui était devenu co-seigneur de Châtillon (ayant épousé Françoise, fille de Jean Jossard) parvint à débarrasser la baronnie de ces aventuriers, qui s'étaient cantonnés en différents villages (20).

C'est ainsi que dans le cours de 1497, le baron de Chazay envoya son maréchal de guerre, Christophe de Thélis, assiéger et mettre à la raison Albert de Bulioud, dit de Gletteins, dans son château fort de Jarnioux (21).

Ce noble damoiseau, profitant du désordre qu'avait amené le séjour des gens de guerre, en avait pris à sa solde et retiré dans son château comme l'oiseau de proie dans son

---

(18) B. Maillard. *Chronique*, p. 87 et 90.

(19) B. Maillard. *Chronique*, p. 97.

(20) Vachez. *Vieux chât. du Lyonnais. Revue du Lyonnais*, 1868, t. VIII, p. 211.

(21) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil., chart. 84.

Digitized by Google

aire, il s'élançait de là jusqu'en notre vallée, pour y commettre meurtres et pilleries. La forteresse de Jarnioux tomba au pouvoir des chevaliers de Chazay et Albert de Gletteins, contraint de demander la paix, ne l'obtint qu'en payant rançon et une forte indemnité de guerre (22).

Jusqu'à ce jour Morancé, qui relevait de la directe de Chazay, appartenait à la famille de Chiel, qui y exerçait la moyenne et basse justice depuis le XIIIe siècle, époque qui vit disparaître les de Morancé. Devant des pressants besoins d'argent, occasionnés par les expéditions guerrières auxquelles avaient pris part dans ce siècle les de Chiel, ces seigneurs de Beaulieu vendent à l'abbé du Terrail leur seigneurie de Morancé (23), ne se réservant que la seigneurie de Beaulieu, qu'ils conservèrent jusqu'en 1677.

L'abbé du Terrail, qui s'occupe activement de tout ce qui intéresse sa belle baronnie, fait régler par un jugement de la cour de Lyon la distribution des eaux du bief (canal) du moulin de Chazay. Les riverains prétendaient avoir le droit d'irriguer leurs prairies selon leur bon plaisir. Le jugement est rendu en faveur de l'abbé seigneur, qui est reconnu maître des eaux du canal tous les jours de la semaine, les dimanches seuls et les fêtes exceptés, où l'eau pourra être

---

(22) Jarnioux est un ancien bourg fortifié, à six kilomètres du Bois-d'Oingt, les de Gletteins en furent seigneurs jusqu'en 1650. (Debombourg. *Atlas historique du département du Rhône.*) Le château est un grand et vaste manoir qui paraît dater du XVe siècle et qui a conservé ses tours et ses tourelles ; il appartient à M. de Clavières actuellement.

(23) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280, chart. 43.

1462. Nous trouvons noble Jean de Praigny, franc archer de Morancé en Lyonnais. *Mazures*, t. II, p. 597.

Digitized by Google

prise par les riverains pour l'arrosage de leurs prairies (24). Cette législation est encore en vigueur de nos jours.

Sous l'opulent abbé, Chazay avait retrouvé sa splendeur du XIIIe siècle, et le beau château qui venait d'être construit voyait se presser dans ses vastes salles une société brillante de chevaliers venant prendre part à de magnifiques fêtes. Aussi peut-on reprocher à l'abbé du Terrail d'avoir beaucoup plus travaillé à la grandeur de sa maison qu'à celle de son couvent, qui allait toujours en déclinant. Du côté de sa sœur, il était l'oncle de Symphorien Champier, l'illustre écrivain Lyonnais, médecin renommé, qui avait été fait chevalier à la bataille de Marignan. Mais un de ses plus beaux titres de gloire est d'avoir été l'oncle du célèbre Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, dit le chevalier sans peur et sans reproche. Le chevalier Bayard était fils de son frère aîné, Aymon du Terrail et de Hélène Alleman (25). Les Alleman étaient venus habiter Chazay, attirés par le seigneur abbé, qui avait su rendre le séjour de notre petite ville aussi sûr qu'agréable. L'illustre chevalier vint plusieurs fois embellir de sa présence et de ses hauts faits les fêtes et tournois que donnait son bon oncle, à qui il joua le joli tour que nous croyons devoir redire ici pour être agréable à nos lecteurs.

Ce fut en juillet 1496, lorsque Charles VIII vint à Lyon pour la première fois, que se passa le fait qui commença à rendre célèbre notre jeune chevalier (26). Page à la cour de Savoie, il venait d'en sortir pour entrer au service du roi

---

(24) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil., chart. 388.
(25) *Mazures*, t. II, p. 594.
(26) *Alm. de Lyon*, 1840. Docum. Péricaud, an 1491.

Digitized by Google

de France dans la compagnie du comte de Ligny, lorsqu'il arriva en même temps que le roi en la ville de Lyon. Un gentilhomme franc-comtois, le sire de Vaudrey, avait obtenu de donner un tournoi dans les prairies de la Guillotière. Plein du noble désir d'y prendre part, Bayard mis son nom à côté des plus illustres de la province. Mais trop pauvre pour se procurer armes et cheval de guerre, il ne savait à qui s'adresser, n'étant pas très hardi. Dans cette perplexité il confia sa peine à son jeune ami Bellabre. « Mon compagnon, lui répondit-il, vous souciez-vous de cela ? N'avez-vous pas votre oncle, ce gros abbé d'Ainay ? Je fais vœu à Dieu que nous irons à lui, et s'il ne veut fournir deniers, nous prendrons crosse et mitre. » A cette plaisanterie, Bayard se prit à rire, mais n'osant lui-même aller chez son oncle, il pria son ami de se charger de sa requête. « Ne vous chaille (inquiète), répond Bellabre, nous irons vous et moi demain matin parler à lui, et j'espère que nous ferons bien notre cas. »

Dès le jour suivant, nos deux amis arrivèrent à l'abbaye de bon matin et trouvèrent dans le pré qui longeait le couvent, le seigneur abbé qui lisait ses heures. Il fit d'abord bon accueil à ce neveu, qui était appelé à être l'héritier de sa maison. Mais instruit bientôt de l'engagement qu'il avait pris de combattre au tournoi, il lui manifesta son mécontentement de le voir si jeune assez hardi pour aller lutter avec les premiers chevaliers de la province. « Il n'y a que trois jours que vous étiez paige et avez à peine vingt ans ! » Puis ayant entendu sa requête : « Allez chercher ailleurs qui vous prêtera argent ; les biens donnés par les fondateurs de cette abbaye ont esté pour y servir Dieu et non pour être despensés en jouxtes et en tournois. »

Mais le bon abbé, qui aimait beaucoup son neveu, se

Digitized by Google

radoucit bientôt devant les bonnes raisons qu'apportait Bellabre, plus hardi que Bayard. Il délia sa bourse et donna deux cents écus pour acheter chevaux et harnachements. De plus il lui remit une lettre pour Laurencin, son marchand de drap, par lequel il l'autorisait à livrer au jeune homme tout ce qui lui était nécessaire pour s'équiper et s'habiller.

Heureux de ce qu'ils avaient ainsi obtenu, nos deux amis quittèrent l'abbé d'Ainay après de chaleureux remerciements. « Quand Dieu envoye de bonnes fortunes aux gens, dit Bellabre, il les faut bien et sagement conduire, ce qu'on dérobe à moyne est pain bénist ! Nous avons une lettre à Laurencin pour prendre ce qu'il nous faudra, allons vitement à son logis avant que votre oncle ait réfléchi à ce qu'il a fait. Il n'a pas limité en sa dite lettre jusqu'à combien d'argent il doit vous bailler d'accoutrements. Par la foy de mon corps, vous serez accoutré pour le tournoy et pour d'ici à un an ; car aussi bien n'en aurez-vous jamais autre chose. » Bayard se mit à rire et ajouta : « Par ma foy, mon compagnon, la chose va bien ainsi ; hâtons-nous, car si mon oncle s'aperçoit de ce qu'il a faict, j'ai grand peur qu'il n'envoie incontinent déclarer pour combien d'argent il entend qu'on me baille habillement. »

Ils se rendirent promptement chez Laurencin, qui sur la lettre présentée donna toutes les étoffes désirées. Cependant l'abbé, réfléchissant à l'abus que son neveu pouvait faire des expressions de sa lettre, envoya aussitôt un valet chez Laurencin. Il n'y arriva que pour apprendre qu'au lieu de cent vingt livres, le neveu de son maître s'était pourvu d'étoffes pour plus de huit cents livres, somme énorme à cette époque.

A cette nouvelle, Théodore du Terrail irrité envoya à Bayard un exprès pour lui faire savoir que s'il ne rapportait

Digitized by Google

au plus tôt la plus grande partie des marchandises chez Laurencin, il ne le reverrait de sa vie. Bayard s'attendait à ce message, aussi avait-il recommandé à sa porte de renvoyer tous ceux qui se présenteraient de la part de son oncle, ce qui fut fait.

Quelques jours après, le jeune chevalier figura dans le tournoi avec une splendeur qu'il devait à l'argent du gros abbé d'Ainay. Il y déploya tant d'ardeur et d'adresse, que vainqueur de tous ses rivaux il excita l'admiration générale. Les dames de Lyon, émerveillées de le voir, malgré sa jeunesse, triompher de champions beaucoup plus forts et plus habiles que lui : « *Vey-vô ceston malotru ?* s'écrièrent-elles, *il a mieux fait que tous les autres* (27). »

L'abbé d'Ainay se réjouit plus que tout autre de la gloire de son neveu, qu'il choya de son mieux, oubliant le tour qui lui avait été joué. C'est alors qu'il l'invita en son castel de Chazay, où il y eut joutes, passe d'armes et magnifiques tournois dans les prairies que dominait l'antique forteresse. Le jeune Bayard s'y distingua par sa valeur et son adresse, et fit l'admiration des nobles chevaliers, dames et damoiselles de la ville de Chazay.

Alors l'abbé du Terrail, ayant à acheter de nouvelles terres entre les Perrières et Gâges, territoire situé au sud-ouest de Chazay, décida qu'on les nommerait les Bayardes, nom qu'elles portent encore aujourd'hui. Il voulait ainsi perpétuer dans la baronnie le nom de son gentil neveu et de ses prouesses.

L'année 1498 vit reparaître de nouvelles bandes d'aven-

---

(27) Mémoires de Bayard. *Lettres à ma fille.* Lyon, Ivernault, 1810, t. II, p. 202. *Lyon, ancien et moderne*, p. 39.

Digitized by Google

turiers, gens de rapine et de massacres qui marchaient sous les ordres de deux capitaines, l'un appelé Pierre Pillard et l'autre le sieur de Meilland (28).

Au nombre de plus de 800 hommes, ils ravagèrent le Forez, le Beaujolais et cette partie du Lyonnais qui y touche. Les gens des communes s'unirent sous la direction de leurs seigneurs et avec l'aide de Claude Bornebon, lieutenant du bailli de Beaujolais et capitaine châtelain de Pouilly-le-Châtel, ils parvinrent à les chasser hors du territoire, les forçant à passer la Saône au-dessus de Villefranche (29).

A ces incursions succédèrent celles des troupes du roi des Romains. Ce prince ayant déclaré la guerre à Louis XII, fit passer ses troupes en Franche-Comté, en Bourgogne et en Dombes. Le duc de Bourbon, qui était seigneur des Dombes, convoqua immédiatement le ban et l'arrière-ban, pendant que Jean de Varennes, seigneur de Rapetour à Theizé, lieutenant général du seigneur de Ferrières, bailli du Beaujolais, donnait l'ordre à tous les habitants des bourgs de faire guet et bonne garde et d'organiser la défense (30).

Cette armée ennemie, qui fourrageait si près de Chazay, causa des craintes sérieuses, mais les bonnes murailles de la cité la mirent à l'abri des assauts de l'ennemi, offrant toujours un refuge aussi sûr qu'agréable aux nobles familles qu'attirait autour de lui le baron de Chazay. Cependant en 1498, le sieur Alleman, seigneur de Montmartin, qui possédait sur notre territoire cens, servis et maison au grand bourg, cède à l'abbé d'Ainay toutes ses possessions, moyennant une maison que le couvent lui donne dans la rue

(28) A. Bernard. *Histoire du Forez*, t. II, p. 70.
(29) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 455, note.
(30) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 455, note.

Digitized by Google

Mercière à Lyon (31). Ces Alleman, alliés aux du Terrail étaient, nous dit Guichenon, une illustre race, qui unit la fécondité à l'ancienneté, car elle a bien fourni vingt branches différentes, parmi lesquelles se comptait cette branche des seigneurs de Montmartin, dont les armes étaient : *de gueules, semé de fleurs de lys d'or à la bande d'argent brochant sur le tout* (32).

Le gouvernement de l'abbé du Terrail, et sa mort arrivée en 1505, amenèrent de graves changements dans les constitutions de l'abbaye d'Ainay. Jusqu'alors la vie des moines s'était conservée à peu près régulière sous la règle de saint Benoît ; mais depuis le milieu du xve siècle, les mœurs relâchées de l'époque s'introduisirent dans les monastères les plus rigides. Abbés et moines cherchèrent une vie plus facile et plus mondaine. L'amour du faste et des grandeurs pousse les dignitaires des abbayes vers les grands de la terre, tandis que les moines ne trouvant plus à leur tête des exemples d'austérité et de régularité, se détachent de la vie monastique et ne cherchent plus dans leur couvent que la facilité de bien vivre.

Devant ce relâchement, les puissants de ce monde sécularisèrent ces riches et nombreux monastères, cherchant ainsi à étendre d'une façon plus directe leur domination sur les biens monastiques. Leur but était de se faire de plus nombreux courtisans, en octroyant, selon leur bon plaisir, riches et nombreux bénéfices.

Le roi de France met alors en commende la dignité abbatiale d'Ainay. Ce ne sont plus les moines, réunis en chapitre, qui vont nommer leur abbé, mais bien le roi qui va

(31) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4206, charte 7 du fol. 21.
(32) *Mazures*, t. II, p. 192 et 199.

Digitized by Google

concéder cette charge à titre de bénéfice à quelque haut dignitaire ecclésiastique. Le poste d'abbé ne sera plus considéré que comme un poste lucratif, et le couvent de saint Badulphe ne sera que le palais d'un grand seigneur et une hôtellerie royale.

Le baron de Chazay sera bien toujours un haut et puissant personnage, mais la cour l'attirera plus que sa baronnie dont il laissera le soin administratif à ses officiers de justice, à son capitaine châtelain et à son fermier général.

A la mort de Théodore du Terrail, la seigneurie de Morancé avait passé des de Chiel à l'abbé d'Ainay; celle de Lozanne appartenait en partie aux de Saint-Julien, en partie aux de Vaure; celle de Civrieux aux de Sarron depuis 1418; celle de Marcilly à l'abbé d'Ainay; celle de Janzé aux de Verd; celle de Dommartin à l'abbé d'Ainay, ainsi que celle de Saint-Jean; celle de Lissieu aux Lambert.

Lissieu avait vu disparaître vers la fin du XIVe siècle l'ancienne famille chevaleresque de ce nom. Une fille, la dernière de cette race, avait apporté cette seigneurie aux Lambert de Condrieu (33).

En 1450, la veuve d'Ennemond Lambert, seigneur de Lissieu et fils de Godemard Lambert, se rend auprès du Chapitre de Lyon afin d'implorer l'absolution pour le dit seigneur qui venait de mourir. Le curé de Lissieu refusait de l'enterrer en terre sainte, parce qu'il avait été excommunié pour avoir refusé de payer le droit de glaive que lui avait concédé autrefois le Chapitre, et pour lequel il était tenu de solder une rente annuelle.

---

(33) *Mazures*, t. II, p. 415. Arch. du Rhône. Invent. Pupil., chart. 281. Arch. du Rhône. G. 946.

Digitized by Google

La dite veuve, dame de Lissieu, et sa fille, s'offrent à payer les arrérages pour que l'excommunication soit levée ; ce qui est accordé (34).

Des Lambert de Condrieu, la viguerie ou seigneurie passa aux d'Arces du Dauphiné. Cette famille, qui porte : *d'azur au franc quartier d'or*, fut illustre dans les armes, les lettres, l'Eglise et l'Etat ; elle existait encore en 1790 en Dauphiné (35), mais elle ne possédait plus la seigneurie de Lissieu qu'elle avait vendue aux Athiaud vers la fin du XVIe siècle (36).

Les Atheaud ou Athiaud étaient devenus maîtres de cette seigneurie en même temps qu'ils avaient acquis celles de Gâges probablement des de Chazay, qui en étaient seigneurs. Cette famille Athiaud, qui portait : *d'azur à trois épis de blé d'or*, maria dame Marie Athiaud vers 1593 à Pierre de Boissat, qui devint par ce fait seigneur de Lissieu et de Gâges. Il était seigneur d'Avernais et bailli de Vienne en 1586 ; ses armes étaient : *de gueules à la bande d'argent accompagnée de six besants d'or 3 et 3* (37). Dès lors il prit le

(34) *Ann. de Lyon*, 1839. Docum. Péricaud, a. 1450.

(35) *Mazures*, t. II, p. 455, t. II, p. 415. — Debombourg. *Atlas hist. du Rhône*. Lissieu. Ce fut en 1557 que Guy d'Arces, fils de Jean d'Arces, devint seigneur de Lissieu. Comme il possédait la seigneurie de Livarrot en Normandie, il en prit le nom, et c'est sous ce nom qu'il est connu comme favori d'Henri III. Il prit le parti de Caylus avec Louis de Maugiron, son cousin, contre le seigneur de Dunes (d'Entraguet), qui s'avançait secondé de Riberac et de Schombert. Dans le combat qui se livra, Livarrot tua Schombert, mais il fut blessé lui-même et fut bientôt après tué par le marquis de Pienne, qui fut tué à son tour par l'écuyer de Livarrot. Ainsi finit le premier des d'Arces, qui fut seigneur de Lissieu.

(36) *Mazures*, t. II, p. 208.

(37) Rivoire de la Bastie. *Armor. du Dauphiné*.

Digitized by Google

nom de Athiaud de Boissat. Il devint vassal de l'abbé baron de Chazay pour ses seigneuries de Lissieu et de Gâges (38).

Des de Boissat la seigneurie de Lissieu passa aux Masso de la Ferrière vers 1752, famille ancienne qui occupa des charges importantes. En 1750, Masso de la Ferrière, seigneur de Lissieu et de Chasselay, était maréchal de camp, sénéchal de Lyon et de la province (39); ses armes étaient : *d'azur à la bande d'or* (40). Puis en 1770, le seigneur de Lissieu, est le riche lyonnais, Louis Tolozan de Montfort, chevalier, sous-gouverneur de Lyon en 1785. Ses armes étaient : *d'azur au croissant d'argent en pointe, surmonté de trois étoiles de même* (41).

L. PAGANI.

(*A suivre.*)

(38) Rivoire de la Bastie. *Armor. du Dauphiné.*
(39) *Almanach de Lyon*, 1752-1757.
(40) *Livre d'Or du Lyonnais*, p. 76.
(41) *Almanach de Lyon*, 1770. *Livre d'Or du Lyonnais*, p. 82.

Digitized by Google

LE MYOSOTIS

Allons, ma mie, allons au pré
Le gazon touffu nous invite ;
Bouton d'or et Pavot pourpré,
Content fleurette à Marguerite.
Allons, ma mie, allons au pré,
Le gazon touffu nous invite.

Allons, ma mie, aux chemins verts,
Remplis de menthe et de pervenches,
Bordés de buissons tout couverts
De fleurs roses, d'étoiles blanches.
Allons, ma mie, aux chemins verts,
Remplis de menthe et de pervenches.

Allons, ma mie, allons au bois,
Voir bourgeonner les jeunes pousses.
Les genêts sont en fleur, je crois,
Les muguets parfument les mousses.
Allons, ma mie, allons au bois,
Voir bourgeonner les jeunes pousses.

Digitized by Google

Allons, ma mie, au frais jardin,
Où la rose embaume la brise,
Cueillir le lilas, le jasmin,
Voir la glycine et le cytise,
Allons, ma mie, au frais jardin,
Où la rose embaume la brise...

Mais, vois donc, partout nous trouvons
Une fleur encore plus jolie,
Fleur des amours, fleur des vallons,
Fleur des bois et fleur de la vie :
C'est l'aimez-moi que nous trouvons...
Vite, allons le cueillir ma mie !

ALIX DE BÉRANGEON.

Digitized by Google

FÊTES DU CENTENAIRE

DE LA

NAISSANCE DE LAMARTINE

Nous recevons la communication suivante, que nous nous faisons un plaisir d'insérer, prévenant nos lecteurs qu'une liste de souscription est déposée au bureau de la Revue du Lyonnais.

Mâcon, 10 septembre 1890.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La ville de Mâcon s'apprête à célébrer, avec tout l'éclat possible, les 18-21 octobre prochain, le Centième anniversaire de la naissance de Lamartine.

Une souscription publique a été organisée, à cet effet, dans notre ville et dans le département. Elle a reçu partout l'accueil le plus sympathique.

Mais Lamartine n'est pas uniquement une illustration mâconnaise. Il appartient à la France elle-même. Il est une de nos gloires nationales les plus pures, comme il est un des plus grands de ce siècle.

La fête qui se prépare n'est pas seulement une manifestation en l'honneur du plus illustre représentant de la poésie contemporaine, c'est la glorification de la poésie elle-même.

Digitized by Google

L'Académie française a daigné prendre cette solennité sous son haut patronage. Les plus éminentes illustrations du pays, les représentants les plus autorisés du département de Saône-et-Loire lui ont accordé leur adhésion.

Nous faisons appel à tous les amis de l'art spiritualiste, à tous ceux que ne laissent pas indifférents le culte des grands hommes de la patrie. Ils sont nombreux dans la grande cité lyonnaise où notre demande sera certainement bien accueillie.

Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre reconnaissance anticipée et celle de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité d'organisation : Dr AUBERT, *Président;* CH. PELLORCE, *ancien maire de Mâcon ;* REBOUL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; BOUCHARD, professeur au Lycée Lamartine ; SORNAY, maire de Milly, *Vice-Présidents ;* Paul MARTIN, négociant, *Secrétaire général ;* BERLIAT, avoué ; E. GAUDEZ, *Trésorier.*

Digitized by Google

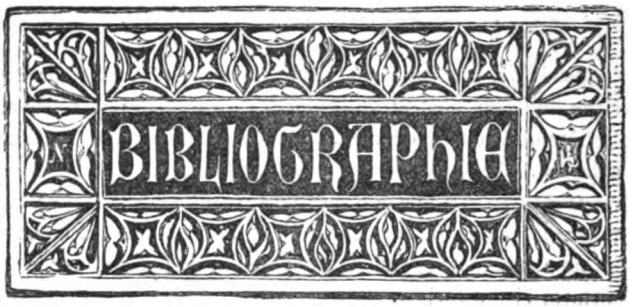

LE TRÉSOR DE PLANCHE (commune de Neuville-sur-Ain), par le docteur Ernest PONCET, 1890, in-4° (orné de 2 planches). — Lyon, à la librairie ancienne de L. Brun.

Au mois de mars 1889, un cultivateur, en fouillant le sol, trouva, près du hameau de Planche, sur le territoire de Neuville-sur-Ain, un vase de terre renfermant neuf monnaies d'or de l'époque de la domination romaine, avec quelques bijoux du même métal. Le tout fut acquis par M. le docteur Poncet, alors président de la Société littéraire de Lyon, qui s'empressa de donner communication de cette découverte à la Compagnie savante, dont il dirigeait les travaux. Tel est l'objet du Mémoire, dont nous signalons la publication à nos lecteurs.

C'est bien, en effet, un véritable trésor que ces neuf pièces d'or, frappées, au IIIe siècle, et portant l'effigie des empereurs suivants : Lélien, Victorin, Tétricus père, Tétricus père et fils, Aurélien, Dioclétien et Maximien Hercule. Trois d'entre elles sont inédites, quatre sont de la plus grande rareté, et si les deux dernières sont connues, elles sont, comme toutes les autres, dans un état de conservation que nous n'avons jamais rencontré à un degré supérieur. Du reste, le lecteur peut en juger par les deux planches en phototypie, dont l'auteur a accompagné son intéressant mémoire.

Indépendamment de cette circonstances, que ces monnaies appartiennent, pour la plupart, à l'époque troublée, pendant laquelle s'éleva

Digitized by Google

l'empire gaulois, les revers de plusieurs d'entre elles méritent une attention particulière. Telles sont d'abord les quatre figures de femmes, qui soutiennent une corne d'abondance au revers d'une médaille de Victorin. Tel est aussi l'exergue que porte une autre médaille du même prince et qui nous révèle, pour la première fois, l'existence de la troisième légion *gallique*, qualifiée de *pia* et de *fidelis*. M. Poncet s'est attaché à étudier, avec autant de pénétration que de savoir, les problèmes que soulèvent ces effigies et ces exergues. Et il en est de même des bijoux : bagues, bracelets, colliers et amulettes, qui faisaient aussi partie de ce trésor, et dont plusieurs exigeaient une étude attentive, pour déterminer l'usage auquel ils étaient destinés.

ESSAI HISTORIQUE SUR LE VIVARAIS PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS (1337-1453). Avec les portraits des cardinaux Pasteur et Jean de Brogny, par A. Mazon. — Lyon, 1890, in-12. — A la librairie ancienne de L. Brun.

L'une des périodes les plus tristes de notre histoire est bien assurément celle de la guerre de Cent ans. En effet, à cette époque néfaste, ce n'est pas seulement sur les champs de bataille et dans leur voisinage, que le sang coule et que s'exercent le pillage et la dévastation. Quand, à la suite du traité de Brétigny, les soldats indisciplinés des Grandes Compagnies se ruèrent sur le pays, aucune province n'échappa à leurs incursions. Et il en fut ainsi du Vivarais; comme du Lyonnais et du Forez. La première partie du volume que notre collaborateur, M. A. Mazon, vient de publier sur le *Vivarais pendant la guerre de Cent ans*, est consacrée tout entière au récit de divers épisodes de cette histoire douloureuse, et nous y trouvons nombre de faits ignorés ou mal connus jusqu'à ce jour. Ses recherches jettent ainsi un jour tout nouveau sur le rôle joué, à cette époque, par les deux Aymar de Roussillon, l'un seigneur de Peyraud et d'Anjou, et le second, seigneur d'Annonay et de Riverie, dont on n'avait fait trop souvent qu'un seul personnage. Et il en est de même de l'étude biographique consacrée au cardinal Pierre Bertrand d'Annonay, et à son neveu Pierre Bertrand de Colombier, que son titre de cardinal a fait confondre aussi parfois avec son oncle.

Mais ces deux hauts personnages ecclésiastiques ne sont pas les seuls auxquels l'auteur se soit attaché. Nous retrouvons aussi, dans un autre

Digitized by Google

chapitre, le récit de la vie de quatre autres cardinaux du Vivarais, qui ont joué un rôle important dans l'Eglise, à l'époque du grand schisme d'Occident, à savoir : les cardinaux Pierre et Jean Flandin, Pierre de Sortenac et Jean de Brogny. Ce dernier, qui présida le grand concile de Constance, était né, il est vrai, en Savoie, près d'Annecy ; mais il occupa, pendant quelques années, le siège épiscopal de Viviers, et c'est à ce titre que sa vie a été étudiée par l'auteur, qui fait remarquer, avec raison, le rôle inconvenant et purement imaginaire que Scribe lui a donné dans son opéra de la *Juive*.

Signalons encore un autre chapitre consacré à la guerre des Bourguignons et à la fin du règne des Routiers, au commencement du XVe siècle, et l'on aura une idée suffisante de l'intérêt que présente ce volume, qui se recommande aussi bien par la sûreté des informations que par la variété des sujets traités par l'auteur.

DOCUMENTS DAUPHINOIS. — VII. MONTRES ET REVUES DES CAPITAINES DAUPHINOIS, recueillies, publiées et annotées par J. ROMAN, correspondant du ministère de l'instruction publique. — Grenoble, imprimerie Allier, père et fils. — A Lyon, Cote, libraire, place Bellecour, 9.

Beaucoup de lecteurs ignorent la lumière que jettent sur notre ancienne organisation militaire, aussi bien que sur l'histoire des anciennes familles de nos provinces, les listes d'hommes d'armes, connues sous le titre de *Montres* ou *Revues*. Un érudit dauphinois, qui se livre, avec un goût éclairé, à la recherche des sources inédites de l'histoire du Dauphiné, vient d'ajouter récemment un nouveau document à ceux qu'il a déjà sauvés de la destruction ou de l'oubli, en publiant un recueil de 48 montres de capitaines dauphinois, retrouvées par lui dans le Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Sur ces listes, qui appartiennent aux XIVe XVe et XVIe siècles, nous retrouvons tous les noms des familles chevaleresques du Dauphiné, qui se sont illustrées dans nos armées, soit pendant la guerre de Cent ans contre les Anglais, soit dans les guerres d'Italie du XVIe siècle. Ici, ce sont les compagnons d'armes de cet Aymar de Poisieu, qui se distingua, sous le nom de *Capdorat*, au service du roi Charles VII. Plus loin, nous voyons de quels soldats se

Digitized by Google

composait la Compagnie que commandait, en Italie, Pierre Terrail de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproches. Parmi ces vaillants guerriers, plus d'un porte aussi un nom appartenant à quelques-unes de nos familles lyonnaises, et nous sommes heureux de retrouver là quelques-uns de leurs titres de gloire.

Ajoutons qu'indépendamment des notes qui accompagnent le texte, et que nous aurions désiré plus nombreuses, l'éditeur a complété son œuvre, par la publication de deux documents du plus grand intérêt. Le premier est un recueil de onze chartes inédites de l'an 1191, relatives à la troisième croisade, et qui nous révèlent les noms de quarante-sept chevaliers dauphinois, qui suivirent, en Palestine, le roi Philippe-Auguste. Là encore, nous retrouvons plus d'un nom de nos plus anciennes familles lyonnaises : les d'Albon, les Montchenu, les Alleman, les Boczosel, les Pracomtal et les Tournon, qui tous ont été possessionnés, à diverses époques, dans le Lyonnais. Enfin un dernier document renferme la liste des chevaliers dauphinois morts à Azincourt (1415), à Verneuil (1424) et à Montlhéry (1465). Ces seules indications suffisent pour révéler combien cette publication peut fournir d'utiles renseignements à tous ceux qui s'attachent à l'étude de notre histoire locale.

LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-CHAMOND, par Gustave LEFEBVRE (avec une planche hors texte). — Saint-Chamond, imprim. Poméon, in-8°, 1889.

1789-1889. SOUVENIRS DE CENT ANS. SAINT-CHAMOND ET RIVE-DE-GIER., ISIEU, DOIZIEU, etc. — Notes et documents recueillis et publiés par Gustave LEFEBVRE.— Paris, A. Picard, édit. in-8°, 1889.

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LES ORIGINES DE LA FABRICATION DES RUBANS, DES LACETS, DU MOULINAGE ET DE LA TEINTURE DES SOIES, DU COMMERCE DES FERS ET DE LA CLOUTERIE DANS LA VILLE DE SAINT-CHAMOND, d'après un Mémoire manuscrit de la Bibliothèque de Lyon, publié et annoté par P. DONOT. — Lyon, Georg, libraire édit., in-8°, 1889.

Les trois opuscules que nous réunissons ici, à dessein, forment chacun séparément un chapitre de l'histoire de Saint-Chamond.

Digitized by Google

Dans le premier, l'auteur, M. Gustave Lefebvre, conservateur de la bibliothèque de cette ville, s'est attaché à réunir, dans une monographie pleine d'intérêt, tous les faits historiques concernant le fonds confié à sa direction. Cette collection ne se composait que de quelques centaines de livres, retrouvés dans les bâtiments du collège, lorsque Dugas-Montbel, le célèbre traducteur d'Homère, légua à sa ville natale les 5,000 volumes de sa riche bibliothèque, parmi lesquels se trouvent des livres d'une grande rareté. Grâce à cette libéralité, la bibliothèque de Saint-Chamond était réellement fondée, et, depuis cette époque, elle n'a fait que s'accroître chaque jour. Enfin, après de trop nombreuses pérégrinations, elle a pu être installée définitivement, en 1879, dans un local fort satisfaisant. Aussi existe-t-il bien peu de petites villes, qui puissent offrir aux hommes d'étude, comme aux lecteurs bénévoles, une collection de livres mieux choisis, et une salle de lecture mieux appropriée à sa destination, que la ville de Saint-Chamond.

— Ce qu'étaient, en 1789, Saint-Chamond, Rive-de-Gier et les diverses localités qui avoisinent ces deux villes, voilà ce que le même auteur a voulu nous faire connaître dans la notice qu'il a intitulée : *Souvenirs de cent ans*. Cent ans, c'est d'ordinaire une période bien courte dans la vie des peuples ; mais ici, nous sommes en présence de l'œuvre de la Révolution et aucun autre temps assurément n'a été témoin de plus profondes et de plus rapides changements dans nos habitudes sociales et nos institutions. Tout un monde, en effet, a vraiment disparu depuis un siècle, et comme on l'a remarqué souvent, ce que nos contemporains connaissent le moins, c'est l'organisation administrative, judiciaire ou financière de l'ancien régime, à la veille de la Révolution. Ce n'est donc point sans utilité et sans intérêt, que l'auteur nous retrace, à l'aide des statistiques du temps, un tableau plein de netteté et pouvant être embrassé d'un coup d'œil, de ce qu'étaient, il y a cent ans, les diverses localités, qui font l'objet de son travail.

— Le troisième opuscule, que nous avons sous les yeux est la reproduction d'un mémoire manuscrit de la collection Coste, concernant l'histoire de la fabrication des rubans, des lacets, du moulinage et autres manufactures existant à Saint-Chamond. Ce document, que

Digitized by Google

l'éditeur, M. Donot, a accompagné de notes instructives, est précieux pour l'histoire de nos diverses industries locales. Nous y voyons notamment que Saint-Chamond a possédé, longtemps avant Saint-Etienne, sa fabrique de rubans, qui remonte au xve siècle. Son industrie du moulinage n'est guère moins ancienne, puisque les mouliniers de Saint-Chamond alimentèrent très longtemps la manufacture lyonnaise et que c'est de cette ville qu'Etienne Turquet avait tiré ses meilleures dévideuses. Ce serait de même au xve siècle que fut créée à Saint-Chamond la première fonderie. Sa fabrique de clous, si florissante au siècle dernier, est aussi fort ancienne. Mais l'industrie des lacets est plus récente, car elle ne remonte qu'aux premières années du siècle actuel et ce n'est que depuis 1855, qu'elle a pris un développement considérable.

COURSES DE MANDRIN DANS L'AUVERGNE, LE VELAY ET LE FOREZ (1754), par Antoine VERNIÈRE. — Clermont-Ferrand, gr. in-8°, 1890. — En vente à Lyon, à la librairie ancienne de L. Brun.

Une étude sur la vie et les aventures de Mandrin n'offrirait qu'un intérêt secondaire, si elle ne faisait ressortir, d'une manière saisissante, les vices de certains impôts et de notre régime douanier, à l'intérieur, aussi bien que les imperfections de la police, sous l'ancien régime. Et c'est ce qu'a fait avec une grande sûreté de vue l'auteur de la publication, que nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs. Mandrin n'était point, en effet, un vulgaire brigand, mais un hardi contrebandier qui exerçait la fraude sur une grande échelle. Ménageant habilement les populations, pour dépouiller seulement les caisses des préposés des fermes, en affectant avec une certaine dignité, de leur délivrer en équivalent des marchandises de contrebande, on comprend ainsi, dans une certaine mesure, qu'il ait pu exercer impunément ses exactions, aussi longtemps et dans un si grand nombre de provinces.

Dans le travail que nous avons sous les yeux, l'auteur s'est attaché seulement à suivre Mandrin dans ses courses à travers l'Auvergne, le Velay et le Forez, et c'est à ce titre que cette publication peut aussi présenter un intérêt tout particulier à nos lecteurs. Dans le Forez,

Digitized by Google

notamment, chaque bourg de quelque importance a gardé le souvenir du passage de Mandrin et de sa troupe ; mais le plus souvent ce fait ne repose que sur une simple tradition. Ces données ne suffisent pas à M. Vernière, qui n'appuie son récit que sur des documents inédits retrouvés, pour la plupart, dans les archives départementales du Puy-de-Dôme. Nous voyons ainsi que Mandrin inaugure ses exploits dans nos pays, le 8 août 1754, à Saint-Chamond, où il tue le brigadier du bureau des soies. Nous le retrouvons ensuite, le 29 août suivant, à Montbrison, où « il force le receveur des tabacs d'en accepter pour « 5,532 livres 7 sous, à raison d'un petit écu (3 francs), la livre pesant. » Le 9 octobre, il entre à Charlieu, où le commis de l'entreposeur des tabacs est forcé de lui remettre la somme de 4,500 livres, en échange de 914 livres de tabacs de contrebande. Le même jour, sa troupe, qui se compose de 150 hommes, arrive à Roanne, où, entre autres exactions, Mandrin fait main basse sur les 10,000 livres que renferme la caisse de l'entreposeur des tabacs, auquel il remet 18 ballots de tabac de contrebande. Le 10 octobre, les contrebandiers sont à Thiers, où ils exercent les mêmes déprédations au préjudice des employés des Fermes. Le 22, nous les retrouvons à Saint-Bonnet-le-Château, où Mandrin se fait délivrer 4,000 livres par le receveur du grenier à sel. Le lendemain ils reviennent, pour la seconde fois à Montbrison, où ils délivrent les prisonniers et dépouillent le receveur du grenier à sel, de la somme de 6,000 livres. Le même jour la troupe exploite aussi la ville de Boën. Enfin, nous la retrouvons encore, le 23 décembre, à Cervières et à Noirétable. Mais ce fut là le terme des incursions du chef des contrebandiers dans le Forez. Nous ne le suivrons pas dans le Velay, où il continua à piller les caisses publiques. Passé en Savoie, Mandrin y fut arrêté le 11 mai 1755. Mais malgré son arrestation et sa mort, la contrebande continua à désoler le royaume, et plus d'un bourg important du Lyonnais et du Forez reçut, pendant plusieurs années encore, la visite des compagnons du célèbre bandit, qui est demeuré longtemps célèbre aux yeux du peuple, pour lequel il personnifiait, nous dit M. Vernière « la résistance « du pays au mode de recouvrement de l'impôt alors en vigueur. »

A. Vachez.

Digitized by Google

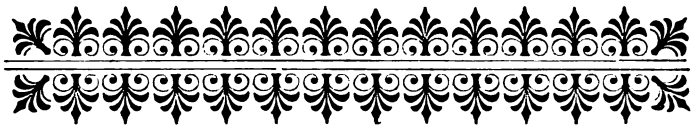

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 5 août 1890.* — Présidence de M. Morin-Pons. — Dépôt de plusieurs demandes pour les prix Livet et Chazière. — Renvoi de ces demandes aux rapporteurs de ces prix. — M. Vachez termine la lecture de son *Mémoire sur l'acquisition des terres nobles par les roturiers, du XIIIe au XVIe siècle.* Il présente d'abord un tableau des nombreuses acquisitions de ces terres, faites au commencement du XVIe siècle, par les familles bourgeoises de Lyon, au nombre desquelles figurent notamment les Laurencin, les Camus et les Cléberg, tous enrichis par le commerce, et qui se rendirent acquéreurs d'un nombre important de terres seigneuriales, dans le Lyonnais, le Forez et la Dombes. L'orateur fait observer, à ce sujet, que les titres d'acquisitions et de foi et hommages de ces terres fournissent d'utiles données sur la culture du sol et l'étendue considérable que couvraient encore les forêts au commencement du XVIe siècle, dans des contrées où la culture de la vigne a fait disparaître complètement les bois de haute futaie, et même les bois taillis. L'orateur achève enfin sa communication, en exposant les conséquences de l'acquisition des terres nobles par les roturiers, tant au point de vue politique qu'aux points de vue économique et social. — Après quelques observations présentées par M. le Président sur la disparition des familles nobles et par M. Humbert Mollière sur l'ancienne noblesse personnelle des médecins et des avocats, l'Académie s'ajourne au mardi 4 novembre.

Digitized by Google

Chronique de Septembre 1890

4 Septembre. — Elections des patrons du Conseil des Prudhommes.

6 Septembre. — M. Charmeil, directeur des contributions directes à Lyon, est nommé directeur à Bordeaux, et remplacé par M. Parmentier, chef de bureau de 3e classe à l'administration centrale, et ancien chef du cabinet du Président du conseil des Ministres.

7 Septembre. — Réunion annuelle, à Neuville et sous la présidence de M. Chassaignon, du Comice agricole de Lyon, comprenant les cantons de Lyon (partie rurale), de Villeurbanne, de Neuville et de Limonest.

— Election des conseillers prudhommes ouvriers.

8 Septembre. — Réunion, à Givors, du Comice agricole des cantons de Givors, Saint-Genis-Laval, Mornant et Condrieu, sous la présidence de M. Ferdinand Gaillard, vice-président.

10 Septembre. — Publication de la composition de la Chambre des Avoués, près le Tribunal civil, pour l'année judiciaire 1890-1891. — Sont élus : Président, Me Micolier ; syndic, Me Ruby ; rapporteur, Me Mille ; trésorier, Me Pidard ; membres, Mes Mauvernay et Bergeon ; trésorier, Me Peillon.

11 Septembre. — Ouverture de l'Exposition d'horticulture et de viticulture, sur la place Perrache.

16 Septembre. — Clôture de l'Exposition et distribution des récompenses aux lauréats.

25 Septembre. — Cérémonie d'adieux de dix missionnaires, dans l'église de Saint-François de Salles, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Foulon, archevêque de Lyon.

28 Septembre. — M. Christophe, président de la Ligue syndicale de Paris, fait au Cirque Rancy une conférence sur la *Revision de la loi sur les patentes et des grands magasins.*

29 et 30 Septembre. — Congrès annuel des grains, sur la place de la Bourse.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

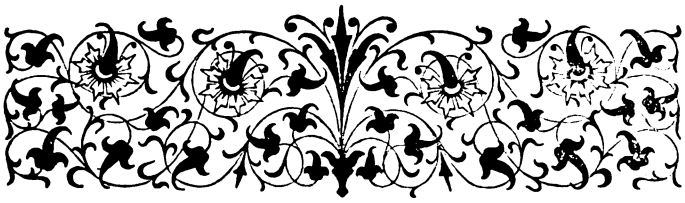

LES PROTESTANTS

A LYON

Depuis la promulgation de l'Édit de Nantes jusqu'à sa révocation.

1598-1685.

IV

On se rend compte, par ce que nous avons dit, de l'action que les Protestants ont pu exercer à Lyon au XVIIe siècle. Cette action a été faible.

Les Protestants ont été, en effet, en tout temps, peu nombreux, moins nombreux au XVIIe siècle qu'au milieu du XVIe.

L'intendant de Lyon, de Bercy, estimait qu'il n'y en avait, en 1685, que mille à onze cents. C'est aussi à ce nombre que d'Herbigny s'est arrêté :

« Dans le temps de la révocation de l'Edit de Nantes, on

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de Septembre 1890.

Digitized by Google

comptoit, dit-il, qu'il y avoit environ mille personnes entre lesquelles il y avoit quatre-vingts familles originaires du Royaume et dix-huit ou vingt de Suisse. Le surplus estoit de la jeunesse des autres provinces qui vont à Lyon travailler chez les marchands et se former au négoce (1). »

Nous disons un millier de personnes pour la population protestante tout entière, et l'on juge par cela des exagérations auxquelles des écrivains se sont laissé entraîner. N'a-t-on pas dit qu'on comptait à Lyon, en 1685, douze mille tisseurs de soie, que neuf mille de ces tisseurs étaient protestants et avaient fui (2)?

Nous avons dit que les Réformés ont été relativement en petit nombre à Lyon; nous devons justifier ce que nous avons avancé. Nous le ferons au moyen de documents contemporains.

Nous lisons dans une pièce non datée, qui a dû être écrite vers 1565 (3) :

« Lorsqu'elle (la ville de Lyon) fust prise n'y avoit en tout tant hommes femmes et petitz enfans que environ deux mil personnes de la nouvelle Religion, et n'y avoit ville en ce Royaulme moings gastée de ceste nouvelle Religion que Lion, ny peuple plus affectionné au service de Dieu et du Roy et conservation de sa ville...

---

(1) D'Herbigny, *Mémoire de la généralité de Lyon*, 1698. (Bibliothèque nationale, mss., fonds français, nº 22201, p. 72.)

(2) Ces assertions ont été présentées bien souvent. On les retrouve dans un mémoire du rév. Isaac Taylor, pasteur à Spitalfields, mémoire publié récemment.

(3) Cette pièce est intitulée : *Pour monstrer que si l'on presche à Lyon en la forme que font ceulx de la nouvelle Religion ce sera la grandissime perte du Roy et de son Royaulme et la totalle Ruyne d'icelle ville.*

Digitized by Google

« Et entre iceulx n'y avoit que huict ou dix maisons natifz et anciennes de la ville ayant chacune environ quatre ou cinq cens livres de revenu par an.

« La moictié pour le moings des habitans d'icelle sont estrangiers de plusieurs nations qui font valloir la ville, font travailler et gaigner le peuple, louent chèrement les maisons et boivent le vin qui est tout le revenu du païs... qui est stérille de bledz et montueulx...

« Lyon ne se peult en façon que ce soit passer des foires et des estrangiers... »

Le pasteur Caille a signé un mémoire auquel on peut, à à ce qu'il nous semble, assigner la date de 1598, et qui montre comme la population réformée était alors réduite. Après avoir dit qu'une partie de cette population « s'estant reffugiée à Lausanne, Genève et lieux circonvoisins, y est encore et n'osent retourner pour le peu d'asseurance qu'ilz voyent ez affaires de la France, » il ajoute : « Ce peu que Dieu a miraculeusement conservé est en fort petit nombre. Ceulx qui ont quelques moyens sont Grisons ou aultres estrangiers privilégiés. Le reste sont tous pauvres gens artizans qui ont assez affaire de vivre de leur labeur... »

Mais nous avons, pour le XVIIe siècle, des renseignements positifs. C'est l' « Estat général des familles qui font proffession de la Religion Réformée dans la ville de Lyon » (4). Cet état nominatif a été dressé à la date du 25 juin 1651 ; il est signé par les pasteurs et par les anciens ayant la charge des cinq quartiers entre lesquels était divisée la communauté évangélique.

Cet état comprend d'abord « ceux qui contribuent pour la subvention de MM. les Pasteurs ».

(4) Archives de Lyon, GG, non classé.

Digitized by Google

51	chefs de famille payaient chacun une contribution de 12 livres et au-dessus, soit.....	1,785 livres.
59	chefs de famille payaient chacun une contribution de 10 livres et au-dessous, soit.....	309 —
13	damoiselles ou veuves payaient en tout.....	171 —
123		2,265 livres.
75	ne payaient aucune contribution.	
29	« Ceux que l'Eglise assiste toutes les semaines ».	

Il y avait, en 1651, environ 160 familles; en comptant cinq personnes par famille, ce qui est une moyenne élevée, et en ajoutant « les damoiselles, les veuves » et les hommes qui vivaient seuls, on obtient un total de 870 personnes environ.

De Bercy et d'Herbigny, en portant le nombre des Protestants à un millier, ont donc donné une estimation rapprochée de la vérité, et nous rappellerons que, d'après les relevés que nous avons faits, la population protestante paraît avoir diminué dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Cette diminution est confirmée par les comptes de la communauté de 1663 à 1666 et en 1680-1681 (5).

(5) Au cours de nos recherches, nous avons trouvé les listes de tous les « Convertis à la foy catholique depuis l'institution de la Compagnie de la propagation de la foy à Lyon » en 1659. Il y en eut, depuis 1659 jusqu'en 1682, 380 environ, dont 294 de 1659 à 1675. En vertu des déclarations du Roi du 8 juillet 1643 et du 21 mai 1653, qui avaient confirmé les précédents édits en plus d'un point, les Réformés ne pouvaient être « ni troublés ni inquiétés en quelque sorte et manière que ce fût », à raison de leur religion.

Digitized by Google

On lit dans une lettre d'un des ministres de Louis XIV (vraisemblablement Louvois), lettre écrite de Chambord à de Bercy, à la date du 18 septembre 1685 : « J'ai receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 30 du mois passé, avec le mémoire des gens de la Religion prétendue réformée de vostre département qui y estoit joint ; lesquels, suivant la supputation que j'en ay fait faire, ne sont guère qu'au nombre de 800. Cependant vous me marquez par vostre lettre qu'il y en a bien 1,000 à 1,100 dans vostre département, dont vous ne me faites point le détail. De plus M. le duc de Villeroy m'a assuré qu'il y en avoit 8 ou 9.000 dans la seule ville de Lyon. C'est ce qui m'oblige de vous supplier de vouloir bien m'en envoyer un estat plus exact... (6). »

Le compte qui avait été présenté au ministre devait être exact ; il est d'accord avec les pièces originales. Il ne nous paraît pas qu'il puisse y avoir de doute sur le petit nombre des Réformés ; les affirmations des historiens ne sont pas fondées.

Il y a eu des Protestants dans presque tous les métiers. Quiconque connaît, d'une façon générale, l'organisation et la règlementation des corps de métier avant la Révolution, n'aura pas compris comment les Réformés ont eu accès dans des communautés qui devaient être assez étroitement fermées, dont les membres devaient prendre part à des cérémonies de l'église catholique et étaient soumis à bien

(6) Cette lettre est une des lettres concernant les Protestants de Lyon au XVIIe siècle qui ont été insérées dans la *Revue du Lyonnais*, (2e série, t. XIV, 1857). M. Henry Morin-Pons a eu l'obligeance de nous les signaler.

Digitized by Google

des obligations que la situation des Protestants rendait plus dures.

On verra de plus, dans la liste des Réformés, que, chose inattendue, plusieurs d'entre eux ont exercé ouvertement à la fois deux métiers différents, par exemple le métier d'orfèvre et celui d'horloger, le métier de peintre et celui de potier d'étain, etc. Ce cumul était interdit partout, ou, si l'on veut, presque partout ailleurs.

La part que les Protestants ont prise à l'industrie à Lyon a été en effet singulière.

Ce qui est le plus étrange et ce qui est peu connu, nous pourrions même dire ce qui est inconnu, c'est que la ville de Lyon était, quant aux métiers, sous un régime particulier, tout à fait exceptionnel. Nous en présenterons la preuve dans une étude ultérieure. Nous nous bornerons à dire ici que, à Lyon, tout ce qui était relatif aux arts et aux métiers avait été placé sous l'autorité absolue du prévôt des marchands et des échevins, et que tous les « ouvriers et artisans », demeurant à Lyon et « travaillant en toutes sortes d'ouvrages (7), » avaient reçu des rois de France pleine « liberté et franchise ». Chaque corps de métier s'est donné sans doute des règlements (8). Des prescriptions, souvent très restrictives, y ont été introduites qui se rapprochaient de celles des statuts en vigueur dans les autres villes ;

(7) Il a été fait exception pour les apothicaires, les chirurgiens, les orfèvres et les serruriers.

(8) Des statuts de communautés de métiers ont été dressés même au xve siècle. Ceux des peintres, des verriers et des tailleurs d'images, qui présentent tant d'intérêt, sont bien connus. Ceux des teinturiers, non moins curieux, furent approuvés, en mai 1497, par le cardinal archevêque de Lyon et par Charles VIII.

Digitized by Google

des poursuites ont été ordonnées, des procès intentés, etc., en vertu de ces règlements : mais, quand les artisans gênés, inquiétés ou condamnés en ont appelé au Consulat ou au Roi, des déclarations formelles ont « conservé et maintenu la ville de Lyon en son ancienne exemption, liberté et franchise ». Justice a été faite, et la justice, c'était la reconnaissance du régime de la liberté, le droit à la liberté. Les manufactures et le commerce à tous les degrés eurent à Lyon, au moins au xve, au xvie et dans la première partie du xviie siècle, le bénéfice d'une liberté du travail à peu près entière (9).

Il nous reste à dire quelques mots de la situation générale des choses au regard des Protestants. Il est manifeste que, pour la médecine et la chirurgie, les Protestants ont pris à Lyon une place importante. Dans les métiers, il n'y a guère que pour l'horlogerie qu'il a fallu compter avec eux. Partout ailleurs, ils ont été en très faible minorité. Aucune opposition ne paraît avoir été faite ni à leur établissement ni au développement de leurs affaires ; en fait, ils ont été confondus avec les autres artisans. Nous avons dit déjà qu'il en a été différemment pour la banque et le commerce au point de vue du rang que les Réformés ont occupé. Quoique nous n'ayons rien découvert de précis sur la nature de leurs entreprises, il paraît certain, d'après la tradition et d'après les faits présentés plus haut, que plusieurs des Protestants ont joué un rôle actif dans le mouvement d'affaires de notre ville au xviie siècle. Les Zollikofer, les Aceré, les Tronchin, les Locher, les Sarrasin, les Pélissari, les Riettmann, sont

(9) Ce régime libéral a été par degrés modifié au cours du xviie siècle.

Digitized by Google

cités en plus d'une occasion. Les Protestants ont été plutôt marchands que banquiers, et il ne paraît pas qu'aucun d'eux, même aucun des Suisses, malgré les privilèges de ceux-ci, ait conduit ses opérations avec autant de largeur que les Italiens et les ait portées à la même hauteur; les circonstances n'étaient pas, il est vrai, aussi favorables.

Nous ne reviendrons pas sur la part des Réformés dans les travaux d'art (nous voulons parler des peintres, des sculpteurs et des graveurs au XVIIe siècle). En dehors des deux Thurneysen, nous ne saurions sur quel personnage arrêter l'attention, et nous ne connaissons, sauf quelques estampes de Léonard Odet et des toiles de Sarrabat, aucune œuvre des autres maîtres.

Après cet exposé, une remarque vient à l'esprit : comment, si la population lyonnaise avait si peu de Réformés au milieu d'elle, un millier tout au plus, expliquer que, comme on le prétend, tant de manufactures aient perdu leurs ouvriers, qu'il y ait eu un aussi grand trouble dans l'industrie et que la fortune publique ait reçu par la suite une telle atteinte qu'on ressentait encore cette atteinte plus d'un demi-siècle après ?

Il faut distinguer entre les faits généraux et les faits particuliers.

Il y a eu certainement dans tout le royaume une émigration des Réformés, émigration très grande, émigration de gens de toutes les conditions et surtout des familles les plus riches, qui avait commencé bien avant 1685 et qui a duré assez longtemps. On sait quelle estimation Vauban en a donnée et quelles tristes réflexions cet événement lui a inspirées. Cette émigration était interdite; elle eut lieu par toutes les voies et de toutes les façons; elle fut successive. Elle détermina une crise dans la consommation. Le royaume

Digitized by Google

était en ce temps-là dans une situation difficile, du fait des dépenses de la cour et surtout des guerres, par suite aussi des lourdes charges publiques. La révocation de l'Edit de Nantes ajouta une perturbation plus grande et produisit un appauvrissement direct et indirect. La misère dans les métiers vint de la moindre consommation. Ce n'étaient ni les fabricants ni les ouvriers qui manquaient, c'étaient les acheteurs. Quand on étudie les documents du temps, on observe que la demande de toutes choses s'était ralentie et que, pour certaines choses, elle s'était même arrêtée. La crise n'a pas tardé à s'aggraver, parce que les ressources s'étaient épuisées à entretenir les armées, souvent aussi à nourrir, à soutenir des légions d'ouvriers.

Ce que nous disons à ce sujet est, pour ce qui se rapporte à Lyon, contraire à l'opinion qui a cours à Lyon même, contraire à des assertions qui se sont produites de nos jours dans divers écrits. Nous pouvons justifier le sentiment que nous exprimons, et nous le ferons au moyen d'actes et de faits contemporains.

Au lendemain de la révocation de l'Edit de Nantes, en 1686 et en 1687, le Consulat prit à Lyon, pour la fabrique d'étoffes de soie, sur la demande de la communauté des fabricants, des mesures assez rigoureuses. Etait-ce parce que la fuite des Réformés nous avait fait perdre des maîtres et des ouvriers ? Tout au contraire. C'était « pour empêcher la multiplication et confusion d'Ouvriers Forains, Estrangers et autres qui venoient se jeter dans ladite communauté et accroistre la misère » ; c'était encore parce que « le nombre des maistres estoit accrû presque du tiers depuis le temps de ladite ordonnance (celle du 13 décembre 1684),

Digitized by Google

et la pluspart des Bouticques et Magasins (étaient) fournis d'Etoffes dont on ne pouvoit avoir le débit de long tems. » Dans l'exposé des motifs d'une ordonnance consulaire du 7 février 1686, la cause première est indiquée très nettement : « La diminution du commerce dans cette Ville (de Lyon) et de la débite et consommation desdites estoffes (or, argent et soye) ayant causé une misère et pauvreté extrême dans ladite communauté, composée d'un peuple si nombreux qu'il fait la plus grande partie de celui de ladite Ville... ». Nous pourrions citer d'autres déclarations du Consulat aussi formelles.

Quel remède le Consulat apporta-t-il à cet état des choses ? D'abord la prolongation de la durée de l'apprentissage, ensuite la suspension pendant plusieurs années de l'admission à l'apprentissage, de plus l'augmentation des taxes, bref la limitation, par des moyens différents, du nombre des maîtres.

Nous devons insister sur ce point. La révocation de l'Edit de Nantes a, dit-on, fait porter à l'étranger par les ouvriers Réformés plusieurs de nos industries, et l'on cite toujours le tissage des étoffes de soie. Nous ne prétendons pas que la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse n'aient pas donné asile à des tisseurs de soie, Huguenots, menacés, poursuivis, n'ayant plus de sécurité en France. Oui, cette émigration a eu lieu, et nous pourrions fournir les noms de la plupart des Protestants qui ont été reçus à Amsterdam, à Harlem, à Spitalfields (9), à Berlin, à Zurich,

(9) Les listes des Protestants français réfugiés en Angleterre et naturalisés ont été publiées. (Voir J. S. Burn, *The History of the French, Walloon, Dutch, and other protestant Refugees settled in England*, 1846; Samuel Smiles, *The Huguenots : their settlements, churches, and industrie*

Digitized by Google

à Berne, etc. Ce serait toutefois une erreur que de croire que ces émigrés étaient sortis de Lyon. On vient de voir que, à Lyon, loin de se plaindre qu'on eût perdu des maîtres et des ouvriers, on trouvait qu'il y en avait trop. Cette surabondance était relative ; elle était due à ce que la consommation des étoffes de soie avait grandement diminué et à ce que, par suite, les maîtres et les compagnons avaient moins de travail. Beaucoup d'entre eux n'en avaient même pas. C'est à peine si l'on faisait battre alors quatre mille métiers.

Mais il y a une autre raison (et celle-ci est décisive) pour démontrer qu'il ne faut pas attribuer à l'expatriation des maîtres tisseurs lyonnais réformés le transfert à l'étranger de manufactures d'étoffes de soie.

La population lyonnaise qui était attachée à ces manufactures était catholique. Elle devait l'être absolument. Ce n'est pas seulement parce que les règlements imposaient aux maîtres l'obligation d'assister à des jours déterminés à des cérémonies de la religion catholique ; les règlements étaient bien autrement impératifs.

Les règlements de 1667 contiennent, à l'article 35, des prescriptions qu'il est intéressant de rappeler.

« Les Maistres Forains et Estrangers, Compagnons, fils de Maistres, aussi Forains et Estrangers, arrivans en cette Ville, après un travail de cinq ans sans discontinuation chez un Maistre d'icelle, acquerront le droit de franchise de pouvoir parvenir à la Maistrise : et en cas qu'ils apportent le secret de quelque Estoffe nouvelle, ils seront dispensez

---

in England and Ireland, 1867 ; Rév. David C. A. Agnew, *Protestant exiles from France in the reign of Louis XIV*, 1871, vol. I.)

Digitized by Google

des cinq années de service, par une assemblée de vingt Maistres des plus considérables de la Communauté, qui seront choisis par lesdits Sieurs Prévost des Marchands et Eschevins et par les Anciens qui auront passé par les charges, et des Gardes en charge, à la pluralité des voix : après quoy ledit Forain ou Estranger sera reçu dans ledit Corps, en payant vingt livres de droit pour les affaires de la Communauté, et vingt sols pour l'acte de la réception. Et en conséquence de leurdite réception, sous le bon plaisir du Roy, iceux Ouvriers Estrangers seront déclarez Naturels et Régnicoles, et dispensez du droit d'Aubaine, sans que pour ce ils soient tenus prendre d'autres de Naturalité que ces présentes, ni pour ce payer aucune finance ; jouïront eux et leurs successeurs et ayans cause des biens et acquisitions qu'ils auront faites et seront cy après en ce Royaume, comme les autres sujets de Sa Majesté, en travaillant actuellement ou faisant travailler ausdites Manufactures : Et en cas qu'ils quittent le Royaume pour aller demeurer en Pays estrangers, tous leurs biens appartiendront à Sa Majesté. Néanmoins nul ne pourra à l'avenir estre reçû Maistre dudit estat pour demeurer dans ladite Ville, Fauxbourgs et Séneschaussée du Lyonnois, s'il ne fait profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine (10). »

Ainsi, par une dérogation nouvelle au régime de la

(10) Ces règlements « concernant le Commerce, Art et Fabrique des Draps d'or, d'argent et de soye » à Lyon, avaient été rédigés par les maîtres de la Communauté ; ils furent approuvés par les Prévôt des Marchands et Echevins le 19 avril 1667 et approuvés par le Roi le 13 mai 1667. On les trouvera dans le *Recueil des Règlements généraux et particuliers concernant les Manufactures et Fabriques du Royaume*, 1730, t. II, p. 36 à 71.

Digitized by Google

liberté, dérogation motivée probablement par le prix qu'on attachait à ces manufactures, les maîtres devaient être catholiques, et ils l'ont été presque tous (on verra plus loin pourquoi nous disons presque tous).

L'auteur de l'*Histoire des Réfugiés protestants de France* (11), M. Ch. Weiss a dit que, « les fabriques de soie de Lyon... devaient presque tout leur éclat à l'industrie des ouvriers protestants (12). Il a dit encore que, ces ouvriers ayant fui à la suite de la Révocation, « la belle industrie des soieries souffrit longtemps de leur départ (13) ». Samuel Smiles l'a répété, d'après M. Ch. Weiss : « Les Huguenots, a-t-il dit, exerçaient... à Lyon la fabrication des soieries avec un grand succès, faisant des taffetas, des velours, des brocarts, des rubans et des draps d'or et d'argent, plus beaux que ceux qu'on faisait dans les autres pays (14) ». Il a déclaré que, des douze mille ouvriers employés en 1685 à Lyon, dans les manufactures d'étoffes de soie, neuf mille environ, Protestants, se réfugièrent en Suisse et dans les autres pays (15).

Ces affirmations, quel que soit l'écrivain qui les ait signées, ne sont fondées sur aucun document original, sur

---

(11) 1853, 2 vol. in-12.

(12) T. I, p. 42.

(13) T. I, p. 111.

(14) *The Huguenots*, 1867, p. 156.

(15) *The Huguenots*, p. 206. — Cette opinion est si accréditée qu'elle a été consignée dans une étude récente sur la fabrique de Lyon : « La révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, porta un coup terrible à notre industrie. Près de quatre-vingt mille de ses plus habiles ouvriers émigrèrent, emportant à l'étranger nos procédés, nos traditions déjà longues et leur expérience. » (Léon Permezel, *L'industrie lyonnaise de la soie*, 1883, p. 9.)

Digitized by Google

aucun témoignage contemporain, et, par ce que nous avons dit, on voit que leur inexactitude n'est pas douteuse.

Non, au XVIIe siècle, la fabrication des étoffes de soie n'était pas exercée à Lyon, principalement par les Protestants, et ces neuf mille protestants, tisseurs de soie lyonnais, qui auraient quitté Lyon après la révocation de l'Edit de Nantes, n'existaient pas alors à Lyon.

Les preuves abondent et les registres des pasteurs fournissent une démonstration non moins positive. Les actes d'état civil, qui forment le fondement de notre étude, comprennent tous les Réformés, marchands, artisans, maîtres et ouvriers, de sorte que nous avons, par ces pièces originales, une vue assez juste de l'état des choses, et le mouvement de population que ces actes présentent confirme également les estimations des intendants de Bercy et d'Herbigny.

Au milieu du XVIIe siècle, plus de vingt mille ouvriers étaient employés à Lyon au tissage de la soie (d'Herbigny parle même de dix-huit mille métiers à tisser pour l'époque où la fabrique était la plus florissante) (16). Nous n'avons pas encore pu découvrir quel était le nombre des maîtres, des chefs d'industrie ; il était certainement de plusieurs centaines.

Nous répétons que les maîtres et les ouvriers étaient catholiques. S'il y en avait eu beaucoup de Protestants, nous aurions dû les trouver dans les actes d'état civil, car ces ouvriers se sont mariés, ont fait baptiser leurs enfants, ont été inhumés eux et leurs parents. Or, de 1598 à 1685,

---

(16) *Mémoire de la Généralité de Lyon*. Bibliothèque nationale, mss., fonds français, n° 22201, p. 133.

Digitized by Google

nous n'avons relevé que quatre-vingts noms. Ces noms nous les donnerons.

Mais, après les règlements de 1667, dont mention a été faite plus haut, combien y avait-il de faiseurs de draps de soie restés protestants? Huit. Combien de guimpiers et de faiseurs de gazes de soie? Dix. S'ils ont pu travailler encore de leur état d'ouvrier en tissus de soie, cela apporte une nouvelle preuve de la modération dont on usait envers les Réformés.

La part de ceux-ci dans la fabrique lyonnaise de soieries a été insignifiante; il n'y a pas eu de nombreux ouvriers en soie émigrés, et cette émigration non démontrée de nos tisseurs n'a pas amené le déplacement de nos manufactures, au moins en ce temps-là.

L'histoire de la naissance de la moindre industrie dans un pays est généralement obscure. Il en a été de même dans ces circonstances; il faut n'accueillir qu'avec réserve les attributions d'origine des réfugiés. Nous en donnerons un exemple.

Il est de tradition que la fabrique de crêpes de soie a été établie en Angleterre par des Réformés lyonnais. Cette manufacture a été portée dans ce pays par un Français : ce Français n'était ni de Lyon ni venu de Lyon. Augustin Courtauld était de la Saintonge, comme son père Pierre Courtauld; il était né à Saint-Pierre, dans l'Ile d'Oleron; il avait épousé Julie Giron. Son nom ne figure dans aucun document lyonnais. Courtauld est allé de La Rochelle à Londres en 1687 ou en 1688 (17). Il a fait connaître en

(17) On connaît l'histoire de la famille Courtauld par les mémoires que plusieurs de ses membres ont écrits.

Digitized by Google

Angleterre la fabrique du crêpe et l'ouvraison particulière de la soie qu'elle exigeait. Il est du reste à remarquer que cette même fabrique du crêpe était nouvelle à Lyon. L'invention venait de Bologne. Claude Blanchet l'avait introduite à Lyon sans succès en 1649; Antoine Bourgey l'apporta de nouveau en 1667, et on peut la regarder comme ayant été définitivement appliquée en 1669, car les lettres patentes du Roi portant privilège sont du 14 février 1669. Ces lettres furent délivrées sous la condition que, dans le délai de six mois, deux mille métiers auraient été montés et fonctionneraient. En 1679, on ne comptait que dix-sept maîtres ouvriers et trente métiers, et le privilège fut révoqué le 17 février de cette année. Nous ignorons comment Courtauld avait appris, soit à Bologne, soit à Lyon, soit même ailleurs, à faire le crêpe, et d'où venait cet autre protestant français, François Pousset, inconnu à Lyon, qui perfectionna en 1698 l'industrie du crêpe à Londres.

Lyon a gardé en réalité les manufactures d'étoffes de soie qui lui étaient propres, par cette raison que les fabricants, maîtres et ouvriers, étaient catholiques et n'ont pas quitté la France, par cette autre raison que, quoique le plus souvent sans travail, ils n'en auraient pas trouvé davantage à l'étranger, les temps étant alors troublés partout, enfin parce que déjà, au XVIIe siècle, la fabrique lyonnaise avait à sa disposition des dessinateurs, des monteurs de métier, des mouliniers, des teinturiers et des apprêteurs, gens fort habiles auxquels elle devait une partie de ses succès, et parce que cet ensemble de ressources industrielles ajoutait à sa force.

La consommation ayant notablement diminué, l'exportation s'étant ralentie, la fabrique a perdu de son impor-

Digitized by Google

tance. C'était bien peu que de ne plus faire battre que quatre mille métiers. Le travail manquait : les ouvriers étaient restés en France, mais la misère était extrême, et beaucoup d'entre eux allèrent à l'armée. Pendant plus de vingt-cinq ans, le travail devait manquer : cette période fut dure. Nous dirons plus loin que, s'il se produisit des défaillances parmi nos ouvriers, ce fut bien des années après la révocation de l'Edit de Nantes, sous l'influence d'événements de politique extérieure. Quelques-uns de nos ouvriers catholiques cherchèrent alors fortune à l'étranger. Toutefois, Lyon, grâce à une succession de dévouements et de sacrifices, retint cette élite nombreuse d'ouvriers en soie, qui devait être plus tard l'instrument de son retour à la prospérité et qui devait lui rendre sa force et son éclat.

Il est à remarquer que, dans les délibérations consulaires motivées par cette détresse prolongée, aucune allusion n'a été faite soit à la révocation de l'Édit de Nantes, soit à la rivalité de fabriques étrangères. On insistait sur les charges qui résultaient du passage des gens de guerre ; on expliquait l'augmentation des dépenses par les secours « despuis trois ou quatre ans pour la cessation qui est notoire de toutes les fabriques de soye qui faisoient presque tout le commerce de ceste ville et par l'abandon qu'ont fait la plupart des ouvriers dans ces temps malheureux de leurs femmes et de leurs enfans pour aller à l'armée (18). »

Y avait-il dans le même temps à l'étranger des fabriques de soieries larges et prospères ? Non, nous voyons par la situation des fabricants émigrés comme elle était précaire. Les manufactures qu'ils avaient établies ou développées à

(18) Archives de Lyon. BB. 250, 17 avril 1692.

Digitized by Google

l'aide de subventions, ne devaient être en pleine production qu'un demi-siècle plus tard.

Ce ne sont pas les étoffes de soie de Lyon qui ont été l'objet principal de la fabrication entreprise par les Protestants. Réservé à Lyon aux Catholiques à partir de 1667, le tissage de la soie était libre ailleurs en France. Il n'était pas centralisé au XVIIe siècle comme il l'est aujourd'hui. Les fabriques de Tours, de Nîmes, d'Avignon étaient très actives ; on faisait des tissus de soie au nord, à l'ouest, au midi, dans plusieurs de nos provinces, entre autres dans le Languedoc (19).

A Tours, par exemple, les Protestants étaient nombreux; cette ville, qui comptait huit mille métiers d'étoffes de soie et trois mille métiers de rubans, n'avait plus, après la Révocation, que douze cents des premiers et soixante des seconds. « Le travail des petites estoffes façonnées, rapporte d'Herbigny, est proprement le caractère particulier de la fabrique de Tours ; on y excelle dans les nuances des coulleurs (20) ». Ce sont surtout ces étoffes dont on a enseigné la fabrication à l'étranger. Il y a eu dans ce cas déplacement d'industrie : un assez grand nombre d'ouvriers en soie protestants ont quitté la Touraine ; l'Angleterre et la Hollande les ont reçus pour la plupart. Les fabricants Lauson, Mariscot et Monceaux, le dessinateur Beaudoin, paraissent être venus de Tours à Londres. Une manufacture de taffetas fut établie dans cette dernière ville par des Tourangeaux, et un apprêteur de Tours, Mongeorge, avait livré le secret

(19) On faisait dans le Languedoc des taffetas, des tabis, des ferrandines, des damas, des brocarts, des burats de laine mélangés de soie.

(20) *Mémoire.* Bibl. nat., ms., n° 22201, p. 136.)

Digitized by Google

du lustrage des taffetas. « Cette fabrique n'a pas fait de progrès », dit d'Herbigny.

On attribue aussi à des Tourangeaux l'introduction à Amsterdam et à Harlem du tissage des moires, des brocarts et des velours brochés (21). Des manufacturiers du Dauphiné, du Comtat et du Languedoc sont allés en Hollande, en Suisse et en Prusse. Dollond, qui s'est établi à Spitalfields, était de Normandie. Pierre Baille, qui a fait à Amsterdam des étoffes de soie mélangée de laine, était du Languedoc. Parmi tous ces émigrés, nous n'en voyons qu'un seul qui soit venu de Lyon : C'est Jean Cabrier, qui était de Montpellier, mais qui avait été fabricant de taffetas lustrés à Lyon. Cabrier a porté son industrie à Amsterdam. Il reçut des subventions et put monter des métiers et former des ouvriers hollandais, mais l'atelier fut fermé aussitôt après le retrait des subventions.

Nous nous bornerons à cet exposé qui n'a qu'un intérêt assez étroit, un intérêt local, car nous n'avions à nous occuper que de Lyon.

La révocation de l'Edit de Nantes a été de toute façon funeste à la France. Peu importe de quelle province sont

---

(21) L'établissement et le développement de la fabrique d'étoffes de soie en Hollande ne doivent pas être attribués à la révocation de l'Edit de Nantes, ils se sont produits plusieurs années plus tard et ont été déterminés par la guerre de tarifs de douane que la France fit à la Hollande à cette époque. Notre opinion était fondée sur des documents néerlandais ; elle a été confirmée par des témoignages différents. (Voir *Le commerce et l'industrie de la soie en Hollande au XVIIe siècle*, par M. Morand, dans le *Bulletin des soies et des soieries*, nos des 17 mai, 31 mai et 14 juin 1890.)

Digitized by Google

sortis nos ouvriers ; un grand nombre de ceux-ci ont été de précieuses recrues pour les manufactures étrangères. Le travail de la soie n'était plus un secret dans aucun pays, mais, en fait, la France qui le tenait de l'Italie, était seule à lui avoir donné des applications nouvelles et des développements merveilleux ; elle était devenue maîtresse en cet art difficile. Le foyer principal de ces manufactures était à Lyon ; il y avait d'autres centres de fabrication importants dont les produits étaient en renom, et, dans chacun de ces centres, le travail avait un caractère particulier, le genre et la valeur des étoffes étaient différents, ces étoffes étaient, en général, comme type et comme qualité, inférieures à celles de Lyon. Elles le devinrent même de plus en plus par rapport à celles-ci. Enfin, c'est à la fin du XVIIe siècle qu'on s'attacha le plus à Lyon à obtenir une exécution plus raffinée. « Plus que jamais, observe d'Herbigny, on se perfectionne dans la délicatesse du dessein et du travail, et quelques-unes des principalles fabricques s'y attachent par préférance à la richesse de l'étoffe. »

La lutte avec les manufactures étrangères a commencé à la fin du premier tiers du XVIIIe siècle ; elle devait devenir promptement plus vive sans inspirer jamais d'inquiétude. Ce fut le temps d'initiatives hardies et imprévues à Lyon, de la recherche d'élégances originales obtenues par des procédés non moins originaux et qui sont bien nôtres. Les règlements, en apparence si rigides, furent successivement modifiés ; l'intérêt public fut la seule loi, et la communauté usa de la liberté en en taisant le nom. On en vint même à accepter dans la fabrication les artifices qui permettaient d'abaisser le prix, et l'on devait voir bientôt un intendant des manufactures écrire : « Telle est la boussole des manufactures dans la balance des Etats : industrie et bas prix....

Digitized by Google

on ne verra plus de succès établis sur aucune autre base. » On ne tiendrait pas aujourd'hui un autre langage (22).

En résumé, de tous les faits recueillis, il résulte que ce ne sont pas des Lyonnais qui ont fondé à l'étranger, en 1685 ou plus tard, les fabriques dont quelques-unes devaient être, par le cours des choses, les rivales des leurs dans l'avenir (23). C'est ce que nous avons essayé de montrer.

Nous n'avions pas à faire l'histoire des Protestants lyonnais au XVIIe siècle; nous ne nous sommes proposé que de

---

(22) Quoique nous ayons sur certains points une vue différente des choses, nous engageons à consulter à ce sujet une étude solide et d'un vif attrait qui est due à M. Marius Morand. (*La Fabrique lyonnaise de soieries et l'Industrie de la soie en France, 1789-1889.*) Les origines et les développements du travail de la soie à Lyon ne peuvent pas encore être présentés complètement d'après des documents originaux et contemporains, mais M. Morand a tracé à grands traits, avec fermeté et avec un rare bonheur dans l'exposition des faits, un tableau qui permet de juger de ce que furent notre grandeur et notre élan puissant dans les périodes d'épanouissement et de renouvellement et notre force de résistance quand la fortune était adverse.

(23) Nous insistons sur ce fait que ce n'est pas après la révocation de l'Edit de Nantes, c'est-à-dire dans les dernières années du XVIIe siècle, que l'émigration des tisseurs de soie (d'étoffes, de rubans, etc.) a été la plus grande, c'est dans le premier quart du XVIIIe siècle, et cette émigration a été causée en grande partie par le manque de travail et l'épuisement des ressources. La France perdit alors, non seulement des maîtres et des ouvriers protestants, tant ceux qui ne s'étaient pas soumis que des nouveaux convertis, mais aussi des catholiques. Ces émigrés ont quitté presque tous la Touraine, le Comtat, le Languedoc ; ce sont, en effet, les tissus de soie d'ordre et de qualité inférieurs propres aux manufactures de ces provinces dont la fabrication a été le plus retenue par les étrangers.

Digitized by Google

présenter un aperçu de leurs entreprises et que de rappeler les noms de ceux dont les professions sont consignées dans les actes des ministres du saint Evangile. On n'a pas tenu jusqu'à présent un compte suffisant de cet élément de la population. Nous avons pensé qu'il convenait de fournir quelques renseignements certains, et, nous allons faire connaître les marchands, les maîtres et les ouvriers protestants qui ont pris part au mouvement de production et de commerce encore assez vif à Lyon après la période si brillante du XVIe siècle.

V

Les Réformés lyonnais

1. — *Mathématiciens.*

Philippe Le Beau (..1585-1621).

Philippe Le Beau, « maistre matématissien, géografe du Roy », a épousé Nicole Morillard, dont il a eu plusieurs enfants, au moins cinq (24).

Il a fait un plan de la ville de Lyon en 1607. Le Consulat lui alloua 405 livres tournois » pour avoir faict le plan

(24) Nous inclinons à penser que Philippe Le Beau a eu une première femme, qui fut la mère de François Le Beau.

Digitized by Google

entier et parfaict de ceste dicte ville et des fauxbourgs d'icelle (15 novembre 1607) (25).

François Le Beau (..1607-† 1649).

François Le Beau, « maistre matématecien, ingénieur du Roy », a épousé Abigaïl Lombard, dont il a eu au moins six enfants.

François Le Beau a aidé son père dans l'exécution du grand plan de Lyon. On lit dans le mandement du 15 novembre 1607 :

« A quoy faire ledict (Philippe) Lebeau a vacqué avec ung sien fils et aultres employés au toisage l'espace de plus de six mois. »

Le Beau est décédé à Lyon le 13 décembre 1649, à l'âge de 63 ans; il était donc né en 1586.

2. — *Peintres.*

Jacques Vandemère (..1592-1625).

Jacques Vandemère dit Liévin ou Levin, maître peintre, était désigné le plus souvent sous les noms de Vandemeure, Vandemore, Vandelmore ou Levin. Il était de la famille des Vander Meer des Flandres, qui a été représentée à Lyon au XVIe siècle, par six autres peintres : Liévin Vandermère (..1506-† de 1525 à 1527); Remi Vandermère (..1524-1528); Jean I Vandermère, fils de Liévin (..1524-1557); Gabriel Vandermère, fils de Liévin (..1529-1544);

(25) Archives de Lyon, BB 143, folio 188 recto. — Voir sur le plan de Le Beau la *Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon, de la fin du XVe au commencement du XVIIIe siècle*, par M. J.-J. Grisard (*Revue du Lyonnais*, 5e série, t. IX, 1890, p. 233 à 244.

Digitized by Google

Jean II Vandermère (..1548-†1595); Jean III Vandermère (..1586-1598).

Jacques Vandermère a épousé Claudine de La Vallée ou La Vallée.

Il fut parrain, le 19 septembre 1596, de Jacques, fils de François Stella et d'une fille de Jean II Vandermère.

Cesare JULLIO (..1598-† 1636).

Cesare Jullio, Julio ou Gillio, maître peintre, Italien, signait : *Cesar Gilio* et *Cezar Gilio*. Il a épousé Marguerite Mesure. Il était né en 1566.

Jullio était à Angers en 1598 : il y tint en cette année, sur les fonts de baptême, l'enfant d'un peintre, « refugié de la ville de Calais ».

Il vint s'établir à Lyon. Il y fut nommé « maistre peintre de la Ville », et travailla, en 1622, aux décorations pour l'entrée de Louis XIII.

« A Cézard Jullio, maistre peintre à Lion, la somme de soixante livres tournoiz à luy ordonnée (le 11 avril 1623)... pour ses peynes et vaccations emploiées aux crayons qu'il a faictz sur pappier de touttes les arcades piramides et autres triomphes de l'entrée du Roy et de la Royne en ladicte ville de Lion pour servir aux tailles doulces qu'elle auroit faict faire des figures qui devoient estre insérées au livre du recueil de ladicte entrée (26). »

Jullio est décédé à Lyon le 5 janvier 1636 :

« Ledit jour cinquiesme janvier mille six cens trante six est déceddé sieur César Julio, maistre peintre italien, aagé de septante ans ou environ, demeurant en rue de l'Hospital,

(26) Archives de la ville de Lyon, CC.

Digitized by Google

proche la Patience. A esté ensépulturé audit Hostel Dieu du pont du Rosne. »

La veuve de César Jullio est décédée le 11 août 1638.

Jean Lucas (..1599-† 1641).

Jean Lucas, maître peintre, a épousé Madeleine Charreton. Il est décédé à Lyon le 1er janvier 1641.

Il est né vers 1569.

Balthazar Gravier (..1600-1604).

Balthazar Gravier, maître peintre, a épousé, le 22 juillet 1604, Marie Ramus (27).

Nicolas Fortier (..1604-1606).

Nicolas Fortier, maître peintre, a épousé Marie Cordonnier.

Jean-Baptiste I Morillard (..1604-1609).

Jean-Baptiste I Morillard (28), maître peintre, a épousé Marie Charreton.

Jean de La Prèze (..1604-1625).

Jean de La Prèze ou de La Praize, maître peintre, était

---

(27) Marie Ramus, née en 1586, était fille de Bertin Ramus, maître peintre et verrier à Lyon, catholique, dont la femme, Suzanne Gravier, lui donna sept enfants. Il signait : *Bertin Ramus* (..1575-†1595). Une autre fille de Ramus, Jeanne, a épousé, en 1611, un protestant, horloger, du nom de Jean Baud. (Voir N. Rondot. *Les Peintres de Lyon, du XIVe au XVIIIe siècle*, 1888, p. 130.)

(28) Il y a eu à Lyon, au XVIe siècle, deux peintres catholiques du nom de Morillard. Jean-Baptiste Morillard (..1570-1607), marié à Marguerite Grange, lequel est un autre personnage que le précédent, et François Morillard (..1591-1594.)

Digitized by Google

fils de Gabriel de La Prèze, maître peintre à Lyon, et de Nesmes de La Frasse, sa femme.

Il a épousé à Lyon : en premières noces, le 8 mai 1605, Marie de Montmiaillier, et, en secondes noces, le 12 janvier 1625, Marie Chazot.

Guillaume Du Bois (..1630-† 1634)

Guillaume Du Bois, « paintre holandois », est décédé à Lyon le 9 décembre 1634.

Pierre Ranbou (..1632-† 1634).

Pierre Ranbou, « pintre natif de Malines en Flandres », est décédé à Lyon le 22 juillet 1634.

Jean Vanier (..1633-1637).

Jean Vanier, maître peintre, a épousé Marie Pillon.

Pierre Peudefin (..1634-1655).

Pierre Peudefin ou Peudefain, peintre, a épousé Jeanne Dorey ou Dorly.

Peudefin a exercé la profession de peintre de 1634 à 1637 et celle de potier d'étain de 1638 à 1655, époque à laquelle nous l'avons perdu de vue.

Josias Vandenorne (..1643-† 1647).

Josias Vandenorne, « Dordrec (de Dordrecht), paintre d'Olande », est décédé à Lyon le 3 septembre 1647, à l'âge de 33 ans.

Henri Cheron (..1662-1675).

Henri Chéron dit Deschamps, maître peintre de Paris établi à Lyon, marié à Marie Le Febvre. Sa fille « fit abjuration de l'hérésie » en 1677.

Digitized by Google

Jean BOULET (..1658-1669).

Jean Boulet ou Boulé, peintre, a épousé Claudine Furet.

Daniel SARRABAT (1666-† 1748).

Daniel Sarrabat, peintre; était fils de Charles Sarrabat, horloger du Roi à Paris, et de Suzanne Thuret, sa femme ; il est né en octobre 1666. Il alla à Rome, s'établit à Lyon à son retour et resta dans cette ville jusqu'à sa mort. Il épousa Jeanne-Marie de Hainaut, dont il eut plusieurs enfants. Sarrabat abjura la religion protestante à une époque que nous ignorons ; il était certainement catholique en 1703, puisqu'il fut nommé le 31 mars de cette année, agréé de l'Académie royale de peinture, et le fait d'appartenir à la religion protestante était un motif d'exclusion. Sarrabat est mort à Lyon le 21 juin 1748 ; il avait été reçu, en décembre 1746, « au nombre des pensionnaires de l'Hôtel-Dieu » de Lyon.

Il était un des bons peintres de son temps, un peintre assez inégal. Il a surtout dessiné et peint des sujets d'ornement et était très habile en ce genre.

Théodore FLORIS (..1683 - † 1707).

Théodore Floris, peintre.

NATALIS RONDOT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES PLANS ET VUES

DE LA

Ville de Lyon

DE LA

FIN DU XVe AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE (*)

XV. MENESTRIER (1946-1696).

Le P. Claude François Menestrier, de la Compagnie de Jésus, fit graver par Nicolas-Henri Tardieu, graveur au burin et à l'eau-forte, disciple de Le Pautre et de G. Audran, né à Paris en 1674, mort dans cette ville en 1749, une réduction du grand plan scénographique de Lyon, qu'il a jointe à son histoire de la Cité, commencée en 1694, et publiée deux ans plus tard sous ce titre : *Histoire Civile ou Consulaire de la Ville de Lyon, justifiée par Chartres, Titres, Chroniques, Manuscrits,*

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Septembre 1890.

Digitized by Google

Autheurs Anciens et Modernes, et autres Preuves, avec la Carte de la Ville, comme elle étoit il y a environ deux siècles. A Lyon, chez Jean-Baptiste et Nicolas De Ville, ruë Merciere, à la Science. M. DC. XCVI. (1).

Ce plan est gravé sur cuivre, en deux planches qui, assemblées, mesurent entre les traits du cadre, 867 millimètres de largeur, par 673 de hauteur. Il est une copie réduite assez fidèle du grand plan scénographique de la ville en 25 feuilles, dressé vers le milieu du XVIe siècle.

Les seules modifications que l'on y remarque sont :

1°. — A l'intérieur des deux cartouches Louis XIV qui remplacent ceux du style Renaissance qui sont vides dans le grand plan, on y lit une instruction relatant que cette carte représente la ville de Lyon comme elle était au temps des règnes de François Ier et de Henri II, et des remarques sur les vestiges d'antiquités indiqués sur le plan, parmi lesquelles nous citerons la suivante :

« On y voit aussi les vestiges de cet ancien canal de communication entre le Rosne et la Saone, qui a retenu le nom de Terreaux, qui signifie des fossez par ce qu'vne partie de ce canal resta en forme de fossé quand on l'eut desseché, cependant les murs estoient vers la Chapelle Saint-Marcel ou estoit vne des anciennes portes, et l'autre au quartier du Griffon. »

---

(1) Pour les détails biographiques et bibliographiques sur le P. Menestrier, nous renvoyons le lecteur à l'excellent ouvrage que M. Paul Allut a consacré à la mémoire de l'érudit historien lyonnais, sous ce titre : *Recherches sur la vie et sur les œuvres du P. Claude-François Menestrier.* A Lyon, chez Nicolas Scheuring, libraire-éditeur, M. D. CCC. LVI.

Digitized by Google

2°. — Sur l'emplacement des anciens fossés de la Lanterne, on a ajouté : « *ancien canal de communication entre le Rosne et la Saone.* »

Le P. Ménestrier a pris grand soin de nous faire connaître qu'il était l'auteur de cette découverte : Malheureusement les raisons qu'il donne à l'appui ne confirment nullement l'existence d'un canal navigable sur cet emplacement (2), et les découvertes faites en 1881, lors de la construction d'un égout sur la place des Terreaux, devant la façade du Palais des Arts, infirment les présomptions émises en sa faveur par Artaud et Chenavard (3).

A. de Boissieu, le premier, a relevé l'erreur dans laquelle est tombé le P. Menestrier à propos du canal de communication entre le Rhône et la Saône aux Terreaux. (*Ainay, son autel, son amphithéâtre.* Lyon, 1864.)

Plus tard, Benoît Vermorel a démontré l'impossibilité de son existence et en même temps l'origine de la légende qui lui a donné cours. (*Les fortifications de Lyon au Moyen Age. Revue lyonnaise*, mars 1881.)

Quant au reste du plan, il est exactement semblable à l'original du XVIe siècle, dont il est une bonne reproduction, avec des dimensions moins grandes qui permettent au lecteur de le consulter plus facilement que les vingt-cinq

---

(2) Les divers caractères des ouvrages historiques, avec le plan d'une nouvelle histoire de la ville de Lyon. *De Ville*, 1694, p. 423.

Histoire Civile ou Consulaire de la Ville de Lyon. De Ville, 1696. II· *Dissertation sur le passage d'Annibal*, p. 15.

(3) Nous espérons publier prochainement les résultats de nos recherches dans une série d'articles résumant les découvertes faites dans les fouilles exécutées à Lyon depuis plus de vingt années, et dont nous avons relevé les plans et profils pour servir à la reconstitution du sol antique de la ville.

Digitized by Google

feuilles sur lesquelles est gravé le grand plan scénographique.

XVI. NICOLAS DE FER (1693).

Nicolas de Fer, géographe français, né en 1646, mort le 15 octobre 1720, est l'auteur d'un recueil de plans des principales villes et forteresses de l'Europe publié en 1693.

Le faux titre de cet ouvrage, orné de batailles sur terre et sur mer, porte à l'intérieur du cartouche central l'inscription suivante : *Introduction à la Fortification dédiée à Monseigneur le Duc de Bourgogne par N. de Fer, Beaulieu, etc. A Amsterdam chez Pierre Mortier, 1693.*

Le titre des cinq premiers tomes est :

Les forces de l'Europe, Asie, Afrique et Amérique, ou Description des principales Villes avec leurs fortifications ; dessinées par les meilleures ingénieurs : particulierement celles qui sont sous la domination de la France, dont les plans ont été levez par Monsieur de Vauban, Lieutenant General et premier Ingenieur des Armées de Sa Majeste, et aussi la description de tous les instruments servans à la Fortification, à l'attaque et deffense des Places, ensemble ceux qui servent pour l'Artillerie, la maniere de dresser un Camp devant une ville assiégée, Recüeilli par les soins des Srs de Fer, Beaulieu, etc., Geographes du Roy, Pour l'usage de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Tome Premier. A Paris, chez l'autenr, dans l'Isle du Palais, sur le Quay de l'Orloge, M DC LXXXX III. Avec Privilège.

Les huit derniers tomes ont cette variante à la fin du

Digitized by Google

titre : *Le tout mis en ordre par les soins de Pierre Mortier. A Amsterdam, Chez Pierre Mortier, sur le Vygendam. Avec Privilège.*

Lyon se trouve au tome X, et la planche porte le *n° 226.*

L'assiette de la ville est représentée en plan géométral, l'intérieur des masses bâties indiqué par un grisé et la topographie au moyen de hachures exprimant les mouvements plus ou moins accentués du terrain par leur écartement, selon les règles de la perspective cavalière. Mais on y remarque aussi quelques monuments représentés au naturel et dessinés en perspective au milieu des masses limitées par les voies publiques.

Ce plan, gravé sur cuivre, est renfermé dans un rectangle de 315 millimètres de largeur, par 220 de hauteur.

C'est une copie réduite de la deuxième édition du grand plan de Simon Maupin dressé en 1659, sur laquelle on a supprimé les maisons dessinées en perspective, pour les indiquer seulement par un simple grisé.

Le titre suivant se trouve à droite, dans un cartouche rectangulaire :

LION. — *Ville tres Considerable du Royaume de France située au conflans du Rosne et de la Saone a 23 degrez 4 minutes de Longitude, et a 45 degrez 45 minutes de Latitude.*

Puis en dessous, près du cadre, est gravé le *n° 226.*

Ce plan a été de nouveau gravé en 1705. La nouvelle planche se distingue de la première par quelques détails facilement reconnaissables au premier coup d'œil, quoique l'ensemble du plan soit resté le même.

Ainsi le rempart de la Croix-Rousse, qui n'est figuré sur

Digitized by Google

la première édition que par un gros trait, en a deux, un petit et un gros sur la seconde. Les hachures du grisé des masses bâties sont dirigées de droite à gauche dans la première édition, et de gauche à droite dans la seconde. Les indications écrites : *Bast. St Clair, La Charité, Bechevelin,* ne figurent que sur la seconde édition, dont la planche est un peu plus large que la première, ayant à peu près un centimètre de dessin ajouté de chaque côté, ce qui porte sa largeur à 334 millimètres, la hauteur restant la même.

Enfin, à la suite du titre, qui reste le même que dans la première édition, il y a l'adresse de l'éditeur avec la date : *A Paris Chez le Sr de Fer dans l'Isle du Palais à la Sphere Royale. Avec Privil. du Roy, 1705.*

Cette planche, qui fait partie d'un recueil des principales villes de France, porte gravé à l'intérieur du cadre et dans le haut, à droite, *le n° 107.*

Comme pour tous les autres plans et vues exécutés en France, celui-ci a été reproduit en Allemagne par Gabriel Bodenehr le père, graveur allemand né en 1664, qui travaillait à Augsbourg et mourut en 1758. Il a gravé une suite de 200 planches représentant les plus remarquables villes, forteresses, ports de mer, etc. de l'Europe, et d'autres travaux topographiques estimés.

La vue de Lyon, gravée par cet artiste, est une réduction exacte de celle publiée par N. de Fer. Elle est renfermée dans un rectangle de 216 millimètres de largeur, par 146 de hauteur. Dans deux colonnes placées à droite et à gauche, est une notice historique et descriptive de la ville, puis du côté droit un index donnant le nom des lieux et monuments signalés par les 38 numéros inscrits sur le plan.

Dans le haut de cette reproduction, le nom de la ville,

Digitized by Google

LYON, est écrit sur une banderolle ; dans le bas, entre les traits du cadre, on lit : *G. Bodenehr fecit et excud. : Aug. Vind.*

Dans l'angle supérieur de droite et en dehors du cadre, est le *n° 99*.

XVII. VARIA (XVIIe siècle).

Nous consacrons ce chapitre à la nomenclature des divers plans et vues de Lyon restant à mentionner et qui ne sont, pour la plupart, que des copies plus ou moins exactes des œuvres originales que nous avons décrites.

A. — Petite vue, assez délicatement gravée sur cuivre, renfermée à l'intérieur d'un cartouche ovale de 73 millimètres de largeur placé au bas du titre d'un ouvrage imprimé à Paris, en 1603, par Raimond Colomies et Antoine de Courteneufve. C'est une réduction de la vue de Lyon publiée en 1564 par Jean d'Ogerolles.

B. — Petit plan gravé sur cuivre, par François Valegio, peintre et graveur né vers 1560 et qui travaillait à Venise, renfermé dans un rectangle de 118 millimètres de largeur, par 76 de hauteur.

Dans le haut, contre le cadre, LYON ; dans le bas, la signature du graveur, *Fr. Valegio f.* ; enfin *Le Sonne F.* et *le Rosne f.* sont les seules indications écrites sur le plan.

C'est une assez mauvaise réduction du joli plan publié en 1575 par Georges Braun, dans son *Théâtre des Cités du Monde*. Cette petite estampe fait partie d'un recueil édité en Italie, vers la fin du XVIe ou le commencement du XVIIe siècle, sous ce titre : RACCOLTA DI LE PIV

Digitized by Google

ILLVSTRI ET FAMOSE CITTA DI TVTTO IL MONDO, qui n'est qu'une bien mauvaise reproduction en réduction des planches de l'ouvrage de Braun.

C. — Claude Chastillon, topographe du roi (1), est l'auteur d'un grand nombre de vues de places fortes, d'attaques de villes et de châteaux, d'escarmouches, etc., dessinées vers la fin du XVIe et les premières années du XVIIe siècle, qui furent réunies en un recueil et publiées en 1641 par l'éditeur Jean Boisseau, sous ce titre :

Topographie françoise ou Representations de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, forteresses, maisons de plaisances, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France, dessignez par Claude Chastillon et autres, et mis en lumiere par J. Boisseau, enlumineur du Roy. Paris, Boisseau, 1641.

D'une exécution médiocre, les planches de ce recueil n'ont d'intérêt que parce qu'elles offrent la représentation d'un grand nombre d'édifices et de forteresses depuis longtemps détruits.

Il y a des exemplaires de ce recueil sous les dates de 1647 et 1648, qui sont plus complets que ceux de la première édition et renferment environ 500 pièces; mais ils n'ont pas le frontispice gravé par L. Gaultier, de la première édition. Le titre de cette dernière est aussi un peu modifié. Après *vestiges d'antiquitez,* on lit : *maisons modernes et autres du royaume de France, sur les dessins de deffunct Claude Chastillon,*

(1) Il ne faut pas confondre Claude Chastillon, le topographe, avec Jean de Chastillon, gentilhomme champenois, contemporain d'Errard, qui mourut le 27 avril 1616, âgé de 56 ans, et fut ingénieur en chef des armées de Henri IV et de Louis XIII.

Digitized by Google

ingénieur du roi (2). *Paris, chez Jean Boisseau, enlumineur de la reine, 1648.*

Lyon figure dans ce recueil par une seule planche, le château de Pierre-Scize. C'est une vue perspective de la célèbre forteresse, gravée sur cuivre et renfermée dans un rectangle de 180 millimètres de largeur, par 114 de hauteur. En dessous est le titre : LE ROCHER ET CHASTEAU DE PIERREENSIZE *a Lion*, et à gauche, en dehors du cadre, le *n° 80*. Au bas et à droite, dans le lit de la rivière, est la signature de l'auteur : « *Par C. Chastillon.* »

D. — Nicolas Tassin, géographe du roi, a publié en 2 volumes in-4° oblong, une description assez détaillée de la France, sous ce titre :

Les Plans et Profils de toutes les principales Villes et Lieux considerables de France. Ensemble les Cartes generales de chacune Province ; et les particulieres de chaque Gouvernement d'icelles. Par le sieur Tassin Geographe ordinaire de Sa Majesté. Paris, chez Seb. Cramoisy, 1634 ; et à la date de 1636, chez Messager ou M. Tavernier. On trouve aussi ce recueil avec des titres renouvelés, à la date de 1638, à l'adresse de M. Tavernier, et aux dates de 1644 et 1652, à l'adresse de A. de Fer. Le premier tirage aurait paru, dit-on, vers 1631.

La ville de Lyon se trouve classée dans la province du Dauphiné. Le titre particulier de cette province, gravé dans un cartouche orné de cuirs découpés et surmonté d'une tête grotesque est : *Plans et profilz des principales villes de la province de Dauphiné, avec la carte generale et les particulieres de chascu. gouvernement d'icelles.*

(2) Claude Chastillon était topographe du roi et non pas ingénieur.

Digitized by Google

La carte du gouvernement de Lyon se trouve immédiatement après la carte générale du Dauphiné, au folio 4. Cette planche, gravée sur cuivre, a, entre les traits extérieurs du cadre, 151 millimètres de largeur, par 106 de hauteur.

Dans le haut, à droite, est le titre : GOUVERNEM.ET DE LION, puis en dessous, une échelle d'une lieu.

Cette carte est à une assez grande échelle, mais malheureusement la plupart des noms sont estropiés et mis les uns pour les autres. Ainsi La Duchère et La Clere sont sur l'emplacement de la Croix-Rousse et de Cuire ; Vimy est en face de l'Ile-Barbe, et La Croix-Rousse au lieu et place de Vaise, etc.

La planche suivante, au folio 5, est un petit plan de Lyon assez bien gravé, mais sans indication écrite autre que le nom de la ville sur une banderolle placée dans le ciel, à droite. Ce plan, qui est renfermée dans un rectangle de 150 millimètres de largeur, par 105 de hauteur, est une assez bonne copie en réduction du petit plan (C), dressé vers 1630 par Simon Maupin, et dont nous avons donné la description au chapitre XI.

Enfin, au folio 6 est une vue perspective de Lyon, prise de Loyasse et réduite d'après celle qui se trouve au tome V du *Théâtre des Cités du Monde* de Bravn, dont nous avons donné la description au chapitre VIII.

Néanmoins on y remarque quelques corrections et additions qui la rendent plus intéressante, quoique réduite, que celle dessinée par Georges Hoefnagel. Elle est renfermée dans un rectangle de 148 millimètres de largeur, par 103 de hauteur, et le nom de la cité, LION, est écrit dans le ciel.

A ce recueil est joint un *Discours sur les provinces et principales villes de France*, qui est un résumé très succinct de

Digitized by Google

l'histoire de chacune d'elles, avec sa position géographique. Celle de Lyon est ainsi décrite : « Sa situation au regard du ciel est en longitude 27 d. 3 m. Sa latitude 44 d. 34. Or, on sait que la latitude de Lyon est de 45° 45' 45", ce qui démontre le peu d'exactitude des coordonnées géographiques mentionnées dans ce recueil.

L'œuvre de Tassin a été reproduit par les Allemands ; l'on trouve la carte du gouvernement et la vue de Lyon gravés sur une même feuille, la vue en haut, le plan en bas, ayant le *n° 244* dans l'angle supérieur de droite ; puis le plan de la ville, portant le *n° 245*. Les dimensions de ces planches sont à peu de chose près les mêmes que celles de Tassin, sauf pour la vue dont on a supprimé le ciel. Le dessin et la gravure en sont tout à fait médiocres, pour ne pas dire mauvais.

On trouve aussi une autre copie de la vue de la ville. Dans cette nouvelle reproduction l'estampe est entourée d'un cadre avec consoles dans le bas, couronné dans le haut par une tapisserie frangée portant l'inscription suivante : *autre vuë de LYON, en Profil, Capitale du Lyonnois*. Dans le lit de la rivière on lit : *Le Rhône Riv.*, au lieu *de la Saône*. Les dimensions sont exactement les mêmes que celles de la vue de Tassin.

E. — Assez jolie vue de Lyon, gravée sur cuivre, sans aucune indication permettant de connaître le graveur ou l'éditeur, renfermée dans un rectangle de 344 millimètres de largeur, par 238 de hauteur.

Cette vue est reproduite d'après celle publiée au XVIe siècle par Jean d'Ogerolles, que nous avons décrite au chapitre VI, mais avec des dimensions un peu plus grandes.

Sur le premier plan, à gauche, en avant des fortifications,

Digitized by Google

un gros arbre se dresse jusqu'au ciel ; au pied est appuyé le blason de la ville et un seigneur en costume Louis XIII, accompagné de deux levriers, cause à une personne assise sur un tertre. D'autres personnes et un cavalier paraissent sortir ou se diriger vers l'entrée de la porte Saint-Sébastien. La gravure et le dessin de cette estampe sont d'une bonne facture ; malheureusement ce dernier laisse à désirer sous le rapport de la fidélité. C'est ainsi qu'il représente le faubourg de la Guillotière avec des monuments à tourelles surmontées de flèches qui n'ont jamais existé ; qu'il flanque de tours rondes défensives la muraille placée à mi-coteau Saint-Sébastien, qui n'était qu'un simple mur de clôture et est indiqué tel par Ducerceau et Jean d'Ogerolles ; qu'il place sur le milieu du pont de la Guillotière une tour ronde au lieu d'une tour carrée, et qu'il en met une au milieu du pont du Change qui n'en possédait pas. Enfin plusieurs monuments paraissent ajoutés d'après la vue publiée en 1625 par Simon Maupin. Les ponts Saint-Vincent et de Bellecour n'y figurent pas.

Dans le haut, au milieu du ciel, est gravé le nom de la ville, LYON, qui est la seule indication écrite.

Nous ignorons de quelle collection ou recueil de vues fait partie cette jolie estampe, dont la gravure nous paraît dater de 1630 à 1640.

F. — En 1644, Jean Boisseau, éditeur de pièces gravées au burin et enlumineur du Roy pour les cartes marines et géographiques, qui demeurait à Paris, en l'Isle du Palais, à la Royalle Fontaine de Jouvence, a publié une grande vue de la ville de Lyon, assez médiocrement gravée sur cuivre, en deux planches, renfermée dans un rectangle de 744 millimètres de largeur, par 258 de hauteur.

Digitized by Google

En haut est le titre : LA PVISSANTE ET IMPORTANTE VILLE DE LION ARCHEVESCHE ET METROPOLITAINE DES GAVLLES. Dans le ciel, le blason de la ville.

Dans le bas, l'indication des lieux et monuments désignés sur la vue par douze numéros et les vingt-quatre lettres de l'alphabet ; puis la date et l'adresse de l'éditeur : *A Paris, chez Jean Boisseau, 1644.*

Cette vue a probablement été dessinée d'après celle que nous venons de décrire (E), car on y remarque les mêmes défauts d'exactitude, et un gros arbre du côté gauche. La muraille placée à mi-coteau Saint-Sébastien flanquée de tours, le faubourg de la Guillotière avec des monuments imaginaires, la tour sur le pont de Saône, etc. Les indications écrites correspondant à la nomenclature des lieux et monuments désignés par des chiffres ou des lettres sur la vue, présentent des erreurs capitales. Enfin parmi les divers monuments ajoutés, quelques-uns sont indiqués à leur place, tels que le pont de l'Archevêché, le couvent des Feuillants, la Charité, les Jésuites, Sainte-Claire, etc. ; mais le pont Saint-Vincent débouchant en face le château de Pierre-Scise, se trouve porté à un kilomètre en amont de sa véritable position. Les Chartreux et les Carmélites sont, par contre, beaucoup trop rapprochés de la ville.

G. — Grande vue de Lyon, renfermée dans un rectangle de 596 millimètres de largeur, par 246 de hauteur, gravée sur cuivre, en deux planches, par Johann Christophe Hafner, graveur allemand, né en 1668, qui travaillait à Augsbourg, mort en 1754. La gravure et surtout le dessin de cette estampe sont d'une mauvaise exécution ; c'est en résumé une reproduction de la vue précédente (F), complè-

Digitized by Google

tement défigurée. Dans le haut du ciel, sur une banderolle, le titre : LYON-LION ; à droite, le blason de la ville. Dans le bas, un index, en français et en allemand, donne l'explication des lieux et monuments auxquels se rapportent les 27 numéros gravés sur le dessin ; puis la signature du graveur : *Johann Christoph Haffner, Svel : Erb : Excud : A V.*

H. — Vue de Lyon, gravée en 1666 par Lucas Schnitzer, graveur médiocre allemand qui travaillait à Nuremberg, renfermée dans un rectangle de 366 millimètres de largeur, par 228 de hauteur.

Au dessus du cadre est le titre :

Abbildûng des Weitberühmten Handels Stadt Lyon in Frankreich. Anno 1666 (3).

Dans le bas, à droite, un cadre renferme un index donnant l'énumération des lieux et monuments désignés par les 47 numéros gravés sur le dessin. A gauche, dans un cadre, le nom de la ville : LVGDVNVM-VVLGO LION.

Au bas, à gauche : *Pulus Furst Ex.* ; à droite, le monogramme du graveur : *L et S enlacés. fecit Ex.*

Cette vue est une médiocre reproduction de la charmante vue gravée par Jan Van de Velde, qui signait aussi F. de Wit, d'après celle publiée par Simon Maupin, édition de 1635, avec les trois ponts sur la Saône, que nous avons décrite au chapitre XI, A.

Dans quelques exemplaires on lit au bas du petit cadre, en dessous du nom de la ville : *Anno 1660* ; mais le dernier chiffre étant en partie effacé pourrait bien être un 6,

(3) Portrait de la très célèbre ville commerciale de Lyon en France, 1666.

Digitized by Google

qui correspondrait alors avec la date mentionnée à la suite du titre supérieur en allemand.

I. — Grande vue de la ville de Lyon, gravée sur cuivre en deux planches, et renfermée dans un rectangle de 1040 millimètres de largeur, par 363 de hauteur.

Dans le haut du ciel, sur une banderolle : LYON *1668 ;* à gauche, le blason de la ville, à droite celui des Villeroy. Un cartouche placé dans l'angle inférieur de gauche renferme une vue de la façade de l'Hôtel de Ville, d'après Simon Maupin, au bas de laquelle on lit : *A Paris, chez H. Jaliot, proche les Augustins aux deux Globes 1668 avec privilege du Roy* (4).

En dessous du cadre est le titre, imprimé en caractères typographiques : *Description de l'Ancienne et Fameuse Ville de Lyon,* suivi d'une notice historique et descriptive de la cité : *Lyon, ville Capitale de la Gaule Celtique.*

Puis à la fin : *A Paris, chez Hubert Jaillot, proche les Augustins, aux deux Globes. M. DC. LXVIII.*

Les noms des lieux et des principaux monuments sont écrits sur le dessin.

En résumé, cette estampe, quoique de grandes dimensions, n'est qu'une reproduction agrandie de la vue publiée en 1644 par Jean Boisseau, avec tous les défauts que présente l'original, notamment la muraille à mi-coteau Saint-Sébastien flanquée de tours, le pont Saint-Vincent aboutissant au château de Pierre Scize, les Chartreux et les

(4) Hubert Jaillot, graveur au burin, qui travaillait à Paris vers la fin du XVIIe siècle, et mourut en 1712. Il a principalement gravé de la topographie.

Digitized by Google

Carmélites indiqués sur des emplacements bien éloignés de ceux sur lesquels s'élevaient ces monastères, etc.

Quant à la gravure de cette pièce, elle est médiocre et traitée à grands traits.

K. — La Bibliothèque nationale possède dans la section des estampes, deux plans manuscrits de Lyon datant du XVIIe siècle.

Le premier est dessiné par F. de Lapointe, graveur et éditeur de cartes : *A Paris, sur le Quay de l'Horloge du Palais,* qui a publié en 1670 la carte générale des montagnes de la Haute-Auvergne, dressée en 1642 par le chevalier de Clerville, maréchal de camp et commissaire général des fortifications.

Ce plan n'est qu'une copie de celui dressé en 1649 par Beaulieu et que nous avons décrit au chapitre XII ; il est à la même échelle et a les mêmes dimensions.

A droite, dans le haut, est le nom de la ville, Lion ; en bas, une échelle de *400 thoises*. Le nord est indiqué par une rose des vents placée sur le côté droit. Dans le bas, à gauche, est le nom de l'auteur : *De la Pointe f.*

La fortification est indiquée par deux traits, l'un noir et l'autre rouge, et les rivières sont lavées au vert d'eau.

Les seules indications écrites sont : *Rosne R., Saone R., Pont du Rône, Le Pre d'Aisnai, P. Neufville, P. St George, St Laurent, P. St Just, P. de Vaize, P. d'Alincourt, B. St Clair.*

Le second plan est sans nom d'auteur. Il a 298 millimètres de largeur, par 254 de hauteur.

La ville est représentée en plan géométral, avec l'intérieur des masses bâties teintées en rose et les murs de la fortification figurés par un fort trait noir, sauf pour le rempart de

Digitized by Google

la Croix-Rousse et les ouvrages avancés de Loyasse et de Vaise où il y en a deux. Quelques monuments sont dessinés en élévation, ce sont : les tours et la porte du pont du Rhône, la porte d'Ainay, l'église Saint-Pierre, l'Hôpital et le fort Saint-Jean.

Trois ponts sont indiqués sur la Saône, avec les deux chaînes qui fermaient la rivière en amont et en aval. Les rivières sont teintées en vert d'eau. *Rône R.* et *Saône R.*, sont les seules indications écrites.

Dans l'angle inférieur de gauche, est une rose des vents et une échelle de *200 Thoises*.

La topographie est faiblement indiquée au moyen de quelques hachures largement espacées.

Ce plan paraît dessiné d'après celui publié par Mérian, que nous avons décrit au chapitre XIV.

L. — Vue de Lyon, assez finement gravée par Jean Christian, graveur hollandais, qui travaillait vers le milieu du XVIIe siècle, renfermée dans un rectangle de 275 millimètres de largeur, par 148 millimètres de hauteur.

Dans le ciel, sur une banderolle, le nom en latin et en français de la ville : LUGDUNUM-LYON ; à droite et à gauche, sur une pancarte déroulée soutenue par un ange, est libellé un index explicatif en hollandais, correspondant aux seize numéros gravés sur le plan à côté des lieux et monuments désignés. En avant du rempart de la Croix-Rousse, se trouve un rocher couronné par quelques petits arbres rabougris.

Cette vue est dessinée d'après celles publiées par Boisseau et autres éditeurs parisiens, avec les mêmes défauts que nous avons signalés : le pont Saint-Vincent aboutissant au rocher de Pierre-Scize, la muraille avec tours à mi-

Digitized by Google

coteau Saint-Sébastien, le faubourg de la Guillotière et ses monuments qui n'existaient pas, etc.

En dessus du trait inférieur du cadre, une notice historique en latin à gauche et en hollandais à droite, le blason des Villeroy entre deux, est gravée sur la planche. Puis, tout à fait à gauche : *Cum Privil. Sacræ Cæsar majest.;* et à droite, *Johann Christian Leopold excudit Aug. Vind.* Quelques exemplaires portent à la suite l'indication *L 14*.

M. — Vue de Lyon, assez finement gravée, publiée par François Aveline, dessinateur et graveur au burin, et éditeur, né à Paris vers 1660 et mort vers 1712. Elle est renfermée dans un rectangle de 314 millimètres de largeur, par 197 millimètres de hauteur et fait partie d'un recueil des principales villes de l'Europe.

Cette vue est copiée d'après celles publiées par Boisseau et Jalliot, avec les mêmes défauts que nous avons signalés. En avant du rempart de la Croix-Rousse on voit une troupe de cavalerie se diriger du côté de la porte Saint-Sébastien.

En dessous du trait inférieur et dans le milieu, est le titre : LYON, *Ville Capitale de la Province et du Gouvernem*t. *général du Lyonois*. Plus bas : *Fait par Aveline. Avec Privilege du Roy*. De chaque côté du titre est un index donnant les noms des lieux et monuments désignés par les 32 numéros gravés sur la vue.

Quelques-unes des vues de ce recueil sont signées : *Aveline fecit et excudit C. P. R.* D'autres : *Fait par Aveline. Et se vend à Paris sur le Petit Pont au Croissant.*

Dans un atlas de vues de villes attribué à Pérelle, j'ai rencontré une vue semblable à celle d'Aveline, comme dessin et dimensions, mais n'ayant pas de signature.

Aveline a publié un deuxième recueil des vues des prin-

Digitized by Google

cipales villes de l'Europe, de format beaucoup plus grand que le premier.

Dans celui-ci, la vue de Lyon, qui est exactement la même comme dessin que celle qui fait partie du premier recueil, est renfermée dans un rectangle de 512 millimètres de largeur, par 324 de hauteur.

Dans le ciel, le nom de la ville, LYON, est inscrit sur une banderolle flottante, que l'on remarque sur toutes les vues de cet atlas. Dans le bas, le titre et l'index sont les mêmes comme libellé et disposition que ceux de la vue du premier recueil, qui est plus petite, mais par contre beaucoup mieux gravée. Enfin, sur le premier plan, la troupe à cheval est réduite à cinq cavaliers armés.

On trouve des exemplaires de cette vue avec l'adresse : *A Paris, chez Charpentier, rue Saint-Jacques au Coq ;* et dans le même recueil des vues de villes signées : *fait par A. Aveline et se vend chez lui Rüe du Foin pres la Rüe Saint-Jacque.*

N. — Vue de Lyon, publiée par Jacques Jollain le jeune, graveur au burin et éditeur, qui travaillait à Paris vers la fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe siècle. Elle est renfermée dans un rectangle de 482 millimétres de largeur, par 295 de hauteur, entouré d'un cadre mouluré avec ornements gravés.

Dans le ciel, on lit le nom de la ville, LYON, sur une banderolle flottante à laquelle est appendue une pancarte déroulée contenant la carte du *Gouvernement de Lion*; puis à droite est gravé le blason de la cité. En dessous du cadre est une notice historique et descriptive de la ville, en latin à gauche, et en français à droite. A la suite de la notice en latin est l'adresse de l'éditeur : *Se vendent A Paris chez Jollain rue S. Iaque a la ville de Cologne.*

Digitized by Google

Cette vue n'est qu'une mauvaise copie de celle publiée par Boisseau, avec le gros arbre à gauche, et pour toute addition l'Hôtel de Ville et quelques fautes en plus dans les indications écrites. La gravure de cette estampe est médiocre.

Dans le bas, à droite, le *n° 3* gravé dans l'angle de la planche, indique que cette pièce fait partie d'un recueil de vues.

O. — Vue semblable à la précédente (N) comme dessin, avec le gros arbre à gauche, et le blason dans le ciel à droite, mais sans la carte du gouvernement en dessous du titre, et les indications écrites remplacées par des numéros gravés au nombre de 38, correspondant à un index explicatif rempli de fautes, telles que : *Abbaye d'Etyncé* pour Ainay, *Porte de Venize* qui n'a jamais existé à Lyon, *l'hospital neuve*. Comme addition on trouve la nouvelle *Maison de Ville* figurée.

Cette vue est renfermée dans un rectangle de 510 millimètres de largeur, par 312 de hauteur, et son titre est : LION. *A Paris, rue St Jacques, proche St Yve, chez Pierre Giffart, avec privilege du Roy.*

Elle est renfermée dans un rectangle de 510 millimètres de largeur, par 312 de hauteur, médiocrement gravée et n'offre aucun intérêt, n'étant qu'une mauvaise copie.

P. — Petit plan de Lyon, renfermé dans un rectangle de 143 millimètres de largeur, par 103 de hauteur. Dans le haut du cartouche qui l'entoure est le titre : LYON, *Capitale du Lyonnois. Le Rhône Riv., La Saone Riv.*, sont les seules indications écrites. Dans le ciel les armes de France et les blasons de la ville et des Villeroy.

Digitized by Google

Ce plan n'est qu'une mauvaise copie de celui publié par Mérian, que nous avons décrit au chapitre XIV.

Il est facilement reconnaissable par cette erreur peu excusable qu'il contient : Le Pont du Rhône est arrêté au lit principal du fleuve, de telle sorte qu'il ne franchit pas les bras secondaires qui entourent les îles du côté du faubourg de la Guillotière, interruption qui n'est pas compréhensible.

Q. — Petit plan semblable à celui que nous venons de décrire (P), mais beaucoup plus finement gravé. Les dimensions en sont exactement les mêmes, seulement dans l'angle inférieur de gauche on lit le titre dans un cadre rectangulaire : LUGDUNUM *Vulgo Lions.*

Il est placé à la partie supérieure de la page 370 d'un ouvrage imprimé en italien, portant en tête : THATRO GALLICO, et au revers la pagination 369, avec le texte italien du volume, et en tête le titre : PARTE PRIMA. *Libro VIII.*

On trouve aussi des exemplaires de ce plan tirés à part sur papier blanc, et portant en dehors du cadre, dans l'angle supérieur de droite : *Tom. II, p. 24.6*

Ce plan, comme le précédent, n'offre qu'un intérêt de pure curiosité.

R. — Vue de Lyon, renfermée dans un rectangle de 282 millimètres de largeur, par 167 de hauteur, qui n'est qu'une copie médiocrement gravée de celles que nous venons de décrire.

Dans le bas, le blason de la ville, surmonté de la couronne impériale allemande et entouré des attributs de l'Agriculture et du Commerce, les deux fleuves simulés par deux urnes d'où leurs eaux s'écoulent. A gauche, un

Digitized by Google

carrosse attelé de deux chevaux, et à droite quatre buveurs attablés, deux hommes et deux femmes. Enfin, dans un cartouche, le nom de la ville en français et en allemand.

Dans le bas, en dehors du cadre, une légende explicative correspondant aux 27 numéros gravés sur la vue ; puis en dessous : *F. B. Werner del — I. G. Ringlin Sc. — Cum Pr. S. C. Maj. — Mart. Engelbrecht excud. A. V.*

Dans la partie supérieure est gravé le *n°* 77.

S. — Vue de Lyon, renfermée dans un rectangle de 218 millimètres de largeur, par 143 de hauteur, qui n'est qu'une copie de vues précédemment décrites, avec trois ponts sur la Saône.

Cette estampe est assez mal gravée. En dessous est le titre : LYON, puis une notice historique et descriptive de la ville, suivie d'un index explicatif des 16 numéros gravés sur la vue. Dans le bas, on lit l'adresse de l'éditeur : *A Paris chez Crepy rue St Jacques a St Pierre.*

J. Crepy le père, dessinateur et graveur au burin, et éditeur, travaillait à Paris de 1686 à 1730. Il demeura successivement rue Saint-Jacques, vis-à-vis le Miroir ; devant la rue du Plâtre ; à Saint-Pierre ; au Lion d'Argent et cloître Saint-Benoist.

T. — Vue de Lyon, renfermée dans un rectangle de 316 millimètres de largeur, par 150 de hauteur, qui n'est qu'une mauvaise reproduction italienne des vues précédentes, avec trois ponts sur la Saône. Son titre est : *La Citta di Lione Capitale di tutta la Provincia Lionesse in Francia.* En haut : *Tome XVI.*

V. — Petite vue de Lyon assez bien gravée, renfermée

Digitized by Google

dans un rectangle de 221 millimètres de largeur, par 141 de hauteur. C'est une reproduction des vues publiées par Jean Boisseau et Jalliot, avec trois ponts sur la Saône et des erreurs en quantité. Elle est facilement reconnaissable par un carrosse attelé de quatre chevaux, qui se dirige vers la porte Saint-Sébastien. A côté on lit : *A Paris, chez Chéreau.*

Dans le bas, au milieu, est le titre : LYON, *Ville Archiépiscopale et Primat des Gaules, Capitale du Lyonnois, Forez et Beaujolois.* Puis de chaque côté se trouve un index explicatif des 16 numéros gravés sur la vue, qui ne porte aucune indication écrite.

François Chéreau, dessinateur et graveur à l'eau-forte et au burin, né à Blois en 1680, élève de Gérard Audran, mourut à Paris en 1729.

On trouve des exemplaires de cette vue où l'adresse de Chéreau est remplacée par celle de : *A Paris chez Chiquet.*

Jacques Chiquet, éditeur, travaillait à Paris au commencement du XVIIIe siècle, et demeurait rue Saint-Jacques, au grand Saint-Henri.

Il existe une réduction de la vue de Chéreau, assez bien gravée, renfermée dans un rectangle de 166 millimètres de largeur, par 130 de hauteur.

La seule indication écrite est le titre, dans le ciel : VUE DE LA VILLE DE LYON, puis, dans l'angle supérieur gauche : *P. 73,* qui indique que cette estampe fait partie d'un recueil où elle est jointe à une description des provinces de la France.

Nous arrêtons ici notre description des plans et vues de la ville de Lyon antérieurs au XVIIIe siècle, persuadé que nous avons oublié d'en mentionner plusieurs et peut-être

Digitized by Google

des plus intéressants ; mais avec la douce satisfaction d'avoir rempli consciencieusement notre tâche, nous conservons l'espoir que cette lacune sera comblée un jour par un de nos compatriotes plus heureux que nous dans ses recherches.

J.-J. GRISARD,

Ingénieur topographe.

FIN

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE XI

THÉODORE DU TERRAIL, 1455 à 1505. — CHAPELLE SAINTE-MARIE. — CONSTRUCTION DU PALAIS ABBATIAL A CHAZAY. — LE CHEVALIER BAYARD. — BAGNOLS. — LISSIEU.

L'ANNÉE suivante, 1771, le 27 juillet, M. Tolozan vend à messire Nicolas-Anne Mermier, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, receveur général des aides à Lyon, les seigneuries de Lissieu, la Roue, la Claustre, le Bois-Dieu, avec la justice haute, moyenne et basse, par acte passé à Lyon en l'étude de Me Alexis Poncet, procureur, demeurant à Lyon, place Saint-Jean (1). Nicolas Mermier la conserva jusqu'en 1780, puis la

---

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de Septembre 1890.

(1) Acte en la possession de M. Duchamp, à Lissieu. *Almanach de Lyon* de 1772.

Digitized by Google

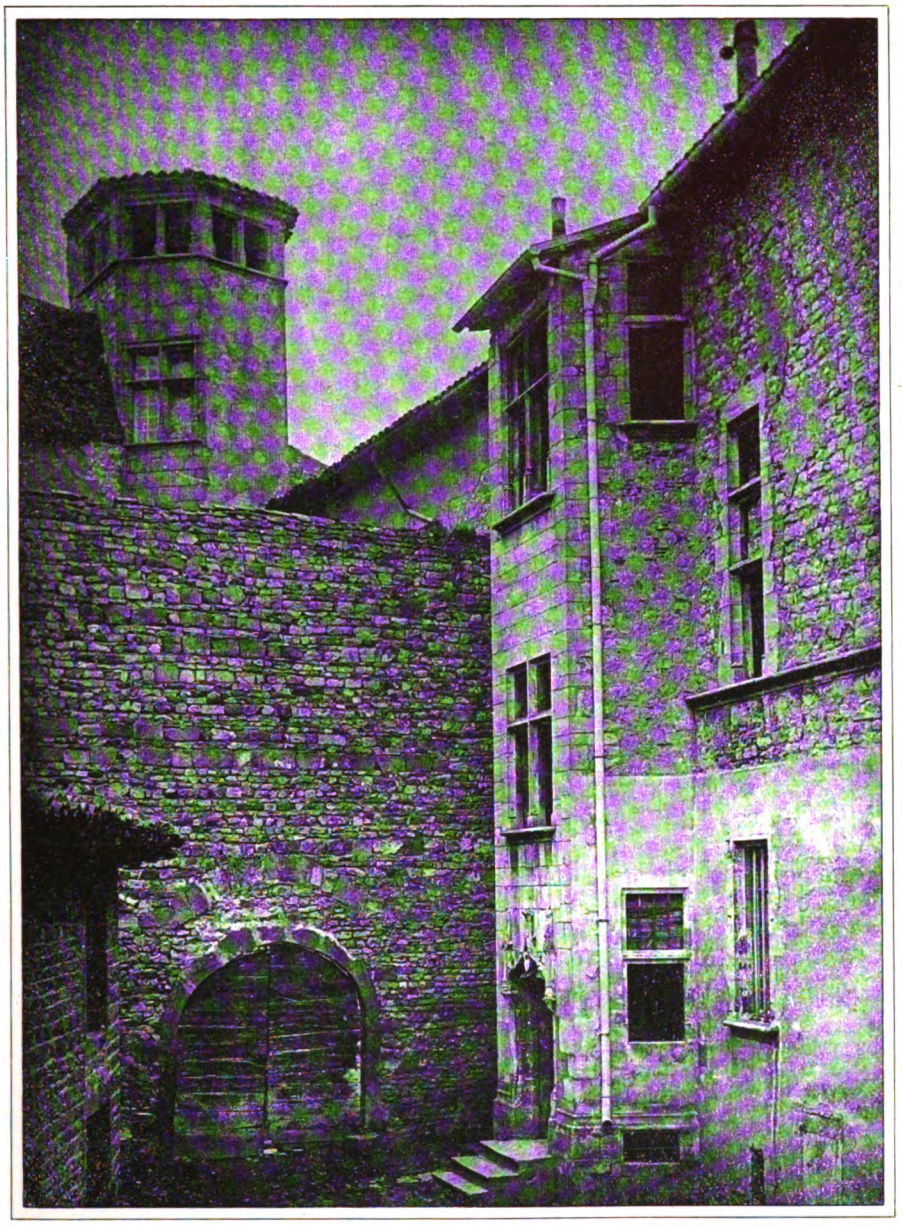

Photo P. Roustan. *Société Polygraphique. - Roanne*

CHAZAY D'AZERGUES

Cour intérieure du château des Abbés d'Ainay

Digitized by Google

Digitized by Google

vendit à messire Lambert, écuyer, consul à Lyon de Sa Majesté catholique; ce dernier était encore seigneur de Lissieu quand éclata la Révolution française ; ses armes étaient : *de gueules à deux lambels de quatre pendants d'argent au chef d'or chargé de deux étoiles d'azur* (2).

CHAPITRE XII

1507 à 1579

CHAZAY-D'AZERGUES SOUS LES ABBÉS COMMENDATAIRES D'AINAY. — PHILIBERT DE NATUREL (NATURELLI), PREMIER ABBÉ COMMENDATAIRE D'AINAY, SEIGNEUR BARON DE CHAZAY, 1507. — LOUIS DE BOURBON-VENDÔME, 1521. — ANTOINE III DE TALARU, 1536. — NICOLAS DE GADDI, 1543. — FRANÇOIS DE TOURNON, 1554. — HIPPOLYTE D'ESTE, 1562. — VESPASIEN GRIBALDI, 1568.

Théodore du Terrail ayant passé de vie à trépas, le roi de France, qui n'attendait que cette occasion de mettre la

---

(2) *Almanach de Lyon*, 1780 et 1789. *Livre d'Or du Lyonnais*, p. 114. Au XVIIIe siècle, parmi les familles qui habitaient Lissieu, nous trouvons Les Duchamp, dont les armes étaient : *d'azur aux trois glands d'or*. Les Guiot, qui portaient : *de gueules, à la bande d'argent accompagnée de six billettes de même*.

Lissieu avait alors un ermitage dont nous ne connaissons pas l'emplacement; sieur Champin, vicaire, desservant de Montanay en Bresse, reçoit 15 sols du réverend Benoît, ermite de Lissieu, pour les honoraires d'une messe. (Papiers de la famille Duchamp, à Lissieu.)

Au territoire de cette paroisse on remarque d'anciens fiefs, maintenant beaux domaines. Le château de Montfort, construit par M. Tholozan, de Lyon ; au midi, Bois-Dieu, parc magnifique appartenant à la famille

Digitized by Google

main sur la riche abbaye d'Ainay, fit défendre aux moines de se réunir pour procéder à de nouvelles élections. Deux années se passèrent ainsi, pendant lesquelles le fisc royal toucha les revenus de la manse abbatiale. Puis en 1507, le roi nomma à cet important bénéfice l'abbé Philibert de Naturel, de l'opulente et noble famille italienne des Naturelli, qui était venue se fixer en France vers 1480 (3).

Les Naturelli ou Naturel établis à Lyon se divisèrent par la suite en deux branches, les Naturel de Balleure, qui possédèrent la seigneurie de ce nom dans le Saône-et-Loire et les Naturel de Valetine (4).

Les armes du nouvel abbé, que l'on peut voir encore à la clé de voûte de la grande porte du château de Chazay,

---

Fleur de Lis ; à l'occident, le château de La Roue, que possédait le comte de Charrin, et qui appartient maintenant à la famille Perrin-Gilardin ; enfin au nord, Montvallon, fraîche et gracieuse résidence, qui était autrefois au comte O'Mahoni, le spirituel publiciste, ami de Lamennais et du P. Lacordaire ; c'est maintenant la propriété de M. Amédée Chavanis.

(3) *Grand Cart. d'Ainay.* Introd., p. XXI. Arch. du Rhône. Ainay. 2e arm., fol. 412, charte 3.

D'après le concordat passé entre François Ier et le pape Léon X, le roi de France avait la nomination des évêques, des abbés et des prieurs, nomination enlevée aux Chapitres et aux couvents. La plus grande partie des biens du clergé de France passa donc ainsi aux mains du roi, qui s'en servit alors pour récompenser les services rendus par de nobles familles, dont un des membres se trouvait gratifié d'un de ces bénéfices. Non seulement les clercs, mais, ce qui est contraire à la constitution de l'Eglise, des séculiers mêmes furent appelés à en jouir. De là de graves abus qui amenèrent la destruction de nos grandes abbayes, qui cependant avaient rendu pendant des siècles d'importants services à la civilisation chrétienne.

(4) *Revue du Lyonnais,* 4e ser., t. VII, p. 222.

Digitized by Google

étaient : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de trois canettes de sable* (5).

Chazay éprouva un véritable dommage par la suppression du prieuré et le départ des moines; ceux-ci emportèrent avec eux une des principales causes qui avaient donné à notre ville, dans les siècles précédents, grandeur et prospérité. L'église paroissiale alors fut desservie par un curé nommé par l'abbé, mais ce n'était plus un religieux, la charge seule de grand sacristain continua à être donnée à un moine, qui en jouissait comme d'un bénéfice, tandis que le curé en était réduit à la portion congrue.

Or, à cette époque, le grand sacristain de Chazay était Mathieu de Fougères, frère de Philippe de Fougères, seigneur de Theizé, qui avait épousé la sœur de l'abbé Théodore du Terrail (6). Cette famille de Fougères ou Feugères, qui avait pour armes : *d'azur, au chef losangé d'or et de gueules* (7), était sortie du château de Fougères sur la paroisse de Saint-Nizier-d'Azergues, et le moine Mathieu de Fougères, vestiaire d'Ainay et grand sacristain de Chazay, était fils de Pierre de Fougères, seigneur de Theizé, et de Jeanne de Varey, de la maison des seigneurs de Belmont (8).

A peine en possession de la baronnie de Chazay, l'abbé de Naturel eut à réprimer l'esprit de révolte qui s'était emparé des habitants de notre bourg. Ils avaient vu avec peine la destruction du prieuré et la transformation du gouvernement d'Ainay qui emportait les privilèges de cette

(5) Steyert. *Armor. du Lyonnais.*
(6) *Mazures*, t. I, p. 596.
(7) *Mazures*, t. II, p. 353.
(8) *Mazures*, t. II, p. 343, 344, 596.

Digitized by Google

antique abbaye. Ils se refusent alors aux charges auxquelles les soumettait le service de la forteresse. D'ailleurs nos pays se ressentaient encore de la terrible famine de 1504, qui avait causé tant de désastres. Cette famine était venue à la suite d'une grande sécheresse qui avait commencé au mois de mars et qui avait duré jusqu'à la fin de l'été. Aussi avait-on vu les blés et autres céréales se dessécher, les sources et les rivières tarir, de telle sorte que les bêtes moururent de soif et les chiens devinrent enragés. Dans cette calamité, nos villages organisèrent ces dévotes et *pitoyables* processions, appelées *processions blanches*, parce que les pauvres gens de nos bourgs parcouraieut les campagnes, conduits par leurs curés, la croix devant. Ils allaient en procession à quelque sanctuaire vénéré, affublés d'un linceul ou chemise blanche, en criant d'une voix si pitoyable, qu'il n'y avait cœur si endurci qui n'en fut ému de compassion : Sire Dieu, miséricorde! Sainte Marie, mère de Dieu, miséricorde ! (9).

Beaucoup de ces malheureux moururent de misère et de faim, et ces maux sans nombre furent une des causes qui poussèrent les habitants de Chazay à refuser de remplir les charges du vassal envers son seigneur.

Le nouveau baron fut obligé d'en appeler à la sénéchaussée de Lyon, qui par une sentence motivée renouvelle l'obligation pour nos habitants de garder et d'entretenir la ville et ses fortifications (10).

L'abbé de Naturel, dès sa première visite, ordonna d'importantes réparations pour la défense, et reconstruisit la

(9) *Alm. de Lyon*, 1840. Note Péricaud, an 1504.
(10) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280, chart. 10.

Digitized by Google

porte actuelle de l'entrée du château à l'ouest. Ces précautions furent sages, car vers 1512, de nombreuses bandes de pillards ayant ravagé les Dombes, passèrent la Saône et se répandirent dans les campagnes du Beaujolais, arrivant jusqu'en notre vallée. Jean Freydier, dit Jacquemot, les conduisait, et sous ce chef féroce elles renouvelèrent toutes les horreurs commises par les Ecorcheurs. Anne de France, dame de Beaujeu, épouse de Charles III, duc de Bourbon, se hâta de prendre les mesures nécessaires pour arrêter ces nouveaux Aventuriers. Elle s'entendit avec les barons du Lyonnais et le sénéchal de Lyon, et bientôt Freydier, traqué de toutes parts, fut pris, conduit à Lyon et décapité (11).

Ce danger disparu, on vit reparaître dans nos pays l'abondance que l'on doit à la fertilité admirable de nos terrains. Nous donnons ici la valeur moyenne des denrées au commencement du XVIe siècle. Un tonneau de vin valait trente sols; le tonneau de vinaigre vingt sols; le boisseau d'orge quatre deniers; le boisseau de froment huit deniers ; une perdrix neuf deniers ; un chapon douze deniers; une oie quatre deniers; une poule quatre deniers; un mouton cinq sols; un veau cinq sols; un chevreau quinze deniers ; un cochon dix deniers ; une livre de beurre quatre deniers; une charrette de foin de douze quintaux, dix sols ; une charrette de paille de douze quintaux, deux sols, etc. (12).

Philibert de Naturel, après avoir fait reconnaître son droit de patronage sur la cure de Marcilly (13), achète au

(11) La Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 523, note. Bernard. *Hist. du Forez*, t. II, p. 77.

(12) La Mure. *Ducs de Bourbon*, t. II, p. 564, note.

(13) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4206, chart. 6, fol. 48.

Digitized by Google

profit du couvent une vigne à Rottaval du sieur Philibert Chandon 1520 (14).

En cette année disparaît une de nos vieilles familles chevaleresques, qui pendant plus de cinq cents ans avait été une des plus importantes du pays.

Théode de Marzé, dernier du nom, chevalier, seigneur de Belleroche, Marzé et autres lieux, avait épousé Jeanne de Crussol ; se voyant sans postérité il donna tous ses biens à sa femme, qui les laissa à sa nièce, Jeanne Mitte de Chevrières, fille de Louis Mitte de Chevrières et de Madeleine de Crussol, sa sœur. Jeanne Mitte apporta tous les biens des Marzé à son mari, messire Philibert de Nagus, chevalier, seigneur de Varennes et de Laye, en 1542 (15).

En 1521, Philibert de Naturel perd le riche bénéfice d'Ainay. Il aurait montré, paraît-il, trop de sympathie pour l'empereur Charles-Quint dans les démêlés qu'il eût avec François Ier. Le roi irrité lui enlève l'abbaye d'Ainay pour la donner à Louis de Bourbon (16). Ainsi fut-il dépouillé plusieurs années avant sa mort, et cela au profit d'un prince de la maison de France.

Louis Ier de Bourbon-Vendôme, abbé, 1521. — Le nouvel abbé commendataire, nommé par la faveur royale, fut Louis de Bourbon-Vendôme. Ses armes étaient : *De France à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent* (J. Boisseau). Il était alors cardinal du Luxembourg et évêque de Laon (17).

---

(14) Arch. du Rhône. Ainay. 2e arm., vol. 26 bis, chart. 2.

(15) *Mazures*, t. II, p. 432.

(16) *Ann. de Lyon*, 1840. Docum. Péricaud, an. 1521.

(17) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Introd., p. XXI.

Digitized by Google

C'était un grand personnage que de hauts intérêts appelaient fréquemment à la cour et dans son diocèse, aussi doutons-nous fort qu'il vînt habiter le beau château de Chazay.

Il visita cependant sa baronnie dont il avait confié les revenus à un fermier général, et pendant que ses officiers administraient la justice et gouvernaient ses domaines, les revenus lui étaient envoyés à Paris ou en son évêché de Laon, par ce gérant ou régisseur. Par son ordre, l'abbaye acheta à Benoît Platet, une vigne située sur le coteau de Saint-Jean-des-Vignes, côte renommée par la bonté de ses vins (18), qui figurèrent dorénavant d'une manière fort honorable sur la table de l'opulent prince-évêque.

En l'année 1531 tous nos pays furent de nouveau ravagés par une sécheresse affreuse. L'abbaye d'Ainay se distingua comme par le passé par sa grande charité ; non seulement elle secourut ses vassaux dans tous ses domaines, mais elle distribua d'abondants secours à tous les malheureux. Puis comme les affamés, fuyant les campagnes désolées, s'étaient jetés sur la ville de Lyon, elle recueillit ces misérables sous des tentes qu'elle avait fait dresser dans les prairies, qui s'étendaient autour du monastère, entre le Rhône et la Saône, et suffit à tous leurs besoins (19). Pour perpétuer ces secours et les étendre encore, elle provoqua des quêtes générales, qui furent, comme on le sait, l'origine de l'Aumône générale lyonnaise, qui devint plus tard notre admirable Hospice de la Charité (20).

L'année 1534 fut aussi désastreuse, par suite également

(18) Arch. du Rhône. Ainay. 2e arm., vol. 26 bis, chart. 4.

(19) Leymarie. *Lyon, ancien et moderne*, p. 43.

(20) *Alm. de Lyon*, 1840. Docum. Péricaud, an. 1531.

Digitized by Google

de la sécheresse ; aussi se fit-il dans nos campagnes de fréquentes processions, où l'on voyait soir et matin les pauvres gens, hommes, femmes et petits enfants affublés d'un linceul blanc, criant d'une voix pitoyable : Sancta Maria ! d'aiguy, d'aiguy ! (de l'eau, de l'eau !) (21).

C'est tout ce que nous avons recueilli sur nos pays aux temps où Louis de Bourbon-Vendôme était seigneur baron de Chazay.

ANTOINE III DE TALARU, abbé, 1536 à 1540. — L'époque de la mort de Louis de Bourbon-Vendôme n'est pas bien connue, nous croyons qu'elle arriva vers 1536. Antoine III de Talaru, comte et archidiacre de Lyon, fut de par le roi le troisième abbé commendataire d'Ainay (22). Il était d'une ancienne famille lyonnaise, qui porte : *d'or parti d'azur à la cotice de gueules brochant sur le tout.*

Les Talaru, qui possédaient la seigneurie de Chalmazel, ont donné trois archevêques au diocèse de Lyon : Jean de Talaru, cardinal, qui mourut en 1393 ; Amédée, cardinal, mort en 1444, et Hugues, mort en 1517. Cette famille, si distinguée, produisit encore vingt comtes de Lyon, des chevaliers et des commandeurs de Malte et un lieutenant général des armées du roi. Le marquis de Talaru, seigneur de Chalmazel, fut député aux Etats généraux en 1789 ; dernier de sa race, il fut pair de France, ministre d'Etat, ambassadeur en Espagne, et mourut en son château de Saint-Marcel de Félines (Forez), en 1850, à l'âge de quatre-vingts ans (23).

---

(21) *Alm. de Lyon*, 1840. Docum. Péricaud, an. 1534.

(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Introd., p. XXI. Guigue. *Mazures*, t. I, p. 369, t. II, p. 560.

(23) *Livre d'or du Lyonnais*, p. 224.

Digitized by Google

L'abbé Antoine de Talaru disparaît vers 1540, nous ne trouvons rien de remarquable sous son administration. A sa mort l'abbaye d'Ainay resta sans titulaire jusqu'en 1543, où le roi conféra ce bénéfice à Nicolas de Gaddi.

NICOLAS DE GADDI, abbé commendataire et baron de Chazay, de 1543 à 1552. — Florentin de naissance, proche parent de Catherine de Médicis, Nicolas de Gaddi avait été obligé d'abandonner Rome tombée au pouvoir du connétable de Bourbon en 1527. Cardinal de cette année même, il vint se réfugier auprès de François Ier, qui le fit nommer évêque de Sarlat en 1533, le créa abbé de Jouy en 1535 et enfin abbé d'Ainay en 1543 (24). Ses armes étaient : *d'azur à la croix fleuronnée d'or* (25).

Chazay n'était plus le séjour aimé des abbés d'Ainay; aussi ne trouvons-nous presque rien à signaler dans notre histoire pendant le passage du cardinal de Gaddi sur la chaire abbatiale. Etranger à la France, son cœur était resté italien, et l'abbaye, ainsi que ses seigneuries, ne servirent qu'à grossir ses trésors. Il alla même jusqu'à emporter dans sa famille les richesses artistiques du couvent et des châteaux seigneuriaux de l'abbaye. Il avait chassé moines et officiers d'Ainay, qui n'était plus que le somptueux palais d'un grand seigneur. Les moines, dépouillés de toutes ressources, réfugiés en de misérables masures, adressent alors une plainte juridique aux consuls de Lyon contre Nicolas de Gaddi.

---

(24) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p. XXI. — Fl. Dumas. *Traditions d'Ainay*. Delhomme et Briguet. *Lyon*. 1886, p. 269.

(25) J. Boisseau. *Promptuaire armorial*.

Digitized by Google

Il y était dit « que l'on avait discontinué, depuis cinq ans, le service divin dans l'abbaye, parce que l'abbé en avait chassé les moines et les officiers... qu'il y avait supprimé les aumônes fondées par les abbés ses prédécesseurs... qu'il avait fait lever les revenus et les richesses de l'abbaye par ses officiers et transporter hors du royaume, etc. » Les consuls prirent en main l'affaire et décidèrent que l'on poursuivrait l'abbé, et qu'on le contraindrait à entretenir dans l'abbaye les moines et les officiers nécessaires, et que toutes démarches seraient faites auprès du roi pour arriver à ce but, 1547 (26).

La visite que le roi Henri II fit à Lyon sur ces entrefaites, arriva fort à propos, 1548.

Revenant de visiter les frontières du Piémont, il vint loger en l'abbaye d'Ainay, où l'attendait la reine Catherine de Médicis (27). Le roi y fut mis au courant des plaintes graves formulées contre le cardinal de Gaddi, qui, à la suite de cette affaire, fut obligé de se retirer dans sa famille à Florence, où il mourut en 1552.

Nous lisons dans les documents de M. Péricaud, que le roi, à son départ de Lyon, alla coucher à l'Arbresle dans la maison de messire Jean d'Albon. Ce Jean d'Albon était maréchal de Saint-André et gouverneur de Lyon (28). Il meurt l'année suivante en laissant ses titres et dignités à Jacques, son fils.

L'abbé de Gaddi ne fut pas remplacé immédiatement au bénéfice d'Ainay, ce ne fut qu'en 1554 que le roi y nomma

---

(26) Dumas. *Trad. d'Ainay*, p. 269. Notes et documents pour servir à l'*Hist. de Lyon*, par A. Péricaud, année 1542. *Alm. de Lyon* de 1840.

(27) *Lyon ancien et moderne*, p. 44.

(28) *Alm. de Lyon*, 1841. Docum. Péricaud, an. 1548-1549.

Digitized by Google

François Ier de Tournon. Nous ne trouvons à signaler, au temps de l'abbé de Gaddi, que la grande calamité de 1547, causée par de fortes chaleurs qui commencèrent au mois d'avril et dura jusqu'en août. Les ruisseaux, étangs et rivières mis à sec, engendrèrent la peste par suite des exhalaisons putrides qui s'élevaient de leurs lits desséchés, où gisait une multitude d'animaux morts. Cette peste fit beaucoup de victimes, et les Lyonnais effrayés appelèrent dans leur ville, pour conjurer le mal, le célèbre physicien Michel Nostradamus, qui apporta un utile secours aux pestiférés (29).

François Ier de Tournon, 1554 à 1562. — Ce fut l'archevêque de Lyon, François de Tournon, qui fut alors pourvu du bénéfice d'Ainay (30). De l'illustre famille des Tournon, il était fils de Jacques de Tournon en Dauphiné et de Jeanne de Polignac. Il avait été créé cardinal en 1530, et en 1537, le roi François Ier l'avait fait son lieutenant général au gouvernement du Lyonnais. Il monta sur le siège archiépiscopal de Lyon en 1551, et le roi Henri II le nomma à l'abbaye d'Ainay en voyant le bon usage qu'il faisait des biens de l'église pour le soulagement des malheureux. Ce fut un grand et illustre prélat qui fut très cher aux Lyonnais. Ses armes étaient : *semé de France parti de gueules au lion d'or* (31).

---

(29) *Alm. de Lyon*, 1841. Docum. Péricaud, an. 1547.

(30) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p. XXI.

(31) La Mure. *Hist. ecclésiastique de Lyon*, p. 207. *Mazures*, t. II, p. 599. Le salon du palais des archevêques à Chazay semble reproduire sur les planches de son plafond, ces armes des de Tournon : *Lions et fleurs de lys*. M. Morel, de Lyon, l'aimable et érudit acquéreur de ce palais, fait faire

Digitized by Google

La famille de Tournon, nous dit Le Laboureur, est remarquable par son antiquité, son opulence, ses hautes dignités et ses alliances (32). Elle existe encore de nos jours en la personne de M. le comte de Tournon, qui possède le château de Montmelas dont nous avons parlé, et qu'il tient des Arod. C'est le digne descendant d'une illustre race, qui, comme ses pères, est la providence des malheureux et le modèle du chevalier français et chrétien.

Le séjour de Chazay fut tellement agréable à l'illustre archevêque, qu'il y fit réparer et peindre à fresques le salon de son palais. De ces terrasses élevées et superposées, il aimait à contempler le gracieux et calme paysage qui s'étendait à ses pieds sur les sinuosités de l'Azergues, et les riches collines du Mont-d'Or.

En octobre 1557, notre vallée fut parcourue par une quantité de gens de guerre qui y causèrent de grands dégâts. Le capitaine Pallevilliers, à la tête d'une troupe de Flamands, Allemands et Bourguignons était venu assiéger la ville de Bourg. De là grand émoi à Lyon, qui se croit déjà attaqué. Tout le Lyonnais se met en défense, le duc d'Aumale et le Vidame de Chartres sont désignés pour défendre le pays de Bresse et le Lyonnais. Ces deux capi-

---

en ce moment des fouilles fort intéressantes pour les archéologues. Et c'est avec bonheur que les habitants de Chazay voient ces réparations aussi sages qu'habiles faites à ce vieil édifice, qui a subi tant de transformations. Grâce au goût qui préside à ces travaux, touristes et amateurs pourront bientôt admirer l'aspect qu'offrait au xve siècle une demeure seigneuriale. M. Morel nous promet de publier un jour les belles et intéressantes choses qu'il a mises à jour et que les possesseurs modernes et contemporains de ce château avaient dans leur ignorance recouvertes de plâtre et de chaux.

(32) *Mazures*, t. II, p. 599.

Digitized by Google

taines réunissent autour d'eux une grande quantité de soldats français, piémontais et gascons, qui, avec cette licence que l'on permettait aux soldats de l'époque, commettent de véritables dommages aux campagnes du Lyonnais, de Bresse et du Dauphiné (33).

Le cardinal François de Tournon était mort le 22 avril 1562, huit jours avant la prise de Lyon par les calvinistes.

---

(33) *Alm. de Lyon*, 1841. Docum. Péricaud, an. 1557. Ce fut sous l'archevêque de Tournon, abbé d'Ainay, que les protestants commencèrent à se faire une place dans la ville de Lyon. Dès 1527, on y avait constaté la présence de ces ardents religionnaires. La doctrine nouvelle, apportée de Genève, fit surtout des prosélytes dans cette partie de la population qui se croyait en droit de reprocher à l'Eglise ses richesses et ses dignités, les doctrines vaudoises ayant déjà travaillé les esprits. Ils devenaient fort hardis quand vint à échouer la conspiration d'Amboise; les protestants se dissimulèrent et le cardinal de Tournon ordonna alors dans tout le diocèse des processions solennelles d'actions de grâces. Chazay a gardé le souvenir de ces processions par l'érection d'une croix en pierre rousse sur la place qui a conservé depuis lors le nom de Croix-Rousse, place située actuellement devant la nouvelle Eglise.

Mais l'année 1560 vit les calvinistes plus audacieux que jamais, Lyon devient le théâtre de nombreuses émeutes religieuses, que le maréchal de Saint-André, Jacques d'Albon, vient réprimer. Les calvinistes de la Drôme se rassemblent sous les ordres du baron des Adrets (François de Beaumont), qui est devenu tristement célèbre, et la guerre commence terrible, sans merci, comme toute guerre religieuse.

Lyon était de plus en plus travaillé et recevait les impressions les plus fâcheuses sons le gouvernement trop faible de François d'Agoult, comte de Sault, son gouverneur. Cet état de choses dura jusqu'en 1562, les protestants, grâce à la faiblesse du comte de Sault, tenaient librement leurs assemblées à la Guillotière. Puis poussés par leur prédicateur Jacques Ruffy, ils se soulèvent et appellent le baron des Adrets, qui se hâte d'accourir. Il s'empare de la ville, et prend possession du gouvernement au nom du prince de Condé, 1562.

Digitized by Google

Il ne fut pas témoin des horreurs commises par ces bandes de fanatiques dont la rage se porta surtout sur les temples et les choses du culte catholique ainsi que sur les personnes religieuses et sacrées. Pendant quinze mois qu'ils restèrent maîtres de la ville, ils se livrèrent aux plus affreux excès. Les églises furent pillées, profanées et les ossements des saints jetés aux égoûts. Le clergé, en partie massacré, s'enfuit hors de Lyon et se réfugie dans les montagnes et les villages les plus éloignés dans le diocèse (34).

Le Chapitre également dispersé vit ses membres chercher un refuge dans les châteaux forts de ses domaines, s'apprêtant à soutenir les plus terribles assauts. De temps en temps et avec les plus grandes précautions, ils se réunissaient pour les assemblées capitulaires et pourvoir ainsi aux besoins de l'Eglise de Lyon. Quant à l'abbaye d'Ainay, elle fut livrée par les hordes huguenotes au plus affreux pillage ; son cloître superbe fut renversé de fond en comble, ses archives brûlés, ses religieux chassés ou tués, ses tombeaux détruits, ou violés et les immenses richesses artistiques qu'elle renfermait furent vendues et enlevées (35). Plusieurs moines vinrent se réfugier dans la place-forte de Chazay et se hâtèrent d'y organiser une vigoureuse défense. Nuit et jour on veillait sur les murailles de la cité, qui placée aux portes de Lyon était sans cesse menacée.

Elles abritaient nobles, religieux et bourgeois ayant tout à redouter des bandes calvinistes qui parcouraient le pays.

Nous croyons que les huguenots, assez occupés à maintenir leur autorité de la ville de Lyon, n'essayèrent pas la

---

(34) Bernard. *Hist. du Forez*, t. II, p. 115-120.

(35) *Mazures*, t. I, p. 16. *Lyon ancien et moderne*, p. 46-80. Forest. *Ecole cath.*, p. 257. Montfalcon. *Hist. de Lyon*, p. 657.

Digitized by Google

conquête de notre vallée. Ce qui nous porterait à le croire, c'est que l'abbesse de Saint-Pierre, qui avait vu son abbaye dévastée, était venue avec ses religieuses se réfugier dans leur beau domaine de Saint-Pierre à Morancé. L'abbesse était alors Françoise de Clermont, que le roi traitait de cousine. Retirée dans ce château de Saint-Pierre, qui n'existe plus, elle y était gardée par ses vassaux et le sire de Beaulieu (36).

Enfin les catholiques s'entendent et se hâtent de s'organiser ; on venait d'apprendre que le baron des Adrets, blessé dans une affaire, était couché sur un lit de douleur au château de Pierre-Scize. Des émissaires sont envoyés dans nos campagnes et dans les montagnes du Lyonnais et du Beaujolais. Partout les catholiques se réunissent à la voix de leurs prêtres, ils s'arment et se groupent autour de chefs habiles. Bientôt une armée de paysans du Forez et du Beaujolais s'avance en menaçant Lyon. L'Arbresle, Sain-Bel, l'abbaye de Savigny, les forteresses de Chazay et d'Anse s'étaient mises en état de défense, ainsi que les châteaux de Varennes, de Châtillon, de Saint-Forgeux, de Vindry et de Tarare. La ville de Thizy était comme le quartier général du parti catholique. Il fallait pour les huguenots faire face à l'orage rapidement ou ils étaient perdus. Des Adrets ne pouvant se mettre à la tête de cette expédition dans le Lyonnais, la confie à un de ses plus habiles capitaines, le calviniste Montbrun, aussi féroce que lui. Celui-ci prend la route du nord, se dirige vers Anse, et en fait le siège.

Cette malheureuse ville, malgré sa courageuse résistance,

---

(36) *Lyon ancien et moderne*, p. 71-80.

Digitized by Google

fut emportée de vive force et livrée au pillage (37). De là Montbrun vint mettre le siège devant Villefranche. Cette cité avait alors à sa tête deux vaillants, l'échevin Claude Fabre, qui avait admirablement organisé la défense, et le chevalier de Bionnais, qui commandait la place. La résistance fut courageuse et opiniâtre, et Villefranche ne put être pris par la force, mais une indigne trahison vint livrer la cité. Montbrun ayant déclaré qu'il voulait la paix, proposa une convention par laquelle on lui permettrait de se reposer dans la ville puis de continuer son chemin vers les montagnes. Trop confiant, le loyal de Bionnais accepta ces propositions et la capitulation fut signée ; les bourgeois rassurés ouvrent leurs portes, mais aussitôt les huguenots, foulant aux pieds toutes les lois de l'honneur, se précipitent en furieux, mettent la ville à sac, souillent les églises, pillent et détruisent les couvents, massacrant moines et religieuses ; Villefranche eut à souffrir toutes les horreurs d'une place prise d'assaut. De longues années n'ont pas effacé l'horreur inspirée par cette indigne trahison, et le nom de Montbrun est resté tristement célèbre dans les annales de la capitale du Beaujolais.

Dès lors tout le pays fut livré à leur fureur, et leurs excursions guerrières s'étendirent dans les vallées de la Saône et de l'Azergues. Tout village ou château qui n'était pas assez fort pour se défendre, fut mis à sac ou détruit, et les huguenots s'enrichirent ainsi de riches dépouilles.

Le prieuré d'Alix eut à subir les outrages de ces hordes barbares, il fut pris, pillé, et les chanoinesses, qui n'avaient pu fuir, furent exposées aux plus indignes traitements. Le

(37) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 124.

Digitized by Google

monastère resta abandonné et désert jusqu'en 1598 (38), où le roi Henri IV, ayant pacifié les haines religieuses, donna l'ordre de rétablir les chanoinesses dans leur couvent. La ville de l'Arbresle tomba également aux mains des calvinistes, qui y commirent de grands dégâts ; quant à Chazay, aucun document ne vient nous apprendre ce qui lui arriva en cette circonstance.

Après avoir échoué devant le château de Montmelas, valeureusement défendu par son seigneur, le comte de Tournon, Montbrun se jeta dans les montagnes du Beaujolais avec son armée, grandement renforcée par des troupes venues du Dauphiné et du Vivarais, et vint mettre le siège devant Thizy. Cette ville, admirablement située sur une montagne élevée, était restée le seul refuge des catholiques en nos régions. Les sires de Beaujeu en avaient fait une ville très forte, et le sire de Rébé, capitaine habile autant que brave, commandait la place. C'est en vain que Montbrun l'investit de toutes parts et tenta plusieurs assauts, il fut toujours repoussé, et bientôt Thizy fut secouru et délivré par le sire de Saint-Victor, qui s'était mis à la tête des seigneurs du voisinage et de leurs vassaux.

Les de Saint-Victor tirent leur illustration de cette époque et de ce haut fait d'armes; le sire de Saint-Victor, dont nous parlons ici, habitait son château de Pierrefite, au-dessus de Ronno. Ardent catholique et courageux guerrier, il réunit les hommes de Valsonne, d'Amplepuis, de Chamelet, de Chambost et de Lamure, et dirige ses troupes vers les montagnes qui entourent Thizy. Pendant ce temps Montbrun, découragé de l'inutilité de ses attaques, écrit au

(38) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 204.

Digitized by Google

prince de Condé que la place est imprenable et qu'il faut se hâter de lui envoyer des renforts sous peine de subir un échec des plus désastreux pour la cause protestante en cette région. Puis voyant son armée se lasser de ces vaines et inutiles luttes, il se décide à lever le siège. Mais voilà qu'au moment où l'armée commençait à plier ses tentes, la forêt, qui entourait le camp des huguenots, s'embrase de mille feux, des cris de fureur se font entendre sur toutes les cimes environnantes et viennent jeter le désordre et l'effroi. C'est l'armée du sire de Saint-Victor, qui arrive pleine de vigueur et d'entrain, et se précipite sur les avant-postes ennemis. Le sire de Rébé, à cette vue, se hâte de faire une sortie vigoureuse contre les lignes des assiégeants et bientôt les troupes de Montbrun sont forcées à la retraite qu'elles opèrent d'ailleurs avec une grande habileté par le vallon qui conduit à Amplepuis. Le capitaine huguenot arrive bientôt, vers ce gros bourg, et furieux, pour se venger de son échec, il saccage cette malheureuse cité, qui se trouvait sans défense, puis il reprend rapidement la route de Lyon (39).

Chazay vit passer ces troupes ennemies qui suivaient en partie les vallées de la Brevenne et de l'Azergues jusqu'à Civrieux pour gagner Lyon.

La domination huguenote dans le Lyonnais dura jusqu'en mars 1563, où parut alors un édit de pacification, et au mois de juillet de la même année, Soubise, qui commandait Lyon pour les huguenots, fut obligé de rendre la ville au duc de Nemours (40).

---

(39) Voir l'intéressante narration de ce fait d'armes faite par M. A. Thivel dans la *Revue du Lyonnais*, 1869, t. VIII, p. 70 et suivantes.

(40) A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. II, p. 143.

Digitized by Google

A cette heureuse nouvelle, le Chapitre de Lyon se réunit à Vaugneray et décide qu'il viendra reprendre le service divin. Mais il constate avec douleur la déplorable situation où se trouvait alors le parti catholique, « non sans rappeler, y est-il dit, que ceulx de la religion nouvelle, depuis la prinse d'icelle ville de Lyon, s'estaient emparez des biens et revenus de la dicte église, où ils avaient fait main basse sur les ornements, sainctes reliques, joyaux, paremens, chappes et chasubles, tant argenteries et autres trésors... que l'on pouvait voir chapelles abattues, vistres (vitraux) démolies, neuf cloches emportées, maisons canoniales, murailles des cloîtres et portes renversées ou brisées, de manière qu'il est impossible d'avoir moyen de se louger, sinon aux tavernes et cabarets, chose fort scandaleuse et de grandes et insupportables despences » (41).

Nous trouvons à Chazay, vers 1548, un Gérard Gobillon, qui doit à l'abbé d'Ainay une pension de deux livres six sols, qui repose sur une maison qu'on lui a abenevisée (42).

Hippolyte d'Este, abbé, baron de Chazay, 1592-67. — Le cardinal de Tournon étant mort, son successeur fut Hippolyte d'Este, *Attestinus*, fils du duc de Ferrare, Alphonse d'Este et de Lucrèce Borgia. Il devint abbé d'Ainay en même temps qu'archevêque de Lyon (43). Ses armes étaient : *Ecartelé de France et d'Este, qui est d'azur à l'aigle*

(41) Forest. *Ecole cath.*, p, 257, actes capitul.
(42) Arch. du Rhône. Ainay. Invent. Pupil., chart. 375.
(43) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Introd., p. XXI.

Digitized by Google

d'argent couronné, membré et becqué d'or (44), sur le tout, *d'azur à l'aigle d'argent.*

Ce fut sous son administration, le 18 juillet 1563, que le maréchal de la Vieilleville rétablit le culte catholique à Lyon et y fit célébrer la première messe dans les églises profanées et fermées depuis quinze mois (45). Puis en 1564, un édit de Charles IX vint ordonner que l'année dorénavant commencerait le 1er janvier, et ce fut janvier 1564 qui inaugura cette nouvelle manière de compter les années (46).

Après les horreurs commises par les huguenots dans tous nos pays, la peste se déclara terrible. A Lyon, les deux tiers au moins du peuple disparurent, et dans la ville, abandonnée de ses habitants, l'herbe croissait au milieu des rues. On dit qu'il mourut plus de soixante mille personnes (47). Cette peste éclata comme si Dieu eût voulu rappeler aux hommes le tort qu'ils ont de se détruire.

Sur ces entrefaites l'élection du nouvel archevêque de Lyon eut lieu, et Antoine d'Albon, le nouvel élu, qui succédait à Hippolyte d'Este, démissionnaire, fut obligé de se faire sacrer à Saint-Just-en-Chevalet, où s'étaient réfugiés plusieurs membres du Chapitre (48).

VESPASIEN GRIBALDI, abbé d'Ainay et baron de Chazay, 1568-1579. — La démission d'Hippolyte d'Este avait

---

(44) La Mure. *Hist. Eccl.*, p. 209. *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p. XXI. Recueil de L. Morel de Voleine, 1854. *Lyon*, p. 131.

(45) *Ann. Lyon*, 1842. Docum. Péricaud, an. 1563.

(46) *Colonia*, p. 395.

(47) *Ann. Lyon*, 1842. Docum. Péricaud, an. 1564.

(48) Bernard. *Hist. du Forez*, t. II, p. 145. *Mazures*, t. II, p. 17.

Digitized by Google

laissé vacant le bénéfice d'Ainay, le roi désigna alors Vespasien Gribaldi comme bénéficier. Il était archevêque de Vienne quand il en fut pourvu (49).

Depuis l'abbé de Gaddi, tous les revenus de l'abbaye rentraient dans les caisses de l'abbé, qui était alors chargé de faire vivre les moines en leur donnant chaque année blé, vin, bois et argent nécessaires à leur entretien. Mais il arrivait souvent que le fermier général des revenus de l'abbaye ne donnait pas les choses convenues en bonne qualité, de là de graves plaintes qui arrivèrent à l'abbé Gribaldi à son entrée en charge. Une nouvelle transaction intervint alors, 1568, entre les moines et Vespasien Gribaldi, et ce dernier leur octroya pour tenir lieu du blé, vin, etc., portés dans la convention de 1548, des dîmes, domaines et rentes nobles spécifiés dans le nouvel arrangement (50). Le sort des moines d'Ainay devint plus doux et leur vie plus honorable.

L'abbé Gribaldi vint assez rarement visiter son château de Chazay ; notre ville perdait de plus en plus de son importance par la disparition des familles chevaleresques et du prieuré.

---

(49) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Introd., p. XXI.

Gribaldi. — D'or au sautoir ancré d'azur. Devise : *Plus penser que dire pour parvenir*.

Vespasien Gribaldi, abbé d'Ainay, archevêque de Vienne, portait : écartelé au 1er et 4e de gueules au barbeau d'argent couronné d'or ; au 2e et 4e d'or à trois fasces de sable et sur le tout d'or au sautoir ancré d'azur.

(Ces armes sont peintes sur un pontifical manuscrit conservé à la bibliothèque de Lyon.)

DISSARD.

(50) Arch. de la Charité. B. 250, ch. 2.

Digitized by Google

La noble famille d'Albon avait toujours eu pour notre petite ville une affection particulière, mais lorsque la seigneurie de Châtillon passa en d'autres mains, nous la voyons disparaître de Chazay, et le sire de Balzac, qui lui succéda dans cette baronnie, n'eut plus de demeure dans notre forteresse.

Geoffroy de Balzac était devenu seigneur de Châtillon-d'Azergues vers le commencement du XVIe siècle ; il avait épousé, en 1503, Claudia Le Viste, fille aînée de Jean Le Viste, seigneur d'Arcy, une des familles les plus célèbres dans les annales consulaires de Lyon. A sa mort, Geoffroy voulut être enterré, comme nous l'avons dit, dans l'antique chapelle féodale de Châtillon, et laissa sa seigneurie à sa veuve Claudia Le Viste. Celle-ci se remaria avec Jean de Chabannes, seigneur de Vandenesse, fils de Geoffroy, seigneur de la Palisse. Brave chevalier, Jean de Chabannes tomba à côté de Bayard à la retraite de Rebec, 1524. Sa mort clôt l'histoire des familles chevaleresques qui ont possédé Châtillon-d'Azergues. Claudia Le Viste, dame de Châtillon, en mourant, 1547, laissa le domaine de Châtillon à sa cousine, Jeanne Le Viste, veuve de Jean Robertet, vibailli de Vienne. Celle-ci à son tour légua Châtillon à son fils, Florimont Robertet, qui vendit cette seigneurie en 1566 à Jean Camus, ancien échevin de Lyon (51).

C'est l'époque où le commerce de la soierie à Lyon et la découverte du Nouveau-Monde amènent des fortunes rapides. La bourgeoisie opulente achète les seigneuries des vieilles familles épuisées et ruinées par de longues guerres ; ainsi Châtillon passe aux mains d'une famille que le com-

(51) Vachez. *Chitillon-d'Azergues*, p. 28 et suivantes.

Digitized by Google

merce des épices avait enrichie, les Camus. A Chazay, de même, nous ne retrouvons plus dans les chartes du temps nos belles familles chevaleresques, et les fiefs de la baronnie passent aux bourgeois et aux Italiens enrichis, qui avaient apporté la magnifique industrie de la soierie dans la ville de Lyon. Le beau fief de Rottaval est cédé par l'abbé, en 1588, à noble Flaminio Fassardi et à son épouse Jeanne Orlandini, moyennant cinquante écus et dix sols et une pension annuelle de dix écus (52).

Les Fassardi, de race florentine, faisaient partie de cette riche colonie italienne établie à Lyon à la suite des terribles guerres de partie qui ensanglantèrent la ville de Florence et qui tournèrent au profit des Médicis.

Les Orlandini, qui suivirent constamment le parti des Médicis, eurent une grande autorité à Florence; mais lorsque le parti populaire eut le dessus, les Orlandini se retirèrent en Suisse, 1531, puis à Lyon, où ils ramassèrent de grandes richesses. En 1596, le banquier Alexandre Orlandini prêta à Henri IV, qui se trouvait en grande gêne, la somme énorme pour l'époque, de 450,000 livres (53).

(*A suivre.*) L. PAGANI.

---

(52) Arch. du Rhône. Ainay, 2e année, vol. 26 bis, chart. 5. Les Florentins établis à Lyon, divisés en *réfugiés*, *exilés et mécontents*, pour créer entre eux un lien patriotique, se choisirent parmi eux un consul, assisté de quatre conseillers. Remarquables par leur luxe et leurs richesses, les seigneurs Florentins parurent lors de l'entrée de Henri II à Lyon, 23 septembre 1548, vêtus de robes de velours cramoisi, et firent de même pour l'entrée du roi Charles IX, 13 juin 1564. Aussi disait-on que les nobles Florentins étaient marchands pour acquérir des richesses, et seigneurs pour en faire usage.

Voir l'intéressant discours de réception à l'Académie de Lyon, par M. le comte de Charpin-Feugerolles : *Les Florentins à Lyon*. Lyon, 1889.

(53) *Mazures*, p. 38.

Digitized by Google

LAMARTINE

J'ai lu vos vers, Monsieur ; ils ne sont pas sans talent, mais ils sont sans étude. Ils ne ressemblent à rien de ce qui est reçu et recherché de nos poètes. On ne sait où vous avez pris la langue, les idées, les images de cette poésie. Elle ne se classe dans aucun genre défini. C'est dommage, il y a de l'harmonie. Renoncez à ces nouveautés qui dépayseraient le génie français. Lisez nos maîtres, Delille, Parny, Michaud, Raynouard, Luce de Lancival. Voilà des poètes chéris du public. Ressemblez à quelqu'un, si vous voulez qu'on vous reconnaisse et qu'on vous lise. Je vous donnerais un mauvais conseil en vous engageant à publier ce volume ; et je vous rendrais un mauvais service en le publiant à mes frais (1). » C'est par

(1) *Raphaël*, ch. CXVIII.

Digitized by Google

ce petit discours que, suivant Lamartine du moins, l'éditeur Didot accueillait ou plutôt refusait, en 1819, le manuscrit des *Méditations poétiques*. J'ai à peine besoin d'ajouter que tout cela est trop joliment arrangé pour être rigoureusement exact. Il faut se méfier des illusions de mémoire des grands hommes. Ici, le luxe des détails et leur précision, la complaisance que met le libraire à énumérer les qualités de Lamartine pour les lui reprocher, son insistance par trop niaise sur le plus précieux de ces prétendus défauts, l'originalité, doivent particulièrement nous mettre en garde. Il est certain pourtant que les *Méditations poétiques* ne furent pas éditées par Didot (2), et qu'elles étaient autre chose que les poésies de Michaud et de Luce de Lancival. Ce qui n'est pas moins certain, c'est leur foudroyant succès.

C'était en 1820 ; Lamartine allait avoir trente ans. Né à Mâcon en 1790, il avait passé son enfance avec ses parents et au milieu de ses sœurs, dans la terre retirée de Milly, où la Révolution avait relégué la famille. Après avoir vagabondé quelques années dans les prairies et le long des ruisseaux, il entra au collège de Belley, où il ne fut, paraît-il, qu'un élève assez ordinaire. Pourtant, quand il partit, en 1809, il laissait pour adieux à ses maîtres une pièce de vers qui a pu figurer sans trop de disparate dans le recueil de ses œuvres. Les vers étaient d'un excellent rhétoricien ; les sentiments, honnêtes, réglés et droits, annonçaient une

---

(2) Didot se contenta de les imprimer. Elles n'eurent pas d'éditeur. Elles parurent *à Paris, au dépôt de la Librairie grecque-latine-allemande, rue de Seine, n° 12, MDCCCXX*, avec cette épigraphe bizarre : *Ab Jove principium*.

Digitized by Google

âme bien née, qui s'était pliée consciencieusement à une heureuse formation.

Lamartine n'allait pas être de ceux qui ont à lutter contre la destinée pour se faire une place au soleil. Presque au sortir des études, après un court séjour à Lyon, et un long voyage en Italie, où il employa les années 1810 et 1811 à relire *Corinne* et à rêver, il revint à Paris et commença de faire des vers. Il dut s'interrompre pour raison de santé, et retourner en Italie en 1813 ; cette fois, ce furent les événements de 1814 qui l'en ramenèrent. Royaliste de famille et jusque-là de sentiment, il s'enrôla dans les gardes du corps. Mais il ne reprit pas, après les Cent-jours, le service qu'ils avaient interrompu. Il était déjà tout à la poésie et aussi à la jeunesse : ce sont les années d'Elvire, qui, bien que Lamartine en ait fait une image toute vaporeuse et idéale, a, paraît-il, bien réellement existé. Le lac, le lac authentique, n'est autre que celui du Bourget. Mais Elvire mourut, et Lamartine en pensa mourir.

Il passa alors à Paris deux années, de 1817 à 1819, dans l'isolement et dans le chagrin. Son génie s'y trempait. Quand il se fit entendre, ce fut de son âme même, de cette âme alors blessée, que sortirent vraiment ses vers. Les *Méditations poétiques* ne sont qu'un gémissement, mais un gémissement merveilleux, d'une délicieuse éloquence. Il y aura beaucoup à dire de ce recueil, qui est demeuré pour plus d'un bon juge le chef-d'œuvre de Lamartine. Mais je voudrais d'un coup montrer quelle poésie venait de naître. Il me faudrait pour cela qu'un bon représentant de l'ancien mode eût traité dans le même temps quelqu'un des sujets des *Méditations*. Chênedollé justement l'a fait. Ses *Etudes poétiques*, publiées, comme les *Méditations*, en 1820, contiennent une pièce, *Le Clair de lune de mai*, où il traite,

Digitized by Google

dans des strophes de même mesure, le même sujet précisément que Lamartine dans *Le Soir*.

LE CLAIR DE LUNE DE MAI.

Au bout de sa longue carrière,
Déjà le soleil moins ardent,
Plonge et dérobe sa lumière
Dans la pourpre de l'occident.

La terre n'est plus embrasée
Du souffle brûlant des chaleurs,
Et le soir, *aux pieds de rosée*,
S'avance en ranimant les fleurs.

Sous *l'ombre par degrés naissante*,
Le coteau devient plus obscur,
Et la lumière décroissante
Rembrunit le céleste azur.

Parais, ô lune désirée !
Monte doucement dans les cieux ;
Guide la paisible soirée
Sur ton trône silencieux.

Amène la brise légère,
Qui, dans l'air, *précède tes pas*,
Douce haleine, *à nos champs si chère !*
Qu'aux cités on ne connaît pas.

A travers la cime agitée
Du saule incliné sur les eaux,
Verse ta lueur argentée,
Flottante en mobiles réseaux.

Et toi, sommeil, de ma paupière
Ecarte tes pesants *pavots !*
Phébé ! J'aime mieux ta lumière
Que tous les charmes du repos.

LE SOIR.

Le soir ramène le silence,
Assis sur ces rochers déserts,
Je suis dans le vague des airs,
Le char de la nuit qui s'avance.

Vénus se lève à l'horizon ;
A mes pieds l'étoile amoureuse
De sa lueur mystérieuse,
Blanchit les tapis de gazon.

De ce hêtre au feuillage sombre
J'entends frissonner les rameaux :
On dirait autour des tombeaux
Qu'on entend voltiger une ombre.

Tout à coup détaché des cieux,
Un rayon de l'astre nocturne
Glissant sur mon front taciturne,
Vient mollement toucher mes yeux

Doux reflet d'un globe de flamme,
Charmant rayon, que me veux-tu ?
Viens-tu dans mon sein abattu
Porter la lumière à mon âme ?

Descends-tu pour me révéler
Des mondes le divin mystère,
Ces secrets cachés dans la sphère
Où le jour va te rappeler ?

Une secrète intelligence
T'adresse-t-elle aux malheureux ?
Viens-tu la nuit briller sur eux
Comme un rayon de l'espérance ?

Digitized by Google

Je veux dans ta marche insensible,
Ivre d'un poétique amour,
Contempler ton astre paisible,
Jusqu'au réveil bruyant du jour.

Viens-tu dévoiler l'avenir,
Au cœur fatigué qui t'implore?
Rayon divin, es-tu l'aurore,
Du jour qui ne doit pas finir?

Et je n'ai point trahi Chênedollé : cette pièce est la meilleure de son recueil. Pourtant, quelle différence dès les premiers vers ! Quelle magnificence du côté de Lamartine, quelle splendeur ! Combien la scène est à la fois plus poétique et plus vraie ! Je passe sur la versification, sur ces rimes de *naissante*, *décroissante*, *eaux*, *réseaux*, *paupière*, *lumière*, *pavots*, *repos*, qui viennent tout droit du dictionnaire ; mais la muse de Chênedollé ne s'occupe qu'à décrire, et encore, la plupart du temps, avec des traits de convention. Elle énumère consciencieusement les phénomènes naturels qui accompagnent le lever de la lune, mais la conscience même qu'elle y met suffirait à établir que tout cela est fait de calcul et d'effort. Dans Lamartine, au contraire, quelques touches sommaires pour le paysage, et l'âme du poète entre bien vite en scène pour nous entretenir de ce qu'elle sent, et non plus de ce qu'elle voit. Elle est émue ; elle chante son émotion, une émotion douce, sérieuse et gravement humaine, toute différente des impressions sensibles que produit sur l'observateur la magnificence d'une belle nuit. Tandis que Chênedollé nous décrit en effet le clair de lune, Lamartine nous parle d'autre chose, il nous murmure son rêve d'infini et d'immortalité, et il nous le murmure en une mélodie inconnue : je ne sais quoi de voilé, de mystérieux, d'inattendu jusque dans les sons.

Cette pièce donne la note de tout le recueil des premières *Méditations*, note qui demeure très une, qui est par là même très intense, et sur laquelle il faut insister,

Digitized by Google

si l'on veut pénétrer le mérite profond de l'œuvre et s'expliquer son succès par des raisons sérieuses, qui sont les vraies. Ce succès fut, je l'ai dit, foudroyant. Il a mérité, pour l'éclat et la soudaineté, d'être rapproché de celui du *Génie du christianisme* ; au fond, il a eu les mêmes causes, il a été lui aussi un succès de doctrine encore plus que d'accent poétique. Une formule qui revient sans cesse sous la plume de la critique à propos des *Méditations*, est celle d' « œuvre élevée, pure, religieuse, chrétienne ». Le dernier mot est de trop. Ce qui était, en effet, dans les *Méditations*, ce n'était pas la foi ; c'était une philosophie élevée, le platonisme, le spiritualisme, en un mot la raison humaine, et quand la raison humaine se reconnaît quelque part, elle ne manque jamais de s'acclamer. Or, elle ne faisait pas que se reconnaître là, elle s'y reconnaissait dans une parure magnifique.

L'auteur avait même eu de la méthode, à quoi il ne devait plus revenir. Le recueil se compose de trente pièces, qui se partagent par moitié, avec une alternance presque rigoureuse, en effusions purement lyriques, faites de passion et de rêverie, où la philosophie vient seulement prêter une âme à la nature et une profondeur mélancolique à la passion, et en épîtres didactiques d'intention et de forme, où les doctrines de la philosophie spiritualiste sont expressément exposées et déduites, de la façon dont eût pu les déduire et les exposer un Platon éclairé par le christianisme. Le type des pièces du premier genre, ai-je besoin de le dire ? est *Le Lac*.

Eternité, néant, passé, sombres abîmes,
Que faites-vous des jours que vous engloutissez ?
Parlez : nous rendrez-vous ces extases sublimes
Que vous nous ravissez ?

Digitized by Google

O lac, rochers muets ! Grottes ! Forêt obscure !
Vous que le temps épargne et qu'il peut rajeunir,
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir !

Que le vent qui gémit, le rameau qui soupire,
Que les parfums légers de ton air embaumé,
Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire,
Tout dise : Ils ont aimé !

Pour le second genre, l'épître à lord Byron, l'*Homme*, se présente sans détour comme la profession de foi du poète.

Hélas ! tel fut ton sort, telle est ma destinée.
J'ai vidé comme toi la coupe empoisonnée ;
Mes yeux, comme les tiens, sans voir, se sont ouverts ;
J'ai cherché vainement le mot de l'univers,
J'ai demandé sa cause à toute la nature,
J'ai demandé sa fin à toute créature ;
Dans l'abîme sans fond mon regard a plongé ;
De l'atome au soleil, j'ai tout interrogé...
Cherchant ce grand secret, sans pouvoir le surprendre,
J'ai vu partout un Dieu sans jamais le comprendre.
J'ai vu le bien, le mal, sans choix et sans dessein,
Tomber comme au hasard, échappés de son sein ;
J'ai vu partout le mal où le mieux pouvait être,
Et je l'ai blasphémé, ne pouvant le connaître ;
Et ma voix se brisant contre ce ciel d'airain,
N'a pas même eu l'honneur d'irriter le destin.
Mais un jour que, plongé dans ma propre infortune,
J'avais lassé le ciel d'une plainte importune,
Une clarté d'en haut dans mon sein descendit,
Me tenta de bénir ce que j'avais maudit ;
Et cédant sans combattre au souffle qui m'inspire,
L'hymne de la raison s'élança de ma lyre.
— Gloire à toi, dans les temps et dans l'éternité,
Eternelle raison, suprême volonté !

Digitized by Google

L'*Hymne de la raison*, c'est bien cela. Il n'y a rien de plus dans toute la pièce ; il n'y a, en fait de doctrine, rien de plus dans tout le recueil, et l'œuvre dut à ce caractère, je le répète, la meilleure part de son succès immédiat. Dans le chœur d'acclamations qu'elle souleva, l'orgueil philosophique tenait son rôle, qui était celui du coryphée.

Pour tant de bruit, ce langage était-il donc en France quelque chose de si nouveau ? Infiniment plus qu'on ne serait porté à le penser. Par lui, le poète donnait leur formule à des temps qui venaient de naître, et cette formule était nouvelle, comme ces temps étaient nouveaux. Jusqu'au XVIIIe siècle, la doctrine chrétienne avait résolu pour nos pères le grand et terrible problème de la destinée humaine ; s'ils avaient fait de la philosophie païenne avec Montaigne et Descartes, ce n'avait été qu'en manière d'exercice et de passe-temps : on mettait à part les principes de la foi, on les réservait, et on les réservait si bien qu'on les retrouvait toujours au moment de mourir. Avec le XVIIIe siècle commencèrent les vraies recherches, au moyen desquelles il s'agissait de remplacer réellement l'enseignement chrétien. Ce malheureux siècle s'y consuma sans succès ; il est vrai qu'il agitait le problème avec le désir de le trouver insoluble, et pour pouvoir conclure avec Voltaire, dans *Candide*, que tout n'est qu'inégalité, injustice, incohérence et dérision.

Rousseau seul avait repris hautement la solution du spiritualisme antique ; mais sa philosophie inconséquente disparut et se perdit au milieu du sensualisme théorique et pratique des dernières années du siècle. On en trouve à peine un rappel ridicule au fronton des églises, dans la fameuse profession de foi que son disciple Robespierre prit sur lui d'attribuer au peuple français. Ce fut tout, et pour rencontrer en France la croyance à l'Etre suprême et à l'immortalité

Digitized by Google

de l'âme ailleurs que dans les livres chrétiens, il faut pousser jusqu'à Lamartine. Lamartine, d'ailleurs, était un pur disciple de Rousseau. Sa mère, personne fort distinguée, à laquelle il ressemblait beaucoup, avait été élevée auprès de Mme de Genlis et profondément imbue des doctrines de philosophe genevois. Sainte-Beuve, toujours au courant du tout, et toujours exact, a dit sans insister assez, mais d'un ton singulièrement net : « Rousseau, *je le sais*, agit très puissamment sur Lamartine (4). » Quoi qu'il en soit, quand Lamartine parut, on l'attendait.

Le *Génie du christianisme* avait fait rouvrir les églises et préparé le rétablissement du culte, mais ce n'avait été qu'une satisfaction de l'imagination pour la classe lettrée, laquelle, gangrenée jusqu'aux moelles par la période d'impiété et d'immoralité qu'elle venait de traverser, ne pouvait se hausser d'un coup à la solution du christianisme. Cette société disait au langage de Lamennais et de Bonald : *durus est hic sermo*, et c'était la faute de ce langage ; elle disait la même chose au langage de Joseph de Maistre, et c'était alors sa propre faute (5). Elle ne pouvait pourtant pas, à l'instar de l'académicien Etienne, se rallier avec conviction au *Dieu des bonnes gens* que lui présentait

---

(4) *Portraits contemporains*, I, p. 284 (édit. de 1869.)

(5) Bonald, génie triste, absolu, abstrait, ne devait même pas se faire lire de la postérité.

Lamennais décevait en 1819 par son second volume, où il essayait de rebâtir, toutes les espérances qu'il avait fait naître en 1817 par le premier, où il démolissait.

Joseph de Maistre, haut et puissant génie, ne pouvait de son vivant être entendu que d'un petit troupeau de croyants ; sa gloire étrange et rare allait être de ne devenir clair que dans l'avenir.

Digitized by Google

Béranger (6) ; un instant elle avait cru que Victor Cousin allait lui apporter le verbe qu'elle désirait, et son programme d'une philosophie spiritualiste toute fondée sur le moi lui avait donné les angoisses de l'espérance, mais le voilà qui passait la frontière et s'engageait à la suite de Kant. C'est alors que Lamartine parut, et offrit à ce monde néo-païen, à mi-chemin d'un sensualisme dont il avait honte et d'un christianisme dont il avait peur, un lieu de repos qui lui parut délicieux, parmi les parfums et les fleurs, au sein d'une sagesse assez élevée pour flatter la partie supérieure de l'âme, assez vague pour ne pas gêner l'autre : comment l'enthousiasme n'aurait-il pas fait explosion ?

Toutefois, un triomphe aussi soudain et aussi universel, ou plutôt sa cause véritable, nous avertit de ce qu'il y avait, dans cette belle poésie, de caduc en même temps que d'immortel, et nous pouvons nous expliquer déjà le décri relatif dans lequel est tombé si rapidement Lamartine. Il y avait d'immortel les cris de passion, qui, lorsqu'ils sont sincères, profonds et vrais, trouvent toujours un écho dans le cœur des hommes. Lamartine ne présumait pas trop de lui-même, lorsqu'il s'écriait, superbe :

> *Oui*, les siècles auront passé sur ta poussière,
> Elvire, et tu vivras toujours !

Il y avait de caduc la solution platonicienne du grand problème, la réponse toute philosophique donnée aux

---

(6) « Le coup décisif fut le *Dieu des bonnes gens*. Un jour que Béranger dînait chez M. Etienne, en nombreuse et spirituelle compagnie, on le pressa au dessert de chanter, selon l'usage ; il commença cette fois d'une voix un peu tremblante, mais l'applaudissement fut immense. » SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, I, p. 103 (édit. de 1869.)

Digitized by Google

redoutables points d'interrogation qui se dressent devant tout homme venant en ce monde. Cela intéresse, sans doute : une philosophie élevée qui s'exprime en beaux vers intéresse toujours; mais cela ne fait plus tressaillir l'humanité comme en 1820. Le poète put croire alors qu'il venait de lui donner son nouvel et définitif évangile ; elle ne s'y reposa pas quinze ans. Moins de quinze ans après, un autre poète plus profond et plus grand allait se lever, reprendre à sa manière le mot de Pascal que « toute la philosophie ne vaut pas une heure de peine », et jeter au Christ un appel désespéré, — si désespéré, si poignant de vérité et d'angoisse, que les contemporains ne voulurent pas l'entendre, et que leurs enfants s'efforcent encore d'y demeurer sourds :

Les clous du Golgotha te soutiennent à peine ;
Sous ton divin tombeau le sol s'est dérobé ;
Ta gloire est morte, ô Christ, et sur nos croix d'ébène
Ton cadavre céleste en poussière est tombé !
Eh bien ! qu'il soit permis d'en baiser la poussière
Au moins crédule enfant de ce siècle sans foi,
Et de pleurer, ô Christ, sur cette froide terre,
Qui vivait de ta mort et qui mourra sans toi !
Oh ! maintenant, mon Dieu, qui lui rendra la vie ?
Du plus pur de ton sang tu l'avais rajeunie,
Jésus, ce que tu fis, qui jamais le fera ?
Nous, vieillards nés d'hier, qui nous rajeunira ? (6)

Le succès des *Méditations poétiques* avait ouvert à Lamartine la carrière diplomatique, comme celui du *Génie du christianisme* avait fait pour Châteaubriand. Attaché à la

(6) ALFRED DE MUSSET, *Rolla.*

Digitized by Google

légation de Florence, il partait en 1821 pour la Toscane, et dans cette belle patrie des arts où sa renommée l'avait précédé, c'est par des fêtes splendides qu'il fut accueilli. Bientôt il épousait une jeune Anglaise qui joignait la qualité d'héritière à une grande beauté, et, peu après, la mort d'un oncle le rendait riche lui-même. On peut se demander si pareille fortune avait jamais accablé un homme. Dans cet empressement pourtant, qui jetait aux pieds du poète tout ce qui paraît désirable en ce monde, parmi les fées qui entouraient à l'envi cette gloire au berceau, une fée sembla se dérober, et c'était la reine de toutes, c'était la fée des beaux vers. Non sans raison, elle bouda l'homme heureux qui lui devait tout et qui la délaissait.

Le second recueil de Lamartine, les *Nouvelles Méditations*, qui parut en 1823, est très inférieur au premier. Le poète, gâté par la faveur universelle, avait cru suffisant cette fois de vider pêle-mêle son tiroir. C'était d'autant plus une erreur que la révélation était faite, et le secret connu. Il eût fallu au moins que des variations d'une haute originalité fussent venues compenser le peu de nouveauté du thème. Or, étaient-ce les distractions et la dissipation ? Etait-ce, au milieu de cette surabondance, de cette luxuriance de l'amplification, je ne sais quelle infirmité du génie ? Toujours est-il que sur les vingt-six *Nouvelles Méditations*, il y en avait bien une dizaine de notoirement faibles, pour lesquelles on ne serait que juste en les traitant de délayages. Malgré que l'auteur leur eût adjoint, au hasard, quelques pièces fort belles, *Bonaparte*, *le Poète mourant*, et surtout *les Préludes*, cela ne formait pas du recueil un tout estimable, cela n'en formait même pas un véritable tout. Lamartine aura toujours, dorénavant, le tort d'en prendre trop à son aise avec le public.

Digitized by Google

La Mort de Socrate, et surtout *le Dernier Chant du Pèlerinage de Childe-Harold*, qui ont été réunis depuis aux *Méditations*, vinrent heureusement attester, en 1824 et en 1825, que le poète était encore capable de s'appliquer, et que cela suffisait pour que la source merveilleuse qui était en lui recommençât de couler. Dans *la Mort de Socrate*, il reprenait, pour lui donner toute son ampleur, l'éternel thème platonicien de l'épître à lord Byron. Le récit de l'événement ne lui est qu'un prétexte de chanter à nouveau l'*Hymne de la* RAISON, et il s'emploie de son mieux à amplifier, à élever, à interpréter magnifiquement la doctrine de Platon sur la destinée humaine. Les lueurs fugitives de la raison antique deviennent chez le poète moderne — et chrétien, quoi qu'il veuille, — un beau foyer lumineux. Toutefois, ce n'est encore là que de la philosophie d'école, et cet éclat réjouit l'œil plutôt qu'il n'éclaire l'esprit ; oserai-je prononcer une aussi dure sentence sur des vers aussi doux ? il arrive bientôt qu'on s'y ennuie, comme à tous les spectacles qui ne parlent qu'aux yeux.

Je vis de bonne soupe et non de beau langage,

a dit Molière, en un vers que Lamartine, qui ne comprenait pas La Fontaine, eût vraisemblablement dédaigné ; l'aphorisme est pourtant si vrai, qu'il s'applique aussi à la nourriture de l'esprit ; la philosophie est une viande trop creuse pour que, même merveilleusement accommodée, et servie sur une table magnifique, on y puisse longtemps tromper sa faim. Je ne sais rien de décevant comme ces effusions interminables de Lamartine, qui ont toujours l'air de recommencer (7).

(7) Par là, Lamartine a eu et devait avoir une destinée toute diffé-

Digitized by Google

Le Dernier Chant du Pèlerinage de Childe-Harold n'échappe même pas à ce défaut, bien que le sujet soit moins stérile. On connaît l'œuvre singulière de Byron, et que Childe-Harold n'est autre que le poète lui-même, qui, ayant délaissé l'Angleterre comme tout bon Anglais, promène, dans quatre chants successifs, en Portugal et en Espagne, en Grèce et à Constantinople, ensuite dans les plaines fraîchement ensanglantées de Waterloo, sur les bords du Rhin, sur ceux du Léman, enfin en Italie, son ennui, sa misanthropie, sa philosophie de grand poète, sa verve éblouissante, en un mot, son génie. Lamartine a pris l'œuvre où son auteur l'avait laissée, et a imaginé de la compléter en racontant, dans un dernier chant, les aventures de Byron en Grèce, et sa mort (8). Il l'a fait, comme on peut penser, avec un grand éclat, sa noble imagination s'excitant à la fois de l'intérêt que l'Europe prenait à la cause des Grecs, et de celui qu'elle prenait aussi à l'existence orageuse du Don Juan britannique. Mais Lamartine ressemblait vraiment trop peu au devancier qu'il s'était choisi, et son cinquième chant ne peut être lu impunément après les quatre autres. Le génie de Byron, capricieux, vif, plein d'imprévu et de grâce, excelle à revêtir du tour le plus inattendu et parfois le plus piquant, la profondeur de la pensée ; surtout il est preste, prompt, alerte, il tient son

---

rente de celle d'André Chénier. La poésie de ce dernier, remarquée plutôt qu'acclamée à son apparition, n'a cessé de grandir depuis ; c'est qu'elle n'est jamais une thèse philosophique mise en vers : elle est de la poésie pure et simple, une poésie de dilettante, singulièrement vraie dans son triste caractère païen.

(8) Byron était mort de la fièvre à Missolonghi, au printemps de 1824. Cet homme ne méritait pas de mourir sur le champ de bataille.

Digitized by Google

lecteur en éveil, il ne lui laisse pas le loisir de respirer. Lamartine, au contraire, non seulement lui en laisse le loisir, mais il lui en impose le besoin ; ample, lent et copieux, la douceur chez lui s'affadit dans la mollesse, la profondeur fatigue par son étalage, et la grâce par sa continuité. Ces belles choses forcent peut-être l'admiration, elles ne la surprennent jamais.

Cependant le poète, toujours diplomate et toujours fêté, successivement secrétaire d'ambassade à Naples, chargé d'affaires à Londres, puis à Florence sur sa demande, prenant ses vacances à Saint-Point, en Saône-et-Loire, ne fit que des apparitions à Paris, de 1823 à 1830. Je viens d'apprécier les deux seules œuvres de quelque importance qu'il publia dans cet intervalle, car je ne compte pas les épîtres, compliments ou réponses qu'il prodiguait dès lors et qu'il prodigua de plus en plus à tout venant, quelquefois avec un excès d'éloges ridicule, toujours avec une bienveillance banale. *Le Chant du Sacre*, qu'il composa en 1825, pour la couronnement de Charles X, ne mérite d'être signalé que comme un indice de ses opinions politiques à ce moment. Toutefois, la muse que nous avons vue boudeuse au lendemain du triomphe, se radoucissait tout bas ; le poète ne publiait rien, mais il produisait, il produisait même beaucoup, et, lorsque les quatre livres des *Harmonies poétiques et religieuses* parurent au printemps de 1830, au moment de la réception de Lamartine à l'Académie, on allait être tenté de trouver qu'il y en avait trop.

Dans cette nouvelle œuvre, Lamartine a paru à quelques-uns se rapprocher de la doctrine chrétienne. Son âme, en effet, s'y répand parfois en de véritables prières, et l'*Hymne au Christ* n'est point tout à fait un mensonge. Il ne faudrait pourtant pas trop s'y fier ; ces *Harmonies*, bien

Digitized by Google

que dénommées religieuses, sont encore simplement philosophiques ; l'existence de Dieu prouvée par l'ordre du monde est à peu près tout ce que le poète établit. Il est vrai qu'il le fait surabondamment. Il n'a pas composé moins de cinquante pièces sur ce seul et unique sujet ; quelques-unes sont fort longues ; et il n'avait plus rien à nous apprendre après les deux ou trois premières. C'est le thème des *Harmonies de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre qui est repris là, et Lamartine ne s'est même pas gardé du travers de son devancier. A force de ne voir partout que des harmonies, il fait désirer, lui aussi, quelques dissonances. On en voudrait même dans ces beaux vers où l'on rencontre désagréablement la monotonie, l'abus de l'amplification, l'abondance redondante, cette production trop facile, fluide, filée, à jet continu, qui lasse et irrite, car on sent qu'on y dépense plus d'attention que le poète n'y a dépensé d'effort créateur. Avec leurs apparences d'ampleur et de force, combien les *Harmonies* sont loin, pour l'émotion vraie et contagieuse, pour la pure grâce poétique, des premières *Méditations*, de ce livre si sobre et si bien composé, avec sa note mélancolique et passionnée qui se mêle doucement à la méditation philosophique, livre facile à lire et d'où l'on emporte le regret qu'il soit si tôt terminé, tandis que celui-ci, trop beau pour qu'on se décide à le rejeter, laisse le temps d'en désirer vingt fois la fin.

Puis, avec le Lamartine des *Harmonies*, l'expression est toujours excessive ; ce que dit le poète n'est jamais en proportion de ce qu'il doit sentir et de ce qu'il sent en effet. S'il exprime une émotion, s'il chante sa joie, par exemple, la peur d'être faible le rend recherché, et la peur d'être froid le rend hyperbolique.

Digitized by Google

Encore un hymne, ô ma lyre !
Un hymne pour le Seigneur,
Un hymne dans mon délire,
Un hymne dans mon bonheur !

Vous pensez peut-être qu'il lui est arrivé quelque chose d'extraordinaire, qu'un bonheur inouï, une de ces félicités qui éclairent et remplissent toute une existence, est venue le surprendre, qu'un événement prodigieux a changé le cours entier de sa vie ? Du tout, il a simplement reconnu que la nature l'émouvait, et c'est ainsi qu'il l'annonce après deux livres d'*Harmonies*, où durant cent trente pages il n'a pas dit autre chose. Ce sont là des cris de la tête et non pas du cœur.

On n'attendra pas de Lamartine, qui était l'homme heureux par excellence, que l'expression de la douleur soit meilleure chez lui. Sans doute, même pour l'homme le plus heureux, la vie a encore assez d'amertumes : personne n'a réuni les éléments du bonheur terrestre en une plus grande abondance et à un plus haut degré que Salomon, et il n'y a pas de plainte plus profondément, plus véritablement désolée que celle de l'*Ecclésiaste*, où cet homme, après être allé au bout de toutes choses, ne trouve à dire qu'un seul mot : Vanité des vanités ! tout est vanité ! Mais outre que l'*Ecclésiaste* est à peine aussi long qu'une des cinquante *Harmonies* de Lamartine, Lamartine n'était pas Salomon. Il sentait avec facilité, il ne sentait pas avec profondeur ; sa désolation n'allait point au-delà d'une mélancolie douce, et il a toujours ignoré le tragique de la souffrance. De même que ses inquiétudes philosophiques ne réclament rien au-delà des solutions platoniciennes, un gémissement lui suffit pour exhaler sa douleur. C'est ce qui fait que cette douleur avait trouvé son expression parfaite dans *le Lac* et dans les

Digitized by Google

premières *Méditations* : quelque chose de délicat, de doux, de rêveur, de mélancolique, et de court. Quand le poète, dans les *Harmonies*, veut frapper plus fort, il ne fait que frapper moins juste. Et cela dure bien plus longtemps.

Le livre n'arrivait pas d'ailleurs à son heure, comme son aîné. J'ai dit l'importance du mot que les *Méditations poétiques* avaient prononcé brusquement au moment précis où la génération tout entière l'attendait, prête à le répéter. Tandis que le premier recueil de Lamartine avait eu la portée d'un manifeste philosophique et social, celui-ci ne contenait pas même l'enseignement moyen d'une œuvre nouvelle d'un vrai poète ; on n'y trouvait que l'amplification monotone de quelques idées courantes. Puis les *Méditations*, en paraissant en 1820, avaient été un verre d'eau fraîche en plein désert ; à l'apparition des *Harmonies*, il y avait dix ans que le public était désaltéré, et par Lamartine lui-même, et par Victor Hugo, qui avait même su donner une saveur nouvelle, — fort piquante, — au breuvage. Comme la critique est raisonneuse de sa nature, et que l'œuvre lui donnait à raisonner, elle applaudit beaucoup le poète déjà illustre ; mais le public, qui exige impitoyablement qu'on l'instruise et qu'on l'intéresse, demeura froid en face d'un livre qui l'ennuyait sans lui apprendre grand'chose.

Le poète n'y fut sensible qu'à demi, ou plutôt il s'en aperçut peu ; déjà son souci était ailleurs. Le démon de la politique le tentait sourdement. Certains traits de son discours de réception à l'Académie (1er avril 1830), la complaisance avec laquelle il y exposait son propre rêve, en croyant raconter la vie du comte Daru, avaient donné des inquiétudes que la *Lettre à M. de Cazalès sur la politique rationnelle* ne tarda pas à confirmer. Lamartine, toutefois, ne se laissa pas d'abord prendre tout entier, car, parmi ses

Digitized by Google

œuvres à venir, je trouve, avec une grande erreur, *la Chute d'un ange*, et une demi-impertinence, *les Recueillements poétiques*, un beau poème, *Jocelyn*.

(La fin prochainement.)

L'abbé Relave,

Chanoine honoraire de Soissons, professeur à Saint-Jean.

Digitized by Google

Chronique d'Octobre 1890

8 Octobre. — M. l'abbé Dechelette, directeur des études à l'Institution des Chartreux, est nommé supérieur de l'établissement, en remplacement de M. l'abbé Hyvrier, nommé supérieur honoraire.

9 Octobre. — Mort de M. Louis Bertrand, président de chambre à la Cour d'appel et chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Allanches (Cantal), à l'âge de 68 ans.

14 Octobre. — Installation du Conseil des Prudhommes. M. Félizat, patron chapelier, est nommé président du Conseil.

15 Octobre. — Assemblée générale des membres du Comité pour la défense du marché des soies, dans la salle des réunions industrielles, au Palais du Commerce, sous la présidence de M. Chavent. L'Assemblée traite spécialement du renouvellement des traités de commerce, en ce qui concerne l'industrie lyonnaise. Sont entendus principalement : MM. Edouard Aynard, député du Rhône, Malartre, député de la Haute-Loire, Ulysse Pila, membre de la Chambre de Commerce, et Auguste Isaac, vice-président du Comité de défense.

16 Octobre. — Rentrée solennelle de la Cour d'appel et des Tribunaux. Le discours d'usage est prononcé par M. Auzière, avocat général, sur l'*Origine des Sociétés*.

18, 19 et 20 Octobre. — Fêtes du Centenaire de Lamartine, à Mâcon. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, est représentée à ces fêtes par M. Morin-Pons, président de la classe des lettres,

Digitized by Google

qui prononce un discours, dans la séance littéraire du 19, M. Arloing, président de la classe des sciences, M. Bonnel, secrétaire général, et par MM. Bouchacourt, Caillemer et Perrin, membres titulaires. La Société littéraire, historique et archéologique est représentée par M. Alexandre Poidebard, président, et M. Galle, membre titulaire. Au nombre des assistants, venus de Lyon, figurent aussi M. Cambon, préfet du Rhône, M. Gailleton, maire de Lyon, M. Gravier, secrétaire général de la préfecture, M. Charles, recteur de l'Académie de Lyon, M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine, M. Fontaine, doyen de la Faculté des lettres, et plusieurs professeurs de nos Facultés lyonnaises.

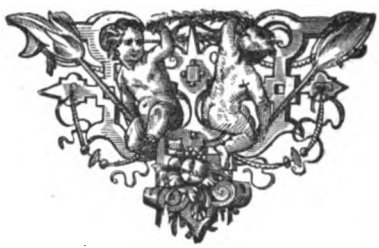

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LES PROTESTANTS

A LYON

Depuis la promulgation de l'Édit de Nantes jusqu'à sa révocation.

1598-1685 (*).

---

3. — *Sculpteurs.*

BARTHÉLEMY FARJAT (..1620-†1630).

Barthélemy Farjat, sculpteur, « natif de Villefranche en Beaujolois », est décédé le 19 novembre 1630.

Claude DE LA COLONGE (..1680-1684).

Claude de La Colonge ou La Colonge, maître sculpteur.

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* d'Octobre 1890.

Digitized by Google

4. — *Graveurs d'estampes.*

Léonard ODET (..1591-1610).

Léonard Odet (1), fils de Nicolas Odet, « maistre orlogier », était « taillyeur d'istoires », graveur sur bois, « imagier, dominotier », éditeur d'estampes. Il a épousé : en premières noces, Simonne ou Simonde Porte (dont il a eu deux filles et un fils), et en secondes noces, à Lyon, le 21 juin 1609, Catherine Tiron, veuve de Benoît Chardon, sergent royal.

Il demeurait dans la rue Mercière, au coin de la rue Ferrandière.

Il existe encore des estampes gravées sur bois, par Odet.

Jean-Jacques THURNEYSEN (1636-† 1711).

Jean-Jacques Thurneysen, « maistre graveur en taille doulce », est né à Bâle le 15 juin 1636. Il fit son apprentissage de graveur à Strasbourg, chez Pierre Aubry. Il se rendit à Lyon, à Bourg-en-Bresse et à Turin.

Il épousa, le 16 septembre 1662, Marie Armet, de laquelle il eut sept enfants (deux fils et cinq filles), nés à Lyon de 1664 à 1674.

« Par contrat receu promesses de mariage ont esté faites entre sieur Jean Jaques Turneysen de Basle en Suisse demeurant à Lyon, fils de sieur André Turneysen conseiller audit Basle et de damoiselle Anne Schlumperger d'une

(1) La famille Odet était à Lyon au commencement du seizième siècle. Parmi les Odet, Michel figure, en 1561, sur les rôles de « la monstre des armes », comme ayant « une hallebarde, ung harquebouze, espée et dague ».

Digitized by Google

part, et damoiselle Marie Armet, fille de feu sieur Me Jean Armet vivant conseiller du Roy aux siège présidial de Bourg et baillage de Bresse et de damoiselle Marie Dupuys, lesquels ont receu la bénédiction nuptiale aux... »

Après un séjour de dix-neuf ans à Lyon, Thurneysen quitta cette ville pour cause de religion (2), et se réfugia à Bâle, où il resta jusqu'en 1695. Il alla ensuite à Vienne et à Augsbourg, et revint en 1699 à Bâle, où il mourut le 15 février 1711.

Son œuvre comprend plus de deux cents estampes, signées : *J.J. Thurneysen, J.J. Thourneyser, I.I.T.* et *Th.* Nous nous proposons d'en donner le catalogue.

Jean-Jacob THURNEYSEN (1668-† 1730).

Jean-Jacob Thurneysen, graveur en taille-douce, fils de Jean-Jacques Thurneysen et de Marie Armet, sa femme, est né à Lyon le 9 décembre 1668.

« Jean Jacob Tournesi, filz de Jean Jaques Tournesi marchand graveur en taille douce à Lyon et de damoiselle Marie Armet sa femme, estant né audit Lyon le 9 décembre 1668, a esté présenté au baptesme par sieur Jacob Hubert marchand à Lyon, parrein, et damoiselle Clermonde Sermand, femme de Monsieur Mussard, marreine, et a esté baptisé à Saint-Romain de Couzon par Monsieur de Pralins le 16 dudit mois audit an. Signé : Depralins, ministre,

(2) Les Thurneysen sont revenus à Lyon, car nous en avons retrouvé dans cette ville dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, entre autres deux négociants de Bâle, le père et le fils, Jean-Jacques I et Jean-Jacques II Thurneysen, le premier marié à Lyon en 1777 (ils signaient *J.-Jques Thourneysen*).

Digitized by Google

J. Jaques Tournesi, Jacob Hubert, C. Sermand (Registre n° 720). »

Jean-Jacob Thurneysen a été formé par son père et a le plus souvent travaillé aux mêmes planches que celui-ci. Nous l'avons trouvé à Lyon, à Bâle, à Vienne, à Rome et à Augsbourg.

Il est décédé en 1730.

5. — *Graveurs.*

Jean Du Curtil (..1609-†1646).

Jean Du Curtil, Du Courtil, Du Courty ou Du Curty (3), « graveur en pierreries et métaux », a épousé Marie Bonoyseau ou Bouloyseau, dont il a eu plusieurs enfants. Sa femme est décédée en 1631.

Du Curtil a abjuré la religion réformée après la mort de sa femme, et est mort en 1646.

27 mars 1646. « Inhumé au cimetière Saint-Laurent Jean Du Curty maistre graveur prins par charité chez monsieur La Piemant près le Change (4). »

Jean Du Curtil a gravé différents sujets sur des pierres fines.

Jean Decroso (..1626-1630).

Jean Decroso, maître graveur.

Théodore Borlé (..1649-1681).

Théodore Borlé, Borlet ou Bourlet, maître orfèvre, hor-

---

(3) Les Du Curtil ou Du Courtil étaient à Lyon, au milieu du seizième siècle, peintres et verriers.

(4) Paroisse Saint-Paul.

Digitized by Google

loger et graveur, « natif de Liège », a épousé, à Lyon, le 19 mars 1649, Marie de Fontaine rousse. Il a habité à Grenoble pendant quelque temps.

FROMENT (..1651).

Froment, graveur.

Jean DE LA MARE (..1658-1661).

Jean de La Mare, graveur, « natif de Sedan, a abjuré la religion réformée en 1661.

Jean BUREL (..1678-1681).

Jean Burel, maître graveur.

6. — *Maçons.*

Amy DE LA COLONGE (..1598-1600).

Amy de La Colonge ou La Colonge, maître maçon.

Robert MOGET (..1618-† 1630).

Robert Moget, maître maçon.

David PETIT-JEAN (..1644-1646).

David Petit-Jean, maître maçon.

Daniel PETIT-JEAN (..1644-1661).

Daniel Petit-Jean, maître maçon et tailleur de pierres. Il a abjuré la religion réformée à Lyon en 1661.

Jean PETIT-JEAN (..1668).

Jean Petit-Jean, maître maçon et tailleur de pierre, était « natif de la comté de Neufchastel en Suisse. »

Digitized by Google

7. — *Orfèvres.*

Marc I Pérachon (..1582-1619).

Marc I Pérachon ou Perrachon, maître orfèvre, fils de Pierre Pérachon et de Anne Perrot, sa femme, a épousé Jeanne de Montferrand.

Pierre Pérachon, maître orfèvre, avait embrassé la religion réformée, mais il l'abjura, car nous l'avons trouvé en 1569 au nombre des « Huguenots réduicts ». Son fils, Marc Pérachon professait, comme son père, la religion catholique, puisque sa femme et lui firent baptiser, le 16 août 1583, leur fils Antoine à l'église Sainte-Croix. De 1583 à 1593, ils se convertirent à la religion réformée, et, en 1593, leur fils Marc était baptisé par le ministre protestant. L'acte de ce baptême est le premier inscrit sur le registre des actes des Réformés.

Jacques Chazotte (..1590-1594).

Jacques Chazotte, maître orfèvre.

Geoffroy Pellu (..1593-1611).

Geoffroy Pellu, maître orfèvre.

Arthus Chevallier (..1594-† 1640).

Arthus Chevallier, maître orfèvre, est né en 1578.

Pierre Cardillier (..1599-1601).

Pierre Cardillier, orfèvre, originaire de Grenoble.

Jean I Martin (..1600-† 1634).

Jean I Martin, maître orfèvre.

Digitized by Google

Jean I JACQUEMIN (..1601-1637).

Jean I Jacquemin, maître orfèvre, a épousé Claudine Calton.

Étienne RAVARIN (..1603-1606).

Étienne Ravarin, orfèvre.

Gaspard VANTINGUEMULLER (..1605-1609).

Gaspard Vantinguemuller ou Vantegmemuler, maître orfèvre, « Flamant de nation ».

Isaac CHAZOTTE (..1605-1610).

Isaac Chazotte, maître orfèvre.

Jean I PÉRACHON (..1605-1634).

Jean I Pérachon ou Perrachon, maître orfèvre.

David PARGUET (..1606).

David Parguet, maître orfèvre.

Jean II PÉRACHON (..1606-1640).

Jean II Pérachon, fils de Marc I Pérachon et de Jeanne de Montferrand, sa femme, est né à Lyon en juin 1606. Il a épousé Françoise Thomé. Maître orfèvre, il est devenu conseiller du Roi et receveur des consignations à Lyon.

Antoine DE MASSO (..1607-1638).

Antoine de Masso ou Demasso, maître orfèvre, « grossier de vaisselle d'argent. »

Pierre DE FONTAINE ROUSSE (..1613-1625).

Pierre de Fontaine rousse, maître orfèvre.

Digitized by Google

Michel DES ENGINS (..1618-1624).

Michel des Engins, maître orfèvre, a épousé Catherine Perrissin, fille de Jean Perrissin, peintre et graveur en taille-douce.

Claude BOURGAUD (..1618 - † 1640).

Claude Bourgaud, maître orfèvre, originaire d'Annonay, né en 1547, est décédé à Lyon le 11 octobre 1640.

Marc II PÉRACHON (..1619-1657).

Marc II Pérachon ou Perrachon, maître orfèvre, fils de Marc I Pérachon et de Jeanne de Montferrand, sa femme, a été baptisé le 8 octobre 1593 au temple des Réformés. Il a épousé Suzanne Bullioud ou Bollioud.

Jacques HURTU (..1620 - † 1623).

Jacques Hurtu, maître orfèvre.

Aymar DE FONTAINE ROUSSE (..1621 - † 1640).

Aymar de Fontaine rousse ou de Fonteyne Rousse, maître orfèvre. Il a épousé Marie Jacquemin. Il est né en 1600.

Samuel HURTU (..1622 - † 1632).

Samuel Hurtu ou Hurtus (5), maître orfèvre, a été tué à Lyon en 1632.

François SAGET (..1624).

François Saget, maître orfèvre.

---

(5) Samuel Arthus est le même personnage que notre Samuel Hurtu.

Digitized by Google

François CHOUET (..1624-1625).

François Chouet, orfèvre.

Louis GAULTIER (..1625 - † 1633).

Louis Gaultier, maître orfèvre.

Jean BOURGAUD (..1625-1635).

Jean Bourgaud, maître orfèvre, a épousé : en premières noces, Elisabeth Siran; en secondes noces, en 1631, Marie Morillard.

Pierre NOURRY (..1625 - † 1672).

Pierre Nourry, maître orfèvre et horloger, a épousé Angèle Le Jeune le 2 décembte 1629. Il est né en 1587 et est décédé en 1672.

Jean GRAVIER (..1629-1630).

Jean Gravier, orfèvre.

Jacques RICHARD (..1629-1630).

Jacques Richard, orfèvre.

Jean GAULTIER (1630-1631).

Jean Gaultier, maître orfèvre.

François PICHOT (..1630-1632).

François Pichot, orfèvre.

Claude RONZE (..1633-1639).

Claude Ronze, maître orfèvre.

Jean II JACQUEMIN (..1634-1640).

Jean II Jacquemin, maître orfèvre, fils de Jean I

Digitized by Google

Jacquemin, a épousé Jeanne Chenal en 1637.

Jacques MARTIN (..1635-1636).

Jacques Martin, maître orfèvre.

Jean II MORILLARD (..1635 - † 1653).

Jean II Morillard ou Mourillard l'ancien, maître orfèvre, a épousé Louise Evrard. Il est né en 1578 et est décédé en 1653.

Jean II MARTIN (..1636).

Jean II Martin, maître orfèvre.

David SIRAND (..1640-1646).

David Sirand, maître orfèvre, originaire de Genève.

Jean BALEXERD (..1640 - †1662).

Jean Balexerd ou Balagert, maître orfèvre, « natif de Genève », est décédé à Lyon en 1662, à l'âge de 84 ans.

Jean GUÉNAN (..1642-1647).

Jean Guénan, orfèvre, marié à Andrée Dormoy.

Louis GARDELLE (..1644).

Louis Gardelle, maître orfèvre, originaire de Genève.

François GARDELLE (..1643-1656).

François Gardette, maître orfèvre, a épousé Sara Balexerd.

Théophile BOURGET (..1644-1645).

Théophile Bourget, maître orfèvre.

Digitized by Google

Jean III MORILLARD (..1645 † 1683).

Jean III Morillard ou Mourillard, maître orfèvre, fils de Jean Morillard, maître orfèvre, et de Marie Bruyas, sa femme, né en 1615, a épousé en 1646 Marthe Lamy. Il est décédé en 1683.

Jean Rodolphe MAYER (..1646-1668).

Jean-Rodolphe Mayer, maître orfèvre et graveur, originaire de Zurich, a épousé : 1° Anne Oswald et 2° Fleurie Brun.

Jean SIRAND (..1646-† 1677).

Jean Sirand ou Siran, maître orfèvre, fils de David Sirand, maître orfèvre, est né à Genève en 1617. Il a épousé : en premières noces, le 23 juin 1646, Andrée, fille de Jean Dormois, imprimeur à Genève, et, en secondes noces, en 1647, Marie de Montmain, fille de feu Jean de Montmain, maître fourbisseur à Saint-Etienne. Il est décédé en 1677.

François ARANT (..1649).

François Arant, maître orfèvre, originaire de Rouen.

Marc MORILLARD (..1649-† 1659).

Marc Morillard ou Mourillard, maître orfèvre, fils de Jean II Morillard, et de Louise Evrard, sa femme, est né en 1624. Il a épousé à Lyon, le 16 janvier 1650, Catherine Zacharie. Il est décédé en 1659.

Théodore BORLET (..1649-1681).

Théodore Borlet ou Bourlet, maître orfèvre, horloger et graveur, natif de Liège.

Digitized by Google

Jean ROYAUME (..1650†1654).

Jean Royaume, orfévre, était originaire de Genève. Il est décédé à Lyon le 21 décembre 1654.

Isaac LHUILLIER (..1654).

Isaac Lhuillier, maître orfèvre.

Jean-Jacques NOURRY (..1655-1681).

Jean-Jacques Nourry, maître orfèvre, fils de Pierre Nourry et d'Angèle Le Jeune, sa femme, marié à Marie Beaulieu. Sa femme et lui ont « abjuré l'hérésie de Calvin ». à Lyon le 1er janvier 1677 (6).

Georges ALLEMAND (..1660).

Georges Allemand, orfèvre, a abjuré en 1660.

Etienne AGASSE (..1660-1677).

Etienne Agasse, maître orfèvre. Son fils a abjuré « l'hérésie » en 1677.

Frédéric ALIN (..1661-1663).

Frédéric Alin, de Mouzon, orfèvre, a « fait abjuration de son apostasie » en 1663.

Alexandre BENOIST (..1664-1685).

Alexandre Benoist, orfèvre.

Charlemagne FAÜRE (..1667).

---

(6) Voir l'acte d'abjuration : Archives du Rhône, H, Propagation de la Foi.

Digitized by Google

Charlemagne Faüre, orfèvre, né à Blois, a abjuré l'hérésie en 1667.

Pierre GARNIER (..1668).

Pierre Garnier, orfèvre.

David ROUX (..1670-1678).

David Roux, orfèvre et « faiseur de boëtes de monstre ».

Paul JACQUEMIN (..1675).

Paul Jacquemin, maître orfèvre, originaire de Genève.

Michel GUIBAUT (..1679).

Michel Guibaut, orfèvre et joaillier, né à Genève, a abjuré la religion réformée en 1679.

Jean IV MORILLARD (..1683).

Jean IV Morillard, maître orfèvre.

Il est probable que c'est le même que Jean III Morillard. Cependant celui-ci est décédé en 1683. Dans la même année 1683, un Jean Morillard, maître orfèvre à Lyon, est signalé comme « religionnaire fugitif » ; ses biens furent saisis et vendus.

8. — *Joailliers et Lapidaires.*

Antoine JEHAN (..1602-1612).

Antoine Jehan, lapidaire.

Jean SIMONNIER (..1593-1606).

Digitized by Google

Jean Simonnier, lapidaire, était catholique en 1599 (7), et huguenot en 1603.

Jacob BUET (..1606).

Jacob Buet, lapidaire.

Jean I CONSTANTIN (..1606-1624).

Jean I Constantin, lapidaire.

JACOPPUS (..1607).

Jacoppus, marchand lapidaire.

DACIER (..1623).

Dacier, marchand lapidaire, originaire de Genève.

TRONCHIN (..1625).

Tronchin, joaillier, originaire de Genève.

Jean BOSQUE (..1627-†1630).

Jean Bosque, lapidaire, natif de Genève.

Jean II CONSTANTIN, marchand joaillier.

Pierre HAUTELIER (..1637-†1643.

Pierre Hautelier, maître lapidaire.

Victor DESLANDE (..1641).

Victor Deslande, maître lapidaire.

François GALLINE (..1648-†1682).

François Galline, maître lapidaire, originaire de Genève,

(7) 1593, 1596, 1599 (paroisse Sainte-Croix).

Digitized by Google

a épousé : en premières noces, le 19 mars 1648, Louise Clos, et en secondes noces, le 27 février 1667, Marie Blandin. Il est né en 1616.

Guillaume CHOUAN (..1658-1661).

Guillaume Chouan, maître diamantaire.

Abraham-Joseph HÉMERIC (1669-1671).

Abraham-Joseph Hémeric, lapidaire, natif de Dieppe, a abjuré en 1671.

Jean INQUIN (..1664-1668).

Jean Inquin, diamantaire.

Nicolas DELAMARE (..1674-1676.

Nicolas Delamare, diamantier.

Jean BLANCHET (..1682-1683).

Jean Blanchet, lapidaire et joaillier, né à Genève, a abjuré la religion réformée en 1683.

Joseph SICARD (..1680-† 1697).

Joseph Sicard, marchand lapidaire, natif de Genève.

Jean REMOULOU (..1683 - † 1702).

Jean Remoulou, lapidaire, natif de Genève.

9. — *Essayeurs de la monnaie.*

Pierre I ROYAUME (..1651 † 1656).

Pierre I Royaume, « maistre essayeur de la monnoye » de Lyon, était de Genève. Il a demeuré dans cette ville

Digitized by Google

jusqu'en 1652. Il est décédé à Lyon le 31 août 1656, à l'âge de 66 ans.

Pierre II ROYAUME (..1654-1664).

Pierre II Royaume, fils de Pierre I Royaume, originaire de Genève, essayeur de la monnaie. Il avait épousé Christine Bourot.

10. *Horlogers.*

Abraham BERGIER (..1595-1608).

Abraham Bergier, « maistre orologeur, horologier, orlogeur, orlogier », a épousé Marie Chasselay.

Pierre LOUTEAU (..1604-1626).

Pierre Louteau, « maistre horologier, horlorgeur, orlogeur », a épousé Marie Vanier le 14 janvier 1607.

Jean BLANCHETON (..1607-†de 1629 à 1635).

Jean Blancheton, « maistre orlorgeur, orlogeur, horlogier », était originaire de Saint-Etienne en Forez. Il a épousé, le 1er mars 1609, Marguerite Bullion ou Bouillon.

Louis I BASTARD (..1608-†1611).

Louis I Bastard, « orlogeur », originaire de Genève.

Jean ANDRÉ (..1608-1619).

Jean André, « maistre orlogier ».

Jacques DEPOSEY (..1609).

Jacques Deposey, « orlogeur, natif de Blois », a épousé, le 5 juillet 1609, la veuve Jeanne Sycarde.

Digitized by Google

Pierre NOBLET (..1610-1619.

Pierre Noblet, « maistre horologeur, horologier », a épousé Marie Zacharie.

Jean BAUD (..1611).

Jean Baud, « horologier », a épousé, en juin 1611, Jeanne, fille du peintre Bertin Ramus.

Pierre BERTRAM (..1611).

Pierre Bertram, « horologeur ».

Martin BOUCQUET (..1611 -† 1630).

Martin Boucquet, « horrologeur », est décédé le 13 août 1630.

PIERRE I DE MONTMAIN (..1618 -† 1666).

Pierre I de Montmain l'ancien ou le vieux, « maistre horlogeur, horlogier », né en 1576, a épousé Sara Blachon, dont il a eu plusieurs enfants. Il est décédé en 1666; sa femme était morte en 1655.

Pierre PÉRISCEL (..1622-1665).

Pierre Périscel, « maistre horlogeur, orlogeur, horlogier », était fils de Marc Périscel et de Antoinette Gillibert, sa femme; il est né à Virieu en Forez. Il a épousé, le 12 mars 1623, à Lyon, Benoîte Gabet.

Pierre NOURRY (..1625 -† 1672).

Pierre Nourry, maître orfèvre et « horlogeur », était de

Digitized by Google

Coulonges. Il a épousé, le 2 décembre 1629, Angèle Le Jeune. Il est décédé en 1672 à l'âge de 85 ans (6).

Daniel GOM (..1631-1670).

Daniel Gom, « maistre horologier, orlogier », était originaire de la Poméranie. Il est venu s'établir à Lyon en 1631. Il entreprit de construire l'horloge de l'Hôtel de Ville de Lyon, et le *prix fait* fut signé le 30 août 1650. Gom fut nommé, le 4 janvier 1652, « orlogier ordinaire de la Ville. »

Le 17 mai 1670, il fit, âgé de 75 ans, « abjuration de l'hérésie de Luther dans sa maison, estant malade... »

Louis DEFINOD (..1633-1659).

Louis Definod ou Definaulx, « maistre orlorgeur, orlogeur, horlogeur », fils de Julien Definod, de Coulonges, a épousé : en premières noces, en juillet 1633, Madeleine Ravelin (décédée en 1635) ; en secondes noces, le 14 octobre 1635, Anne de La Prèze, fille du peintre.

Louis ARTHAUD (..1634-†1662).

Louis Arthaud, « maistre orlogeur, orloger », était originaire de Gonville, au pays de Gex, et naquit en 1612. Il a épousé, le 26 juillet 1637, Marie Lucas, fille du peintre, et est décédé le 20 août 1662.

Pierre PELLISSET (..1635).

Pierre Pellisset, « maistre horlogier ».

(6) Il y a eu un maître horloger du nom de Pierre Nourry ou Norry, qui a été au service de la maison du Roi, de 1643 à 1686 et qui touchait 200 livres de gages. Il est certain que ce n'est pas le même personnage que le Pierre Nourry de Lyon.

Digitized by Google

Hugues BOURGAUD (..1635-1658).

Hugues Bourgaud, « maistre orlogeur, horlogeur, » et maître orfèvre, était d'Annonay. Il a épousé, le 18 janvier 1637, Gabrielle de La Croix.

Abel SÉNEBIER (..1637-†1687).

Abel Sénebier (7), « maistre horlogeur, horlogier », était fils d'Abel I Sénebier et de Catherine de Fort-Miol, sa femme, et frère de Jean Sénebier, « ministre de la parole de Dieu en l'esglise réformée de Lyon » (8). Il est né à Genève.

Pierre II DE MONTMAIN (..1640-† 1651).

Pierre II de Montmain l'aîné, « maistre orloger », a épousé Marie Robert ou Gobée.

Jacques WARIN (..1641-† 1681).

Jacques Warin, Vuarin ou Varin, « maistre orlogeur, orloger », fils de Jean Warin et de Jeanne Mespasan, sa femme, est né à Varesne en Lorène ». Il a épousé : en premières noces, le 25 novembre 1642, Anne Clavel ; en secondes noces, le 10 février 1649, Anne de Montmain, fille de Pierre I de Montmain.

Il est décédé le 13 octobre 1681, à l'âge de 81 ans. Il signait *Jacques Vuarin*.

---

(7) Le nom est écrit souvent Chenevier sur les rôles.

(8) Le musée du Louvre possède une montre, signée *Senebier*, dont la boîte de cristal de roche taillé est montée en cuivre doré et gravé. Cette montre paraît avoir été faite à la fin du seizième siècle.

Digitized by Google

Pierre III DE MONTMAIN (..1641-† 1684).

Pierre III de Montmain le jeune, « maistre orlorgieur, orlogeur », fils de N. de Montmain et de Philippa Gorion, sa femme, est né à Saint-Etienne en Furens. Il a épousé, en septembre 1642, Isabeau Peyretier.

Il est décédé à Lyon le 26 février 1684, à l'âge de 72 ans.

Vincent PÉRISCEL (..1646-1668).

Vincent Périscel, « maistre horlogeur, horlogier », fils de Pierre Périscel et de Benoîte Gabet, sa femme, est né à Lyon, et a été baptisé le 7 janvier 1624. Il a épousé, le 25 décembre 1647, Andrée Balexerd, fille de feu Jean Balexerd, maître orfèvre.

Vincent Balexerd était à Gênes en 1668. C'est en cette année, pendant son absence, que sa femme et ses trois enfants ont fait « abjuration de l'hérésie » à Lyon.

Nicolas BOUCQUET (..1647-1686).

Nicolas Boucquet, Bouquet ou Bousquet, « maistre orlogeur », fils de Bertrand Boucquet et de Madeleine Fanget, sa femme, a épousé, en 1684, Marianne Tondard.

Il a été un des « religionnaires fugitifs » ; ses biens furent saisis et on les vendit en 1686.

Pierre IV de MONTMAIN (..1648-† 1651).

Pierre IV de Montmain, « maistre horllogeur », fils de Pierre I de Montmain, est né à Lyon et a été baptisé le 11 février 1624.

Il est décédé le 4 juillet 1651.

Digitized by Google

Jean-Pierre BOURGET (..1648-1682).

Jean-Pierre Bourget, « maistre orlogeur, orloger », était originaire d'Annonay. Il a épousé, le 20 février 1649, Marie de Montmain, fille de Pierre I de Montmain.

Théodore BORLET (..1649-1681).

Théodore Borlet ou Bourlet, maître orfèvre, *orlogeur* et graveur, est né à Liège. Il a épousé, le 19 mars 1649, Marie de Fontaine rousse.

VILLIERME (..1649).

Villierme, « maistre orloger », était de Genève.

Alexandre de MONTMAIN (..1651-1659).

Alexandre de Montmain, « maistre orlogeur, orloger. »

Pierre V DE MONTMAIN (..1654-†1669).

Pierre V de Montmain, « maistre orlogeur, orloger », fils de Pierre I de Montmain, a épousé, le 19 décembre 1655, Anne Guiguer ou Guigair. Il est décédé en février 1669.

Jacques MARESCHAL (..1654-1679).

Jacques Mareschal, « maistre horllogeur, orlogeur, orloger », fils de Méraud Mareschal et de Catherine Blachon, sa femme, a épousé, le 28 février 1655, Madeleine Fanget.

François THIERRIOT (..1655-1682).

François Thierriot, « maistre orlogeur, orloger », de Bar-le-Duc, en Lorraine, a épousé, le 17 octobre 1655,

Digitized by Google

Barbe Gentot, fille d'un orfèvre de Tours (9). Il signait *François Thieriot*.

Sébastien CHAPUIS (..1657-1660).

Sébastien Chapuis, « maistre orloger », a épousé Madeleine Arthaud.

Louis II BASTARD (..1658-† 1661).

Louis II Bastard, « orlogeur, natif de Genève. »

Jacques MARGOILLET (..1658-1661).

Jacques Margoillet ou Margouillet, « maistre orlogeur », a épousé Andrée Bourgeois.

Louis BOUVIER (..1658-1666).

Louis Bouvier, « maistre orlogeur », fils de Pierre Bouvier et de Anne Caille, sa femme, est né à Genève. Il a épousé, le 23 juillet 1661, Judith Chouan.

Pierre VI DE MONTMAIN (..1658-† 1669).

Pierre VI de Montmain, « maistre orlogeur », fils de Pierre I de Montmain, né en 1632, est décédé à Lyon le 9 février 1669.

Etienne BOUVIER (..1660-1685).

Etienne Bouvier, « maistre horlogeur », fils de Pierre Bouvier et de Anne Caille, sa femme, est né à Genève. Il a fait « abjuration de l'hérésie », à Lyon, le 5 juillet 1666.

(9) La femme de François Thierriot et sa fille, née à Genève, ont abjuré, à Lyon, le 3 ocobre 1685, la religion réformée.

Digitized by Google

Pierre SORET (..1667-1669).

Pierre Soret, « maistre horlogeur », a épousé Etiennette Cassin.

Jean NOURRY (..1667-1703).

Jean Nourry, « maistre horologeur, orlogeur, horlogeur », fils de Pierre Nourry, maître orfèvre, et d'Angèle Le Jeune, sa femme, est né en 1637. Il a épousé : 1° Le 17 février 1669, Elisabeth Hérold ; 2° Le 8 octobre 1684, Louise Malain. Il signait *Jean Nourry, J. Nourry, Nourry.*

Un de ses fils a abjuré la religion réformée en 1684.

Marc REDOUTÉ (..1668-1672).

Marc Redouté, « maistre horlogeur », fils de Pierre Redouté et de Renée Outremer, sa femme, est né à Genève. Il a épousé, le 28 août 1670, Marguerite Nadal.

Hugues MARESCHAL (..1668-1707).

Hugues Mareschal ou Maréchal, « maistre orlogeur, horlogeur », fils de Méraud Mareschal et de Catherine Blachon, sa femme, a été baptisé le 30 novembre 1636 (son parrain fut le maître horloger Hugues Bourgaud). Il a épousé, le 30 avril 1669, Hélène Munier, Musnier ou Mounier (décédée en 1699).

Hugues Mareschal et sa femme ont abjuré la religion réformée. Ils ont fait baptiser, à l'église Saint-Paul, leurs derniers enfants, nés de 1687 à 1691 (10).

---

(10) La fille aînée de Hugues Mareschal « a abjuré l'hérésie » en 1682.

Digitized by Google

Hugues Mareschal signait *H. Marechal*, et demeurait dans la rue de l'Angèle.

Jacques BARBIER (..1669).

Jacques Barbier dit Brunet, horloger, natif de Genève, a abjuré en 1669.

Aymé GRAND (..1670).

Aymé Grand, « horlogeur », de Verney, dans le pays de Gex, marié à Jeanne Balexerd (11).

David ROUX (..1670-1678).

David Roux, orfèvre et « faiseur de boetes de monstre », est né en 1644 à Grenoble. Il a épousé, le 29 septembre 1671, Anne-Marie Morillard, fille de Marc Morillard.

Jean PITTARD (..1672).

Jean Pittard, « faiseur de ressorts de monstre », fils d'Antoine Pittard, aussi « faiseur de ressorts de monstre », a épousé, le 1er mai 1672, Marguerite Patru.

Salomon BEAUPOIL (..1677).

Salomon Beaupoil, « orloger », de Châtellerault, a abjuré la religion réformée en 1677.

Pierre CHAPUSEAU (..1677).

Pierre Chapuseau, « orloger », a abjuré la religion réformée en 1677. Il est allé ensuite en Perse.

---

(11) La fille d'Aymé Grand a abjuré la religion réformée en 1670.

Digitized by Google

Jean-Jacques GIRAUD (..1678).

Jean-Jacques Giraud, « maistre orlogier », fils de Jacques Giraud, est né à Crozet, dans le pays de Gex, Il a épousé, le 3 mai 1678, Marie, fille de Jean-Pierre Bourget.

Pierre ANGÉLY (..1678-1682).

Pierre Angély ou Angelly, « maistre orlogeur, horlogeur, orlogier », était fils de Etienne Angély, maître horloger à Montpellier, et de Françoise Fabre, sa femme. Il a épousé, le 27 août 1679, Jeanne, fille de feu Jean Siran maître orfèvre. Il signait *Pierre Angely*.

Jérôme LE NORMANT (..1678-1684).

Jérôme ou Hiérôme Le Normant ou Normand, « maistre orlogeur », fils de Claude Le Normant, était originaire d'Orléans. Il a épousé, le 17 juillet 1678, Marie, fille de feu Jacques Mareschal. Il signait *H. Le Normant*.

Florimond RIOLÉE (..1679).

Florimond Riolée, faiseur de ressorts de montre, né à Blois.

Il s'était engagé comme soldat, déserta et se réfugia à Genève ; il embrassa dans cette ville la religion réformée (12). Il obtint plus tard sa grâce, revint à Lyon et abjura en 1679.

IMBARD (..1680-1685).

Imbard ou Imbart, « maistre horologeur ou horologier ».

---

(12) Riolée « se pervertit à Genève en s'y mariant. » (acte d'abjuration.)

Digitized by Google

Voici une note qui le concerne :

« Le nommé sieur Imbard, maistre horologeur, est venu depuis peu, et travaille actuellement à faire une sincère abjuration de l'hérésie de Calvin qu'il a tousjours professé (13). »

Imbard demeurait dans la rue de la Pêcherie.

Philippe SÉBASTIEN (..1685-1689).

Philippe Sébastien, fils de Poncet Sébastien, apprenti chez Nicolas Boucquet, puis « maistre horologeur », a abjuré la religion réformée en 1685.

NATALIS RONDOT.

(*A suivre.*)

(13) Archives de Lyon. Actes d'état civil des Protestants.

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

ALEXANDRE Orlandini fit construire à ses frais le magnifique chœur de l'église des Jacobins, qui a été si malheureusement détruite il y a cinquante ans.

Suzanne Orlandini, sa sœur, avait épousé Jean de Villeneuve, comte de la Bâstie-en-Dombes et baron de Joux-sur-Tarare (1).

Au XVIIe siècle des Fassardi-Orlandini, le fief de Rothaval passa aux de Flory, originaires des Dombes et du Bugey, Henri de Florys épousa, en 1651, à Balan

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* d'Octobre 1890.

(1) *Mazures*, t. II, p. 646.

Digitized by Google

(Ain), Elisabeth de Saujat ; son fils Jean de Florys et son petit-fils Léonard eurent Rothaval après lui. En 1724, Léonard de Florys possédait en même temps la seigneurie de Lozanne (2), qu'il tenait des de Saint-Maurice de Savoie, lesquels l'avaient reçue des de Boissat. Ces derniers l'avaient achetée des abbés d'Ainay en 1671 (3).

En 1741, le fief de Rothaval fut vendu à Mathieu Nolhac, bourgeois de Lyon, par les héritiers de Léonard de Florys.

Les armes des de Florys, seigneurs de Versailleu et de Lozanne étaient : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de sept roses de même rangées quatre et trois, et en pointe d'un lévrier courant d'or* (Steyert).

Mathieu Nolhac transmit ce fief à son fils aîné Mathieu-Marc-Antoine, échevin de la ville de Lyon en 1775-76. Celui-ci y ajouta le domaine des Perrières au territoire de Chazay, qu'il acquit en 1781 de Jean-Guillaume de La Joncquière, receveur des droits d'*aides* de la ville de Lyon. En 1803, les enfants de Mathieu-Marc-Antoine et de Madeleine Biétrix de Villard, partagèrent la succession de leur père. Rothaval fut attribué à Rose-Marie-Angélique de Nolhac, et les Perrières à Antoine-Joseph-Marie, décédé sans postérité. Rothaval passe alors à M. Cyrille de Nolhac, fils de Pierre-Marc-Antoine, adjoint de la ville de Lyon en 1816, directeur de la monnaie de cette ville en 1825, et de Madeleine-Zoé Bruyset de Sainte-Marie (ce sont les père et mère de M. S. de Nolhac, résidant actuellement à

(2) Debombourg. *Atlas hist.* Lozanne.

(3) Debombourg. *Atlas hist.* Lozanne. Le village de Lozanne, primitivement *Lauzanne*, fut fondé par les moines d'Ainay en 800, en souvenir de la ville de Lauzanne en Suisse, où l'abbaye possédait l'église de Saint-Didier.

Digitized by Google

Curis, Rhône). Cyrille de Nolhac vendit Rothaval en 1872. Quant aux Perrières, ce sont les descendants de Jeanne-Marie-Louise de Nolhac, mariée à Laurent-Rodolphe de Farconnet, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de l'armée de Condé, qui les possèdent aujourd'hui. A savoir, M. Amédée de Farconnet, marié à Mlle de Biliotti, et M. Fernand de Farconnet, marié à Mlle de Clavières (4).

Sous l'abbé d'Ainay, François Ier de Tournon, 1554, fut vendue la seigneurie de Marcilly à messire Claude Baronnat, seigneur de Poleymieux (5). Cette famille l'a possédée, comme vassale des abbés d'Ainay, jusqu'en 1657, époque

---

(4) Notes communiquées par M. S. de Nolhac. Arch. de la famille. Les de Nolhac, natifs de Saint-Chamond, vinrent s'établir à Lyon en 1725 en la personne de Mathieu de Nolhac. Les armes de cette famille, peintes dans la salle des échevins à l'Hôtel de Ville de Lyon, sont : *d'azur au vaisseau d'argent naviguant sur une mer d'argent.*

Celles des Farconnet, données par M. Steyert, portent : *d'argent à un faucon poursuivant une colombe essorée en bande, au chef d'azur chargé de trois besants d'or.*

Parmi les illustrations déjà citées qui ont appartenu à cette maison, n'allons pas oublier J.-B.-M. de Nolhac, de l'Académie de Lyon, mort en 1848, Il était fils de l'échevin M. Marc-Antoine et réalisa, nous dit M. Morel de Voleines, le type le plus parfait du chrétien, de l'homme vertueux sans ostentation. Ses écrits le mettent au rang des plus profonds penseurs et des écrivains les plus remarquables. En 1793, il expia dans les cachots de l'Hôtel de Ville le crime d'appartenir à une famille chrétienne et honorable et d'avoir défendu sa patrie contre la sanglante dictature de la République. Il en a publié un touchant récit. *Souvenir de trois années de la Révolution à Lyon.* (Lyon, Périsse, 1844.) Ses *Soirées de Rothaval* émettent les idées les plus généreuses. (*Revue du Lyonnais*, avril 1885.)

(5) Serrant. *Hist. d'Anse*, p. 193.

Digitized by Google

où Pierre Baronnat la cède à messire Mazuyer, seigneur de la Tourette (6).

Vers la fin du même siècle la seigneurie de Dommartin passe à messire N. de Lange, qui devient ainsi vassal du château de Chazay (7). Les de Lange, étaient venus du Ni-

(6) Terrier de la rente noble de Marcilly, 1657, entre les mains de M. l'abbé Boisset, chapelain à Fourvières.

(7) Arch. du Rhône. G. 61, fol. 162. Debombourg. *Atlas hist. du Rhône*. Dommartin.

Au dessus de Civrieux, à l'horizon du midi, on aperçoit le clocher de Dommartin. C'est un village qui date du IXe siècle et qui fut fondé par les moines d'Ainay. Ils lui donnèrent le nom de l'illustre saint français, évêque de Tours et dont ils suivaient la règle monastique. *Dommartinus* et *Don-Martinus*, nous disent les vieilles chartes de l'abbaye appartenait à Ainay et relevait de la directe de Chazay, chef-lieu de la châtellenie.

En 1250, dans la charte par laquelle le pape Eugène confirme les prieurés, les églises et les revenus à l'abbaye, l'église de Dommartin y est spécifiée. Pierre de la Tour de Chazay vend à Milon de Charnay, en 1276, les biens et droits qu'il possédait à Dommartin et qui relevaient en fief de l'abbaye. Une autre famille noble de Chazay, Peronet d'Anseu y tenait en fief de l'abbaye d'Ainay, biens et terres en 1334. Nous voyons également que Jean Aygliers, damoiseau, en 1333, prête foi et hommage à l'abbé d'Ainay pour les biens qu'il tient en fiefs à Dommartin. En 1313, Milon de Charnay de même fait hommage à l'abbé pour ses biens de Dommartin.

En 1323, l'abbé d'Ainay achète de Guillaume de Lissieu, viguier au dit lieu, les droits de juridiction, de haute, moyenne et basse justice, dont celui-ci jouissait sur les biens que possédait l'abbaye à Lissieu, à Marcilly et à Dommartin.

Puis en 1334, l'abbaye achète de Milon de Charnay les droits de seigneur que celui-ci possédait sur Dommartin. L'autorité de l'abbaye s'étendait donc sur la plus grande partie du territoire de ce village, qui fut érigé en paroisse en 1680 par l'archevêque Camille de Neuville. Le

Digitized by Google

vernais. Après les de Lange, la seigneurie de ce bourg passa à Claude Boittier en 1671, puis à messire Michon en 1698; à Octavio Cantarelle en 1720; enfin à Octavie Cantarelle, qui l'apporta en dot à messire Jean-Claude, Luc de Laval, en 1777 (8).

---

château, dont il reste encore quelques débris, appartint à plusieurs maîtres, comme nous le citons plus haut.

Si vous venez de Dommartin à Chazay, en suivant la crête des collines qui dominent Civrieux, Chazay offre au touriste le coup d'œil le plus pittoresque.

Grand Cart. d'Ainay, t. I, chart. 6.
Grand Cart. d'Ainay, t. I, chart. 64.
Grand Cart. d'Ainay, t. I, chart. 106.
Grand Cart. d'Ainay, t. I, chart. 132.
Grand Cart. d'Ainay, t. I, chart. 65.
Grand Cart. d'Ainay, t. I, chart. 259.
Grand Cart. d'Ainay, t. I, chart. 237.
Ogier. t, I, page 538.

(8) Debombourg. *Atlas hist. du Rhône.* Les Baronnat portaient : *d'or à trois guidons d'azur mis en pal 2 et 1, ou rangés en fasce ; au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.* Les Mazuyer : *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent ; aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent.* Les Boitier : *de vair à la coupe de gueules.* Michon : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or accompagnée en chef de deux molettes d'éperon de même, et en pointe d'une main d'argent ; aux 2 et 3 d'argent, au sautoir engrelé de sinople, cantonné de quatre tourteaux de gueules ; au chef d'azur chargé d'une tête de lion arrachée d'or.*

De Lange, famille très ancienne venue du Nivernais, qui porte : *de gueules, au chevron d'or, chargé d'une coquille de sable, et accompagnée de trois croissants d'argent.* Nicolas de Lange fut deux fois échevin à Lyon, président au parlement des Dombes et au siège présidial de Lyon, et lieutenant général de la sénéchaussée, il se refusa noblement au massacre des protestants en 1572. (*Livre d'or du Lyonnais.*)

De Laval : *d'argent à la croix d'azur chargée d'un soleil d'or.* (Steyert.)

Digitized by Google

Les droits de justice de l'abbé sur les habitants de Chazay et de la baronnie sont souvent attaqués, mais toujours affirmés et sauvegardés par des sentences de la sénéchaussée de Lyon. En 1570, deux habitants de notre ville, les sieurs Claude Pin et Claude Flachéron (familles qui existent encore), se voient condamnés par la Cour de Lyon pour avoir refusé de reconnaître les droits de justice qu'avait l'abbé seigneur (9).

Puis cette même année les officiers de justice de la baronnie eurent à poursuivre avec rigueur les vagabonds, loups-garous et sorciers, qui infestaient le pays. Sous des déguisements propres à jeter une terreur superstitieuse, ils parcouraient les campagnes, s'introduisaient dans les maisons et se faisaient donner argent, vêtements et victuailles sous peine de se voir en butte à tous leurs mauvais traitements, ou aux mauvais sorts qu'ils menaçaient de jeter sur les gens, les bêtes et les récoltes.

Les plaintes portées contre eux et les maléfices qu'ils se vantaient de faire *en engraissant* les portes, nous disent les chroniques du temps, arrivèrent à la connaissance de François Mandelot, gouverneur du Lyonnais, qui lança contre eux une ordonnance de poursuite et s'entendit avec les hauts justiciers de la province, afin de les poursuivre et traiter avec la plus grande rigueur (10).

Le seigneur baron donna donc des ordres sévères selon cette ordonnance, et ces hardis malfaiteurs furent jetés dans ces cachots, que l'on peut encore voir dans les caves et souterrains du château de Chazay. Cette crainte superstitieuse

---

(9) Arch. du Rh. Ainay. H. 420, chart. 234.

(10) Péricaud. Documents. *Revue du Lyonnais*, 48e année, t. III, p. 83.

Digitized by Google

des habitants de nos pays envers certains hommes, qui s'affublent de ce titre de sorciers, existe encore aujourd'hui, et ces exploiteurs de la crédulité publique, qui se disent revêtus d'un pouvoir surnaturel, font parfois des victimes parmi les esprits faibles et les gens trop crédules.

Le seigneur baron paraissait de moins en moins dans Chazay, aussi les habitants se détachaient-ils de ce seigneur qui n'était plus un père pour eux, et les fermiers généraux de l'abbé avaient toutes les peines du monde à faire rentrer rentes, cens et servis. Souvent l'habitant était cité devant la cour de Lyon où de graves sentences étaient obligées d'intervenir (11) contre lui.

Le capitaine châtelain avait également bien des difficultés à faire exécuter les corvées qu'exigerait la défense de la ville (12). On alléguait les lourdes charges qui pesaient sur chaque famille par suite de la famine qui ravagea le Lyonnais en 1573, et un procès intenté au prêtre prébendier de la chapelle de Notre-Dame nous apprend que ce bénéficier n'ayant pu payer le servis dû au seigneur, vit saisir les revenus de sa chapelle par le fermier général (13).

Vespasien Gribaldi disparaît en 1579, le bénéfice d'Ainay resta vacant jusqu'en 1582, et le roi en toucha les revenus jusqu'à ce que le nouveau titulaire, Louis de La Chambre, fût installé.

Ce fut pendant les guerres désastreuses de la fin du XVIe siècle que furent cachées les pièces d'or qui ont été découvertes, en janvier 1888, dans le bois de Civrieux, par

(11) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280, fol. 36.

(12) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280, fol. 36.

(13) Arch. du Rhône. Ainay. H. 4280, fol. 37. *Revue du Lyonnais*, 1873, t. XV.

Digitized by Google

des habitants de ce village. Un rocher menaçait de tomber sur la route qui traverse le bois de sapin en face de l'antique manoir féodal. L'ordre fut alors donné à deux ouvriers des carrières de cette localité de faire sauter cette roche. Quelle fut leur surprise de trouver dans une excavation qu'ils mettent à découvert, une boîte en fer de $0^m,30$ de hauteur sur $0^m,15$ de large, remplie de pièces d'or de différentes grosseurs, mais dont aucune ne rappelait le règne de Henri III, elles étaient toutes antérieures à ce prince et la plupart de Charles IX.

Parmi celles qu'il nous a été donné de voir, l'on distinguait des besants d'or espagnols du XIVe siècle, ceux du XVe des comtés de Zélande et de Brabant, portant d'un côté les armes de ces comtés avec ces mots *moneta aurea comitatus Brab...* et *Zelan...*; et de l'autre une rosace fleuronnée avec cette exergue : *Si Deus nobiscum, quis contra nos !*

Les pièces françaises portent d'un côté les armes de France avec ces mots : *Carolus VIIII, Dei gratiâ, Francorum rex ;* et de l'autre : *Christus regnat, vincit et imperat, 1567.*

Le bruit de l'heureuse trouvaille s'étant bien vite répandue dans tout le pays, Mme Monterrad, à qui appartient le bois de Civrieux, revendiqua ses droits sur le trésor et reçut la part qu'on voulut bien lui faire ; c'est là qu'elles nous ont été montrées.

Furent-elles cachées par le sire de Sarron, seigneur de Civrieux à cette époque, afin de sauver une partie de ses trésors au moment où nos pays furent envahis par les huguenots ? ou bien quelque soldat enrichi dans le pillage du château cacha-t-il en ce lieu une somme trop difficile à porter et qu'il ne put revenir chercher ?

On nous a dit que ce trésor était composé d'une soixantaine de pièces d'or, ce qui représenterait à peu près

Digitized by Google

16,000 francs de notre monnaie, en mettant à 20 francs la valeur moyenne de ces pièces et en sachant qu'au XVIe siècle l'or valait quatorze fois plus que maintenant. Le lieu où il se trouvait caché est des plus sauvages et les roches qui se multiplient en cette partie du bois ont pu apporter tant de difficultés aux recherches du possesseur qu'il n'a jamais su reconnaître sa cachette.

Les de Sarron étaient depuis cent cinquante ans seigneurs de Civrieux, le premier qui y parut, Antoine de Sarron eut deux fils, Guichard et Jean, qui lui succédèrent. Leur sœur Ancelise, qui avait épousé Antoine de Chiel, susnommé Graton, seigneur de Beaulieu, fait son testament en 1424. Elle élit sa sépulture en l'église parochialle d'Anse, dans la chapelle de la sainte Vierge. Ce testament est daté d'Anse de la maison de son mari, Antoine de Chiel, qu'elle institue son héritier (14).

En 1576, André de Sarron, fils de Raoul, et capitaine de cinquante lances, était seigneur de Civrieux (15). Louis de Sarron était seigneur de Civrieux en 1671 ; sa veuve, Hélène de Rogemont, en 1678 ; Claude de Sarron, qui avait obtenu le titre de marquis qu'il transmit à ses descendants, était seigneur de ce bourg en 1721 ; Jacques lui succède, puis Hugues en 1731 ; Jean-Claude en 1776 ; Claude de Sarron en 1786 ; ce dernier, qui vit passer la seigneurie de Civrieux à M. de Riverieulx de Varax en 1789 (16), resta cependant possesseur du château Il le laissa à sa femme, qui épousa en secondes noces M. Larréguie, vers le commencement de ce siècle.

(*A suivre.*) L. PAGANI.

(14) *Mazures*, t. I, p. 622.
(15) *Mazures*, t. II, p. 381.
(16) Debombourg. *Atlas hist. du Rhône.*

Digitized by Google

LAMARTINE

Aux élections de 1831, Lamartine se présentait en même temps dans deux collèges, à deux points extrêmes du territoire, à Dunkerque et à Toulon. Le Nord et le Midi, comprenant ses intérêts mieux que lui, lui rendirent le service de ne pas l'élire, et, moitié dépit, moitié désir de réaliser un ancien projet, il partait au commencement de juillet 1832 pour l'Orient, « pour tout l'Orient », comme il l'écrivait avec une emphase juvénile à son éditeur Gosselin. Châteaubriand était allé en Grèce et à Jérusalem s'approvisionner de traits et de couleurs pour ses *Martyrs*, Lamartine allait de même chercher en Orient des matériaux pour un grand poème qu'il avait en tête. L'œuvre était encore à naître, et déjà ce n'était pas la modestie qui la

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* d'Octobre 1890.

Digitized by Google

distinguait. Lamartine, comme beaucoup de grands auteurs qui ne savent pas estimer assez les inspirations de leur vingtième année, auxquelles le public demeure fidèle malgré eux, eût évidemment fait bon marché de tout ce qu'il avait produit, en comparaison de ce qu'il allait produire. Il ne méditait rien moins qu'une épopée gigantesque, démesurée, qui, embrassant la durée entière du monde, présenterait l'humanité à chacun de ses âges, et formerait du tout un tableau immense et complet. A l'instar de ces constructions cyclopéennes dont chaque moellon a les proportions d'un édifice, chacun des chants de ce poème devait être lui-même un poème entier. Nous en pouvons juger, car nous en avons deux : le premier de tous, *la Chute d'un Ange*, qui correspond aux temps préhistoriques, et le dernier, *Jocelyn*, dont la fable prend fin le 28 décembre 1803 (1). Or, *Jocelyn*, épisode, est en neuf Époques, et *la Chute d'un Ange*, également épisode, ne comprend pas moins de quinze Visions. C'est ainsi que le poète désigne ce qu'on appelait autrefois des chants.

Mais avant d'en venir à cette exécution, même partielle, de son plan, Lamartine commença par publier le journal de son voyage. Quatre forts volumes de *Souvenirs, impressions, pensées et paysages pendant un voyage en Orient* parurent en 1835. En cela encore, il ne faisait qu'imiter Châteaubriand, qui avait, lui aussi, du cahier des notes destinées aux *Martyrs*, fait l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Mais tandis que Châteaubriand, avec la rare conscience d'artiste qui le distinguait, avait pris soin d'en composer d'abord un livre, tandis que ses notes étaient vraiment les notes d'un voya-

(1) Le titre du poème qui devait faire suite à *la Chute d'un Ange* était choisi : *les Pêcheurs*, mais le poème ne fut pas même commencé.

Digitized by Google

geur, c'est-à-dire de quelqu'un qui croit aux pays qu'il visite, Lamartine livrait son carnet tel quel, immédiatetement, avec une confiance superbe, sans l'avoir allégé d'une feuille (2), et il y en avait infiniment, et ce n'étaient pas de vraies notes de voyage, car le voyageur ne croyait qu'à lui-même. Sans la même excuse que le doge de Gênes et dans un tout autre sens que lui, mais comme lui, de toutes les splendeurs que l'Orient lui avaient offertes, sa personne était incontestablement celle qui l'avait le plus émerveillé.

Dieu sait pourtant s'il y en avait vu, des splendeurs ! A vrai dire, il n'y avait pas vu autre chose. Reçu partout comme un souverain dont il menait le train et dont il avait le faste, ses aventures tiennent à peine de l'humanité. Sur ses pas, tout devient resplendissant, chatoyant, étincelant : nature, hommes, animaux, scènes. Pas un site qui ne soit pittoresque, merveilleux, fabuleusement oriental ; pas une femme qui ne présente, avec la pointe d'exotisme qui convient, la grâce, la jeunesse et la beauté réunies ; pas un homme qui n'incarne la dignité, la loyauté, la noblesse, et le reste. « Toutes leurs pensées se peignent dans leurs yeux et dans les mouvements convulsifs de leurs joues » : si l'auteur parle ainsi des chevaux du pays, que sera-ce des hommes ? Les Turcs lui ont offert en effet le spectacle de toutes les vertus, et il l'expose avec méthode : 1° physique-

(2) Il n'en retrancha même pas trois ou quatre descriptions dont il avait complété l'année précédente une dissertation sur les *Destinées de la poésie*, qu'il avait donnée pour préface à une édition d'ensemble de toutes ses œuvres (1834). Cette dissertation n'apprenait pas grand'-chose aux lecteurs, sinon que Lamartine avait voulu faire, lui aussi, sa *Préface de Cromwell*.

Digitized by Google

ment ; 2° moralement ; 3° intellectuellement... Comme il disserte à tout bout de champ sur les civilisations, sur l'état présent et sur l'état futur du monde, il voit d'un œil sûr un avenir où l'on sera tous frères, et où les loups ne mangeront plus les moutons ; mais, je le répète, la chose qui le frappe par dessus tout, c'est la gravité auguste du mahométisme. J'affirme que je n'exagère pas, que j'atténue plutôt : on n'a pas idée de la sorte de genre humain que Lamartine a découvert en Orient. Et il n'y met aucun artifice, il est sincère de la tête aux pieds. Il a transporté là-bas avec lui l'Orient des féeries, et il le décrit consciencieusement (3). Aussi bien, il était encore en rade de Montredon, dans les eaux de Marseille, qu'il le décrivait déjà.

De ce mélange incroyable de fatuité, de niaiserie et de naïveté est résulté un ouvrage insupportablement ennuyeux. Tout y est cherché et recherché. A chaque rencontre, c'est un monde de réflexions qui éclôt dans l'âme du voyageur, et ces réflexions n'arrivent pas spontanément, elles sont sollicitées, tirées de loin, quelquefois de très loin, et ne finissent plus. L'auteur, dont le génie était déjà trop facile, se bande l'imagination, d'abord pour les trouver, puis pour en tirer tout le parti possible, pour les retourner, pour les creuser, pour les prolonger. Dans cet effort, tout vrai sérieux, toute portée disparaît ; les convenances même les plus élémentaires ne sont pas toujours respec-

(3) Je cite. « La nature ici (en Syrie) est véritablement un hymne perpétuel à la bonté du Créateur, et aucun ton faux, aucun spectacle de misère ou de vice, ne trouble, pour l'étranger, la ravissante harmonie de cet hymne ; hommes, femmes, oiseaux, animaux, arbres, montagnes, mer, ciel, climat, tout est beau, tout est pur, tout est splendide et religieux. » VOYAGE EN ORIENT, *6 novembre 1832*.

Digitized by Google

tées. J'ai parlé de l'insistance indécente avec laquelle les Turcs sont placés au premier rang des peuples pour leur religion et pour leurs mœurs : quels souvenirs croirait-on que les bords du lac de Génésareth, où a prêché Jésus-Christ, évoquent dans l'âme de Lamartine ? Ceux de Tibur chanté par Horace, de Naples fréquenté par Virgile, et, j'ose à peine l'ajouter, des Charmettes souillées par Jean-Jacques Rousseau. On perd tout quand on perd le simple et le naturel.

Dans cette œuvre singulière, toute en descriptions et en réflexions, les réflexions et les descriptions ne se fondent jamais. L'auteur ne se met à décrire que lorsqu'il s'est lassé d'être ému, et il ne se remet à être ému que lorsqu'il s'est lassé de décrire. Il n'en fait pas mystère. « Je ne puis dormir, écrit-il le 1er août 1832, à deux heures du matin ; *j'ai trop senti*, je remonte sur le pont ; — peignons. La lune a disparu sous la brume orangée, etc. » C'est alors une énumération qui commence, et elle a le même défaut que les réflexions qui précédaient ou qui suivront ; elle est sollicitée, forcée, outrée. Lamartine ne contemple pas, il s'évertue à contempler, il contemple avec acharnement. Aussi, les choses qu'il voit, il les voit mal, et il imagine celles qu'il ne voit pas. Son œil surexcité ne distingue plus la valeur relative des tons, ni les tons eux-mêmes. Nous avons ainsi un procès-verbal chimérique, d'une minutie obsédante, et auquel il manque les qualités qui semblent inséparables de tout procès-verbal, l'exactitude et la clarté. Plus l'énumération dure, moins nous nous y reconnaissons. Lamartine ignorait-il donc qu'il n'y a qu'un moyen de faire voir les choses, qui est de les montrer au travers de sa sensibilité et des émotions qu'on a simplement et sincèrement éprouvées ?

Digitized by Google

Parmi ce fatras de confidences, Lamartine ne pouvait manquer de mettre ses rêves poétiques. Il expose en effet le plan du gigantesque poème qu'il a conçu, et à ceux qui s'étonneraient que l'auteur délicat des *Méditations* ait songé à des choses aussi démesurées, il confiera lui-même, en propres termes, qu'il a souvent senti en lui un autre homme, que « des horizons immenses, infinis, lumineux, d'une poésie philosophique, épique, religieuse, neuve, se déroulent devant ses yeux. » Un jour qu'il est à rêver près des murs de Jérusalem, il entend le chant des vêpres en même temps qu'il voit de vieux moines se promener en récitant leur bréviaire sur la terrasse d'un couvent : « C'étaient donc, dit-il, les psaumes de David, rapportés après trois mille ans, par des voix étrangères et dans une langue nouvelle, sur ces mêmes collines qui les avaient inspirées. Et moi, j'étais là aussi pour chanter toutes ces choses ; pour étudier les siècles à leur berceau ; pour remonter, jusqu'à sa source, le cours inconnu d'une civilisation, d'une religion ; pour m'inspirer de l'esprit des lieux et du sens caché des histoires et des monuments, sur ces bords qui furent le point de départ du monde moderne, et pour nourrir d'une sagesse plus réelle et d'une philosophie plus vraie, la poésie grave et sensée de l'époque où nous vivons (4). »

Jocelyn, qui parut au commencement de 1836, valait heureusement mieux que toutes ces promesses. Il valait surtout mieux que l'*Avertissement* par lequel le poète l'expliquait et prétendait le justifier. « L'intérêt du genre humain, disait Lamartine, s'attache au genre humain lui-même... L'épopée

(4) *Jéricho, 3 novembre 1832.*

Digitized by Google

n'est plus nationale, ni héroïque ; elle est bien plus, elle est humanitaire. » L'explication, qui n'était point lumineuse, aggravait le cas du poète en ce qu'elle érigeait en système raisonné, en théorie formelle, une conception poétique que seules la fantaisie et l'inconscience de l'inspiration eussent pu excuser. Elle indiquait de plus une préoccupation de faire grand, vaste, immense, d'autant plus inquiétante qu'elle n'était au fond que la préoccupation de dépasser Victor Hugo, en commençant par le suivre. Le doux artiste voulait, lui aussi, frapper des coups retentissants. Il devait savoir pourtant que l'on ne frappe de ces coups que lorsque, grand poète, on chante sans songer au public, et il avait le droit de penser que quand on est Lamartine, on n'a rien de mieux à faire que de demeurer soi-même. Mais non, et en attendant que nous retrouvions encore la trace de cette préoccupation fâcheuse dans les efforts qu'il fera pour matérialiser son style, il nous est impossible de ne pas la trouver dans le mot même qu'il inscrit en tête de son poème, dans cette puérile épigraphe grecque, ψυχη (âme). Jamais Lamartine n'aurait songé à écrire une aussi parfaite niaiserie, si Victor Hugo n'eût inscrit, quatre ans auparavant, à l'entrée de *Notre-Dame de Paris*, un seul autre mot grec, ανανγχη (fatalité).

Jocelyn est, au début du poème, un jeune garçon de seize ans, qui prend l'idée de se faire prêtre pour que sa sœur, devenant seule maîtresse de tout le bien paternel, puisse épouser le fiancé qu'elle aime. Il entre au séminaire, mais la Révolution l'en chasse avant qu'il ait pris des engagements irrévocables, et il se réfugie dans la grotte des Aigles, sur un sommet des Alpes du Dauphiné. Bien qu'il commence par jouir en poète de sa vie solitaire, on sent, au tour de sa rêverie, qu'elle ne tardera pas à lui peser. La Providence

Digitized by Google

envoie à point nommé, dans ces hautes régions, deux proscrits, le père et le fils, dont le premier est blessé à mort, et n'a que le temps de confier à Jocelyn son enfant qui s'appelle Laurence. Un sentiment assez ambigu, une sorte d'amitié passionnée, s'établit entre l'adolescent et son protecteur, si bien que, lorsque le hasard fait découvrir à Jocelyn que Laurence est une jeune fille, l'amour n'a pas à naître, il est né déjà. Cependant Jocelyn est brusquement rappelé à Grenoble par son évêque, qui, ayant besoin d'un confesseur dans la prison où il va mourir, l'ordonne prêtre à peu près malgré lui. Il ne revoit Laurence que pour lui dire adieu et s'en aller curé à Valneige, une petite paroisse des montagnes. Au bout de quelques années, il perd sa mère ; comme, après les funérailles, il a reconduit sa sœur à Paris où elle habite, il y rencontre Laurence, mais il ne lui parle pas, car le désespoir a fait d'elle une femme perdue. De retour à Valneige, et tout à sa vie de curé de village, il est appelé un jour auprès d'une femme qui se meurt, dans une auberge, sur la route d'Italie. Il y court ; cette femme n'est autre que Laurence, qui expire après avoir reconnu Jocelyn, et le poème est terminé.

Je dirai tout d'abord que, malgré ses défauts, *Jocelyn* n'est pas une œuvre que l'on ait le droit de traiter avec dédain. C'est un beau poème, encore qu'il soit trop long, et que le poète y lasse fréquemment son lecteur par ce flot intarissable dont on ne sait jamais, dès qu'il a commencé, quand il finira de couler. Lamartine n'avait encore rien produit d'aussi considérable ; ses morceaux les plus développés, *la Mort de Socrate*, et *le Dernier Chant du Pèlerinage de Childe-Harold* ne sont rien auprès des neuf chants étroitement liés de cette sorte d'épopée. Le poète a supposé, pour se mettre un peu à l'aise, qu'il publiait un manuscrit

Digitized by Google

trouvé chez un curé de campagne et auquel il manquait ici et là quelques feuillets ; mais l'œuvre n'en est pas moins fort bien composée et parfaitement une dans ses vastes dimensions. Le meilleur éloge qu'on en puisse faire est qu'on y retrouve abondamment ce qui a fait le plus précieux mérite des premières *Méditations*, cette peinture de la passion humaine qui est, et qui sera toujours l'objet de l'attention, de la sollicitude et de la sympathie des hommes. Et on l'y retrouve agrandie, étendue, à la fois plus variée et plus complète. On connaissait un chanteur agréable, excellant à moduler une petite cantilène fraîche et douce, dans le calme d'un beau soir, et c'est ici le poète haut et puissant de l'amour, de tous les amours humains, car l'amour maternel, l'amour paternel, l'amour filial, ont trouvé place dans son œuvre. Toutes ces agitations, qui sont l'humanité même, et, avec le sentiment religieux, ce qu'il y a de moins vain en elle, renouvellent heureusement l'intérêt lorsqu'il se ralentit, et nous ramènent au poète, quand, ce qui lui arrive souvent, il nous a brouillés avec lui par quelque description interminable.

En revanche, et cet éloge fait, on a pu voir que dans *Jocelyn* la fable tient à un fil, que la façon dont l'action s'engage et celle dont elle se termine, sont également naïves. Ce n'est pas renoncer sérieusement à son patrimoine que d'entrer au séminaire à seize ans, et la reconnaissance au lit de mort au moyen de la confession méritait de demeurer dans les vieilles romances d'où Lamartine l'a tirée. Mais il y a bien plus à blâmer dans ce que les anciens critiques auraient appelé le nœud du poème. Je veux parler de cette prétendue vocation qui fait de Jocelyn un prêtre en dépit des lois de l'Eglise, en dépit de sa volonté, et aussi en dépit du bon sens. Il n'y a pas de jeune homme

Digitized by Google

pour prendre un tel engagement dans de telles conditions, et il y a encore moins d'évêque, je ne dis pas pour l'imposer, mais pour l'accepter, lui fût-il offert. Les temps où ces événements s'accomplissent ont beau être exceptionnels, les personnages le sont encore davantage. Et ici l'erreur est d'autant plus grave qu'elle a fait du livre un livre dangereux. Il n'y a rien de plus dangereux que les idées fausses. L'immoralité du poème de Lamartine est moins peut-être dans la peinture parfois molle et séduisante de la passion, que dans je ne sais quel courant de philosophie irréligieuse qui ne cesse de circuler à travers l'œuvre, et de charrier pêle-mêle les objections que l'ignorance et l'impiété ont faites de tout temps au célibat ecclésiastique.

J'ai une autre querelle, purement littéraire celle-ci, à faire à *Jocelyn*. J'ai reproché aux *Harmonies* la disproportion entre l'expression et le sentiment ; au *Voyage en Orient*, l'intempérance et le manque de portée : à *Jocelyn*, je reprocherai la négligence, car, s'il n'est point exempt des défauts précédents, c'est celui-ci qui y domine. La négligence n'a pas de bornes chez Lamartine : incorrections de langage, incorrections de versification, tout est bon au poète grand seigneur, et il ne recule pas plus devant un solécisme ou une impropriété grossière, que devant un vers de treize pieds. Ainsi fait-il avec éclat dans *Jocelyn*. Sainte-Beuve a raconté que Boissonade, fameux en grec, s'évertuait un jour, à propos d'un vers de ce poème, à trouver une leçon meilleure qui satisfît la grammaire (5). Il ne soupçonnait

(5) C'était à propos de ces deux vers de la huitième époque :

Sur l'arbre de ses bords gisant et renversé,
Le fleuve était partout *couvert* et traversé.

Digitized by Google

pas, le bon helléniste, l'infirmité pour ainsi dire constitutionnelle du génie de Lamartine, et que le poète de *Jocelyn* était incapable du travail de la lime, comme il l'avouait, d'ailleurs.

Lamartine avait le don de l'image brillante, facile, abondante, se développant aisément en un style ample et grandiose : il lui manquait de sentir la précision et la vigueur de l'expression. Il ignorait l'art, ou plutôt le souci de remplacer une expression flottante par le mot juste dont parle La Bruyère. Avec une langue telle que le français, ce mot ne fait jamais défaut, mais encore faut-il qu'on le cherche. Lamartine ne le cherchait jamais. C'est en partie à cette cause qu'il faut attribuer la fatigue qu'on éprouve invinciblement à lire ses beaux vers. La formule, quelquefois tout à fait insuffisante, est au moins toujours molle, et cela entraîne le poète à des répétitions fastidieuses. Quand on parle dans l'à-peu-près, on se répète sans en avoir l'air, peut-être sans s'en apercevoir, mais non sans devenir ennuyeux. Et c'est encore à ce laisser-aller de l'expression, lequel permet d'écrire indéfiniment sans se lasser, que Lamartine a dû le défaut qui dépare toutes ses œuvres, celui auquel je suis revenu à propos de chacune d'elles, celui auquel on revient malgré soi quand on veut parler sincèrement de lui, ce défaut pour lequel je laisserai échapper ici un barbarisme qui est depuis vingt pages au bout de ma plume, *l'intarissabilité*.

J'ai dit que *la Chute d'un Ange* ne comprenait pas moins de quinze Visions : elle parut au mois de mai de l'année 1838. Qu'on ne s'effraie point, je n'analyserai pas ce poème, qui ne mérite point d'être analysé. Mais j'en aurai donné une idée exacte, quand je lui aurai appliqué la formule dans laquelle Ovide a résumé le chaos initial du monde :

Digitized by Google

rudis indigestaque moles. Au fait, c'est presque ce chaos lui-même que le poète avait la prétention de dépeindre. Il a pris les premiers versets du chapitre VI de la Genèse : *Cumque cœpissent homines multiplicari super terram, et filias procreassent, videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant... Gigantes autem erant super terram in diebus illis* (6) ; et il leur a donné une glose de sa façon. C'est-à-dire que de l'aventure d'un de ces *filii Dei*, d'un *ange*, comme il l'appelle, qui renonce à sa condition de personnage céleste pour devenir l'époux d'une de ces filles des hommes, il a fait une histoire d'amour. Voyez-vous le gracieux poète se débattant au milieu de ce monde gigantesque qu'il essaie de créer, épuisant sa facilité à imaginer des choses énormes, monstrueuses, des combats antédiluviens dans lesquels un géant défonce d'un coup de tête la poitrine de son adversaire, employant en un mot ses doigts de joueur de luth à entasser le Pélion sur l'Ossa, à l'instar de ses héros ?

Je ne dirai rien de plus de *la Chute d'un Ange*. J'ajouterai seulement que l'erreur du poète s'est étendue jusqu'au style, qui est devenu en quelque sorte matériel. Sainte-Beuve avait signalé dès *Jocelyn* cette tendance chez Lamartine. Le sûr critique déclarait avec raison qu'il préférait parfois un vers métaphysique à une image matérielle trop particularisée. « L'épithète qui semble propre et qui n'est que pittoresque, disait-il, ne remplace pas toujours l'épithète métaphysique ; toutes les nuances du prisme, en

(6) Comme les hommes avaient commencé de se multiplier sur la terre, et qu'ils avaient engendré des filles, les fils de Dieu, voyant qu'elles étaient belles en choisirent quelques-unes pour épouses... Or, en ces temps-là, des géants étaient sur la terre...

Digitized by Google

les supposant exprimées par des paroles, ne suppléent pas, ne satisfont pas aux nuances infinies du sentiment... Lamartine a dit admirablement :

Assis aux bords déserts des lacs mélancoliques,..

Il n'y a pas de lac *bleu* qui équivaille à cela ». Dans *la Chute d'un Ange*, il n'y a plus de lacs mélancoliques, depuis plusieurs années Lamartine avait appris de Victor Hugo à les voir seulement bleus.

Les Recueillements poétiques parurent peu de mois après *la Chute d'un Ange*, en décembre 1838 ; ils n'y eurent pas grand'peine, car pour la seconde fois le poète se contentait de vider son tiroir. Seulement, cette fois-ci, le tiroir ne contenait plus rien, j'entends plus rien qui fût digne de voir le jour. Il arrive aux hommes qui ont l'imagination poétique de griffonner à tout propos des ébauches de vers, épitres familières, réflexions, compliments, couplets de circonstance ; d'ordinaire ils les cachent soigneusement ; c'est ce que Lamartine publia. Pour en faire un volume, il y adjoignit quelques pièces plus longues, trop longues, comme tout ce qu'il composait depuis les *Méditations*, qui accrurent les dimensions du volume sans accroître sa valeur. La seule chose qui fût digne de remarque dans le nouveau recueil était une lettre, naturellement fort longue aussi, qui lui servait de préface.

Ce n'était point la première préface imprudente et inquiétante que Lamartine eût écrite. Il en avait fait une en 1834, pour une nouvelle édition de toutes ses œuvres, où il annonçait avec quelque timidité encore, (c'était au lendemain de son élection à la Chambre des députés,) que « la politique allait l'enlever à la poésie pour deux ou trois ans tout au plus. » En 1836, il ne s'excusait déjà plus, il

Digitized by Google

affirmait hautement, dans la préface de *Jocelyn*, que « l'on ne doit donner à ces œuvres de complaisance de l'imagination que les heures laissées libres par les devoirs de la famille, de la patrie et du temps ! » En 1838, dans l'*Avertissement* placé en tête de *la Chute d'un Ange*, il raillait, (c'est à n'y pas croire), « ces natures contemplatives à qui Dieu n'a donné que des ailes, et qui peuvent planer toujours dans des régions éthérées, portées sur leurs rêves immortels. » Enfin, dans la lettre-préface des *Recueillements poétiques*, il était ouvertement honteux de l'opinion qu'il avait pu donner de lui : « Que penseriez-vous, s'écriait-il, d'un homme qui chanterait du matin jusqu'au soir ? La poésie n'a jamais été qu'un douzième tout au plus de ma vie réelle. » Et nous avons le spectacle d'un poète, d'un grand poète, qui répudie sa muse et renie les beaux vers.

C'était un crime ; pour son châtiment, Lamartine fut livré à la politique, à cette chose funeste dont ce madré de Socrate disait que son démon l'en avait toujours détourné. Celui de Lamartine l'y poussait au contraire, et même depuis longtemps. Lors de sa réception à l'Académie française, au printemps de 1830, Cuvier, qui le recevait, croyait avoir à le prémunir déjà contre cette tentation, et lui donnait sur ce point un bon conseil qui avait bien des chances de n'être pas suivi, puisqu'il avait dû être donné. La Révolution de juillet survint, et dégagea malheureusement le poète de la diplomatie, qui lui fournissait un rang sans l'occuper. Ce fut en vain que les électeurs lui furent peu cléments une première fois. Au cours de son voyage en Orient, lady Stanhope, tirant son horoscope d'après la forme de son pied : (il l'avait cambré, paraît-il,) ne l'avait-elle pas assuré qu'il était un poète, mais qu'il serait un

Digitized by Google

homme politique (7) ? Elu sur ces entrefaites par le collège de Bergues, dans le département du Nord, il quitta précipitamment l'Orient. Il pouvait enfin monter à la tribune le 4 janvier 1834.

Lamartine homme politique ne m'appartient pas ; de toutes les œuvres littéraires ou oratoires que la politique lui inspira, aucune ne mérite d'occuper la postérité. Mais ce qui n'est pas sans mériter d'être salué en lui, c'est le désintéressement et la loyauté dont il fit preuve durant tout le temps qu'il fut mêlé aux affaires. Il ne cessa de marcher la tête haute au milieu des intrigues ; on ne lui en a peut-être pas assez fait honneur. Si, dans ce qu'on a appelé « l'orgie parlementaire », le noble poète ne se garda point toujours pur de toute mésalliance, ce qui était impossible, il se garda pur de toute mésalliance intéressée. En 1848, lorsque éclata une révolution qu'il avait su prévoir et qu'il avait appelée hautainement par avance « la révolution du mépris », il se trouva de riche devenu pauvre, quand plus d'un autre de pauvre était devenu riche.

Je n'ignore pas qu'il serait aisé de plaisanter sur la portée politique d'un homme qui remplaçait la patrie par l'humanité, et qui voyait la régénération du monde dans une colonisation (par décret) de l'Asie au moyen du trop plein de l'Europe (8), mais je ne le ferai pas. On l'a fait suffisamment ; à peine tombé, les traits sont venus de toutes parts accabler Lamartine. La sévérité hautaine de Guizot de meuré doctrinaire ne lui a pas plus manqué que la sévérité

(7) Le modèle des horoscopes. Il se compose de deux parties : la première, que tout le monde sait, la deuxième, que celui à qui l'on s'adresse désire savoir.

(8) Voyage en Orient, *Résumé politique*.

Digitized by Google

moqueuse de Sainte-Beuve devenu bonapartiste. Pendant même qu'il était encore une puissance, un jour qu'il arrivait à la Chambre après la séance commencée, on raconte que Thiers dit assez haut pour être entendu : « Voilà le parti social qui entre. » Lamartine, avec toutes ses illusions, était en effet plus généreux que les parleurs qui l'entouraient ; tandis que ceux-ci se préoccupaient exclusivement d'eux-mêmes, et croyaient le peuple parfaitement heureux dès qu'il leur était loisible de parler, il songeait, lui, à la société. S'il se trompait, il se trompait noblement. « Nous sommes, écrivait-il en 1834, à une grande époque de reconstruction, de rénovation sociale ; il ne s'agit pas seulement de savoir si le pouvoir passera de telles mains royales dans telles mains populaires ; si ce sera la noblesse, le sacerdoce ou la bourgeoisie qui prendront les rênes des gouvernements nouveaux, si nous nous appellerons empires ou républiques ; il s'agit de plus : il s'agit de décider si l'idée de morale, de religion, de charité évangélique sera substituée à l'idée d'égoïsme dans la politique ; si Dieu, dans son acception la plus pratique, descendra enfin dans nos lois ; si tous les hommes consentiront à voir enfin dans tous les autres hommes des frères, ou continueront à y voir des ennemis ou des esclaves (9). »

Il n'y avait certainement là aucune vue directement et immédiatement pratique, mais ce haut langage méritait une récompense. Lamartine l'obtint. Le 25 février 1848, comme il siégeait à l'Hôtel de Ville en qualité de membre du gouvernement provisoire, une troupe d'émeutiers en armes, précédée du drapeau rouge, fit irruption dans les

(9) *Des destinées de la poésie.* Cf. Le *Résumé politique* du *Voyage en Orient.*

Digitized by Google

cours du vieil édifice. Elle réclamait que le drapeau rouge devînt le drapeau de la France. Les collègues de Lamartine, effarés, sentaient bien que leur propre honneur, non moins que l'intérêt du pays, exigeaient impérieusement un refus très net, mais les réclamants avaient des fusils, et faisaient mine de vouloir s'en servir. Tandis que toute l'énergie des Ledru-Rollin et des Garnier-Pagès allait jusqu'à discuter dans la salle close des délibérations, Lamartine sortit, descendit à l'entrée de la voûte principale, et harangua le peuple. Il fut là magnifique d'inspiration, lorsque c'était déjà une chose héroïque qu'il y fût. Il parla longtemps, et lorsque, dans une péroraison restée célèbre, il opposa « le drapeau rouge faisant le tour du Champ de Mars traîné dans le sang du peuple, au drapeau tricolore faisant le tour du monde et portant partout le nom et la gloire de la patrie », un tonnerre d'applaudissements lui apprit que le vrai courage est encore la meilleure des sauvegardes. Deux mois après, il était nommé à la Constituante, le premier des députés de Paris, par 260,000 voix.

C'était son dernier beau jour, et la Providence eût mis le sceau aux faveurs dont elle l'avait comblé, en le faisant mourir le lendemain. Bientôt déchu de cette popularité qui ne pouvait survivre aux conditions anormales d'une administration provisoire, où une phrase, une belle image, étaient une solution, Lamartine allait consumer la fin de sa vie dans des travaux sans gloire, où sa dignité même serait compromise. Il avait publié, en 1847, une volumineuse *Histoire des Girondins*, qui, bien que dépourvue de vraie portée historique, (on ne saurait attendre cela de Lamartine), avait eu un très grand succès, et porté un coup très funeste à la monarchie de juillet. Ce succès n'avait pas

Digitized by Google

suffi pour rétablir les finances du poète, que le faste des belles années avait profondément atteintes, et que la politique avait achevé de ruiner.

A demi rentré dans la vie privée en 1849, et n'étant plus que simple membre de l'Assemblée législative (10), il publiait coup sur coup les *Confidences*, *Raphaël* et l'*Histoire de la Révolution de 1848-1849*, où il racontait son enfance, sa jeunesse et son rôle politique, afin de procurer quelques ressources à ses vieux jours. Puis ce furent des romans pour l'instruction du peuple, *Geneviève* et *le Tailleur de pierres de Saint-Point;* puis de nouvelles *Confidences;* une *Histoire de la Restauration;* des publications périodiques: *le Conseiller du peuple*, manuel de la sagesse politique, *le Civilisateur*, recueil de biographies aussi destinées au peuple; une *Histoire des Constituants*, une *Histoire de la Turquie*, une *Histoire de la Russie*, des *Entretiens familiers de littérature*. Que sais-je encore? Tout cela était en quatre volumes, en cinq volumes, en dix volumes, selon la rapacité des éditeurs, et le gouffre ne se comblait pas. En 1858, une souscription publique réussit peu, bien que le pauvre Lamartine se fût enquis auprès de Béranger des moyens de l'organiser. Enfin le Corps législatif lui vota en 1867 une récompense nationale de cinq cent mille francs. Il était

(10) Dès le 10 décembre 1848, à l'élection du président de la République, tandis que le prince Louis-Napoléon réunissait cinq millions et demi et Cavaignac un million et demi de suffrages, Lamartine n'en obtenait pas dix-huit mille, la moitié du chiffre auquel atteignait Raspail. Il n'entra à l'Assemblée législative que grâce à une élection partielle du département du Loiret. Il fut rendu définitivement à la vie privée par le coup d'Etat de décembre 1851.

Digitized by Google

temps : le poète mourait moins de deux ans après, le 1er mars 1869.

Je ne sais si l'histoire a offert deux fois le spectacle d'un grand homme aussi lamentablement aux prises avec une vie trop longue.

L'abbé Relave,

Chanoine honoraire de Soissons,

professeur à Saint-Jean.

Digitized by Google

Encore « La Couzonnaise »

J'ai donné précédemment sous ce titre (*Revue du Lyonnais*, 5e série, tome IX, page 134), une chanson propre au village de Couzon, reconstituée d'après deux versions écrites, toutes deux fort vicieuses ; et j'avais manifesté l'espoir que quelque bonne âme voudrait bien m'aider à rectifier les incorrections et à interpréter les passages incompréhensibles. J'exprimais en même temps le désir d'en faire noter la musique.

Mes vœux ont été comblés au-delà de toute espérance. Deux obligeants correspondants, deux enfants du pays, M. J.-M. Villefranche, directeur du *Journal de l'Ain*, à Bourg, et M. Rivoire, marchand de graines potagères à Lyon, m'ont apporté les plus précieux renseignements. A ma prière le premier a bien voulu me fournir une version complète de la chanson.

Digitized by Google

Quoique la leçon de M. Villefranche concorde comme sens sur le plus grand nombre de points avec celle que j'ai donnée, il m'a semblé que, plutôt que d'indiquer les corrections, il valait mieux reproduire la chanson tout entière à nouveau, ce qui évitera la peine au lecteur de recourir, pour le rapprochement, au texte déjà publié.

M. Villefranche a fait une étude approfondie du patois de la région, et il se propose de publier prochainement une *Grammaire du Patois du nord de Lyon*, dont le manuscrit est préparé, et qui sera accueillie avec une vive reconnaissance par les savants comme par les humbles patoisants. On peut donc s'en rapporter à sa compétence.

Les notes de M. Villefranche porteront la signature V ; celles que je me permettrai d'ajouter, la signature P.

∴

Mes deux correspondants sont d'accord pour faire remonter la chanson plus haut que je ne l'avais pensé. « Un de mes oncles, m'écrit M. Rivoire, m'affirmait que son père la chantait déjà dans sa jeunesse, c'est-à-dire vers 1790. Elle remonte donc certainement à plus d'un siècle. » M. Villefranche croit aussi la chanson plus que centenaire. Il me raconte que, lorsqu'il avait dix ans, en 1840, les vieillards seuls la chantaient, et personne ne se rappelait avoir connu ceux qui y sont nommés : Noyé Ratadon et sa Dzonéton. Il ajoute que les expressions de *bôyié* pour fille, de *nion* pour aucun, de *suidé* pour vous savez, de *vouâdi* pour verser, celles enfin de *prêndré on ca*, de *malacardi*, etc., sont depuis longtemps tombées en désuétude.

M. Rivoire pense, d'après l'avis des vieillards de Couzon, que la chanson n'a pas été composée tout d'un bloc, mais que des auteurs différents ont successivement ajouté des

Digitized by Google

couplets. C'est là une opinion qui, malheureusement, ne peut plus se vérifier aujourd'hui.

∴

M. Villefranche a eu encore l'obligeance de me fournir la notation de la musique, que nous publions plus loin. L'air a une physionomie vieillote très intéressante ; il est bien coupé, et comme le fait remarquer M. Rivoire, a un peu du caractère de la ballade. Le certain, c'est qu'il n'a nullement la physionomie d'une chanson gaillarde, et le texte primitif pour lequel il a dû être écrit, a dû être au contraire sentimental.

Ces observations faites, je passe à la version, cette fois définitive, de la chanson.

LA COZENARE (1)

PREMI COPLÉ

Bévin on cou, bévin-z-in dou,
È djamè trâ neu-z-an fa pou.

---

(1) Prononcez la lettre *r* dans ce mot comme le *th* doux des Anglais : *the father, the mother* (V).

Le nom primitif, qui existait encore à l'époque où la chanson a été composée, était certainement *Cozonaza* (répondant au français *Couzonnaise*), comme en témoigne la rime avec *braza* et *Vaza*. Le second *z* a été changé en *r* douce (nous lui donnerons ce nom pour la distinguer de *r* française qui est aussi employée à Couzon), certainement par dissimilation avec le premier *z* précédant *o*, tandis que *z* persistait dans *braza*, *Vaza*, où il était seul. Bien que le *th* anglais doux semble répondre à une articulation plus voisine de *dz* que de *r* (comparez le vieux anglais *he loveth*

Digitized by Google

On cou n'arrouzé (2) *qu'ina brâsa ;*
Pé bin bâr' à la Cozenâza,
È fô repequô, mon patron.
Te né sâ pô bar' à repetechon ?
Mon pour' ami, pôssa pé Vâza !

Buvons un coup, buvons-en deux, — Et jamais trois ne nous ont fait peur. — Un coup n'arrose qu'un tant soit peu. — Pour boire à la Couzonnaise, — Il faut recommencer, mon patron. — Tu ne sais pas boire à répétition ? — Mon pauvre ami, passe par Vaise (2 *bis*) !

DEUJÉMEU (3) OU SEGON COPLÉ

Dz'ômeu (3) *leu vin quan il è bon*
Dz'ômeu lé bôyé sin façon.

---

devenu *be loves*), il est incontestable que l'articulation dont parle M. V., et que je ne connais pas *de auditu*, a quelque chose de l'*r*, car M. Rivoire m'écrit de son côté que « le nom est *Cozonare*, qui se prononce en réalité *Coz'nar* ». Cette dernière transformation a pour cause l'habitude que les Couzonnais ont pris, en commun avec tous les Français, de supprimer les voyelles finales muettes et de glisser sur la protonique ; d'où : *Cozondre, Cozendr'* et *Coz'ndr'* (P).

(2) Inutile de faire remarquer que, dans *arrouzé*, *é* est atone. Il joue le rôle de l'*e* muet en français, et s'élide devant les voyelles, comme au vers suivant dans *bâr'* pour *baré* (*bibere*) (P.).

(2 *bis*). J'ai expliqué ailleurs qu'à Lyon et aux environs, *passer par Vaise* se dit d'un objet volé ou disparu ; et que c'est une allusion aux nombreux vols à main armée qui se commettaient dans le voisinage de la ville, sur la route de Paris, laquelle passait par Vaise. De même disait-on un *bois d'Ars* pour un endroit où l'on est dépouillé. Or le bois d'Ars est près de Limonest, sur la même route. Comparez l'expression parisienne *une forêt de Bondy* (P.).

(3) Cet *eu* final, naturellement est aussi atone. C'est une variante de *e* muet français (P).

Digitized by Google

Dz'â toudzeur omô lé fumèlé
Mé n'ômeu pô ché (4) *sôle bèlé*
Qué vo fejan dé coin dé ju.
Dépi leu dzeur qu'élé m'ayan mordu,
Dze n'ouzeu plu m'aprotsi d'élé.

J'aime le vin quand il est bon ; — J'aime les filles sans façon ; — J'ai toujours aimé les femmes ; — mais je n'aime pas ces sales belles, — Qui vous font signe de l'œil. — Depuis le jour qu'elles m'avaient mordu, je n'ose plus m'approcher d'elles.

TRAJEUME COPLÉ

Dzan bin quôque bôyé à Cozon
Qué n'an pô môvèze façon,
Mé lé bogré son defecilé,
Surteu quan lé van su lé-z-îlé.
Lu-z-y fô de pete monchu,
È y é prequâ on né lé môrié plu,
È qu'à Sorman (5), *Cozon défilé.*

Nous avons bien quelques filles à Couzon, — Qui n'ont pas mauvaise façon, — Mais les friponnes sont difficiles, — Surtout quand elles vont [se promener] sur les îles ; — Il leur faut de petits messieurs. — C'est pourquoi on ne les marie plus et que Couzon file sur Saint-Romain (6).

---

(4) Prononcez *ché* comme le *ch* doux des Allemands dans *Eiche ;* ou comme celui des Grecs dans Ἀχιλλέως, à la fin du premiers vers de l'Iliade (V.).

(5) *Sorman*, Saint-Romain ; adjectif *Sarmagnô*, *sarmagnôta* (V.).

(6) Pour y trouver femmes (V.).

Digitized by Google

QUATRIÉMEU COPLÉ

Cozon, Sorman, on dzeur vindra
Qué teu pé la man sé tindra,
Dzé son djà tui quezin, quezené.
Tsoquon fa bin petô sé mené (7).
Nion né tiré sa pudr' en l'air.
Rin qu'à Cozon y é-t-on vrâ por de mer,
E' y a bin djà trâ vin sapené.

Couzon, Saint-Romain, un jour viendra — Que tout par la main se tiendra ; — Nous sommes déjà tous cousins, cousines. — Chacun fait bien bruire ses mines ; — Aucun ne tire sa poudre en l'air. — Rien qu'à Couzon c'est un vrai port de mer ; — Il y a bien déjà soixante sapines (7 *bis*).

CINQUIÉMEU COPLÉ

Bévin on cou, malacardi !
Dé pou de prindré la pépi ;
Leu gozi cominçi à me couâre,
Leu vin teria, é fô leu bâré.
Dz'ômeu quan i mé djon : « Poïu,
Fotu gorman, bogreu de côssâ piu,
Tin-té bien, bogreu, té vé tsâre ! »

---

(7) Ce vers et le suivant sont une preuve de l'antiquité de la chanson. Il y a beau temps que Saint-Romain a cessé de faire « peter » ses mines, et renoncé, sous ce rapport, à toute rivalité avec Couzon. Les anciens du pays ne se souviennent pas d'avoir jamais vu les carrières de Saint-Romain dans un autre état qu'aujourd'hui, c'est-à-dire silencieuses, abandonnées (V.).

(7 *bis*). *Sapine*, sorte de bateau qui sert au transport de la pierre et du sable.

Digitized by Google

Buvons un coup ; maucorbleu ! — De peur de prendre la pépie. — Le gosier commence à me cuire ; — Le vin tiré, il faut le boire. — J'aime quand on me dit : « Pouilleux », — Fichu gourmand, b..... de tueur de poux, — Tiens-toi bien, b....., tu vas tomber !

SIJEUMEU COPLÉ

Parlô-mé de la Dzôncton
La bôye à Noyé Ratadon ;
E y è de Cozon qu'el é chorta ;
On a djamé vu Sarmagnôta
Se drôla ni se degadja,
Y é-t-on plâsi de li vâ prindre on ca,
E pouâ dé li vâ baï vôta (8).

Parlez-moi de la Jeanneton, — La fille à Noël Ratadon ; — C'est de Couzon qu'elle est sortie ; Jamais on n'a vu fille de Saint-Romain — Si jolie ni si dégagée. — C'est un plaisir de lui voir saisir un câble, — Puis de lui voir faire le nœud d'amarrage.

---

(8) *Ca*, ainsi que l'explique très bien M. Rivoire, est *câble*, devenu *câbl* puis *cab*, puis *ca*. Cette chute de la post-tonique et des deux consonnes qui la précèdent est des plus singulières en phonétique. *Baï* ou *balhi vota*, c'est, en patois, ce qu'à Lyon les mariniers appellent « donner vote », c'est-à-dire replier le bout d'un câble qu'on attache fortement à l'aide d'une petite corde nommée *batafi* (voy. *Dictionn. étymol. du Patois lyonnais*, au mot *vota*). A Couzon, et peut-être ailleurs, le sens est dérivé à celui de faire le nœud d'amarrage. *Voto* est le latin *volta*. La fille à Noël Ratadon était donc une rude gaillarde, qui amarrait les sapines de son père de façon à faire l'admiration du poète. M. V. explique également *balhi vota*, expression d'un usage courant à Couzon, par faire le nœud d'amarrage (P.).

Digitized by Google

SÈTIÈMEU COPLÈ

E fô la vâ din on colèr,
Du pié, de la man é du bè,
Com' èlé sa vô féré riré !
E y è de sa gran qu'èlé tiré ;
Ēl a, vrâ, d'émeu comé trâ ;
Sin li parlô, rin qu'in guignan leu dâ
La bogra sâ de quâ qu'è viré.

Il faut la voir dans une assemblée, — Du pied, de la main et du bec, — Comme elle sait vous faire rire ! — C'est de sa grand'mère qu'elle tient. — Vrai, elle a de l'esprit comme trois. — Sans lui parler, rien qu'en lui faisant signe du doigt, la friponne sait de quoi il retourne.

UÈTIÈMEU COPLÈ

Ne suidé pô leu gran tsemin,
Qué teu leu mondeu va è vin :
Tan dé pié y fan de patrôie !
Vô mieu évetô la bassôie,
E prindre on peté violè :
Ē y è iqué qué leu roussegnolè
Va se catsi quan i gazôie.

Ne suivez pas le grand chemin — Où tout le monde va et vient : — Tant de pieds font trop de boue ! — Mieux vaut éviter la bourbe — Et prendre un petit sentier. — C'est là que le rossignolet — Va se cacher quand il gazouille.

Digitized by Google

NUVIÉMEU COPLÉ

Malacardi, vouadi don plin !
Vo-z-y â di, dz'ômeu leu vin,
Leu bon vin, le peteté tôssé.
Bâr' à peté cou, è délôssé
On y refa à son plazi ;
De bâr' on cou quan on a leu lâzi,
Qu'è fa de bien per on qu'è pôssé !

Maucorbleu, versez donc plein ? — Je vous l'ai dit, j'aime le vin, — Le bon vin, les petites tasses. — Boire à petits coups, ça délasse. — On y revient à son plaisir ; — De boire un coup, quand on a le loisir, — Que ça fait de bien où ça passe !

DIJÉMEU COPLÉ

Vo moquô pô du païzan,
Surteu quan il an lu caban ;
I fan oneur à la parrôtze.
Dze né trainon pô tui carrotze (9) ;
Dz'an quozi tui de tombériô.
È gna que quoqué pourreu grenerio
Qué né trainon que la galôtse.

---

(9) Je mets deux *r* à *carrotze* et à *parrotze*, pour montrer qu'on prononce comme en français, et pour distinguer cette *r* de celle de *tombériau, grenerio, riré, piré, periré, viré,* etc., qui se prononce, je l'ai dit, comme le *th* anglais doux (V.).

On voit que *r* latine est représentée à Couzon par deux articulations : 1° *r* douce (voy. note 1) ; 2° *r* prononcée à la française. La loi qui régit le phénomène est facile à déterminer. *R* se prononce comme

Digitized by Google

Ne vous moquez pas des paysans ; — Surtout quand ils ont leur caban ; — Ils font honneur à la paroisse. — Nous ne traînons pas tous carrosse, — [mais] nous avons presque tous des tombereaux. — Il n'y a que quelques pauvres diables — Qui ne traînent que la galoche.

ONJÉMEU COPLÉ

Y e din on mô comé din cin,
Dzé né son pô dé-z-inocin ;
Dzé fan de yôr de netré piré.
Grou monchu, vo poï n'in riré,
N'tré piré fan v'tre mâzon.
Dzé poïon dèr', avoua quôqué râzon,
Qué Lyon chor de n'tré périré.

C'est en un mot comme dans cent, — Nous ne sommes pas des innocents ; — Nous faisons de l'argent de nos pierres. — Gros messieurs, vous pouvez en rire, — Nos pierres font vos maisons. — Nous pouvons dire, avec quelque raison, — Que Lyon sort de nos carrières.

---

r française, quand elle est médiale, devant *o* (et sans doute *u*) : *carrotze, parrotze* ; 2° quand *r* est couverte par une consonne, quelle que soit la voyelle qui suive : *bogré, aprotsi, padre, bogra, prindre, drola, tra, pudre* ; 3° quand elle est entravée : *mordu, Sorman, parlô* ; 4° quand elle est finale : *mer, cotèr, toudzeur, oneur, por* ; 5° quand elle est initiale : *razon, rin, refa, roussegnolè.*

R se prononce douce, quand elle est médiale, devant *e, i* : *riré, piré, dère, couaré, tsaré, naré, viré, riré, tiré, tomberiô, grenerio, morié.*

Pourreu, pauvre, semble faire une exception, mais elle n'est qu'apparente. *Pourreu* représente *paup(e)rum* (pour *pauperem*), où *r* est couverte.

Je n'ai pas d'exemple de *r* médiale devant *A* tonique, mais il est probable qu'elle se prononce dure (P.).

Digitized by Google

DOUJÉMEU ET DARRI COPLÉ

Malacardi, y è prou tsantô,
È neu fô bâr' à la santô
Dé n'tré blondé, de n'tré naré.
Sé quoqué cou leu vin fa tsâre,
I vo fa sovin téni drâ.
Entre dou vin, dz' si contin comé trâ ;
Vouâdi toudzeu, le Cozenâré !

Maucorbleu ! c'est assez chanté ; — Il nous faut boire à la santé — De nos blondes, de nos brunes. — Si quelquefois le vin fait tomber, — Il nous fait souvent tenir droit. — Entre deux vins je suis content comme trois. — Versez toujours, les Couzonnaises !

PUITSPELU.

LA COZENARE

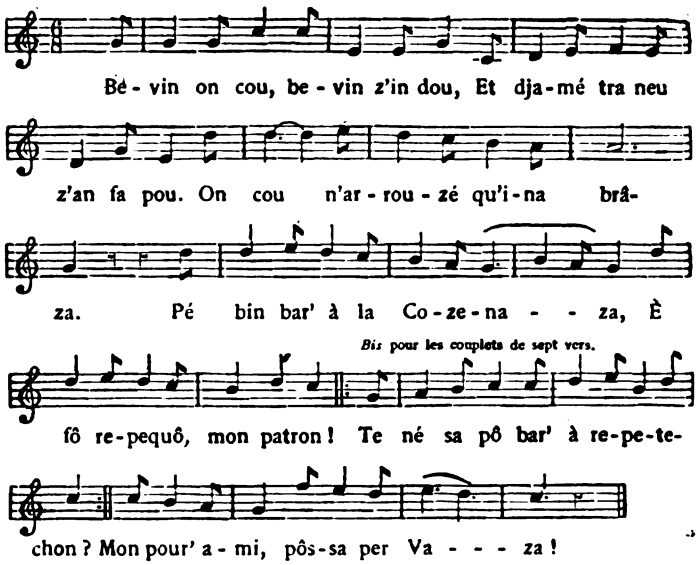

Digitized by Google

J.-C. COINT-BAVAROT [1]

Un homme vaut surtout par l'équilibre de ses facultés entre elles. Cette pondération parfaite, peu d'individus l'atteignent, mais quelques-uns en approchent ; on ne saurait refuser à Coint-Bavarot de le compter parmi ces derniers. Quant à sa vie, elle peut se résumer en un mot : il fut un laborieux.

C'est dans une des plus modestes branches de l'industrie lyonnaise — la fabrication des peignes à tisser — qu'il a été appelé, par tradition de famille, à accomplir sa carrière. Il s'y fit une place tout à fait à part. Quand vint l'heure où l'industrie en chambre, l'organisation patriarcale du travail dut subir une transformation inévitable, Coint-Bavarot sut à merveille prendre le vent et suivre le courant ; son atelier

(1) Décédé le 13 avril 1890. Notice lue à la Société littéraire, dans la séance du 23 juillet 1890.

Digitized by Google

devint usine, et il porta ses produits en France et à l'étranger, partout où le tissage de la soie fait battre un métier.

Il revendiquait, d'ailleurs, pour un de ses aïeuls maternels l'honneur d'avoir, le premier, appliqué l'acier à la confection des peignes à tisser. Cette substitution du métal à la canne jusqu'alors employée, représentait, on le sait, non seulement un progrès dans l'établissement de l'outillage, mais devait avoir une énorme influence sur la fabrication des étoffes, en permettant de doubler le nombre des dentures.

Industriel habile et commerçant expert, il sut, de bonne heure, faire une part dans sa vie aux satisfactions d'ordre intellectuel. Nul ne réussit mieux que lui à opérer ce dédoublement qui, pourtant, n'est jamais sans péril pour l'homme d'affaires.

Astreint à une tâche quotidienne qui dépassait de beaucoup les huit heures aujourd'hui préconisées, ses amis de jeunesse l'ont connu, se levant en été avec le jour, afin d'acquérir au moins les rudiments de la langue latine. Aussitôt qu'il avait tenté d'aborder le domaine des choses de l'esprit, il avait senti de quelle aide la pensée est privée, lorsqu'elle reste complètement étrangère à ces formes de langage, dédaigneusement qualifiées de mortes.

Toujours étudiant, et sans rien retrancher des heures dues au labeur professionnel, il conquit peu à peu une place des plus honorables dans plusieurs des sociétés savantes de sa ville natale. Qu'il suffise de rappeler que Coint-Bavarot a été vice-président de la Société d'Economie politique et de la Société des Sciences industrielles, président de la Société d'Education nationale, et qu'au commencement de cette année la Société littéraire l'avait appelé au fauteuil de la présidence.

Digitized by Google

Ses travaux sont de deux sortes : ceux qui se rattachent aux études économiques et ceux d'ordre purement littéraire. Ce sont nécessairement de simples notices, les ouvrages de longue haleine ne pouvant se concilier avec les occupations journalières d'un homme d'affaires.

*
* *

Des questions économiques, il en est deux auxquelles notre confrère s'était particulièrement voué : la création de Chambres de commerce françaises à l'étranger et l'unité monétaire universelle.

C'est en 1874 que fut émise l'idée de former, à l'étranger, des Chambres de commerçants français. Coint-Bavarot en fut-il le tout premier promoteur ? Ce titre lui a été contesté. Mais il n'est pas rare, on le sait, qu'une idée nouvelle germe, comme une semence mystérieuse, sur plusieurs points à la fois, sans qu'on puisse affirmer où se montra la première feuille. En tout cas, l'institution naissante n'eut pas d'apôtres plus dévoué ni de propagateur plus infatigable.

Les Chambres de commerce françaises à l'étranger furent, de sa part, l'objet de plusieurs rapports de la Société d'Economie politique de Lyon ; il écrivit de nombreux articles pour en signaler l'utilité, et la presse parisienne même — d'ordinaire, si dédaigneuse pour ce qui lui vient de la province — accueillit plus d'une fois ses communications. Au congrès tenu à Paris, en 1889, par les Chambres syndicales de France et les Chambres de commerce françaises à l'étranger, M. Salomon, président de la Chambre de Milan, rendit témoignage à l'initiative prise par notre compatriote, en 1874.

Digitized by Google

Coint-Bavarot ne fut pas un champion moins résolu de l'unité monétaire universelle. Mais nous devons, à la vérité, de dire que son esprit, si pratique en ce qui touche aux affaires, se laisse ici leurrer, en demandant la solution du difficile problème de la circulation monétaire générale à une mesure qui, au contraire, provoquerait une restriction immédiate.

La question comporte une double face : l'unité de compte et l'unité d'étalon. Faute d'avoir distingué entre ces deux éléments, notre ami propose d'accepter purement et simplement le numéraire de l'Amérique du Sud et celui de toutes les nations frappant des monnaies conformes au système décimal. Notez que l'accès de l'Union latine n'a jamais été interdit à aucun peuple, à la condition, cependant, de se soumettre aux prescriptions limitatives, quant à la frappe des monnaies d'argent et leur retrait éventuel.

La France est déjà inondée de métal blanc étranger. Que serait-ce donc si elle ouvrait librement son marché aux pièces chiliennes, péruviennes, argentines ou roumaines ? Et quelles garanties offriraient les puissances, auteurs de ces émissions illimitées, pour le remboursement en or de leur numéraire, le jour où expireraient les conventions ?

Il est vrai que Coint-Bavarot se range résolument dans le camp des économistes, où l'on prétend que l'empreinte officielle suffit à donner un pouvoir libératoire à la monnaie : « Les métaux, une fois monnayés, affirme-t-il, cessent ou doivent cesser complètement d'être des marchandises, et cela à l'aide de simples dispositions légales consenties entre États contractants. » S'il en est vraiment ainsi, inutile de discuter sur le rapport légal à établir entre les différents métaux : des rondelles de cuivre ou même de

Digitized by Google

simples carrés de papier, moyennant une estampille, remplaceront toutes les monnaies du monde !

*
* *

Des œuvres littéraires de notre confrère, plusieurs ont eu les honneurs d'une lecture à la Société littéraire. Tout le monde s'y souvient du voyage d'*Arles à Saint-Louis-du-Rhône* et du récit d'*Une Visite à l'Exposition*.

Assurément, ce sont moins des œuvres que des esquisses ; mais encore faut-il reconnaître que l'auteur de ces pages n'est point de ceux qu'une femme d'esprit accusait de voyager, à l'instar des portemanteaux, lesquels font le tour du monde, accrochés derrière les berlines, sans rien voir ni ressentir.

Coint-Bavarot, qui avait parcouru, pour ses affaires, la plupart des pays du vieux continent, excellait, dans la conversation, à reproduire la physionomie propre à chacun de ces pays. Il en connaissait également toutes les collections d'art et toutes les ressources industrielles. On doit regretter qu'il n'ait pas recueilli des notes de voyage et voué une partie de ses efforts à écrire sur une matière qu'il possédait à fond.

Sa plume n'a point seulement abordé la prose ; elle a produit des vers que bien peu de personnes ont lus. Le nombre de ces vers n'est pas considérable ; il semble que la nature pondérée de l'auteur lui ait fait s'appliquer le proverbe espagnol : « Bien sot qui ne sait faire deux vers, bien fou qui en fait plus de quatre. »

Qu'on nous permette ici de citer quelques strophes d'une pièce intitulée : *Méditation !* et adressée à la veuve d'un ami :

Digitized by Google

Sur une tombe austère et que le buis protège,
Sur un ombre gazon, entouré de granit,
Les ans passent en vain ; le fidèle cortège,
De nos vivants regrets toujours veille et gémit.

Son nom, pour tout jamais, à la plus belle page
De ma vie est écrit, son nom baigné de pleurs.
Ami, mon cœur si plein de soucis, de douleurs,
Garde au fond une plaie où saigne votre image.

Que de fois, dans ce cœur, vous fûtes invoqué !
A chaque jour d'épreuve, à chaque heure de joie,
En ces temps où tout homme hésite sur sa voie,
O ferme et clair esprit, que vous m'avez manqué !

J'aimais cette raison puissante et familière.
J'avais en vous la force appuyant le conseil,
Car l'amitié du sage est comme le soleil :
Elle a sa chaleur vive et sa douce lumière.

Nous terminerons, par cette citation, notre modeste notice sur un confrère dont toutes les sympathies accompagnent la mémoire. Il fut assurément de ceux qui semblent avoir réalisé l'accord entre ces deux éléments que chacun de nous porte en soi et dont, suivant le mot du poète lyonnais,

L'un se nomme Travail et l'autre Rêverie.

Auguste BLETON.

Digitized by Google

DROIT COUTUMIER FRANÇAIS. — LES CONTRATS, par Henri Beaune, ancien procureur général à la Cour d'appel de Lyon. 1889, 1 vol. in-8°.

Monsieur Henri Beaune vient de compléter la série de ses belles études sur le droit coutumier français par la publication d'un nouveau volume sur les *Contrats*. Après avoir exposé dans un premier chapitre la théorie générale des contrats, l'auteur passe en revue les plus importants, dont il précise avec beaucoup de clarté les règles particulières. On doit le louer aussi de n'avoir pas sacrifié, comme l'ont fait la plupart des historiens de notre ancien droit, ce qu'on est convenu d'appeler les *Petits Contrats*. Les pages qu'il y a consacrées ne sont pas les moins instructives. Je me contenterai de signaler les notions historiques fort intéressantes données par lui à propos du louage, et tout ce qui concerne le prêt à intérêt et les différents expédients dont on usait au Moyen Age pour éluder les prohibitions du droit canonique. Sans prétendre faire œuvre exclusive d'érudition, comme il est le premier à le reconnaître, M. Beaune est cependant plus qu'un simple vulgarisateur. Ses livres constituent une habile et heureuse synthèse que rendaient nécessaire les études d'histoire du droit publiées chez nous depuis quelques années. Très au courant de tous les travaux qui ont

Digitized by Google

étendu de quelque façon le domaine si vaste de la science juridique, M. H. Beaune sait s'inspirer à propos de recherches dont certaines législations de l'antiquité, jusqu'ici peu ou point connues, comme celle de l'Egypte, ont été récemment l'objet. Des vues personnelles, une juste place accordée aux considérations économiques, un style net, précis, élégant et qui ne manque pas de chaleur, font lire les ouvrages du savant magistrat avec autant d'intérêt que de profit. Il est du nombre des rares jurisconsultes qui savent manier une plume. Son traité des *Contrats* se recommande par les mêmes qualités que les volumes précédents, dont il forme la suite et le complément naturel. Les menues erreurs qu'on évite difficilement dans un ouvrage de longue haleine, comme celui-ci, y sont à peine sensibles. Je suis surpris que M. Beaune ait interprété un passage de Pierre de Fontaines, « noviax establissemans » par *mauvais*, au lieu de *nouveaux établissements*, quand il s'agit ici des innovations arbitraires que les chartes de franchise proscrivent sous le nom de *novitates*. M. Beaune fera aussi sagement de chercher une autre explication à l'expression populaire : *juste comme un gant*. Je ne veux point au surplus insister sur de semblables vétilles, qui ne diminuent en rien la haute valeur d'une œuvre durable à laquelle l'Académie des sciences morales et politiques vient d'accorder un prix et qui a été distinguée par les corps savants comme par les jurisconsultes de l'étranger.

R. D.

LE SACRE-CŒUR DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. — PETITES GLANES. — 1 vol. in-8°, 1890. Lyon, librairie Emmanuel Vitte.

Voilà un bon petit livre, fraîchement éclos aux fêtes du Jubilé de Paray-le-Monial, élégamment écrit et tout plein de parfums lyonnais. Ce n'est point un recueil banal de prières au Sacré-Cœur, mais une source abondante de réflexions justes et profondes sur les vérités les plus importantes de la vie humaine, la Providence, la Rédemption, l'Eglise, la Solidarité chrétienne, la Famille, la Mort et le Ciel, etc. L'auteur y passe en revue toutes les forces de la société

Digitized by Google

catholique, depuis les grands corps d'armée jusqu'aux *existences isolées*, qu'il appelle les francs-tireurs de la charité. Ajoutons que chacune de ces homélies est corroborée par une citation à l'appui, empruntée à quelque écrivain de renom, Lamartine, Lacordaire, Laprade, Montalembert, saint François de Sales, Bossuet et même Montaigne, y sont tour à tour mis à contribution. Cet ouvrage a évidemment sa place marquée dans les oratoires ; mais, à le lire, on voudrait le voir ouvert sur beaucoup de tables de salon.

J. B.

Digitized by Google

Chronique de Novembre 1890

3 Novembre. — Séance solennelle de rentrée des Facultés de l'Etat. Le discours d'usage est prononcé par M. Raulin, professeur à la Faculté des Sciences, sur divers points de la chimie et de la physiologie.

4 Novembre. — M. Breghot du Lut (Antoine-Marie-Pierre), est nommé agent de change près la Bourse de Lyon, en remplacement de M. Gueyraud, démissionnaire.

— Découverte, dans les travaux de démolition du Mont-de-Piété, de la première pierre de fondation de ce monument, construit, en 1811, pour servir de Halle aux grains, et transformé, plus tard, en Mont-de-Piété.

6 Novembre. — Célébration, par Mgr le cardinal Foulon, dans l'église de Fourvière, de la messe du départ des Séminaristes, appelés sous les drapeaux, en exécution de la loi militaire.

8 Novembre. — M. Charvet, conseiller ouvrier, est nommé président du Conseil des Prudhommes, en remplacement de M. Félizat, dont l'élection a été invalidée par le Conseil de Préfecture. — M. Guignon, conseiller fabricant, est élu vice-président.

11 Novembre. — Séance solennelle de rentrée des Facultés catholiques, dans la grande salle de l'Archevêché, sous la présidence de Mgr le cardinal Foulon.

Digitized by Google

15 Novembre. — M. Tallon, avocat général près la Cour d'appel de Lyon, est nommé président de chambre près la même Cour, en remplacement de M. Bertrand, décédé.

— M. Thévard, substitut du Procureur général, est nommé avocat général, en remplacement de M. Tallon.

— M. Vialla, substitut du Procureur de la République à Lyon, est nommé substitut du Procureur général, en remplacement de M. Thévard.

— M. Chouzy, substitut à Bougie (Algérie), est nommé substitut du Procureur de la République à Lyon, en remplacement de M. Vialla.

16 Novembre. — Ouverture de la quatrième session des assises du Rhône, sous la présidence de M. Jacomet, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Moitessier et Breuillac, aussi conseillers à la Cour.

18 Novembre. — Inauguration solennelle de l'école chrétienne de garçons du quartier d'Ainay, sous la présidence de Mgr Foulon.

19 Novembre. — M. Vachez est nommé bâtonnier de l'ordre des Avocats à la Cour d'appel, pour l'année judiciaire 1890-1891, en remplacement de M. Dulac, démissionnaire.

20 Novembre. — Ouverture de la session extraordinaire du Conseil général du Rhône.

22 Novembre. — M. Marchand, licencié en droit, ancien avoué à Villefranche, est nommé avoué près la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Clavier, démissionnaire en sa faveur.

23 Novembre — Inauguration du nouveau pont Lafayette.

— Grande réunion de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles, dans la salle de la Bourse, sous la présidence de M. Gabriel de Saint-Victor. Conférence de M. Flourens, ancien ministre des affaires étrangères

29 Novembre.— M. Ravarin, auditeur au Conseil d'Etat, fait, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, et sous le patronage des Sociétés de secours mutuels et de retraite de Lyon, une conférence sur le *Logement de l'ouvrier.*

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

LES PROTESTANTS

A LYON

Depuis la promulgation de l'Édit de Nantes jusqu'à sa révocation.

1598-1685 (*).

II. — *Armuriers, fourbisseurs et arquebusiers.*

PIERRE DU MAS (..1603-†1640).

Pierre Du Mas, maître armurier et fourbisseur, a épousé à Lyon, le 9 février 1603, Jeanne Marco.

Benjamin FAUCHON (..1632-†1659).

Benjamin Fauchon, maître fourbisseur, « natif de Lausanne en Suisse », est décédé en 1659, à l'âge de 55 ans.

(*) Voir le numéro de la *Revue du Lyonnais* de Novembre 1890.

Digitized by Google

Jean MATHIAS (..1663).

Jean Mathias, maître arquebusier.

Jacques GOYSEL (..1666-1671).

Jacques ou Jacob Goysel ou Goyset, maître arquebusier.

Jacques BORSET (..1667-1670).

Jacques Borset, maître arquebusier.

Jacques METZY (..1668-1670).

Jacques Metzy, arquebusier.

Jean BORSET (..1670).

Jean Borset, arquebusier.

Ulrich STARCH (..1674-1683).

Ulrich Starch ou Estark, maître arquebusier, originaire de Hauteville, en Suisse.

12. — *Potiers de terre.*

Louis Liron (..1647-1685).

Louis Liron, « maistre pottier de terre de fayance », maître potier de terre, était « natif de la ville d'Anduze en Languedoc ». Il a épousé : en premières noces, le 16 janvier 1648, Jeanne Barbier, et, en secondes noces, le 16 février 1659, Suzanne Guiguer ou Guigair. Louis Liron et sa femme ont abjuré la religion réformée le 16 octobre 1685.

Digitized by Google

Jean LIRON (..1665-1685).

Jean Liron, maître potier de terre, fils de Louis Liron, a épousé, le 3 juin 1676, Esther Grillet. Il a abjuré la religion réformée le 31 octobre 1685 et sa femme le 16 octobre de la même année (1).

13. — *Menuisiers et ébénistes.*

David PEUDEFIN (..1601-1610).

David Peudefin, maître menuisier.

Martin FOURNEREAU (..1602-1611).

Martin Fournereau, maître menuisier.

Melchior LAIR (..1593-1619).

Melchior Lair ou Lert, maître menuisier (2).

Pierre ROLAND (..1603-1620).

Pierre Roland, menuisier.

Guillaume GUÉRIN (..1605-†1636).

Guillaume Guérin dit La Bayette, maître menuisier, a épousé Claudine, une des filles du peintre Jean Perrissin. Il est décédé en 1636, à l'âge de 50 ans.

---

(1) Jean Liron, autre maître potier de terre, catholique, a épousé, à l'église Saint-Paul, le 16 février 1700, Charlotte Tapon.

(2) Les Lair étaient maîtres menuisiers à Lyon au milieu du seizième siècle ; ils étaient alors catholiques.

Digitized by Google

Georges CAMET (..1610).

Georges Camet, menuisier.

Valentin PETIT (..1610).

Valentin Petit, menuisier.

Abel FARJAT (..1610-1634).

Abel Farjat, maître menuisier.

Guillaume RENAUD (..1630-† 1631).

Guillaume Renaud, maître menuisier.

Jacques Le Conte (..1630-1639).

Jacques Le Conte dit Ledan, maître menuisier.

François ALLEMAND (..1638-1641).

François Allemand, maître menuisier.

Jacques COUTELLIER (..1646-1657).

Jacques Coutellier, ouvrier en ébène.

Jean MACQ (..1647-† 1652).

Jean Macq, « maistre menusier en esbenne, faiseur de cadres et cabinetz en fasson d'esbène », était de « Frandal en Allemaigne ». Il a épousé en 1649 Marguerite Gruel.

Benoît LE TEINTURIER (..1649).

Benoît Le Teinturier, maître menuisier, « maistre menuisier en esbenne ».

Alexandre GODEMAR (..1663-1674).

Digitized by Google

Alexandre Godemar ou Gaudemard, « maistre menuizier en esbène ».

Jacques GAULT (..1668-1678).

Jacques Gault ou Goult, maître ébéniste, maître menuisier.

Louis DE GOUY (..1671-1681).

Louis de Gouy, « maistre menuisier en esbène », ou ébéniste.

Antoine BAC (..1673-1676).

Antoine Bac, menuisier.

Paul ELDIN (..1674-1676).

Paul Eldin, maître menuisier.

Louis DU GUAY (..1678).

Louis Du Guay ou Du Gay, ébéniste.

14. — *Imprimeurs.*

Louis GARON (..1600-1607).

Louis Garon, maître imprimeur, « natif de Genefve ». Il abjura la religion réformée en 1607.

Jean LESTOUT (..1601).

Jean Lestout, imprimeur.

Nicolas JULLIÉRON (..1601-1603).

Nicolas Julliéron, imprimeur.

Digitized by Google

Claude ARMAND (..1601-1607).

Claude Armand dit Arfonce (3), imprimeur, s'est converti en 1607 à la religion catholique.

Louis CLOQUEMIN (..1602-1607).

Louis Cloquemin (4), maître imprimeur, a épousé Catherine Marco.

Claude DU PLAN (..1603-1611).

Claude Du Plan, imprimeur.

Jacques DURELLE (..1603-1611).

Jacques Durelle, maître imprimeur, a fourni l'occasion aux Réformés, ses coreligionnaires, de se plaindre au Roi des « excès et outrages qui leur sont faictz... par le menu peuple » ; il avait été « baptu venant pour la prédication au lieu d'Ullin ». Il s'est converti, car il a fait baptiser en 1610 à l'église Saint-Nizier un de ses enfants. Jacques Durelle s'est marié deux fois : 1° avec Claudine Ivernon ; 2° avec Louise Sury.

Jacques MAILLET (..1604-1611).

Jacques Maillet, maître imprimeur.

Irénée BARLET (..1605).

Irénée Barlet, imprimeur.

---

(3) Claude Armand dit Arfonce ou Alphonse.

(4) Il y avait à Lyon, dans les premières années du dix-septième siècle, des marchands libraires du nom de Cloquemin, catholiques.

Digitized by Google

Étienne FERNIN (..1606).
Étienne Fernin, imprimeur.

Louis HURILLION (..1606-1607).
Louis Hurillion, maître imprimeur.

Jean HAZEAUX (..1607).
Jean Hazeaux, imprimeur.

Étienne VIGNY (..1607-1609).
Étienne Vigny, maître imprimeur.

Antoine MONTASON (..1609).
Antoine Montason, imprimeur.

Jacques VIGNY (..1609).
Jacques Vigny, imprimeur.

Jacques AVALLET (..1609-1610).
Jacques Avallet ou Avallot, maître imprimeur, a épousé Alix Du Rosne.

Claude BRIANT (..1619).
Claude Briant, imprimeur.

Antoine PONSON (..1619-1626).
Antoine Ponson, maître imprimeur.

Joseph Le COURT (..1622-† 1629).
Joseph Le Court, imprimeur.

Girard THOMAS (..1622-† 1631).
Girard Thomas, imprimeur, Flamand.

Digitized by Google

Joseph COURNET (..1624).

Joseph Cournet, maître imprimeur.

Jean CHAILLOT (..1625).

Jean Chaillot, imprimeur.

François CHOUET (..1625).

François Chouet, imprimeur.

François MASSONNET (..1625-1630).

François Massonnet, imprimeur.

Jean BOULE (..1625-† 1649).

Jean Boule ou Boulle, imprimeur, « natif de Genefve ».

Louis POURRET (..1630).

Louis Pourret, imprimeur.

Jean BEAUDOIN (..1634).

Jean Beaudoin, imprimeur.

Pierre BEAUDOIN (..1634).

Pierre Beaudoin, imprimeur, de Genève.

Claude BRUNET (..1634).

Claude Brunet, imprimeur.

Abel FLEURET (..1634-† 1644).

Abel Fleuret ou Floret, maître imprimeur, né à Genève, a épousé Gabrielle Dardelly. Il est décédé en 1644.

Alexandre CALLIER (..1636).

Alexandre Callier, imprimeur de Genève.

Digitized by Google

Abraham FLEURET (..1636).

Abraham Fleuret, imprimeur, natif de Genève.

Antoine JOURDAN (..1636-† 1653).

Antoine Jourdan ou Jordan, imprimeur.

Pierre MARIE (..1644).

Pierre Marie, imprimeur.

Jean DE BAPTISTA (..1645-† 1650).

Jean de Baptista, maître imprimeur, de Genève, a épousé, le 26 mai 1647, Gabrielle Dardelly, veuve d'Abel Fleuret, l'imprimeur.

Nicolas GODIN (..1647-1648).
Nicolas Godin, imprimeur.

Jérôme PERRICHON (..1648-1650).
Jérôme Perrichon, imprimeur.

15. — *Libraires et relieurs de livres.*

Barthélemy VINCENT (..1585-1625).

Barthélemy Vincent, marchand libraire, demeurait dans la rue Mercière, à l'enseigne du Payen. Sa femme Marguerite Bodin et lui étaient catholiques en 1585 et en 1586 (5).

Jean-Antoine I, HUGUETAN (..1601-† 1650).

Jean-Antoine Huguetan, marchand libraire et relieur de

(5) Paroisse Saint-Nizier.

Digitized by Google

livres, a épousé Suzanne Vincent. Il est décédé le 21 janvier 1650 à l'âge de 83 ans.

GIRARD (..1602).

Girard, marchand libraire.

Pierre CARON (..1604-1608).

Pierre Caron ou Carron, maître relieur de livres.

Paquet MASUET (..1605).

Paquet Masuet, maître relieur de livres.

Jean DESIBENT (..1605-1606).

Jean Desibent, relieur de livres.

Antoine HUGUETAN (..1605-1606).

Autoine Huguetan, relieur de livres.

Simon HUGUETAN (..1608-1626).

Simon Huguetan, marchand libraire et maître relieur de livres.

Jean HIBERT (..1618-1620).

Jean Hibert, maître relieur de livres.

Pierre RAVAUD (..1622-† 1651).

Pierre Ravaud (6), marchand libraire, a épousé Anne de Harsy. Il est décédé en 1651, à l'âge de 75 ans.

Pierre BRUNIER (..1626).

Pierre Brunier, libraire.

---

(6) Les Ravaud étaient de Genève.

Digitized by Google

Jacques HUGUETAN (..1637-1671).

Jacques Huguetan, marchand libraire et maître relieur de livres.

Jean-Antoine II HUGUETAN (..1655-1671).

Jean-Antoine II Huguetan, marchand libraire (7).

Isaac BARJOT (..1668-1672).

Isaac Barjot, maître relieur de livres.

Jacques GOUJON (..1677-1679.

Jacques Goujon, libraire et relieur de livres.

Nicolas HUGUETAN (..1680-1681).

Nicolas Huguetan, marchand libraire et maître relieur de livres (8).

16. — *Mouliniers de soie.*

Nous avons compté treize mouliniers de soie, maîtres ou ouvriers : 9 de 1604 à 1622, 3 de 1623 à 1635, 1 en 1670. Nous ne donnons les noms que de quelques-uns de ces mouliniers.

Horatio SARZET (..1602-1604).

Horatio Sarzet, moulinier de soie.

---

(7) Ce doit être le même que Jean-Antoine Huguetan, mari de Marguerite Pérachon, qui mourut à Paris en 1681.

(8) Les Huguetan se sont retirés à Amsterdam, lors de la révocation de l'Édit de Nantes.

Digitized by Google

Jean-Antoine BENAY (..1604-1610).

Jean-Antoine Benay, moulinier de soie, est allé s'établir à Genève (9).

Jacques SADOULET (..1605-1624).

Jacques Sadoulet, moulinier de soie, du pays des Grisons.

Pierre BENAY (..1608-1625).

Pierre Benay, maître moulinier de soie, fils de Jean-Antoine Benay, a épousé en 1608 Marie Duret.

André DES CHAULX (..1609-1610).

André des Chaulx, maître moulinier de soie.

Hugues FRANÇOIS (..1623-1625).

Hugues François, maître moulinier de soie, a épousé Marie Baille en 1624.

Jean DORCIER (..1629-1635).

Jean Dorcier, maître moulinier de soie.

Simon SOUCHON (..1670-1674).

Simon Souchon, maître moulinier de soie.

---

(9) Jean-Antoine Benay, « filleur de soye », était catholique en 1575; il était alors établi à Lyon. Il fit baptiser à Saint-Nizier le 16 juin 1575 son fils Horace, tenu sur les fonts par Horace Benay, également « filleur de soye ».

Digitized by Google

17. — *Cardeurs de soie.*

Nous ne connaissons que six cardeurs de soie, de 1607 à 1639 ; nous mentionnons trois d'entre eux.

Thomas DE LOANGE (..1604-1607).

Thomas de Loange, cardeur de soie.

Jean DE VAULX (..1607-1611).

Jean de Vaulx, cardeur de soie.

Claude ANSERMÉ (..1622-†1639).

Claude Ansermé, maître cardeur de soie, du pays de Vaud.

18. — *Maîtres et ouvriers en velours et draps de soie.*

Soixante-sept faiseurs de velours et de draps de soie, maîtres ou ouvriers.

	Maîtres.	Ouvriers.	Total.
De 1600 à 1622.....	7	12	19
De 1623 à 1643.....	18	15	33
De 1644 à 1664.....	6	2	8
De 1665 à 1685.....	5	2	7
	36	31	67

Il nous a paru sans intérêt de reproduire tous les noms de ces maîtres ou ouvriers; nous avons fait mention de la plupart des maîtres.

Gaspard VAUCHIER (..1599-1606).

Gaspard Vauchier, maître veloutier.

Digitized by Google

Nesme CHRESTIEN (..1603-1607).

Nesme Chrestien, maître veloutier.

Guillaume MESSY (..1603-1619).

Guillaume Messy dit La Soye, maître ouvrier en draps de soie.

André DINAR (..1604-1605).

André Dinar, maître veloutier.

Guillaume MESTRE (..1605-1606).

Guillaume Mestre, maître ouvrier en draps de soie.

François MESSY (..1617-1624).

François Messy, maître ouvrier en draps de soie.

Jacques SOULIER (..1619-1626).

Jacques Soulier, maître veloutier.

Nicolas I SERVETTE (..1621-†1641).

Nicolas I Servette, maître taffetatier, maître ouvrier en draps de soie.

Louis BARBIER (..1623-†1631).

Louis Barbier, maître ouvrier en draps de soie, « natif de Crémieu en Dauphiné. »

Claude CASTEL (..1624-1626).

Claude Castel, maître ouvrier en draps de soie.

Gédéon HAMYE (..1629-1631).

Gédéon Amye, maître ouvrier en draps de soie.

Digitized by Google

David BÉRAUD (..1625-†1630).

David Béraud, maître ouvrier en draps de soie.

Serge BRIGAND (..1628-1630).

Serge Brigand, maître ouvrier en draps de soie.

Daniel GAILLARD (..1629-†1633).

Daniel Gaillard, maître ouvrier en draps de soie.

Claude PREVOST (..1630).

Claude Prevost, maître ouvrier en draps de soie.

Isaac FAYÈNE (..1630-1635).

Isaac Fayène, maître ouvrier en draps de soie.

Jean ROUX (..1630-1640).

Jean Roux, maître taffetatier, maître ouvrier en draps de soie.

Jean GUICHARD (..1631).

Jean Guichard, ouvrier en draps de soie, de Genève.

Charles de LA RAVOIRE (..1631).

Charles de La Ravoire, maître ouvrier en draps de soie.

Théophile DANEL (..1631-†1641).

Théophile Danel ou Danet, maître ouvrier en draps de soie.

Gédéon GUILHERMI (..1632-1636).

Gédéon Guilhermi, maître ouvrier en drap de soie.

Hilaire BARRIER (..1632-1640).

Digitized by Google

Hilaire Barrier, maître ouvrier en draps de soie.

Étienne CHARVET (..1633-†1640).

Étienne Charvet, maître ouvrier en draps de soie.

Aimé MESTRA (..1633-†1640).

Aimé Mestra, maître taffetatier, maître ouvrier en draps de soie.

Abraham CAMET (..1635-1641).

Abraham Camet, maître veloutier.

Guillaume CHRESTIEN (..1635-†1668).

Guillaume Chrestien, maître ouvrier en draps de soie.

Daniel LA LOSSIÈRE (..1636-1685).

Daniel La Lossière, maître ouvrier en draps de soie. Sa femme et lui ont abjuré la religion réformée en 1685 (10).

Jean PONCHARD (..1636-1678).

Jean Ponchard, maître ouvrier en draps de soie.

Nicolas II SERVETTE (..1638-†1646).

Nicolas II Servette, maître ouvrier en draps de soie.

Daniel PERRIAL (..1638-†1640).

Daniel Perrial, ouvrier en draps de soie, de Genève.

---

(10) Daniel La Lossière était, en 1680, « continué en l'assistance de 30 sols par semaine » ; ce secours lui était alloué par la communauté réformée.

Digitized by Google

Jean MOGET (..1646-1650).

Jean Moget, maître veloutier.

Pierre DUNAND (..1656-1677).

Pierre Dunand, maître ouvrier en draps de soie.

Jean GILLIARD (..1656-1680).

Jean Gilliard, maître taffetatier, maître ouvrier en draps de soie.

Étienne DUFRESNE (..1658-1661).

Étienne Dufresne, maître ouvrier en draps de soie.

Jean CABRIER (..1662-1685).

Jean Cabrier, marchand et maître ouvrier en draps de soie, de Montpellier, a épousé, le 6 juillet 1664, Marie Spon, fille de Mathieu Spon.

Pierre LA COCHE (..1664-1680).

Pierre La Coche, maître ouvrier en draps de soie. Il était bien pauvre en 1680, car la communauté réformée lui donnait un secours de dix sous par semaine.

François LE COMTE (..1640-1648).

François Le Comte, maître ouvrier en draps de soie, ouvrier en tapisserie.

Jacques CHRESTIEN (..1668-1672).

Jacques Chrestien, maître ouvrier en draps de soie, fils de Guillaume Chrestien.

Digitized by Google

Jean La Coche (..1668-1684).

Jean La Coche, maître ouvrier en draps de soie.

Pierre La Lossière (..1669-1684).

Pierre La Lossière, maître ouvrier en draps d'or, d'argent et de soie, fils de Daniel La Lossière.

Josias Chrestien (..1671-1673).

Josias Chrestien, maître taffetatier.

Philippe Bouquet (..1676-1678).

Philippe Bouquet, maître ouvrier en draps de soie.

Isaac Paquet (..1678-1685).

Isaac Paquet, de Genève, maître veloutier, a abjuré en 1685 la religion réformée.

19. — *Maîtres et ouvriers guimpiers et gazetiers.*

Abraham Gaillard (..1664-1671).

Abraham Gaillard, maître faiseur de toile et de gaze de soie.

Isaac Le Doux (..1666-1673).

Isaac Le Doux, maître ouvrier en toiles et gazes de soie, maître guimpier, natif de Tracy, en Picardie.

Paul Le Febvre, (1667-†1684)

Paul Lefebvre, maître guimpier, maître gazetier, maître ouvrier en toile de soie.

Digitized by Google

Jacob NEPVEU (..1668-1678).

Jacob Nepveu, maître guimpier, maître faiseur de gazes de soie.

Isaac SERVET (..1670-1683).

Isaac Servet, maître guimpier, maître gazetier ou gazier, maître faiseur de gaze.

Nicolas HESSE (..1671-1672).

Nicolas Hesse, maître guimpier.

Henri MESNARD (..1672-1679).

Henri Mesnard, maître guimpier.

Samuel BARON (..1677-1680).

Samuel Baron, maître guimpier.

Guillaume BUREL (..1678-1683).

Guillaume Burel, maître ouvrier en toile de soie.

Daniel MERLIER (..1678-1685).

Daniel Merlier, maître guimpier, maître gazier. Il a abjuré la religion réformée en 1685.

Louis PICARD (..1678-1683).

Louis Picard, maître guimpier (11).

Nicolas ROZIER (..1680-1681).

Nicolas Rozier, maître faiseur de gaze de soie.

---

(11) Les Picard, guimpiers et faiseurs de gazes de soie, étaient originaires de Bohain en Picardie.

Digitized by Google

20. — *Teinturiers.*

Pierre Du Bois (..1610-1619).

Pierre Du Bois, maître teinturier, Flamand.

Conrad Remp (..1646-1659).

Conrad Remp, maître teinturier, Allemand. Sa fille Claudine a « abjuré l'hérésie de Luther » en 1659. Remp demeurait dans la rue de la Monnaie.

21. — *Banquiers et marchands.*

Mathieu Spon (..1596-†1647).

Mathieu Spon, marchand, Allemand. Il a épousé : 1° Judith Bernard ; 2° Clermonde Gras.

Son père, Mathieu Spon, était d'Ulm. Il s'était établi d'abord à Genève, où il a épousé Pernette Lullin-Pollier ; il est venu à Lyon et y était fixé en 1561. Il figure sur les rôles de ce temps-là comme « marchant allemant ».

Bernardin Stoppa (..1597-1629).

Bernardin Stoppa ou Stouppe, marchand, du pays des Grisons, marié à Angela Camoilla.

Timothée Pellissari (..1601-† 1634.

Timothée Pellissari, « corratier juré des changes », du pays des Grisons.

Jean Syber (..1602-1604).

Jean Syber, marchand.

Digitized by Google

Daniel HERVART (..1602 - † 1638).
Daniel Hervart, marchand, d'Augsbourg.

Jacques HUBER (..1603-1605).
Jacques Huber, marchand, de Zurich.

Daniel STUDER (..1603-1606).
Daniel Studer, marchand, Allemand.

Georges SOLLICOFFRE (..1604-1605).
Georges Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall (12).

Jean-Louis PAYER (..1604-1606).
Jean-Louis Payer, marchand, Allemand.

Jérôme SOLLICOFFRE (..1605-1606).
Jérôme Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Vincent CLERC (..1606).
Vincent Clerc, marchand, Allemand.

Frédéric PAYER (..1606-1610).
Frédéric Payer, marchand, de Schaffouse.

Tobie CATTIN (..1606-1611).
Tobie Cattin, marchand, Allemand.

Charles PESTALOZZI (..1606-1611).
Charles Pestalozzi ou Pestollosse, marchand, du pays des Grisons.

---

(12) Il y avait à Lyon, dans la seconde moitié du seizième siècle, des marchands du nom de Sollicoffre, originaires de Saint-Gall.

Digitized by Google

Jean-Pierre PESTALOZZI (..1607-1610).

Jean-Pierre Pestalozzi, marchand, du pays des Grisons.

Thomas FRANC (..1607-†1635).

Thomas Franc, marchand, de Franconie en Allemagne, marié à Anne Grueber.

Julien HUGUETAN (..1608).

Julien Huguetan, marchand.

Pierre-Paul PAYER (..1608-1611).

Pierre-Paul Payer, marchand, Allemand.

Jacques HONBERT (..1610-1611).

Jacques Honbert, marchand, Allemand.

Jean ARNELIN (..1611).

Jean Arnelin, marchand, Allemand.

Léonard I SOLLICOFFRE (..1611-1640).

Léonard I Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Nicolas RAMUS (..1619-1624).

Nicolas Ramus, marchand.

Marc-Antoine ACERÉ (..1619-1626).

Marc-Antoine Aceré, banquier.

Laurens SCOBINGER (..1620-1625).

Laurens Scobinger ou Schobinguer, marchand, Allemand.

Digitized by Google

Jean-Martin HERTNER (..1622-† 1662).

Jean-Martin Hertner Clée, marchand, de Zurich, marié à Françoise Spon.

Mathieu SOLLICOFFRE (..1623-† 1631).

Mathieu Sollicoffre (Zollikofer), marchand, de Saint-Gall.

Alexandre SIEGLER (..1624).

Alexandre Siegler ou Ziegler, marchand, de Schaffouse.

Benoît SOLLICOFFRE (..1624-1625).

Benoît Sollicoffre, marchand, Allemand.

Jean-Gaspard I SOLLICOFFRE (..1624-1626).

Jean-Gaspard I Sollicoffre, marchand.

Tobie SELLON (..1624-† 1630).

Tobie Sellon, marchand, de Saint-Gall.

Jean-Baptiste STOPPA (..1624-1646).

Jean-Baptiste Stoppa, marchand, du pays des Grisons.

Jean-Henri GRUEBER (..1624-† 1653).

Jean-Henri Grueber, marchand.

Barthélemy STUDER (..1625).

Barthélemy Studer, marchand, de Saint-Gall.

Jacob ACERÉ (..1625-† 1680).

Jacob Aceré, marchand banquier, est décédé en 1680, à l'âge de 90 ans.

Digitized by Google

Charles STAMPA (..1629-1630).

Charles Stampa ou Stampe, marchand, Italien.

Jacques BEER (..1629-1632).

Jacques Beer, marchand, de la ville de Lenkirch, en Allemagne.

Jean-Antoine SARAZIN (..1629-1642).

Jean-Antoine Sarazin, marchand, de Genève, marié à Marie Vimar.

Barthélemy HERVART (..1629-1648).

Barthélemy Hervart, marchand, Allemand, marié à Esther Vimar.

Antoine I LOCHER (..1629-† 1648).

Antoine I Locher l'aîné, marchand, de Saint-Gall, marié à Sara Ulrich.

Ulrich SIEGLER (..1629-1649).

Ulrich Siegler ou Ziegler, marchand, de Saint-Gall.

Hermann SOLLICOFFRE (..1631).

Hermann Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Marc I SOLLICOFFRE (.. † 1631).

Marc I Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Jean KALBRENNER (..1631-1653).

Jean Kalbrenner, marchand, Allemand, marié à Marie Pellissari.

Digitized by Google

Jean-Antoine MANLICH (..1631 - † 1661).

Jean-Antoine Manlich, marchand et banquier, Allemand, marié à Hélène Hervart.

Vespasien de SALIS (..1633-1635).

Noble Vespasien de Salis, marchand, du pays des Grisons, marié à Lydie Pellissari.

Louis PELLISSARI (..1634 - † 1649).

Louis Pellissari, « corratier juré des changes ».

Martin SOLLICOFFRE (..1635).

Martin Sollicoffre, marchand.

Sébastien SOLLICOFFRE (..1635).

Sébastien Sollicoffre, marchand.

Jean-Gaspard LOCHER (..1635-1657).

Jean-Gaspard Locher, marchand, Allemand.

Christophe MAYER (..1636).

Christophe Mayer, marchand, d'Augsbourg.

Daniel SELAPERIS (..1636).

Daniel Selaperis, marchand, Allemand.

Georges SUTER (..1636-1639).

Georges Suter, marchand, Allemand.

Jean-Henri HERVART (..1636-1646).

Jean-Henri Hervart, marchand, Allemand, marié à Marie-Rosine de Relinguen.

Digitized by Google

Jacques KELLER (..1636-1668).

Jacques Keller, marchand, « natif de Saint-Gall ».

Jean FULGEIROLLES (..1637-1639).

Jean Fulgeirolles, marchand.

Henri I GONSEBACH (..1637-1674).

Henri I Gonsebach, marchand, de Saint-Gall.

Barthélemy I GONSEBACH (..1638-1671).

Barthélemy I Gonsebach, marchand, Suisse.

Jean-Jacques GONSEBACH (..1638-†1683).

Jean-Jacques Gonsebach, marchand, de Hauteville, en Suisse.

Bonaventure SOLLICOFFRE (..1639).

Bonaventure Sollicoffre, marchand.

Gaspard CHERER (..1639-1680).

Gaspard Cherer, marchand, de Saint-Gall.

Thomas GONSEBACH (..1640).

Thomas Gonsebach, marchand, de Saint-Gall.

Godefroy SOLLICOFFRE (..1640).

Godefroy Sollicoffre, marchand.

Guillaume SOLLICOFFRE (..†1641).

Guillaume Sollicoffre, marchand.

Jacques SOLLICOFFRE (..1641).

Jacques Sollicoffre, marchand, Suisse.

Digitized by Google

Corneille SOLLICOFFRE (..1641-1642).

Corneille Sollicoffre, marchand.

Charles GODEMAR (..1642).

Charles Godemar, marchand.

Jean-Jacques LOCHER (..1642).

Jean-Jacques Locher, marchand, de Saint-Gall.

Nicolas GODEMAR (..1642-1647).

Nicolas Godemar, marchand.

Daniel SOLLICOFFRE (..1643).

Daniel Sollicoffre, marchand.

Jean-Antoine LULLIN (..1644-1646).

Jean-Antoine Lullin, marchand, de Genève.

Mathieu WOLFF (..1644-† 1666).

Mathieu Wolff, marchand, de Nuremberg, marié à Marguerite Franc.

Jean FICLER (..1645).

Jean Ficler (13), marchand.

Jacques GONSEBACH (..1645).

Jacques Gonsebach, marchand, Allemand.

---

(13) Des marchands allemands (ils étaient de Saint-Gall), du nom de Ficler, étaient à Lyon dans la seconde moitié du seizième siècle : c'était « Jehan et Urban Ficler ». Le nom a été écrit Ficler jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

Digitized by Google

Marc II SOLLICOFFRE (..1645).

Marc II Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Balthasar WIDENHOUBER (..1645-1646).

Balthasar Widenhouber, marchand, Allemand, marié à Veronica Fitler.

David COUVREUR (..1645-1652).

David Couvreur, marchand, Allemand, marié à Anne Hertner.

Jérôme HORUTINER (..1645-1665).

Jérôme Horutiner, marchand, Suisse.

Antoine II LOCHER (..1645-1684).

Antoine II Locher le jeune, marchand, de Saint-Gall, marié à Elisabeth Sollicoffre.

Jean BUISSON (..1646).

Jean Buisson l'aîné, marchand, de Genève.

Jean-Baptiste STUDER (..1646).

Jean-Baptiste Studer, marchand, Allemand.

Paul SOLLICOFFRE (..1646-1681).

Paul Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Gabriel SOLLICOFFRE (..1647).

Gabriel Sollicoffre, marchand.

Jacques SOLLICOFFRE (..1647-1648).

Jacques Sollicoffre, marchand.

Digitized by Google

David LOCHER (..1648).
David Locher, marchand.

Nicolas STOPPA (1648-1654).
Nicolas Stoppa ou Stouppe, marchand.

Jean SOLLICOFFRE (..1649).
Jean Sollicoffre, marchand, Suisse.

Jean-Jacob I PLOYARD (..1649 - † 1652).
Jean-Jacob I Ployard, marchand, de Francfort.

Théodore KELLER (..1649-1658).
Théodore Keller, marchand, de Saint-Gall.

Daniel MANLICH (..1650).
Daniel Manlich, marchand.

Méraut FICLER (..1650-1652.
Méraud Ficler ou Fitler, marchand.

Jacques GOT (..1650-† 1679).
Jacques Got, banquier et marchand.

Jean-Conrad SOLLICOFFRE (..1650-1654.)
Jean-Conrad Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Frédéric SOLLICOFFRE (..1650-1657).
Frédéric Sollicoffre, écuyer, marchand, Suisse.

Alexandre SOLLICOFFRE (..1651).
Alexandre Sollicoffre, marchand.

Digitized by Google

César SARRASIN (..1651-†1688).

César Sarrasin, marchand, de Genève, était fils de « noble Jehan Sarazin, bourgeois et premier saindic de la cité de Genève et de damoiselle Anne Bitto ». Il est né en 1619 et a épousé à Lyon en 1651 Anne Favin. Il s'est retiré à Genève lors de la révocation de l'Édit de Nantes ; il y est décédé le 27 novembre 1688.

Jean HESS (..1652).

Jean Hess, marchand, de Zurich.

René PELLISSARI (..1652).

René Pellissari, « corratier ».

Nicolas I SOLLICOFFRE (..1652).

Nicolas I Sollicoffre, marchand.

Léonard MELBINGER (..1652-†1658).

Léonard Melbinger, marchand, d'Augsbourg.

Henri II GONSEBACH (..1653-†1683).

Henri II Gonsebach, marchand, de Saint-Gall.

Philippe-Silvestre DU FOUR (..1653-†1685).

Philippe-Silvestre Du Four, marchand, a fait un grand commerce de drogues avec le Levant ; il a fait recueillir en même temps des médailles et des objets rares de toute sorte. C'était un ami de Jacob Spon. Il a publié en 1684 les *Traitez nouveaux et curieux du caffé, du thé et du chocolat*.

Philippe-Silvestre Du Four a épousé, en 1653, Jeanne Philibert.

Digitized by Google

Abraham SOLLICOFFRE (..1654).

Abraham Sollicoffre, marchand.

Jean-Jacques HORUTINER (..1655-1672).

Jean-Jacques Horutiner, marchand, marié à Marthe Selaperis.

Antoine TRONCHIN (..1656-1670).

Antoine Tronchin, marchand, « natif de Genève..., fils de respectable Téodore Tronchin, pasteur et professeur en téollogie à Genève, et de damoiselle Teodora Rocca », a épousé à Lyon, le 30 avril 1656, Anne, fille du banquier Jacob Aceré.

Jean-Jacob II PLOYARD (..1656-1678).

Jean-Jacob II Ployard, marchand, Allemand.

Jean-Conrad FICLER (..1657-1658).

Jean-Conrad Ficler ou Fitler, marchand.

Daniel HORUTINER (..1658).

Daniel Horutiner, marchand.

Barthélemy VISER (..1660).

Barthélemy Viser, marchand, de Genève, marié en 1660 à Françoise, fille de chirurgien Cyprien de La Salle.

Daniel I GRUEBER (..1658-† 1662).

Daniel I Grueber, marchand.

Jean-Rodolphe I FREY (..1658-† 1667).

Jean-Rodolphe I Frey l'aîné, marchand, de Bâle.

Digitized by Google

Jean-Georges FICLER (..1658-1678).

Jean-Georges Ficler ou Fitler, marchand, de Saint-Gall.

Jean-Louis CALANDRINI (..1660).

Jean-Louis Calandrini ou Callandrin, marchand et banquier, de Genève.

César GRUEBER (..1660).

César Grueber, marchand.

Jean-Jacques HUGENDOBLER (..1660-1665).

Jean-Jacques Hugendobler, marchand, de Saint-Gall.

Barthélemy SOLLICOFFRE (..1662).

Barthélemy Sollicoffre, marchand.

Jean-Louis SCHYTS (..1664-1665).

Jean-Louis Schyts, marchand, « natif de Stockholm », a épousé, en 1665, Louise Colladon, fille de « noble Ésaÿe Colladon, conseiller et premier scindic de la ville et république de Genève ».

Daniel II GRUEBER (..1664-1671).

Daniel II Grueber, marchand.

Vincent HERTNER (..1664-1677).

Vincent Hertner, marchand.

Augustin BURLAMACHI (..1666-1669).

Augustin Burlamachi, marchand, de Genève.

Gaspard HORUTINER (..1666-1672).

Gaspard Horutiner, marchand, marié à Anne Selaperis.

Digitized by Google

Jean-Rodolphe II Frey (..1666-1674).

Jean-Rodolphe II Frey, marchand, de Bâle.

Jean Tronchin (..1667).

Jean Tronchin, marchand.

Gaspard Sellon (..1668-1674).

Gaspard Sellon, marchand, de Saint-Gall.

Christofle Sollicoffre (..1668-1678).

Christofle Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Jean-Melchior Riettman (..1668-†1681).

Jean-Melchior Riettman, marchand, « natif de Bischofsel, en Suisse ».

Léonard Belz (..1669).

Léonard Belz, marchand, de Bichofsel, en Suisse.

Henri Rottmon (..1669-1672).

Henri Rottmon, marchand, de Saint-Gall.

Gaspard Scherer (..1670).

Gaspard Scherer, banquier.

Jacques-Christofle Scherer (..1670).

Jacques-Christofle Scherer, marchand.

Laurens Sollicoffre (..1670-1673).

Laurens Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Jacques I Tronchin (..1670-1673).

Jacques I Tronchin, marchand banquier, de Genève.

Digitized by Google

François Bosc (..1670-1677).

François Bosc, banquier.

Gordian Sollicoffre (..1670-1680).

Gordian Sollicoffre, marchand.

Jean-Gaspard II Sollicoffre (..1678-†1683).

Jean-Gaspard II Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall.

Martin Sellon (..1671-1672).

Martin Sellon, marchand.

Léonard II Sollicoffre (..1672-1678).

Léonard II Sollicoffre, marchand, de Saint-Gall, fils de Léonard I Sollicoffre.

Rodolphe Korllinker (..1673-1680).

Rodolphe Korllinker, marchand, de Zurich.

Jacques II Tronchin (..1673-†1683).

Jacques II Tronchin, banquier, a épousé à Lyon, le 12 juin 1673, Sarah, fille de Jacques Warin, l'horloger. Il est décédé en 1683 à l'âge de 76 ans.

Jean Appenzeller (..1674-1676).

Jean Appenzeller, marchand.

Antoine Brutel (..1676-1677).

Antoine Brutel, marchand banquier.

Jean Hogger (-.1676-1677).

Jean Hogger, marchand, de Saint-Gall.

Digitized by Google

Jacques SALAPÉRIS (..1677-†1681).

Jacques Salapéris, marchand.

Pierre TRONCHIN (..1677).

Pierre Tronchin, marchand banquier, de Genève.

Daniel SELLON (..1677-1687).

Daniel Sellon, marchand, associé de Georges Sollicoffre.

Robert HOGGUER (..1678).

Robert Hogguer, marchand.

Georges-Tobie CRAFF (..1678-1681).

Georges-Tobie Craff, marchand.

Jean-Georges FICLER (..1678-1699).

Jean-Georges Ficler ou Fitler, marchand, originaire de Saint-Gall.

Henri I GONSEBACH (..1678-†1683).

Henri I Gonsebach, marchand, de Saint-Gall.

Georges-Martin SOLLICOFFRE (..1679-1680).

Georges-Martin Sollicoffre, marchand.

Nicolas II SOLLICOFFRE (..1680-1681).

Nicolas II Sollicoffre, marchand.

Philippe HOFSTETTER (..1680-1682).

Philippe Hofstetter, marchand, de Saint-Gall.

Marc-Frédéric HOGGUER (..1680-1684).

Marc-Frédéric Hogguer, marchand.

Digitized by Google

Henri II GONSEBACH (..1680-1684).

Henri II Gonsebach, marchand.

Jean-André CROPT (..1682).

Jean-André Cropt, marchand, de Vreden, dans la Basse-Allemagne.

Jean-Martin COUVREUR (..1683-1684).

Jean-Martin Couvreur, marchand.

Barthélemy II GONSEBACH (..1684).

Barthélemy II Gonsebach, marchand.

Jacob GONSEBACH (..1684).

Jacob Gonsebach, marchand.

22. — *Médecins et chirurgiens.*

(Nous ne donnons ci-après que les noms d'une partie des médecins et des chirurgiens protestants qui ont exercé leur art à Lyon au dix-septième siècle).

Jean-Antoine SARRASIN (..1580-1598).

Jean-Antoine Sarrasin était fils de Philibert Sarrasin, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon (14) ; il est né à Lyon le 25 avril 1547. Il a épousé : en premières noces, Marie Truchet, de Troyes ; en secondes noces, Lucrèce Bian-

(14) Philibert Sarrasin était né à Saint-Aubin, dans le Charolais. Il se retira à Genève en 1550 et mourut en 1573.

Digitized by Google

drata, de Saluces. Il a été médecin à Lyon et a publié plusieurs écrits. Il est mort à Lyon, le 29 novembre 1598.

Pierre JOUR (..1596).

Pierre Jour, médecin, Florentin.

Adrian CONNAIN (..1604-1610).

Adrian Connain, sieur de Gauville, docteur en médecine, a épousé, le 31 mai 1609, Anne Vincent.

Jean REBOURCEAULX (..1607-1619).

Jean Rebourceaulx, maître chirurgien.

Philibert SARRAZIN (..1608-†1633).

Noble Philibert Sarrazin, seigneur de la Pierre (15) et de Lizerable, deuxième fils de Jean-Antoine Philibert, est né à Lyon, le 8 mai 1577 (16). Il a épousé Clermonde Dulac (17). Il fut docteur en médecine à Lyon et reçut les titres de conseiller et de médecin ordinaire du Roi.

On a conservé le testament de Philibert Sarrazin, qui est daté du 17 mai 1632.

Ce médecin est décédé à Lyon, le 29 janvier 1633.

Salomon de STANDAN (..1608-† 1637).

Salomon de Standan, « sirurgien », de Feurs en Forez.

---

(15) Seigneur de la Pierre ou seigneur de la Pierre d'Urette.

(16) Son frère, noble Jean Sarrazin, fut lieutenant en la justice de Genève.

(17) Philibert Sarrazin a eu un fils nommé également Philibert. Celui-ci a épousé en 1637 Julienne-Madeleine de Rhelinguen, fille d'un conseiller du roi de Suède.

Digitized by Google

Jean BERNARD (..1610-1611).

Jean Bernard, chirurgien.

Louis SERRES (..1621-†1656).

Louis Serres, « docteur en médecine, médecin agrégé à Lion », marié à Anne Pellissari, est décédé, le 2 septembre 1656, à l'âge de 68 ans.

Nicolas FRANÇOIS (..1624-1625).

Nicolas François, maître chirurgien.

Isaac BALTHAZAR (..1628-†1632).

Isaac Balthasar, docteur en médecine.

Claude PONS (..1628-1634).

Claude Pons, médecin, s'est converti à la religion catholique ; il était catholique en 1634.

Jean BALCET (..1630-1635).

Jean Balcet, « docteur médecin aggrégé à Lion », s'est converti au catholicisme en 1635.

Henri GRAS (..1631-†1665).

Henri Gras, docteur en médecine, agrégé à Lyon, conseiller et médecin du Roi. Il est né à Lausanne et est décédé à Lyon, le 23 mai 1665, à l'âge de 73 ans.

Gabriel FONTAINE (..1631-†1636).

Gabriel Fontaine, maître chirurgien.

Jean-Antoine GUÉRIN (..1634-1645).

Jean-Antoine Guérin, maître chirurgien, marié à Anne Chamalliac.

Digitized by Google

Cyprien DE LA SALLE (..1637-†1683).

Cyprien de La Salle, maître chirurgien juré, est décédé en 1683, à l'âge de 68 ans.

Lazare MEYSSONNIER (..1638-†1672).

Lazare Meysonnier est né, en 1602, à Mâcon ou à Cluny. Il s'établit à Lyon où il exerça la médecine ; il devint conseiller et médecin ordinaire du Roi. Il s'occupa surtout des sciences occultes dans la dernière partie de sa vie. Il a écrit plusieurs ouvrages. Il abjura la religion protestante en 1644 ou en 1645.

Charles SPON (..1641-1684).

Charles Spon (18), docteur en médecine, docteur médecin agrégé au collège de Lyon », est né à Lyon le 24 décembre 1609 ; il était fils de Mathieu Spon et de Judith Bernard, sa femme. Il a épousé, le 4 octobre 1643, Marie Seigneuret, de laquelle il a eu cinq enfants. Charles Spon était très instruit et a publié plusieurs ouvrages, entre autres la *Pharmacopée de Lyon*. Il fut nommé médecin du Roi en 1645. Charles Spon est décédé à Lyon, le 21 février 1684. Il a été compris cependant parmi les « religionnaires fugitifs » lors de la révocation de l'Édit de Nantes ; ses biens furent saisis et furent vendus en 1686.

Pierre LARBALESTE (..1647).

Pierre Larbaleste, chirurgien.

---

(18) Les Spon étaient d'origine allemande. Leur auteur, Mathieu I Spon, était venu d'Ulm et s'était établi d'abord à Genève.

Digitized by Google

Achille PEYRETIER (..1650).

Achille Peyretier, chirurgien.

Jean SEIGNORET (..1650).

Jean Seignoret, docteur en médecine.

Pierre PERRAUT (..1651).

Pierre Perraut dit La Taille, chirurgien.

Pierre I MASSONNEAU (..1654-†1681).

Pierre I Massonneau, maître chirurgien. Il était fils de Pierre Massonneau, maître orfèvre à Loudun, et a épousé, le 24 février 1658, Louise Morillard.

Jean DASLIER (..1653-1670).

Jean Daslier ou Dalix, maître chirurgien.

Paul GAIGNER (..1655).

Paul Gaigner, chirurgien.

Jean LEVRAT (..1655).

Jean Levrat, chirurgien.

SAVIGNER (..1660-1662).

Savigner, docteur en médecine, natif de Marseille, a abjuré la religion réformée en 1662.

Daniel CHALUET (..1656-1658).

Daniel Chaluet ou Chalvet, docteur en médecine.

Digitized by Google

Jacob SPON (..1666-† 1685).

Jacob ou Jacques Spon est né à Lyon le 13 janvier 1647; il était fils de Charles Spon et de Marie Signoret, sa femme. Il exerça la médecine à Lyon et fut reçu agrégé au collège de médecine en 1669. Jacob Spon a été un savant archéologue ; il est l'auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels les *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon.*

Il a quitté Lyon lors de la révocation de l'Édit de Nantes et s'est réfugié en Suisse.

Cyprien LEVADE (..1668-1683).

Cyprien Levade était de Saint-Marsan, en Guyenne. Il s'est établi à Lyon, où il a été maître chirurgien. Il a épousé, le 30 mars 1671, Anne Neutte. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes, il s'est réfugié dans le pays de Vaud.

Étienne BOCCOT (..1669-1671).

Étienne Boccot, « médecin spagérique à Lyon ».

Pierre FABVRE (..1673-1677).

Pierre Fabvre, chirurgien, s'est établi à Lyon, étant venu de Montpellier. Il a abjuré la religion réformée en 1677.

Nicolas LEYDER (..1675-1680).

Nicolas Leyder, maître chirurgien.

Étienne MAURE (..1677).

Étienne Maure chirurgien, natif de Turenne, a abjuré en 1677.

Digitized by Google

Pierre II MASSONNEAU (..1678-1686).

Pierre II Massonneau, maître chirurgien, a réussi à quitter Lyon en septembre 1686. Ses biens furent confisqués.

NATALIS RONDOT.

Digitized by Google

LA CONFRÉRIE

DES

VIGNERONS OU JARDINIERS

DE LYON

ET

La Prébende de la Trinité.

PARMI les institutions sociales du passé, il en est peu dont l'étude soit plus intéressante que celle des *Corps de métiers*. Le caractère à la fois religieux et professionnel de ces associations répondait à leur double but.

Les intérêts matériels trouvaient une sauvegarde assurée dans le concert des divers éléments de la corporation, maîtres, ouvriers, apprentis unis dans la même œuvre par les liens étroits d'une commune organisation. Pour l'action religieuse, alors si puissante, elle s'exerçait plus spécialement au sein de la *confrérie*, née elle-même de la corporation.

Digitized by Google

C'était la confrérie qui, au jour de la fête patronale, réunissait dans son oratoire (1) la grande famille corporative. En ce jour solennel, la bannière était fièrement arborée, et une pompe brillante rehaussait l'éclat des pieuses cérémonies.

Cette union des associés ne finissait point avec la vie. Ceux que la mort avait moissonnés reposaient ensemble dans les silencieuses profondeurs du caveau funéraire, au pied de l'autel qui avait reçu leurs prières et leurs vœux.

I

LA CONFRÉRIE DES VIGNERONS OU JARDINIERS (2).

Une de ces sociétés autrefois nombreuses à Lyon était la Confrérie des Vignerons ou Jardiniers, que ne mentionne aucun des écrivains qui ont traité de l'histoire ou des institutions de notre ville. Ce silence général s'explique aisément

(1) Les corps de métiers peu importants, ou ceux dont les ressources restreintes ne leur permettaient pas l'acquisition d'une chapelle particulière, possédaient néanmoins un autel. Généralement ces autels, adossés contre les piliers de l'église, étaient accompagnés d'un tableau représentant le saint patron du métier. A Lyon, ces oratoires étaient surtout nombreux dans les églises de Saint-Nizier, de Saint-Bonaventure, et chez les PP. Jacobins de Notre-Dame-de-Confort.

(2) Cette étude étant presque entièrement rédigée sur les pièces comprises dans la liasse 37 (*Confrérie des Jardiniers*) du fonds de Saint-Nizier, et dans le 3e volume (fol. 469 et suiv.) du *Cartulaire* (*G. 4558*) de cette même église, aux Archives départementales, pour ne pas répéter indéfiniment ces mêmes citations, nous n'indiquerons en note que les documents empruntés à d'autres sources.

Digitized by Google

par l'action modeste et l'existence presque effacée de cette association d'obscurs laboureurs.

Le plus ancien document où il en soit question est un testament de 1527 que nous rapportons plus loin. Son auteur y déclare vouloir être inhumé à Saint-Nizier, dans la chapelle de la *Sainte-Trinité des Affaneurs de Lyon*, vulgairement dite *des Vignerons*, où son corps sera porté par quatre hommes de cette corporation.

Dans ses notes manuscrites, le P. Menestrier donne ces intéressants détails sur cette confrérie :

« Il y avoit anciennement plusieurs oratoires ou chapelles aux environs de l'église de Saint-Nizier, l'un desquels estoit sous le vocable de la Trinité, au coin du cimetière de ladite église, sur la place de la Fromagerie, où est présentement l'estude du secrétaire. Dans cet oratoire il y avoit une confrérie de 33 personnes, pauvres gens qui travailloient à la terre, et vignerons, lesquels depuis que la ville a transporté ses murailles hors de ses anciens fauxbourgs se sont dits jardiniers. Les Religionnaires s'estant depuis rendus maistres de cette ville, démolirent le cimetière de l'église de Saint-Nizier, et la chapelle qui estoit dans son enclos.

« La ville ayant esté depuis réduite sous l'obéissance du Roy, le Chapitre ne put obtenir de relever les anciennes murailles de son cimetière qui se trouve notablement retrécy et reduit au niveau de l'église, si bien que la place de ladite chapelle de la Trinité restant démolie pour servir au cimetière, le service fut transféré dans l'église de Saint-Nizier en différens autels, et depuis 50 ou 60 ans, à l'autel privilegié (3). »

(3) *Manuscrit du P. Ménestrier, n° 862, fol. 152*, à la Bibliothèque de Lyon.

Digitized by Google

Fondé au commencement du XIVe siècle, l'oratoire du cimetière avait d'abord servi aux assemblées de la célèbre confrérie de la Trinité (4). Les Vignerons n'y entrèrent que plus tard, lorsque les confrères de la Trinité l'eurent délaissé pour la chapelle plus spacieuse qu'ils s'étaient fait construire en 1486, dans l'église même de Saint-Nizier (5). Ils jouirent donc paisiblement de ce modeste asile jusqu'à l'occupation de Lyon par les Protestants qui, en 1562, le détruisirent avec d'autres édifices plus importants.

Après que le torrent dévastateur fut passé et que le retour de l'ordre permit de réparer les maux qu'il avait produits, les confrères Vignerons songèrent à rétablir un centre de réunion pour leurs pieuses assemblées.

Trop pauvres pour réédifier à frais communs l'oratoire disparu, les Associés exposent au Chapitre de Saint-Nizier leur triste situation et le supplient d'y mettre fin par la concession d'une des chapelles de son église.

La délibération capitulaire du mardi 29 octobre 1566 qui suit, fait connaître l'heureuse issue de ces pourparlers :

« Venerables et egreges personnes Mes Jehan Laurencin « secretain (6) Anthoyne Villeyne chantre Pierre Peyron

(4) Le registre manuscrit contenant les procès-verbaux des assemblées de la confrérie de la Trinité, est conservé à la Bibliothèque de Lyon. *Fonds Coste, n° 3056.*

(5) « Permission est donnée par Messieurs du Chapitre de Saint-Nizier « aux confreres de la Trinité de faire bastir et construire une chapelle « a la charge de la dotter et de payer pour chacun des confreres y « enterrés trente sols, outre les droits accoutumés. » (*Cart. de Saint-Nizier, vol. 3, fol. 302.*) Cette chapelle existe encore à Saint-Nizier. C'est la plus rapprochée du transept nord.

(6) Le sacristain de Saint-Nizier était le premier dignitaire et le chef du Chapitre de cette église, institué en 1305 par l'archevêque Louis de Villars.

Digitized by Google

« Hugues Guerin Maurice Paris Jehan Chappuys Anthoine
« Guillot chanoynes de lesglize seculiere et collegialle
« Sainct Nizier de Lyon Au son de la grosse cloche a
« lheure et maniere accoustumez en leur chappitre assem-
« blez et cappitulans.

« Sont venuz au present chappitre Toussainctz De La
« Rippe courrier de la confrérie des Vignerons qui est de
« tous les Sainctz (7) Benoist Favrot Pierre Mury Françoys
« Guy et Pierre Drut vignerons Lesquelz ont remonstre
« ausd. sieurs Secretain et Chappitre que par les troubles
« derniers leur chappelle qui estoit *joignant le cymitiere de*
« *ladicte esglize* avoit esté desmolie les suppliant les vouloir
« accomoder de quelque chappelle pour faire dire leur
« service.

« Et sur ce delibere leur a este permys faire dire par ung
« prestre habitue de ladicte Esglize que presenteront audict
« chappitre leur service en la chappelle des Harbales-
« triers (8) a toutes heures excepte durant les salmons et

---

(7) Ce vocable de la *Toussaint* était aussi celui de la confrérie des Vignerons de Montbrison établie dans l'église des Cordeliers de cette ville. Cette association reconnaissait encore pour son patron saint Vincent. (*Histoire des couvents de Montbrison avant 1793*, par Auguste Broutin. Tome 1er, pp. 211 et suiv.)

(8) La compagnie des 200 arquebusiers de la Ville, créée en 1555 par lettres-patentes de Henri II et augmentée en 1561 par Charles IX, était dans le principe une confrérie d'arbalétriers fondée en l'honneur de saint Sébastien. (Voir de Rubys : *Histoire de Lyon*, pp. 364, 486 et 500.)

Indépendamment de cette troupe organisée militairement et qui exerçait un service public, il y avait encore à Lyon diverses sociétés de tir dites *Chevaliers de l'Arc* ou de l'*Arquebuse*. « Les chevaliers de l'Arc « constituaient une très ancienne confrérie, érigée en compagnie royale « par Charles VII, en 1431, et qui occupait une maison située à l'angle

Digitized by Google

« eaue benoiste et tant quil plaira ausd. sieurs capitulans « et a leurs successeurs.

« Et sans prejudice de leurs droictz et le droit daultruy « En présences de sieurs Eymon mercier dict Guerrier et « Claude Guillermet verrier dudict Lyon tesmoings » (9).

Dix années plus tard, le 31 octobre 1576, la confrérie des Vignerons traite encore avec le Chapitre de la collégiale. Mais cette démarche n'est plus, comme la précédente, motivée par de fâcheuses nécessités. La tranquillité publique étant revenue, ce pacte nouveau sera exempt de toute préoccupation extérieure.

Donc, en la personne de messire Jehan Chappuys, son procureur général, le Chapitre de Saint-Nizier reçoit la visite de « Benoist Guigue et Jehan Jacques vigneyrons dud. « Lion corriers de la confrerie des Vigneyrons et Jehan « Jacqueme procureur et confrere de lad. confrerie des « Vigneyrons soubz le Patron de tous les Sainctz » lesquels demandent d'abord que « suyvant la permission ainsy quilz « disent a eulx faicte par monsieur de Villars de cellebrer « messes en la chappelle appellee de Villars (10) qui est

---

« de la rue Saint-Joseph et des remparts d'Ainay. » (Paul Saint-Olive. *Lyon. Vieux Souvenirs*, p. 266). Voir aussi, sur ces compagnies de tireurs, la brochure du même : *L'Hôtel du Luxembourg dans le quartier de Vaise et les Chevaliers tireurs*, et l'*Inventaire des Archives communales de Lyon*, par MM. Rolle et Guigue père et fils.

(9) *Reg. cap.*, n° 15. G. 2850.

(10) La chapelle des Villars, aujourd'hui des fonts baptismaux, renferme le tombeau élevé en 1582, à leur père François de Villars, par Pierre, successivement évêque de Mirepoix et archevêque de Vienne, et Jérôme, aussi archevêque de Vienne, mort en 1626. Les armoiries de cette noble famille : *d'azur à trois molettes d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent*, sont peintes aux angles de la chapelle,

Digitized by Google

« soubz le clochier de ladicte Esglize » il leur soit accordé et permis de « faire dire et cellebrer le service de leur dicte « confrerie par ung prestre habitue de lad. Esglize dans « ladicte chappelle. »

Puis ils expriment le désir que les chanoines se rendent dans la chapelle de la confrérie, la veille et le jour de Toussaint, pour y chanter un *Magnificat*, moyennant une redevance annuelle de deux livres tournois à payer au sous-maître du chœur.

Le Chapitre acquiesce à cette double demande et accepte la rétribution qui lui est offerte. La seule condition qu'il y met est que l'ordre régulier des offices de la collégiale ne sera en rien troublé par les cérémonies des confrères, le droit de propriété de la chapelle restant intact.

Cette convention était exécutoire dès le jour même, veille de la fête de tous les Saints (11).

Mais il semblait écrit que la confrérie des Vignerons ne devait pas jouir d'un long repos. Ce qu'une cession gratuite lui a donné à titre temporaire, un acte contraire peut l'en déposséder brusquement. Les Associés en font bientôt la fâcheuse expérience.

M. de Villars ayant retiré aux confrères la faculté de se réunir dans sa chapelle, ceux-ci ne croient faire mieux que de porter, cette fois encore, leurs doléances aux chanoines avec prière de les pourvoir d'un autre oratoire.

A l'assemblée capitulaire du 16 février 1596, se présente Jean Losset, député de la communauté des Vignerons, qui « remonstre que de toutte ancienneté lesdictz vigneyrons

---

reproduites à une clef de voûte de la nef voisine et répétées au quatrième compartiment de la grande voûte de Saint-Nizier.

(11) *Reg. cap.* G. 2855, nº 20, fol. xxx.

Digitized by Google

« ont faict dire et cellebrer la saincte messe pour leur con-
« fraternite a la chappelle de la saincte Trinite tant que
« lad. chappelle a esté en estat. Laquelle chappelle fust aux
« troubles des hereticques desmollie et ruynee et despuys
« par emprumpt auroyent faict cellebrer leurs messes a la
« chappelle du sieur De Villardz soubz le clochier vieulx
« avec touttefois sa permission et licence. Et que daultan
« que led. sieur De Villardz ne leur veult plus continuer
« lad. licence et leur a faict entendre se pourvoir daultre
« chappelle, sont contrainctz sadresser ausd. sieurs du
« Chapitre pour les prier et requerir en la personne dud.
« Losset comme ilz prient et requierent humblement leur
« voulloir accorder et assigner lieu et chappelle en leur
« dicte Esglize pour illec faire continuer le divin service de
« leur confrairie suivant lantienne coustume. »

Le Chapitre accueille favorablement cette requête et concède l'usage d'une autre chapelle, sous certaines réserves que formule la suite de l'acte capitulaire :

« Sur quoy meurement et amplement delibere... lesd.
« sieurs cappitulans conciderans la piete et devotion desd.
« supplians le zelle et affection quilz ont au service de Dieu
« et desirans pour le bien de leurs ames de continuer
« leurs bonnes intentions et devotions particullieres Ont
« annuant a la dicte requisition permis et permettent aus-
« dictz Vignerons et Jardiniers de faire dire et sellebrer le
« service et saincte messe de leur dicte confrairie en la
« chappelle de la Magdeleine dicte du Collecteur estant en
« leur dicte Esglize proche le grand authel dicelle du
« couste de vent Et ce pour tant de temps et sy longuement
« quil plairra ausdictz sieurs cappitulans a la charge toutef-
« fois de payer par lesd.confraires ausd. sieurs cappitulans
« la fondation accoustume de deux Magnificatz quilz font

Digitized by Google

« dire checung an en lad. Eglise a la maniere accoustu-
« mee (12). Aussy quil ne sera permis ny loisible ausd.
« confraires de mettre apposer ny faire graver aulcunes
« armoyries aux vistres et pierres de lad. chappelle.

« Du tout led. Losset a requis acte que luy a esté
« accorde par lesd. sieurs en ceste forme pour servir ce que
« de raison (13). »

Dès ce moment, les Vignerons purent espérer une jouissance durable de leur oratoire. Emanant du Chapitre qui l'exerçait dans la plénitude de son droit de premier collateur, cette concession les garantissait du désagrément d'une brusque dépossession de la part d'un intermédiaire étranger.

Aussi ne voyons-nous plus les confrères occupés désormais qu'au soin de décorer leur chapelle et de l'enrichir de nouveaux ornements. C'est ainsi que le 19 janvier 1629, le Chapitre assemblé reçoit « Estienne Guyot et Claude
« Lumiere maistres jardiniers a Lyon pour et au nom de
« tous les aultres jardiniers leurs compaignons de lad.
« confrayrie, lesquelz requierent quil leur soyt permys de
« faire pozer ung petit balustre pour la decoration.... »

Les chanoines donnent leur assentiment, sans oublier néanmoins les réserves d'usage concernant leur droit de propriété :

---

(12) C'est la fondation stipulée dans l'acte du 31 octobre 1576, rapporté plus haut.

(13) *Reg. cap.* G. 2861, nº 26, fol. 95 et 96. Cette chapelle de Sainte-Madeleine était dite du *collecteur* pour avoir été fondée, en 1401, par Jean Jolys, ancien collecteur du pape à Lyon. Elle termine le collatéral sud et est aujourd'hui consacrée au Christ et au souvenir des défunts.

Digitized by Google

« ..... lesdictz sieurs ont ratiffié lad. chapelle de la Mag-
« dellaine cy devant accordee ausd. Vignerons et Jardiniers
« pour y faire faire leur divin service. Permis a eulx dy
« faire mettre ung balustre sans quil donne néantmoings
« empeschement et sans que lesdictz Jardiniers ne puissent
« faire poser leurs armes sinon en carton (14). »

Cette œuvre d'embellissement est complétée par l'acquisition de six chandeliers et d'une croix d'argent avec un plat bassin, le tout pesant vingt-six marcs sept onces, pour la décoration de l'autel.

Cette riche garniture est livrée, le 7 août 1681, par l'orfèvre Jean Blampignon, qui reçoit en paiement la somme de quarante-sept livres six sols, plus l'ancienne argenterie de la chapelle pesant onze marcs et deux anciennes burettes d'argent de la valeur de quinze livres.

La garde de l'argenterie était confiée aux courriers et celle-ci restait en dépôt chez eux, ainsi que les ornements de prix, autant que les besoins du culte ne les réclamaient pas. Cette coutume n'était pas sans entraîner certains inconvénients qui la firent supprimer par ordonnance archiépiscopale du 19 juillet 1692. Tous les objets précieux à l'usage de la confrérie durent être déposés dans un coffre fermant à trois clefs.

La transformation ornementale de l'oratoire des Jardiniers reçut son couronnemeut, en 1716, par la mise en place d'un revêtement en bois de noyer, lequel devait être

(14) *Reg. cap.* G. 2867, nº 32. Nous n'avons trouvé nulle part la composition de ces armoiries, mais il est très probable que les Vignerons et Jardiniers, suivant l'exemple général des corps de métiers, y faisaient figurer les principaux instruments de leur profession ou peut-être encore l'image de leur saint Patron.

Digitized by Google

fait « le plus proprement et dessemment possible pour « assortir à lhotel (*sic*) et au rétable de marbre et balustre « de fert que le Chapitre a fait reconstruire de nou- « veau. »

Les prébendiers de la chapelle et les chanoines donnèrent leur assentiment sous les réserves d'usage concernant leurs droits respectifs, avec ces conditions que « lesd. Jardiniers « ny mettront autres armoiries que celles que ledit Chapitre « a fait mettre aud. autel et retable, que ledit boisage ne « sera point incommode et sans quil puisse leur donner « aucun droit ny tirer a consequence, le Chapitre se « reservant de le faire lever et oster quand bon luy sem- « blera. »

Pour ne constituer qu'une faveur soigneusement mesurée, cette concession ne réunit pas néanmoins l'unanimité des voix du Chapitre : Messire Jean-Ennemond Fleury, apparemment plus exigeant ou plus pointilleux que ses collègues, refusa de souscrire à cet accord (15).

Tels sont les quelques actes, d'un caractère purement religieux, consignés dans les registres de Saint-Nizier à la mémoire de la confrérie des Vignerons et Jardiniers. C'est peu, sans doute ; mais, comme nous l'avons dit, cette association vécut sans bruit, comme les humbles laboureurs qui la composaient, dont l'existence ignorée s'écoulait, calme et tranquille, entre les pratiques chrétiennes et les durs travaux des champs (16).

---

(15) *Reg. cap.* G. 2885.

(16) La confrérie des Vignerons possédait un règlement dont nous n'avons pu malheureusement retrouver le texte. Nous savons seulement que chaque associé était tenu de verser, entre les mains des courriers, une modique cotisation de quinze sous.

Digitized by Google

La confrérie des Vignerons n'était pas néanmoins sans posséder une de ces fondations que la pieuse générosité des fidèles faisait alors si nombreuses. Elle avait la jouissance d'un domaine comprenant plusieurs tènements.

L'ensemble des revenus de cette possession dite *prébende* (17), *chapelle* ou *commission de messes de la Trinité* formait le bénéfice d'un prêtre — ordinairement pris dans le clergé de Saint-Nizier — qui, en retour, acceptait le devoir d'acquitter les messes et autres obligations stipulées dans l'acte de donation.

II

LA PRÉBENDE DE LA TRINITÉ

Le principal sinon l'unique fondateur de la prébende de la Trinité, ou de la Vieille-Trinité (18), était un vigneron du nom de Jean Jacquier (19), qui fit de cette libéralité

---

(17) Prébende, *præbenda*, « qui doit être fourni, de *præbeo*. La pré« bende est une portion des biens d'une église, assignée à un ecclésias« tique pour son entretien... C'est un bénéfice établi dans une cathédrale « ou collégiale... Dans certains Chapitres, il y avait des prébendes « laïcales. » (Jacquin et Duesberg. *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes.*)

(18) Cette dénomination de *Vieille-Trinité* paraît être nne réminiscence de l'ancienne chapelle du cimetière de Saint-Nizier, détruite par les calvinistes.

(19) Nous n'avons pu découvrir aucun document sur la personnalité de ce Jean Jacquier. Nous voyons seulement que, le 4 janvier 1487, appensionnation fut donnée « d'une petite place située dans la rue qui « va du Puits Pelu à la rue du marché par Thomas Basco a Jean « Jacquier, a la charge d'une pension annuelle de deux florins (30 s.)» (*Cartul. de Saint-Nizier.* G. 4558, vol. 3, fol. 302.)

Digitized by Google

une clause de son testament passé, le 29 janvier 1527, devant le notaire Jean Beaujolin (20).

Nous y voyons que le testateur fonde « deux messes « eucharistiales des défunts à célébrer en ladite *chapelle de « la Trinité des Vignerons* par un prêtre désigné par les « courriers en exercice. Une de ces deux messes sera célé- « brée le lundi, l'autre le vendredi de chaque semaine... « pour chacune desquelles il sera payé deux sous tournois, « monnaie du roi ayant cours. »

Plus, il donne et lègue auxdits courriers une pension annuelle de dix sous tournois « pour leurs soins et leurs peines » payable à la fête de Noël, mais seulement après le décès de son épouse Antonia Sarrazin.

Enfin, par une stipulation finale longuement motivée, Jean Jacquier désigne son fils Pierre pour son légataire universel. Mais comme celui-ci, d'humeur vagabonde, ne menait pas une vie très exemplaire, le prudent vigneron a soin d'imposer certaines conditions ayant pour objet de garantir son patrimoine du danger de périr entre les mains d'un fils prodigue et dissipateur.

Si donc Pierre Jacquier ne revient pas à une existence mieux ordonnée, l'héritage paternel passera en entier à la confrérie des Vignerons, sauf toutefois une maison sise rue Raisin, qui lui demeurera en toute propriété. Les revenus de cette maison, comme ceux des autres biens, devaient être perçus par la veuve Antonia Sarrazin, sa vie durant.

Il paraît que nonobstant les mesures édictées dans son

---

(20) Entre autres stipulations, le testateur demande que le clergé de l'église collégiale et séculière de Saint-Nizier assiste à ses funérailles, ainsi que la communauté des frères Cordeliers de Lyon (Collegium fratrum *cordigerorum* Lugduni).

Digitized by Google

testament, Jean Jacquier n'eut pas la consolation de voir ses vieux jours réjouis par le retour de son fils, car ses biens, par la suite, furent réunis au domaine de la prébende des Vignerons.

Celle-ci comprenait :

1° Diverses maisons situées rue du Sablet, près l'église de Saint-Georges, de la Blancherie, Ferrandière et Grôlée, ces deux dernières relevant de la directe de l'archevêché de Lyon et des comtes de Saint-Jean.

2° Une maison et une vigne contiguës situées à la Croix-Rousse, territoire des Gloriettes, hors des murs de Lyon, près du boulevard de Saint-Sébastien. La superficie de cette vigne était de *six journées d'homme* ou environ.

3° Une autre maison et vigne, aussi à la Croix-Rousse, confinant le terrain que les Augustins Déchaussés acquirent en 1625 pour y établir leur couvent. Un acte de 1679 apprend que ce fonds, consistant en une terre ou jardin et une petite maison de jardinier vieille et basse « bastie de « terre appellee pisay » ne donnait au prébendier qu'un revenu annuel de 120 livres.

Une rente de 4 livres tournois, portée à 5 livres en 1608, était perçue sur une maison de la côte Saint-Sébastien.

Les deux tènements de la Croix-Rousse relevant, pour une partie, de la directe du seigneur de Cuire et, pour l'autre, de celle du prieur de la Platière, étaient grevés, au profit de ces hauts personnages, des droits ordinaires de lods et milods exigibles à chaque mutation du bénéficiaire.

En 1678, par exemple, le nouveau titulaire, Pierre Malmont, prenant possession de la prébende, acquitte un droit de milod de cinquante livres entre les mains du sieur Delange, seigneur de Cuire.

Nous voyons encore que le prébendier payait la dîme du

Digitized by Google

blé et du vin, dîme qui, en 1693, s'élevait à la somme de quatorze livres pour le domaine situé à la Croix-Rousse. Enfin, le commis du fermier des aides certifiait, en 1700 et 1704, avoir reçu la déclaration du même prébendier relativement à sa récolte de vin.

Une pension de trente sous, dont nous ignorons l'origine, était due annuellement aux religieux Célestins.

Comme propriété immobilière, la prébende était en outre inscrite au rôle du Clergé. Sa part d'impositions s'élevait à la somme de soixante-sept livres, un sou et huit deniers que le Chapitre de Saint-Nizier avait acquittée lui-même à plusieurs reprises. Mais ce bienveillant concours ayant définitivement cessé en 1722, la communauté des Vignerons dut prendre à sa charge le paiement annuel de ce tribut.

Le plus ancien titulaire mentionné dans les documents est messire Guillaume Viste.

Certains démêlés surgirent entre ce prébendier et les courriers de la confrérie. Le fait se reproduira souvent par la suite.

Ces derniers accusaient le prébendier de négligence dans l'accomplissement des devoirs de sa charge. Non content de délaisser la célébration des messes et autres cérémonies, cet ecclésiastique indolent semblait même vouloir abandonner ses fonctions, ayant quitté la ville pour résider en Savoie. De plus, il s'était permis d'aliéner, sans l'autorisation des collateurs, plusieurs portions de la prébende dont il n'avait que l'usufruit. En raison de ces divers faits, les Courriers avaient opéré une saisie sur les revenus du domaine. De là, procès devant la cour présidiale de Lyon qui, le 18 juillet 1567, entend contradictoirement les parties.

Digitized by Google

Aux griefs formulés par les représentants des Vignerons, l'avocat Chastillon riposte vivement qu'il ne se rencontrera personne pour prouver que le prébendier, son client, « ayt « oncques mal verse ny use des biens de ladicte prebende « synon comme ung bon pere de famille. » Il réclame donc mainlevée de la saisie, plus des dommages-intérêts pour le tort causé au plaignant par la suppression momentanée de ses revenus.

Maître Pierre Bullioud, procureur du roi, précise le corps du délit et le ramène à ses véritables proportions. Il ne paraît pas, en effet, que le prêtre incriminé ait aliéné, au détriment des confrères, aucun objet de valeur, l'information juridique n'ayant relevé que la vente insignifiante « d'ung « tenail et dune lyme. »

Le reproche est plutôt fondé en ce qui concerne les biens immobiliers que l'incurie du bénéficiaire laisse tomber en ruines, sans y faire exécuter les travaux d'entretien énoncés dans l'acte de provision. En conséquence, Guillaume Viste, dont les droits de possession étaient hors de cause, dut reprendre l'exercice effectif de sa charge avec obligation de réparer les dommages causés aux granges et maisons du fait de son absence injustifiée, les frais de réparations restant toutefois subordonnés aux revenus de la prébende.

Quant aux courriers, il leur fut défendu d'inquiéter ou de molester, à l'avenir, le titulaire dans la jouissance régulière de son bénéfice.

Nouveau conflit sur la fin de l'année 1595. Les confrères avaient associé aux fonctions du prébendier Guillaume Viste, apparemment pour l'assister dans sa vieillesse, un autre prêtre du nom de Claude Mellier.

A la mort du titulaire, celui-ci se considérant l'héritier désigné de ses droits, s'installe de sa personne au lieu et

Digitized by Google

place du défunt, sans attendre l'investiture des courriers collateurs. Ces derniers protestent aussitôt contre une prétention qui leur paraît une violation de leurs prérogatives. Suivant l'habitude adoptée en pareille occurrence, ils déclarent saisie des fruits, pensions et louages de la prébende, à laquelle ils nomment d'office Jean Dumonr, prêtre habitué de Saint-Nizier.

Un compromis termine heureusement ce différend. Claude Mellier est reconnu seul possesseur de la prébende que lui avait déjà conférée un jugement antérieur, sous la réserve expresse de satisfaire aux devoirs de sa charge. De son côté, Jean Dumont renonce à ses prétentions, en raison de quoi il demeure déchargé de tous dépens et intérêts réclamés par son rival.

Claude Mellier se démit de son office en 1604. Un chanoine de Saint-Nizier, Clément Maistret, se prévalant d'une provision émanée de l'archevêque de Lyon, prétendit recueillir sa succession. Comme toujours, cette affirmation fut contestée par les courriers de la confrérie. Collateurs de droit, il semble, en effet, que leur assentiment soit nécessaire pour légitimer la mise en jouissance d'un bénéfice dont ils ont l'investiture.

Quoi qu'il en soit de ces droits si souvent discutés, l'entente cette fois se réalisa sans l'intervention du tribunal. Mais on détermina à nouveau, dans l'acte de conciliation, les droits et devoirs réciproques des parties :

« ..... Iceulx courriers aggreent et appreuvent pour pré-
« bandier en ladicte prebande ou chappelle ledict sieur
« Maistret, icelle en tant que de besoing seroit luy confe-
« rant pour en jouir sa vie naturelle durant Ensemble de
« tous les fruictz et revenuz qui en deppendent tout ainsi
« et en la mesme forme et maniere que ledit Claude Mellier
« en jouissoit avant ladicte resignation... »

Digitized by Google

De son côté, le bénéficiaire promet « dire et cellebrer ou « faire dire et cellebrer a ses propres coustz et despens « annuellement soixante six messes eucharistialles basses a « lautel ou sera erigee ladicte confrerie dans ladicte esglize « et non dehors scavoir checun jour des cinquante deux « dimanches de lannée et des jours et festes de la Circon- « cision, Epiphanie, Purification, Annonciation Nostre « Dame, les seulz jours de Pasques, Pentecoste et Noel, « Assention, Corps de Dieu, Nativité saint Jehan Baptiste, « sainct Pierre et sainct Paul, Assomption Nostre Dame, « Toussainctz et Nativité Nostre Dame. Sans ne pouvoir « pretendre aulcun salaire contre lesdictz courriers et « confrères et aussi a la charge que ledict sieur Maistret ne « pourra se desmettre de ladicte prebende ou commission « de messes que es mains des quatre courriers de ladicte « confrerie des Vignerons pour y estre par eulx pourveu « daultre prebandier ou desserviteur... »

La longue possession de la prébende par Clément Maistret, qui ne mourut qu'en 1648, ne paraît pas avoir été troublée.

Le 5 février 1630, il conclut avec les Pères Augustins Déchaussés, ses voisins depuis cinq ans, un arrangement amiable à propos d'une haie que les religieux, trop à l'étroit, avaient déplacée. D'un caractère conciliant, il excusa sans peine cette petite usurpation en disant que « tous lesdictz fondz sont biens d'eglise et destinez pour le « service, demeure et entretien des ecclésiastiques. »

Après sa mort, et avant que son successeur, Jean-François Sève eût pu entrer en jouissance, un sieur Laforest, se disant héritier du défunt, ne craignit pas de pénétrer dans l'enclos de la prébende, à la Croix-Rousse, pour en emporter les fruits et autres objets à sa convenance. Il ne

Digitized by Google

fallut rien moins que l'énergique intervention du juge de Cuire, sollicitée par les courriers, pour mettre un terme à cet audacieux abus.

A Jean-François Sève succéda Jean Bertrand, puis Pierre Malmont, chanoine de Saint-Nizier.

Vint ensuite, en 1686, Antoine Robert, dont la mise en jouissance ne se fit pas sans soulever quelques difficultés. Ainsi que cela s'était déjà vu, un second concurrent se prévalait de certains droits pour revendiquer la possession de la prébende.

Jean Lyonnet — c'était le nom de ce rival — consentit néanmoins à abandonner toute prétention, à condition que le titulaire lui payerait annuellement une pension de 150 livres.

L'exécution de ce concordat ne laissa pas de susciter de nombreuses difficultés. Une procédure fut engagée en 1705 au sujet des subventions et autres impositions royales qui pesaient sur la prébende, son possesseur refusant d'acquitter l'intégralité de ces taxes à raison de la redevance dont il vient d'être parlé.

En 1687, les courriers reconnaissent avoir reçu d'Antoine Robert, prébendier, une somme de dix livres dix sols, à valoir sur une pension annuelle de trente livres fondée par feu Pierre Malmont.

Une autre rente de quinze livres fondée en 1679 par Antoine Bouge, médecin agrégé au collège de Lyon, est portée par acte du 6 août 1697 à la somme de vingt-cinq livres. Demoiselle Marguerite Barollet, héritière du défunt docteur, accorde cette augmentation et verse cette même année, entre les mains du prébendier, la somme de trois cents livres destinée à libérer tous les arrérages.

En 1707, nouveau désaccord à propos d'une vacance

Digitized by Google

de la prébende que se disputaient Antoine Brosse, chanoine de Saint-Nizier, et le sieur Roset, prêtre habitué de la même église. Cette contestation, qui durait encore en 1722, dut se terminer, comme les précédentes, par un compromis.

Pareil dissentiment surgit plus tard entre Ambroise Liottier, prêtre habitué, et le sieur Navarre, curé et chanoine de Saint-Nizier, lequel demeura pourvu de la prébende des Jardiniers, dont le revenu total, d'après le rôle de 1760, était de 796 livres (21).

Mais la Révolution allait bientôt anéantir les institutions civiles et religieuses. La modeste confrérie des Jardiniers ne devait pas échapper à la destinée commune. En leur qualité de biens ecclésiastiques, les domaines formant sa prébende furent saisis par l'Etat et vendus comme *biens nationaux*.

Voici les principales dispositions du bref de vente de la portion qui joignait le couvent des Augustins Réformés de la Croix-Rousse :

« On fait savoir que le dix-sept mars mil sept cent « quatre-vingt-onze, à deux heures de relevée et suivantes, « il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier « enchérisseur, d'une maison, jardin et dépendances dite « chapelle des Vignerons appartenant à la Nation, ci-« devant possédé par le prébandier de la prébande des « Vignerons, dont la désignation suit :

« Maison et jardin à la Croix-Rousse, dite chapelle des « Vignerons, de la contenance d'environ huit bicherées.

---

(21) *Etat général des prébendes du diocèse de Lyon*, etc., d'après le rôle de 1760. Un registre aux Archives de l'archevêché de Lyon, rayon de l'*Extraordinaire*.

Digitized by Google

« Confinée à l'orient par la grande rüe du bourg de « Cuire la Croix-Rousse, au nord par le clos et maison de « Dame Puy, à l'occident par le clos du sieur Carret, et « au midy par les possessions à la Nation formant le clos « des cy devant Augustins.

« La maison comprise en ce jardin est composée de « deux pièces avec serre en dessous, une loge couverte et « un puits qui restera commun entre l'adjudicataire et les « acquéreurs des biens cy devant possédés par les Pères « Augustins, dans le jardin est une mare d'eau.

. . . . . .

« Dans la séance tenue publiquement par le Directoire « du district de Lyon, le dix-sept mars mil sept cent qua- « tre-vingt-onze, à deux heures de relevée et suivantes, « dans l'hôtel de l'administration, place des Cordeliers, où « étoient MM. Fayolle aîné, président, Margaron, Vial, « Lecourt, Caminet, Pavy et Blot administrateurs, Bro- « chet, procureur-syndic et Bernat secrétaire. Présents, « M. Servan administrateur au département de Rhône et « Loire, député par le conseil du département et faisant « pour M. le procureur général syndic, et MM. Léger et « Bonnamour, officiers municipaux, commissaires nommés « par la municipalité de Cuire la Croix-Rousse, ensuite de « l'invitation qui lui en a été faite par la lettre du Direc- « toire.

. . . . . .

12e BOUGIE

« M. Melin, 17,300 livres,

« M. Detours, 17,400 livres,

« et une treizième bougie ayant été allumée et étant brûlée « sans qu'il ait été fait aucune offre et enchère,

Digitized by Google

« M. Jean-Marie Detours, notaire à Lyon, qui reste « adjudicataire, déclare qu'il n'a enchéri que de l'ordre et « pour le compte de M. Michel Carret, chirurgien en cette « ville, rue Lanterne, ici présent et acceptant. »

Telle est l'humble histoire de la confrérie des Vignerons et Jardiniers. A ne voir que les interminables contestations qui la remplissent, on ne se ferait, croyons-nous, qu'une idée incomplète de ce que furent, dans le passé, ces institutions sociales. Dissentiments et rivalités ne mirent jamais en cause l'honorabilité des personnes. Ils provenaient de simples malentendus sur l'exercice de droits ou de prérogatives que l'amour-propre, les petites vanités inhérentes à toute œuvre humaine, si louable qu'elle puisse être, revendiquaient avec une évidente bonne foi.

Mais si ces longs plaidoyers et ces multiples querelles forcent d'abord l'attention par la place prépondérante qu'ils occupent dans les textes, il ne faut pas, pour cela, oublier les nombreux bienfaits matériels et moraux dont l'ancienne société fut redevable aux corporations et aux confréries de métiers.

Quoiqu'ils aient laissé peu de traces écrites, les services rendus par ces agrégations d'homme de même profession, unis par la même foi, sont dignes néanmoins d'être hautement proclamés. C'est un côté de leur vie qui, pour n'avoir pas provoqué de grands retentissements, n'en constitue pas moins, aux yeux de l'écrivain impartial, une large compensation aux contestations puériles qui ont pu troubler parfois l'action conciliatrice de ces associations populaires.

A. Grand.

Digitized by Google

A PROPOS

D'UN PIED DU CHEVAL

DE

HENRI IV

(Statue du fronton de l'Hôtel de Ville)

ET

où il est question du siège de Lyon, de Chinard et des fonds de chapeaux.

Un jour de l'été dernier un pied du cheval de Henri IV, dont la statue décore le tympan de l'Hôtel de Ville, se détacha et vint tomber sur le perron où il se brisa en mille morceaux. Peu de temps après, le conseil municipal vota les fonds nécessaires pour une réparation rendue urgente depuis cet accident. Pendant plusieurs jours le fronton de notre palais municipal fut masqué par un échafaudage. Les réparations habilement dirigées par M. Hirsch, architecte de la ville, rétablirent le bas-relief dans son état primitif, sauf quelques larges taches blanchâtres, que, je l'espère, on ne tardera pas à faire disparaître.

Digitized by Google

Le *Nouvelliste* du 6 novembre contenait un article humoristique intitulé «Histoire d'une statue». L'auteur, après un rapide historique de l'Hôtel de Ville, décrivait les divers motifs qui avaient orné la façade de ce monument, et qui furent changés plusieurs fois, suivant les fluctuations de la politique : la statue de Louis XIV, par Chabry, élevée en 1705 et détruite en 1793, pour faire place au groupe de Chinard, la *Liberté* et l'*Égalité*, qui disparut peu d'années après son érection (1). La statue actuelle de Henri IV date de 1828; elle est de Legendre-Hérald.

Au sujet du groupe de Chinard, le chroniqueur du *Nouvelliste* déclare n'en connaître aucune reproduction par le dessin. Avant lui, M. Desjardins (2), avait également affirmé qu'on ne connaissait aucun dessin de cette œuvre.

Ma curiosité fut mise en éveil, et comme tout bibliophile est doublé d'un chercheur, je partis en campagne. Mes recherches ne furent pas infructueuses, en voici le résultat. Le fonds Coste, à la bibliothèque de la ville, possède sous le n° 527, une petite vignette sur bois de 77 millimètres de hauteur, sur 72 de large, représentant le bas-relief de Chinard. Cette pièce est de l'époque ; on lit cette légende imprimée tout autour de la vignette : *Frontispice de la façade de l'hotel-commun de Lyon, exécuté en juin 1793, l'an 2 de la république françoise.*

Une médaille gravée pour l'inauguration du groupe de Chinard, existe au Musée de Lyon. Sur la face, on voit les deux statues de la Liberté et de l'Égalité, et au dessous :

---

(1) En 1810, d'après la *Biog. univ.* (Art. Chinard). Ce groupe était en plâtre.

(2) *Monographie de l'Hôtel de Ville de Lyon.* Paris, 1867, in-fol.

Digitized by Google

Août 1793. Sur le revers, se lit cette inscription : DESSIN DE L'OUVRAGE EN SCULPTURE QUE NOTRE CONCITOYEN CHINARD EXÉCUTE SUR LA FAÇADE DE LA MAISON COMMUNE. L'AN II. Cette médaille a été reproduite en fac-similé dans *Lyon-Revue*, livraison de septembre 1884.

La petite vignette et la médaille offrent de légères différences dans l'attitude de la statue de l'Égalité. Sur la vignette, le bras droit de cette déesse est replié, s'appuyant sur le faisceau ; sur la médaille, ce bras est étendu le long du corps, soutenant un triangle. La vignette, portant la date de juin 1793, a été faite sans doute d'après un dessin ou une maquette qui ont pu être modifiés ; la médaille, gravée en août 1793, au moment où le monument était terminé (3), serait plus vraisemblablement exacte.

Cette vignette est très mal exécutée ; l'*Égalité* est des plus disgracieuses. La médaille est bien supérieure comme composition et finesse de dessin. Ce n'est donc qu'à titre de curiosité et à cause de sa rareté, que nous donnons un fac-similé de la vignette du fonds Coste.

La disparition du monument de Chinard n'est pas à regretter ; il était, dit-on, de peu de valeur artistique (4).

D'après les documents que nous connaissons, la *Liberté* et l'*Égalité* sont représentées debout et se faisant face ; dans le fond, les tables de la loi. L'*Égalité* soutient un triangle ; la *Liberté* s'appuie de la main gauche à une pique surmontée du bonnet phrygien, et dont le pied est fiché dans un

(3) Le *Bulletin du département de Rhône et Loire*, du 3 septembre 1793, contient une description très élogieuse du bas-relief de Chinard, qui venait d'être livré aux regards du public.

(4) Voyez les *Archives du Rhône*, août 1829, un article signé Z.

Digitized by Google

faisceau, de la main droite elle tient une couronne civique. Cette couronne civique se trouve singulièrement placée !....

Fac-similé de la vignette du fonds Coste.

Faut-il voir dans l'attitude de la *Liberté* une intention satirique du sculpteur, ou tout simplement une négligence de sa part ? Quoi qu'il en soit, si négligence il y a, elle faillit lui coûter cher. Voici ce que raconte Mlle Alexandrine des Echerolles, dans ses mémoires (5) si intéressants pour

(5) *Quelques années de ma vie*, par Alexandrine des Echerolles. Moulins, 1843, 2 vol. in-8°. Il en a été fait une nouvelle édition, assez récente, mais qui malheureusement ne contient pas les *notes*.

Digitized by Google

l'histoire du siège de Lyon et de la Terreur. « Le vandalisme révolutionnaire, destructeur de tout ce qui rappelait la royauté, avait brisé la statue de Louis XIV, qui ornait le frontispice de l'Hôtel de Ville. Chinard reçut l'ordre de faire une statue de la Liberté pour remplacer celle de ce roi. L'attitude que cet artiste lui donna ne plut pas; la déesse tenait la couronne civique d'une manière un peu gauche et trop en arrière. Les Jacobins crurent y voir l'intention de manquer à cette auguste divinité, et de tourner son culte en ridicule, ses ennemis en firent un des plus graves de ses crimes. »

« Chinard, dit plus loin Mlle des Echerolles, avait de puissants ennemis et de grands protecteurs. Parmi ceux-ci, on doit compter son talent distingué. On l'avait délivré trois fois, et trois fois, sur la place même des Terreaux, de nouvelles dénonciations l'avaient fait reconduire en prison. » Cependant Chinard était un zélé patriote, un républicain convaincu. Pendant son séjour à Rome, en 1791, il fut incarcéré au château Saint-Ange à cause de ses opinions républicaines. Mais, comme c'était un honnête homme, il n'en fallait pas davantage pour le désigner à la brutalité et à la férocité des bandits qui faisaient trembler la France entière. On dit (6) que Chinard, étant en prison à Lyon, modela une très jolie statuette de l'*Innocence*, qu'il présenta à l'un de ses juges, Corchaud; celui-ci touché, lui fit obtenir sa grâce.

On trouve la figure du groupe de Chinard, d'après la

(6) *Biog. univ.* — Mlle des Echerolles rapporte aussi cette anecdote, mais elle se trompe en indiquant une statuette de la Raison. La statuette faite par Chinard représentait l'*Innocence sous les traits d'une colombe se réfugiant dans le sein de la justice.*

Digitized by Google

médaille commémorative, accompagnée des termes, des sculptures du fronton, et d'une partie du campanile de l'Hôtel de Ville, dans le volume de Gonon, *Lyon en 1793*.

J'ai dans mes cartables une lithographie du commencement de ce siècle, représentant la place des Terreaux. L'Hôtel de Ville, vu de côté, n'offre que peu de développement, mais assez cependant pour que l'on puisse distinguer sur sa façade le bas-relief de Chinard. En retour d'équerre se trouve le palais Saint-Pierre, et au milieu de la place, le théâtre dit des Terreaux, avec les affiches des spectacles du jour. Cette estampe a pour titre : *Spectacles divers*. Devant le perron de l'Hôtel de Ville, une plate-forme à hauteur d'homme, supporte des banqueroutiers ou des malfaiteurs, exposés aux huées de la foule, plus loin un escamoteur fait des tours de gobelets, enfin on voit différentes petites scènes populaires, expliquant le titre de cette lithographie.

A citer encore une estampe représentant l'arrivée du premier consul à Lyon ; on y voit l'Hôtel de Ville orné du groupe de la *Liberté* et de l'*Égalité*.

Mais les pièces les plus curieuses que j'ai à signaler comme reproduisant le bas-relief de Chinard, sont des ronds de chapeaux. Ces ronds de chapeaux, dont je possède quelques exemplaires, sont des gravures sur cuivre de forme ronde, de 175 à 200 millimètres de diamètre, assez bien exécutées pour la plupart, et dessinées par des artistes de goût. Elles étaient destinées à être collées au fond de la coiffe des chapeaux et servaient, non seulement d'ornements, mais de marques de fabrique et d'adresses pour les fabricants et les marchands (7).

---

(7) Je dois une partie de ces renseignements à M. Quintalet, cha-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Au milieu du siècle dernier, la chapellerie était une des branches les plus considérables de l'industrie lyonnaise. En 1774 elle occupait 8,000 ouvriers. Vers 1792 la production se ralentit, soit à cause du manque de débouchés provoqué par les guerres et l'agitation du pays, soit aussi à cause d'une hausse énorme dans le prix des poils de lapin (8). A cette époque 1,500 ouvriers étaient employés à cette industrie. La fabrication des chapeaux ne se releva pas. En 1838 le nombre des ouvriers chapeliers était à peine de 1,800 (9); de nos jours il est réduit à 3 ou 400, malgré la fabrication des *3,60* qui doit, il me semble, employer un certain nombre d'ouvriers; soit pour retaper les vieux chapeaux en chapeaux simili-neufs, soit pour en fabriquer de presque neufs. Les poils de lapin et de chameau, les peaux de castor entrent pour une partie indéfinitésimale dans cette fabrication à bon marché, pour laquelle on emploie, à ce qu'il paraît, des détritus et des chiffons de laine, des *pattes*, comme on dit à Lyon. Dans tous les cas, au point de vue artistique, l'ère des *3.60* n'est pas sans intérêt. Qui de nous ne s'est pas ébaubi devant les boutiques de la rue Terme et de la rue de la Barre, où ces abracadabrantes réclames, à l'aquarelle ou à la gouache, attirent toujours un nombreux attroupement. Dans ces images,

---

pelier, rue de Bourbon, 40, dont le père et le grand-père ont été fabricants de chapeaux. M. Quintalet appartient à une ancienne et honorable famille lyonnaise; son grand-père, Louis Quintalet, était au nombre des 209 infortunés défenseurs de Lyon, qui furent mitraillés aux Brotteaux par ordre de la Convention, le 15 frimaire, an II (5 novembre 1793).

(8) *Description physique et politique du département du Rhône*, par le citoyen Verninac. Lyon, an IX, in-8o.

(9) *Histoire du commerce à Lyon*, par Beaulieu. Lyon, 1838, in-8o.

Digitized by Google

curieux spécimens de l'art incohérent, les soldats, les nourrices, les petites femmes retroussées y jouent un grand rôle, et pour trouver chose aussi plaisante, il faut aller chez les marchands de parapluies à 55 sous, tels que la *Grande averse*. Mais revenons à nos fonds de chapeaux.

Parmi ceux qui font partie de ma collection, il s'en trouve trois, dont le motif principal est l'Hôtel de Ville de Lyon. Dans l'un, on voit le monument avec le bas-relief de Chabry, la statue de Louis XIV, et dans les deux autres, avec le groupe de Chinard. Devant l'Hôtel de Ville se trouvent les figures du Rhône et de la Saône, des lions, des chapeaux, des lapins, des castors. Des chapeaux sont employés comme ornement sur la façade de l'Hôtel de Ville.

Les motifs que l'on rencontre le plus fréquemment dans ces fonds de chapeaux sont des lions, tenant sous leurs griffes des piles de chapeaux; puis des sauvages, des castors, des lapins et des scènes rappelant les événements de l'Empire et de la Restauration.

Ces estampes sont devenues fort rares, je n'en ai jamais rencontré chez les marchands de curiosités, ni en ventes publiques.

Mademoiselle Céline Giraud, si dévouée aux vieux souvenirs lyonnais, et dont le bienveillant accueil rappelle la simplicité et l'urbanité des bonnes familles d'autrefois, possède une remarquable collection de près de quarante pièces de ces vignettes. Elles proviennent de l'ancienne et importante maison d'imprimerie et lithographie, exploitée pendant de longues années par la famille Giraud.

Ces fonds de chapeaux ont été gravés de 1790 à 1830. A cette époque la mode était aux chapeaux de feutre rigide, assez hauts, et généralement plus larges au sommet qu'à la

Digitized by Google

base, comme le chapeau de Gnafron. Le chapeau de soie, qui parut en 1830, détrôna les chapeaux de feutre. Sa coiffe légère en foulard ou en surah, s'accommodait mal de l'adjonction de ce fond de papier. A partir de ce moment les vignettes gravées furent délaissées.

Une des dernières, sortant de la maison Giraud, a été gravée par Alexis. Sa composition est d'un bel effet. C'est une vue de la place Bellecour avec la statue de Louis XIV; au fond, le coteau de Fourvière. Au milieu de la place, deux lions caparaçonnés tirent un char qui porte la ville de Lyon sous la figure de l'Abondance, ayant à ses mains une corne et un caducée ; un petit amour à califourchon sur un des lions, conduit l'attelage. A droite, un riche portique, avec le *Rhône* et la *Saône*; la *Saône*, comme toujours, court vêtue, très-égrillarde et provocante ; à gauche, Mercure tient un lapin par les pattes. Ce n'est pas une allusion de mauvais goût, nos pères n'y mettaient pas tant de malice !

Une autre, particulièrement gracieuse, est formée par une guirlande d'amours, se tenant par la main et dansant une ronde échevelée. Pour tout vêtement ils n'ont que des chapeaux : voici un petit général, avec un chapeau à plumes, puis un chasseur, coiffé d'une casquette à oreillettes, et brandissant un fusil, un soldat avec un shako, modèle 1824, des bourgeois avec des feutres-tromblons, et enfin, le plus joli de tous, un petit curé avec son tricorne; mais pour celui-là, le dessinateur pudibond lui a mis un rabat !! Plusieurs de ces estampes, comme je l'ai dit, rappellent les événements du jour. Ici, c'est un trophée militaire, entouré de soldats de toutes armes, avec cette légende : *Champ d'asile*. Là un cénotaphe, surmonté du buste du général Foy. La France sous la figure d'une femme, couronnée de la

Digitized by Google

couronne royale, pleure, appuyée sur le monument, légende : *Regret de la France.*

Dans toutes ces compositions il y a un cartouche réservé pour l'adresse du marchand ou du fabricant. J'ai relevé les noms de Peillon frères, rue de l'Hôpital, 15, à Lyon ; manufacture de Paradis, Varnet et Laporte, à Lyon ; Tourret et Terrier fils, rue Trois-Maries, 32, à Lyon ; Masson et Pourra : Grange aîné ; Chenard cadet et Heyrauld ; Buyet et Grangi ; Fleury Dubost. Les marchands de la province faisaient également imprimer leurs noms et adresses : Ainsi Goblie-Renaudot à Loudun, *tient magasin de chapeaux fins et communs de Lyon et Paris dans le dernier goût ;* Bourdin, de Lyon, *marchand chapelier, tient magasin de chapeaux et autres articles de goût à Aurillac ;* Galoffre frères à Anduze, etc.

Le souvenir du monument élevé par notre compatriote Chinard, n'est donc pas entièrement perdu ; il se conservera par les quelques dessins qui existent, et que j'ai entrepris de remettre au jour, tout en bibliophilisant au coin du feu par ces vilains temps de froid, de neige et de brouillard.

Léon GALLE.

3 décembre 1890.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

JULES BAUX

L'UN des érudits les plus distingués de la région lyonnaise, M. Jules Baux, ancien archiviste du département de l'Ain, chevalier de la Légion d'honneur, et officier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, est décédé à Bourg, le 21 décembre dernier, dans sa 85e année.

Bien qu'il eût acquis, depuis plus d'un demi-siècle, droit de cité dans cette ville, Jules Baux nous appartenait à divers titres. C'est, en effet, à Lyon, qu'il était né en 1806; c'est aussi dans notre ville qu'il avait fait ses études classiques, dans le pensionnat Aynès, où il forma de précieuses amitiés, notamment avec M. Chalandon, devenu, plus tard, archevêque d'Aix, et M. Alphonse de Boissieu, correspondant de l'Institut. Jules Baux appartenait aussi, comme membre correspondant, à l'Académie et à la Société littéraire de Lyon, et c'est dans la *Revue du Lyonnais* qu'il publiait, en 1855 et 1856, la *Correspondance inédite de Guichenon* avec les savants de son temps, au sujet de l'*Histoire de Bresse et du Bugey,* publication qui fut suivie, en 1857,

Digitized by Google

dans notre recueil, des lettres du même historien au sujet de l'évêché de Belley, ce qui lui fournit l'occasion de tracer un tableau remarquable de la puissance et des privilèges de ce siège épiscopal, aux siècles passés.

Devenu, en 1837, secrétaire particulier de M. Bonnet, préfet de l'Ain, Jules Baux fut appelé, deux ans plus tard, aux fonctions d'archiviste départemental, qu'il a remplies avec tant de zèle et d'une manière si laborieuse jusqu'en 1873, époque à laquelle il fut remplacé par M. Guigue, devenu bientôt après archiviste de la ville de Lyon et du département du Rhône. C'est pendant cette longue période que, mettant à profit les précieux documents confiés à sa garde, Jules Baux a publié tous les ouvrages, qui lui ont valu une si juste renommée dans le monde savant, et dont nous devons nous borner à mentionner les principaux :

1° *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou* (Bourg, 1845, in-8°), ouvrage réimprimé sur le titre : *Histoire de l'église de Brou* (Lyon, 1854, grand in-8° et in-18, suivi d'une 4e édition publiée à Bourg en 1865, in-18).

2° *Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex, sous Charles Emmanuel Ier* (1852, in-8°).

3° *Extraits analytiques des registres municipaux de la ville de Bourg, de 1536 à 1600* (Bourg, 1860-1862, 2 vol. in-8°).

4° *Nobiliaire du département de l'Ain* (Bourg, 1864, 2 vol. grand in-8°).

5° *Ruines d'Izernore. Rapport sur une fouille opérée en 1863* (Bourg, 1866, in-8°).

6° *Mémoires historiques de la ville de Bourg, extraits des registres municipaux de l'Hôtel de Ville, de 1536 à 1605* (Bourg, 1868-1870, 3 vol. in-8°).

A. Vachez.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 4 novembre 1890.* — Présidence de M. Arloing. — M. le Président, en l'absence de M. Morin-Pons, fait un compte rendu sommaire de la part que l'Académie a prise aux fêtes du centenaire de la naissance de Lamartine, à Mâcon, en déléguant à ces fêtes plusieurs membres du bureau et notamment M. Morin-Pons, président de la classe des Lettres, qui a pris la parole au nom de la Compagnie. A ces fêtes, les deux présidents étaient accompagnés de MM. Bonnel, secrétaire de la classe des Lettres, Caillemer, Perrin, Bouchacourt et Bleton, membres titulaires. — Hommages faits à l'Académie : 1° Par M. Beaune, membre titulaire, d'un volume ayant pour titre : *Fragments de critique et d'histoire ;* 2° Par M. Justin de Lorendal, d'un recueil de poésies, intitulé : *Chants du bivouac. Rimes d'un soldat.* — M. le Président fait ensuite le compte rendu du Congrès international de médecine, qui a eu lieu, à Berlin, pendant les vacances. Le nombre des membres de ce congrès s'élevait à plus de 6,000, dont 600 Américains. La communication faite par M. Koch, au sujet de la curabilité de la phtisie au moyen de médicaments chimiques, en a été le fait dominant. Mais la

Digitized by Google

nature du remède demeure encore un secret. L'orateur signale ensuite l'accueil particulièrement cordial qui a été fait, à Berlin, aux médecins français. Il donne aussi quelques détails particuliers sur les hôpitaux de l'Allemagne et la méthode antiseptique qui y est appliquée avec soin. Mais l'examen des divers services médicaux conduit à reconnaître que nous ne sommes pas, en France, dans une condition d'infériorité. Toutefois, l'installation des services chirurgicaux y atteint une véritable perfection. — M. le docteur Teissier confirme ces observations, en ajoutant que l'antisepsie est bien supérieure en Russie, où les grands hôpitaux ont des locaux différents pour l'été et pour l'hiver, et où l'on obtient, grâce aux soins hygiéniques, des résultats vraiment merveilleux. — M. Humbert Mollière, qui a visité l'Allemagne, il y a sept ans, fait observer aussi qu'à cette époque les services médicaux n'y étaient guère supérieurs à ceux de France, et notamment à ceux de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Aussi la réputation faite à la médecine allemande lui a-t-elle paru, comme à M. le Président, véritablement exagérée.

Séance du 11 novembre 1890. — Présidence de M. Morin-Pons. — Hommage fait à l'Académie : *Trois semaines en pays scandinaves. Impressions de voyage*, par M. le docteur H. Coutagne. — M. Rougier présente l'analyse de l'*Histoire de la corporation des agents de change de Lyon*, par M. Genevet, syndic des agents de change. — Ce livre se compose de cinq conférences, dans lesquelles l'auteur développe l'histoire de la corporation depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1845, époque où fut créé le Parquet. La première loge du Change, établie sur la place de ce nom, ne fut construite qu'en 1631, et ce n'est qu'un siècle plus tard que Roche et Soufflot élevèrent le monument actuel. Mais la Bourse proprement dite ne fut établie qu'en 1791. Les opérations n'eurent lieu d'abord qu'au comptant, et la cote officielle ne fut rendue publique qu'en 1834. La création du marché à terme rencontra de vives résistances, de la part de la magistrature, du gouvernement et même de la Chambre de commerce. Enfin intervint un accord qui se traduisit par la création du Parquet, par un arrêté du 17 janvier 1845. Là s'arrête le travail de l'auteur, qui laisse à d'autres le soin de poursuivre ce tableau historique, et de démêler la part de responsabilité incombant à chacun, dans les événements financiers, qui sont encore présents à la mémoire de tous. — A la suite de cette lecture, M. le Président rappelle les désastres de 1848, dont l'auteur n'a pas eu à retracer l'histoire, en ajoutant que si la cote officielle ne fut établie

Digitized by Google

d'une manière générale qu'en 1834, elle existait néanmoins déjà avant cette époque, pour quelques valeurs, telles que la Rente sur l'Etat et les actions de la Banque de France.

Séance du 18 novembre 1890. — Présidence de M. Arloing. — Hommage fait à l'Académie : *Paray-le-Monial et son fondateur*, par M. l'abbé Ulysse Chevalier. — L'Académie adopte les conclusions du rapport, présenté, au nom de la Commission du prix Livet, par M. Morin-Pons. — M. Morin-Pons présente ensuite le compte rendu des fêtes du Centenaire de Lamartine, dans lesquelles il a représenté la Compagnie. Il rappelle les principaux incidents, qui ont signalé les trois jours de ces fêtes et notamment les deux séances littéraires du dimanche et du lundi, dans la première desquelles M. Morin-Pons a porté la parole non seulement au nom de l'Académie de Lyon, mais encore de toutes les autres Sociétés savantes, invitées à cette solennité. A la suite de ce compte rendu, l'orateur donne lecture d'une étude sur les *Rapports de Lamartine avec Lyon*. Les souvenirs gardés de ces rapports ne sont pas très nombreux ; cependant notre ville avait frappé, de bonne heure, l'imagination du poète, et on retrouve la trace de cette impression, soit dans l'*Histoire des Girondins*, soit dans l'*Histoire de la Restauration*, soit dans ses *Souvenirs et Portraits*, et notamment dans le chapitre consacré à Madame Récamier. Ses études terminées à Belley, Lamartine vint fréquemment dans notre ville, en se rendant en Dauphiné ou en Savoie, et c'est surtout dans le recueil de ses lettres, publié par Mme Valentine de Lamartine, que l'on retrouve le souvenir de ses divers séjours à Lyon, où son temps était presque tout entier consacré à la lecture et au théâtre. Le poète appartint à l'Académie, à titre d'associé, dès l'année 1832 ; mais elle ne possède aucun tribut émanant de lui, bien que nos Revues locales aient publié plusieurs de ses poésies. L'orateur termine enfin cette étude, en rappelant le beau discours prononcé par Victor de Laprade aux funérailles de Lamartine. — Sur la proposition de M. Locard, l'Académie décide que ce travail sur Lamartine sera lu dans la prochaine séance publique.

Séance du 25 novembre 1890. — Présidence de M. Morin-Pons. — MM. Leger présente un rapport sur MM. le comte de Sparre et Raulin, candidats au titre de membres titulaires dans la section de physique et chimie. — M. Bleton communique les conclusions de son rapport sur les candidatures de MM. Fontaine et G. Bellin, candidats dans la section de littérature. M. Morin-Pons donne aussi connaissance

Digitized by Google

du rapport présenté sur les candidatures de M. l'abbé Ulysse Chevalier et de M. Bayet, dans la section d'histoire et antiquités. — M. Rougier communique un rapport sur les candidatures de MM. Léon Malo et Alexis Bertrand dans la section de philosophie et économie politique. — Enfin M. le docteur Bouchacourt fait connaître les titres, qui recommandent aux suffrages de l'Académie, M. le docteur Dufresne, de Genève, candidat au titre de membre correspondant, dans la classe des sciences.

Société littéraire, historique et archéologique. — *Séance du 5 novembre 1890.* — Présidence de M. A. Poidebard. — M. l'abbé Relave communique une étude littéraire sur Lamartine. — M. Alexandre Poidebard donne lecture d'une étude historique, tirée d'un registre de la municipalité de Savigny (Rhône), de 1791 à 1796. — M. Marius Grillet termine la séance en lisant une pièce de vers fantaisistes, intitulée : *Les Marionnettes.*

Séance du 19 novembre 1890. — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. Léon Galle est nommé secrétaire-adjoint en remplacement de M. L. Morel, démissionnaire. — M. Alexandre Poidebard continue la lecture d'une étude historique tirée d'un Registre de la municipalité de Savigny pendant les années 1791 à 1796. — M. Pierre de Bouchaud lit une pièce de vers, ayant pour titre : *Le Temple de l'Art à Athènes.* — M. Beauverie communique un petit poème, intitulé : *L'Entretien d'Ostie. Augustin et sa mère.*

Séance du 3 décembre 1890. — Présidence de M. Alexandre Poidebard. — M. Léon Mayet sollicite son admission comme membre titulaire de la Société. Une commission, composée de MM. Vettard, Beauverie et Grillet, est chargée de l'examen de cette candidature. — M. Cuaz communique une étude historique sur la charte de Pont-d'Ain. — M. l'abbé Conil donne lecture d'un compte rendu de la représentation du *Mystère de la Passion*, en Bavière, en 1890. — M. Léon Galle donne communication d'une note artistique ayant pour titre : *A propos d'un pied du cheval de Henri IV* (statue de la façade de l'Hôtel de Ville).

Séance du 17 décembre 1890. — Présidence de M. Alex. Poidebard. — Sur un rapport présenté par M. Vettard, M. Léon Mayet est nommé membre titulaire de la Société. — M. Grand, autorisé à faire une lecture, donne communication d'une étude historique, intitulée : *La Confrérie des Vignerons et des Jardiniers de Lyon.* — M. Bleton commu-

Digitized by Google

nique un chapitre, extrait de son ouvrage en préparation sur les Environs de Lyon, et ayant pour titre : *La Mulatière, Oullins et Pierre-Bénite.*

SOCIÉTÉ LINNÉENNE. — *Séance du 10 novembre 1890.* — M. Bataillon communique une étude sur l'*Anatomie des batraciens.*

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — *Séance du 14 novembre 1890.* — M. Aug. Isaac, président, présente un compte rendu des principaux faits économiques de l'année.

Séance du 29 novembre 1890. — M. Jules Dumont fait un rapport sur le projet de loi sur les caisses d'épargne.

Séance du 5 décembre 1890. — M. Garin, avocat, communique une étude sur les enfants moralement abandonnés.

Séance du 12 décembre 1890. — Rapport de M. Lépaulle, conseiller général de l'Ain, sur la *Réforme monétaire en France.*

SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE. — *Séance du 27 novembre 1890.* — M. le docteur Horand communique une étude sur *La dépopulation de la France.*

SECTION LYONNAISE DU CLUB-ALPIN. — *Séance du 2 décembre 1890.* — M. Adolphe Coquet fait le récit d'un *Voyage dans les Causses.*

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — *Séance du 11 décembre 1890.* — Renouvellement partiel du Comité d'action. Sont réélus : MM. Charmetant, Crescent, E. Desgrand, Gallon, Guimet et Rebatel. — Sont nommés, en outre, en remplacement des membres démissionnaires ou décédés : MM. R. Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Humbert Mollière, médecin des hôpitaux, et V. Groffier, rédacteur au journal les *Missions catholiques.* — M. le docteur Chapet présente le rapport annuel sur la situation morale et financière de la Société.

Séance du 28 décembre 1890. — Distribution des récompenses accordées à la suite des concours de l'année. — M. Crescent lit un rapport sur ces concours. — M. Mamet communique le récit d'un *Voyage aux Pyramides*, avec projections lumineuses.

SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE. — *Séance du 4 décembre 1890.* — La Société

Digitized by Google

constitue, comme il suit, son bureau pour les exercices 1891-1892. Sont élus : Président, MM. E. Journoud ; vice-président, E. Bissuel ; secrétaire, P. Desjardins ; secrétaire-adjoint, A. Chomel ; trésorier, C. Porte ; archiviste, J. Monvenoux.

Société de viticulture de Lyon. — *Séance annuelle du 13 décembre 1890.* — Présidence de M. Pulliat, assisté de MM. Gomot et Victor Cambon, vice-présidents. — Exposé de la situation financière. Distribution des récompenses. — Proclamation des lauréats de l'exposition de 1889. — *Médailles d'or :* MM. Gomot et Verchère. — *Médailles d'argent :* MM. Emile Genin, Paquier et Bender.

Digitized by Google

Chronique de Décembre 1890

1er Décembre. — Séance d'ouverture de la Conférence des Avocats stagiaires. — Me Sallès prononce le discours d'usage sur les *Honoraires au barreau.* — Le prix Mathevon est décerné à M. Pierre Roland.

5 Décembre. — Mort de M. Rappet, avocat, ancien bâtonnier, décédé à l'âge de 78 ans.

— M. Bienvenu, juge de paix d'Herbault (Loir-et-Cher), est nommé juge de paix à Mornant (Rhône), en remplacement de M. Ciccoli, décédé.

6 Décembre. — Réunion annuelle de la Société amicale des Anciens élèves de l'Institution des Chartreux, dans les Salons de M. Maderni, sous la présidence de M. H. Sabran.

7 Décembre. — Premier tour de scrutin pour le renouvellement partiel des juges au Tribunal de Commerce. Suivant l'usage, depuis l'extension de l'électorat pour la nomination des juges consulaires, ce premier tour est sans résultat.

13 Décembre. — Mort de M. Denervaud, ancien secrétaire de la Société des Amis des Arts, décédé à l'âge de 87 ans.

— Premier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Chambre de Commerce. — Vote sans résultat.

— Réunion annuelle de l'Association fraternelle des anciens élèves des Minimes, dans les Salons de Maderni.

Digitized by Google

16 Décembre. — Mgr Pagis, évêque de Verdun, prononce son premier discours, pour la glorification de Jeanne d'Arc, dans l'église de Saint-Bonaventure. L'éminent prélat fait ensuite diverses conférences sur le même sujet, dans plusieurs maisons d'éducation de notre ville.

18 Décembre. — Mort de M. Claude Bernard, ancien entrepreneur de menuiserie et ancien président du Conseil des Prudhommes et de la Chambre syndicale des entrepreneurs de la ville de Lyon, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé à l'âge de 80 ans. M. Claude Bernard était un habile sculpteur sur bois, auquel on doit, notamment, les boiseries si remarquables du Palais du Commerce.

20 Décembre. — Second tour de scrutin pour l'élection des membres de la Chambre de Commerce. Sont élus : MM. Edouard Aynard, président, Guérin, Lilienthal, A. Isaac, F. Mangini, Carrel, L. Ferrand, Mouisset et Eug. Bonnetain.

21 Décembre. — Deuxième tour de scrutin pour le renouvellement partiel des juges au Tribunal de Commerce, sont élus :

Président : M. Olivier Faye, président sortant.

Juges titulaires : MM. Camille Mollard, soies ; Joseph Silvestre, grains et farines ; Frédéric Fréby, entrepreneur de menuiserie ; D. Gautier, ancien entrepreneur de peinture.

M. Pierre Vindry, commission en soieries, juge suppléant, sortant.

Juges suppléants : MM. Jules Duvernay, vins ; Antoine Duchez, entrepreneur de travaux ; Antoine Baroin, vins ; Etienne Brachet, draperies, juges suppléants sortants.

— Premier grand concert du Conservatoire, au Grand-Théâtre.

— Grand concert de charité, donné en faveur de l'Ecole de la Salle, avec le concours de M. Paderewski.

23 Décembre. — Séance publique de l'Académie de Lyon, dans laquelle sont décernés les prix Livet, Lombard de Buffières et Dupasquier.

24 Décembre. — M. Edouard Aynard, député du Rhône, est nommé régent de la Banque de France.

25 Décembre. — Mort de M. Pierre Vachon, ancien avocat à la Cour d'appel de Lyon, ancien maire de Meyzieu, ancien conseiller général de l'Isère, décédé à Meyzieu (Isère), à l'âge de 58 ans.

Digitized by Google

27 Décembre. — Mort de M. le docteur Chassagny, ancien président de la Société de médecins de Lyon.

— Constitution de la Chambre syndicale des agents de change de Lyon. Sont nommés : MM. Genevet, syndic, E. Thouverey, Denavit, Chaumonnot, Gignoux, Gabet et Robert, adjoints.

30 Décembre. — Réunion traditionnelle de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel, pour l'échange des vœux de nouvelle année, dans les Salons de Maderni. En répondant aux vœux de ses confrères, Me Vachez, bâtonnier, saisit cette occasion pour rappeler aux membres du barreau le souvenir de Jacques Moyron, célèbre avocat du XVIIe siècle, qui laissa sa grande fortune à l'hospice de la Charité, et dont le nom doit être donné prochainement à une rue du quartier des Brotteaux.

Digitized by Google

TABLE

DU

DIXIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages.

Docteur VERCOUTRE. — A propos de Lugdunum. 5

J.-J. GRISARD. — Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon, de la fin du XVe siècle au commencement du XVIIIe siècle. 20, 116, 188 272

L. PAGANI. — Chazay-d'Azergues en Lyonnais . . . 39, 136, 209, 296, 367

Natalis RONDOT. — Les Protestants à Lyon, depuis la promulgation de l'Édit de Nentes jusqu'à sa révocation (1598-1645) 97, 169, 245, 341, 417

Fêtes du Centenaire de la naissance de Lamartine 234

A. GRAND. — La corporation des Vignerons et des Jardiniers de Lyon 459

Chronique du mois 94, 166, 244, 339, 415 499

LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE

H. HIGNARD. — Les Utopies socialistes dans l'Antiquité. . . . 60

Abbé RELAVE. — Lamartine. 320, 376

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

Aug. Bleton. — J.-C. Coin-Bavarot. 406
A. Vachez. — Nécrologie. — Jules Baux. 491

CAUSERIES ARTISTIQUES

Léon Galle. — A propos d'un pied du cheval de Henri IV . . 481

PHILOLOGIE

Puitspelu. — Encore la Couzonnaise 395

POÉSIE

Alix de Bérangeon. — Le Myosotis, poésie. 232

BIBLIOGRAPHIE

Léon Galle. — Causerie d'un bibliophile. 72
E. Çharvériat. — Histoire de la Philosophie pendant la Révolution (1789-1804), par M. Ferraz. 153
A. Vachez. — Le Trésor de Planche, par le docteur Poncet. . 236
A. Vachez. — Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453), par A. Mazon 237
A. Vachez. — Documents dauphinois. Montres et revues des capitaines dauphinois, recueillies, publiées et annotées par J. Roman. 238
A. Vachez. — La bibliothèque de Saint-Chamond. — Souvenirs de cent ans. — Etude historique sur les origines de l'industrie et du commerce de Saint-Chamond 239
A. Vachez. — Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez (1754), par A. Vernière 241
R. D. — Droit coutumier français. Les Contrats, par H. Beaune. 412
J. B. — Le Sacré-Cœur de N.-S. J.-C. Petites glanes. 413

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. 88, 160, 243 493
Société littéraire, historique et archéologique 91, 164 496
Société des sciences industrielles. 93
Société linnéenne 497
Société d'économie politique. 497
Section lyonnaise du Club-Alpin 497
Société d'ethnographie.. 497
Société de géographie 497
Société d'architecture. 497
Société de viticulture. 498

PLANCHES DE LA REVUE

1° Médailles romaines relatives aux origines de Lugdunum . 6, 9, 11, 15
2° Saint-Symphorien-sur-Coise 81
3° Porte d'entrée du château des abbés d'Ainay à Chazay-d'Azergues. 209
4° Cheminée du château des abbés d'Ainay, à Chazay-d'Azergues. 215
5° Cour intérieure du château des abbés d'Ainay, à Chazay-d'Azergues. 296
6° Fac-similé d'une vignette du fonds Coste 484
7° Vignette d'un fond de chapeau avant 1830 487

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 885 094

Digitized by Google